



Global Migration Group



INTÉGRATION DE LA MIGRATION *dans la* **PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT**

Manuel destiné aux décideurs politiques et aux professionnels

INTÉGRATION DE LA MIGRATION *dans la*
PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT

Manuel destiné aux décideurs politiques et aux professionnels

Groupe mondial sur la migration (GMG)

Le Groupe mondial sur la migration (GMG) réunit les directeurs de divers organismes dans le but de favoriser l'application la plus large possible, au niveau régional ou international, de l'ensemble des normes et instruments relatifs à la migration. Il encourage également l'adoption d'approches plus cohérentes, plus complètes et mieux coordonnées pour la migration internationale. L'une des préoccupations majeures du GMG est d'amener ses membres et les autres parties concernées à exploiter plus efficacement les opportunités et à mieux répondre aux défis associés à la migration internationale.

Le Groupe est composé de seize organisations activement engagées dans la migration internationale et les questions apparentées :

- l'Organisation internationale du travail (OIT)
- l'Organisation internationale pour les migrations (OIM)
- le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)
- la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)
- le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (ONU-DESA)
- le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
- l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
- le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP)
- le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)
- le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)
- l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR)
- l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)
- les Commissions régionales des Nations Unies
- la Banque mondiale

Depuis septembre 2010, il compte deux nouveaux membres :

- l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes)
- l'Organisation mondiale de la santé (OMS)

Langue: Français
Numéro de vente: E.10.III.B.32
Numéro ISBN: 978-92-9068-594-4
Prix: \$29.95

©2010 Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Production par Phoenix Design Aid A/S, Danemark, Société à bilan certifié neutre en CO2. Approuvée ISO 14001/ISO 9000

(www.phoenixdesignaid.dk). Impression sur papier respectant l'environnement (sans chlore) en utilisant des encres végétales.

Le papier imprimé est recyclable.

Design par First Kiss Creative LLC

Tous droits réservés. Aucune partie de cet ouvrage ne peut être reproduite, sauvegardée dans un système de recherche documentaire ou transmise sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit (électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre) sans l'autorisation écrite préalable de l'éditeur.

Remerciements

Sophie Nonnenmacher, spécialiste senior des politiques de migration à l'OIM, est l'auteur principal de cet ouvrage. Le Manuel a été édité par Asmita Naik, consultant indépendant, à Londres, et Laura Chappell, chercheur principal, à l'Institut de recherche sur les politiques publiques (IPPR).

Il a bénéficié de l'expertise et des contributions des organisations membres du Groupe mondial sur la migration¹, et en particulier de l'appui et de l'apport des personnes citées ci-dessous (par ordre alphabétique) :

- Kristine Alsvik et Céline Peyron Bista (OIT)
- Rosilyne Borland, Michele Klein Solomon, Jobst Koehler, Frank Laczko, Susanne Melde, Blandine Mollard, Ndioro Ndiaye, Meera Sethi, Paul Tacon et Liz Warn (OIM)
- Luisa Bernal, Paul Ladd et Sarah Rosengärtner (PNUD)
- Seung Bok Lee, Alejandro Morlachetti et Rhea Saab (UNICEF)
- Deepali Fernandes et Mina Mashayekhi (CNUCED)
- Sabine Henning et Bela Hovy (ONU-DESA)
- José Miguel Guzman, Michael Herrmann, Sabrina Juran et Ann Pawliczko (FNUAP)
- Angela LiRosi (HCR)
- Andres Vikat (CEE-ONU)
- Paul de Guchteneire et Antoine Pecoud (UNESCO)
- Marelza Oliveira (UNITAR)
- Martin Margesin, Morgane Nicot, et Alexia Taveau (ONU DC)

Nous adressons également nos remerciements à Jeronimo Cortina (consultant), Vincent William (*Southern African Migration Project*) et Sabrina Varma (consultant) pour leurs précieux commentaires.

La production du Manuel a été possible grâce à l'appui financier du Fonds 1035 de l'OIM, de l'Initiative conjointe de la Commission européenne et des Nations Unies pour la migration et le développement financée par la Commission européenne (CE) et le PNUD.

¹ N'ayant rejoint le Groupe qu'en septembre 2010, les membres les plus récents du GMG – ONU Femmes et l'OMS – n'ont pas participé aux débats sur le manuel.

Préface

Si le débat sur la migration et le développement a gagné en importance au cours des dernières années, les politiques et la programmation restent embryonnaires. Ce manuel veut combler l'écart entre les paroles et les actes en guidant pas à pas les décideurs politiques et en donnant une signification pratique au concept de migration et développement (M&D). Il ne recommande pas de politiques ou programmes uniques, mais fournit plutôt des orientations, des idées et des suggestions pour aider les pays à se tailler une approche sur mesure, utile dans leur propre contexte.

Ce manuel est essentiellement destiné aux personnes intéressées par ou chargées de faciliter une stratégie d'intégration de la migration dans le processus de planification du développement des pays en développement. Il s'agit notamment des fonctionnaires de différentes administrations nationales (ex. : ministères du Travail, de la Migration, de la Santé), des autorités locales et régionales, ainsi que des fonctionnaires des organisations internationales, régionales et nationales qui appuient ce processus (y compris les agences des Nations Unies, les organismes intergouvernementaux, les bailleurs de fonds, le secteur privé, la société civile et le monde académique). Les informations et ressources de référence contenues dans ce manuel peuvent également servir à un enseignement et apprentissage plus général des questions de migration et développement par d'autres parties concernées.

Le manuel porte essentiellement sur la migration internationale et les processus et instruments nationaux de développement dans les pays en développement. Cela implique qu'il ne met pas beaucoup l'accent sur la migration interne² ou la planification du développement régional. Il ne fournit également pas d'orientations détaillées sur l'intégration des questions de migration et de développement dans les politiques des pays industrialisés, même certaines des mesures qu'il présente peuvent être adoptées par les pays industrialisés pour mieux intégrer les politiques de migration et de développement. Des conseils pour les politiques relatives à ces deux questions liées mais néanmoins distinctes peuvent également être trouvés dans d'autres sources.

Le manuel comprend trois grandes parties :

- **Aperçu général de la migration et du développement** – Cette section donne un aperçu de la manière dont la migration et le développement sont liés, des avantages potentiels de l'intégration de la migration dans le développement, et de l'état actuel de la prise en compte des questions de migration dans la planification du développement à travers le monde.
- **Processus d'intégration de la migration dans la planification du développement** – Cette section décrit les structures institutionnelles et les cadres politiques à mettre en place pour une intégration efficace de la migration dans le cycle de planification du développement. Elle sera utile aux personnes qui envisagent de se lancer dans un processus d'intégration de la migration.
- **Compilation des expériences des programmes de migration et développement** – Cette section fournit un ensemble d'idées sur la manière dont la migration peut, en pratique, être mise au service du développement à travers des programmes, des interventions et des projets. Elle se veut une section de référence suscitant des idées et inspirant l'action.

Les annexes contiennent du matériel de référence supplémentaire, organisé comme suit :

Annexe A Glossaire des termes et abréviations

2 Bien que les mouvements intérieurs puissent être concernés lorsqu'ils sont directement influencés par les déplacements internationaux ou les influencent. Par exemple, une émigration internationale importante des travailleurs qualifiés des zones urbaines peut encourager une migration interne partant des zones rurales vers les villes en vue de saisir les opportunités d'emplois résultant du départ de ces travailleurs vers l'étranger. Un autre exemple est l'arrivée massive de réfugiés dans un lieu donné, qui peut exercer une pression sur les ressources et encourager les locaux à migrer vers une autre région du pays.

- Annexe B Outils (cette annexe contient plusieurs outils pouvant servir à la mise en œuvre d'une stratégie d'intégration de la migration)
- Annexe C Listes de contrôle pour l'intégration de la migration dans les programmes sectoriels
- Annexe D Liste de références d'ouvrages complémentaires

Nous espérons que ce manuel apporte un certain nombre de contributions uniques. Premièrement, il devrait bénéficier aux personnes qui ne sont pas familiarisées avec le processus d'intégration, dans la mesure où il explique avec un certain niveau de détail comment effectuer ce type d'exercice, à savoir les étapes à suivre et ce qu'il faut en attendre.

Deuxièmement, il devrait être utile aux personnes ayant une expérience de l'intégration, en apportant une perspective différente de la « migration et développement ». À celles pour qui ces questions sont nouvelles, il fournit une information de référence sur la manière dont la migration et le développement sont liés et sur la nature de leurs effets mutuels, tout en présentant de nombreux exemples pratiques des types de politiques mises en place par d'autres États pour améliorer les impacts de la migration sur le développement.

Troisièmement, il présente un point de vue différent en montrant clairement que l'intégration de la migration diffère de celle d'autres questions. La raison fondamentale en est que la migration concerne des êtres humains plutôt que des ressources financières ou d'autres types d'actifs. Cela implique qu'une attention particulière doit être accordée aux particularités des différents groupes sociaux concernés (femmes, enfants, personnes âgées, handicapés, jeunes, etc.), aux différentes situations dans lesquelles se trouvent les migrants (ex. : migration forcée ou volontaire ; en situation irrégulière ou régulière ; destination vers le sud ou le nord), ainsi qu'à leurs besoins et aspirations.

Cela signifie également qu'il est essentiel d'inscrire les droits de l'homme des migrants au cœur de tout exercice d'intégration de la migration. Les migrants ne peuvent être traités comme les autres ressources susceptibles d'être déployées au gré des pouvoirs publics, mais doivent être reconnus comme des individus ayant des droits qui doivent être respectés et protégés.

Pour les lecteurs disposant d'une connaissance des questions de migration et développement et familiarisés avec l'intégration, le manuel peut renforcer le caractère fondamentalement humain de la migration et aider à conduire un processus d'intégration mettant ces considérations au premier plan.

Table des matières

PRÉFACE	4
PARTIE 1 : Migration et développement : Aperçu général	10
1.1 Définitions de la migration internationale et du développement	10
1.2 Liens entre migration internationale et développement	11
1.3 Avantages de l'intégration de la migration dans le développement	17
1.4 L'approche des 3T	18
1.5 Situation actuelle de l'intégration de la migration	19
PARTIE 2 : Comment intégrer la migration dans la planification du développement	22
2.1 Vue d'ensemble	22
2.1.1. Cadre institutionnel et des politiques	22
2.1.2 Processus d'intégration en tant que partie de la planification du développement	23
2.1.3 Conditions pour une intégration réussie	24
2.2 Activités préparatoires	25
2.2.1 Vérifier que l'intégration ajoutera de la valeur aux politiques nationales	25
2.2.2 Mettre en place l'équipe de base	26
2.2.3 Sensibiliser	28
2.2.4 Détermination de la portée et proposition pour l'intégration M&D	29
2.3 Cycle de planification du développement	30
2.3.1 Analyse et évaluation de la situation	30
2.3.2 Objectifs et priorités stratégiques	32
2.3.3 Planification des actions/programmes	34
2.3.4 Renforcement des capacités et mécanismes de financement	36
2.3.5 Mise en œuvre	40
2.3.6 Suivi et évaluation	43
2.3.7. Dimension régionale	49
2.4 Résumé	52
PARTIE 3 : Compilation de l'expérience des programmes portant sur la migration et le développement	56
3.1 Gouvernance	57
3.2 Protection juridique	65
3.3 Emploi	68
3.4 Protection sociale	84
3.5 Services de santé	91
3.6 Éducation	99
3.7 Développement de l'enseignement supérieur, des connaissances et des compétences	102
3.8 Croissance économique	107
3.9 Services financiers	110
3.10 Commerce	118
3.11 Agriculture et développement rural	120
3.12 Infrastructure	123
3.13 Environnement	124

ANNEXES

Annexe A	Glossaire des termes et abréviations	132
Annexe B	Outils pour conduire un processus d'intégration	136
	Annexe B1 : Projet de TdR pour la détermination de la portée et la proposition	137
	Annexe B2 : Projet de TdR pour le Comité M&D	139
	Annexe B3 : Projet de TdR pour l'analyse de l'évaluation d'impact	141
	Annexe B4 : Questions pour la conception de l'évaluation d'impact	143
Annexe C	Listes de contrôle pour l'intégration de la migration dans les programmes sectoriels	144
	Annexe C1 : Liste de contrôle pour la gouvernance	145
	Annexe C2 : Liste de contrôle pour la protection juridique	147
	Annexe C3 : Liste de contrôle pour l'emploi	148
	Annexe C4 : Liste de contrôle pour la protection sociale	150
	Annexe C5 : Liste de contrôle pour les services de santé	152
	Annexe C6 : Liste de contrôle pour l'éducation	154
	Annexe C7 : Liste de contrôle pour L'enseignement supérieur	155
	Annexe C8 : Liste de contrôle pour la croissance économique	156
	Annexe C9 : Liste de contrôle pour les services financiers	157
	Annexe C10 : Liste de contrôle pour le commerce	158
	Annexe C11 : Liste de contrôle pour l'agriculture et le développement rural	159
	Annexe C12 : Liste de contrôle des infrastructures	160
	Annexe C13 : Liste de contrôle pour l'environnement	161
	Annexe C14 : Liste de contrôle pour la diaspora	162
Annexe D	References	163
	Annexe D1 : Sources d'informations statistiques sur les stocks de migrants et les flux migratoires	164
	Annexe D2 : Instruments internationaux relatifs aux droits des migrants	165
	Annexe D3 : Bibliographie et ouvrages complémentaires	168



UN Photo/P Sudhakaran

Migration et développement : Aperçu général

1

PARTIE 1: Migration et développement : Aperçu général

Cette partie du manuel est consacrée aux définitions de base de la migration et du développement. Elle fait également l'état des lieux des connaissances sur les liens entre les deux. Elle a deux buts. Premièrement, elle se veut une introduction utile aux questions de migration et développement pour les personnes peu familiarisées avec le sujet. Deuxièmement, elle vise à situer dans un contexte suffisant la manière dont la migration affecte le développement et vice versa, afin d'aider les décideurs à réfléchir aux types d'interventions politiques les plus susceptibles d'améliorer les résultats. Elle ne constitue cependant pas un résumé en profondeur ou académique des connaissances sur la migration et le développement. Pour plus de détails sur la question, d'autres sources³ seront plus utiles et certaines sont référencées dans le présent manuel.

1.1 Définitions de la migration internationale et du développement

Il n'existe aucune définition universelle de la « migration », tout comme il n'y en a aucune qui soit claire et acceptée pour le « développement ». Néanmoins, pour pouvoir élaborer une stratégie sensée abordant la migration et le développement, il nous faut déterminer les notions de base couvertes par les expressions « migration internationale », « développement » et « réduction de la pauvreté ». Ce manuel essaie d'utiliser

des termes qui reflètent les approches internationalement acceptées⁴, sont suffisamment larges pour tenir compte des nombreux points de vue sur ces sujets, et recouvrent l'ensemble des interactions entre migration et développement. Il se garde toutefois d'examiner de façon exhaustive ou de critiquer les diverses théories et instruments de développement⁵.

Ce manuel utilise les recommandations de 1998 des Nations Unies pour définir un **migrant** comme une personne qui s'est déplacée vers un pays autre que celui dans lequel il résidait auparavant. **La migration internationale** comprend donc différents types de déplacements, notamment les personnes quittant leur pays d'origine en tant que migrants économiques, réfugiés ou membres de la famille des migrants.

Dans ce manuel, le terme **développement** est défini comme un processus d'amélioration de la qualité de vie globale d'un groupe de personnes, et en particulier d'extension des possibilités qui leur sont offertes. Cette définition est plus large que certaines conceptions traditionnelles du développement qui se focalisent essentiellement sur la croissance économique et les statistiques associées telles que le produit intérieur brut (PIB), le revenu national brut (RNB) et les revenus des individus et des familles.

³ Voir par exemple le site Internet du Centre de développement de l'OCDE qui propose un certain nombre de notes d'orientation et de documents de travail sur la cohérence des politiques de migration et de développement dans les pays industrialisés : http://www.oecd.org/document/39/0,3746,fr_2649_33935_38361013_1_1_1_1,00.html

⁴ Les efforts consentis sur plusieurs décennies pour promouvoir le développement ont donné naissance à un agenda mondial du développement qui comprend les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) acceptés en 2000 par les dirigeants mondiaux, ainsi que des cadres nationaux tels que les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et les approches sectorielles (SWAp). Les appels croissants à une plus grande appropriation par les pays et à une meilleure cohérence dans l'aide au développement ont conduit en 2005, à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et en 2008, au Programme d'action d'Accra. L'approche adoptée ici est conforme à ces engagements.

⁵ Pour plus d'information sur les différents concepts de développement, consultez la liste des références présentée à l'Annexe D.

Migration, développement et droits de l'homme : quelques interactions

- Tout individu, quels que soient sa nationalité et son statut d'immigration, a le droit de bénéficier d'une protection de ses droits fondamentaux et de son droit à un emploi.
- Une politique fondée sur les droits offre aux migrants une occasion d'être économiquement productifs et d'enrichir leur vie sociale.
- Une protection égale des droits fondamentaux des migrants et des citoyens renforce la cohésion sociale et l'intégration.
- Le respect des droits de l'homme des migrants renforce leur capacité à apporter une contribution à leurs sociétés d'origine et d'accueil.
- Les contributions des migrants à leurs pays d'origine peuvent améliorer la capacité des personnes restées au pays à jouir de leurs droits (ex. : les envois de fonds des émigrés utilisés pour l'éducation).
- La protection des droits de l'homme peut réduire la pression poussant à l'émigration, étant donné que la violation des droits peut engendrer des situations de pauvreté, une mauvaise gouvernance, des conflits, etc. qui sont tous susceptibles de provoquer des déplacements.
- L'application de normes de travail dans les pays de destination peut freiner la demande de travailleurs migrants en situation irrégulière, qui sont particulièrement exposés au risque de violation des droits de l'homme.

En mettant l'accent sur la qualité de vie et les possibilités, nous adoptons plutôt une perspective de « développement humain ». La recherche d'un développement humain implique de suivre toutes les voies susceptibles d'améliorer les opportunités et les degrés de liberté⁶ d'une personne, qu'ils soient ou non liés aux revenus. Cela peut comprendre des améliorations dans les conditions de vie des gens, telles qu'un meilleur accès aux services sociaux, une moindre vulnérabilité aux risques, ou une plus grande participation politique. Une approche de développement humain met également plus l'accent sur la protection des droits de l'homme – politiques, sociaux et économiques (voir l'encadré à gauche pour une analyse des interactions entre migration, droits et développement).

Le développement humain situe les mesures économiques en faveur du développement dans leur contexte, en considérant qu'elles constituent une partie importante, voire cruciale, de celui-ci, mais n'en sont jamais

qu'une partie. Beaucoup de pays en développement accordent une attention particulière aux « politiques en faveur des pauvres » dans leurs stratégies nationales de développement. Ces politiques reflètent une approche du développement qui accorde la première place à la lutte contre la pauvreté ainsi qu'aux besoins et capacités des personnes qui en ont le moins dans la société. Le présent rapport adopte lui aussi une perspective en faveur des pauvres.

1.2 Liens entre migration internationale et développement

Ce manuel se concentre sur les liens entre les deux concepts de migration internationale et de développement humain. Il examine ces liens à différents niveaux : le développement des migrants eux-mêmes, celui de leurs familles, des communautés et pays qu'ils quittent, et des pays qu'ils rejoignent⁷.

6 Parfois dénommé « capacité ».

7 Même si le manuel souligne moins les effets sur les pays de destination lorsque ceux-ci sont industrialisés, comme expliqué dans la Section 1.

Une série de facteurs externes influent sur le désir de migration d'un individu, notamment :

Les facteurs économiques : L'écart croissant entre les niveaux de vie et les salaires des différents pays agit comme un aimant (comme un « facteur d'attraction ») qui attire les migrants vers les pays ayant des niveaux de vie plus élevés. De nombreuses études ont identifié les différences dans les conditions économiques comme de puissants moteurs de la migration internationale. Il en ressort également que la recherche d'un emploi et d'un travail décent est une motivation particulièrement puissante de migration. Les demandes du marché du travail et le phénomène des chaînes d'entraide mondiales illustrent bien la façon dont la demande de travailleurs domestiques et de prestataires de services de garde d'enfants dans les pays industrialisés est satisfaite par la migration internationale des femmes des pays en développement. À leur tour, les responsabilités familiales des femmes migrantes sont souvent assumées par des femmes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ou appartenant au cercle familial, avec diverses implications pour le développement socio-économique.

La gouvernance et les services publics : La mauvaise gouvernance, la corruption et le manque d'enseignement et de services de santé de qualité peuvent eux aussi motiver la migration internationale. Ils peuvent également être considérés comme des facteurs générant un climat économique difficile. La résolution de ces problèmes peut donc avoir un effet encore plus grand pour empêcher l'émigration que les actions spécifiquement axées sur les politiques ou les résultats économiques.

Les libertés sociales et politiques : L'absence de liberté individuelle (de pensée ou de religion par exemple) peut encourager la migration tout comme la discrimination raciale, ethnique, sexuelle, religieuse ou autre.

Les déséquilibres démographiques : Les déséquilibres démographiques peuvent prendre différentes formes, y compris des excédents ou des pénuries de main-d'œuvre dus à un changement dans le taux de croissance naturelle de la population. Les excédents de main-d'œuvre peuvent entraîner un sous-emploi et exercer des pressions sur les terres, deux facteurs qui peuvent encourager la migration. D'un autre côté, le vieillissement de la population dans la plupart des pays

développés industrialisés renforce considérablement la demande de main-d'œuvre étrangère.

Les conflits : Le nombre des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI) bénéficiant d'une protection ou assistance du HCR atteignait respectivement 10,5 et 14,4 millions à la fin de 2008⁸. Les conflits peuvent être ethniques et/ou religieux, mais également être alimentés par une inégalité économique ou résulter d'une compétition pour les ressources naturelles.

Les facteurs environnementaux : Le nombre de personnes se déplaçant en raison de facteurs environnementaux est en augmentation. Ces facteurs sont liés à des événements et processus, tels que les inondations, l'érosion des sols et des côtes, et les sécheresses, dont certains peuvent être liés au changement climatique, mais les séismes et accidents industriels, par exemple, peuvent également y figurer. Les mouvements de population résultant de facteurs environnementaux ont tendance à être majoritairement intérieurs.

Les réseaux transnationaux : L'émergence de communautés de migrants organisées dans les pays de destination constitue un « facteur d'attraction » social et culturel. Les coûts de la migration diminuent avec l'existence d'un réseau à l'étranger, qui aide les migrants à trouver des opportunités et leur apporte un appui à leur arrivée. Un réseau de parents à l'étranger peut également contribuer à la migration en ouvrant la voie au regroupement familial. Celui-ci constitue l'essentiel des flux migratoires légaux dans de nombreux pays industrialisés. Pour ces raisons, la migration est parfois décrite comme un processus auto-entretenu.

Derrière beaucoup de ces déclencheurs de mouvement, tels que le manque de libertés sociales et économiques, les conflits, la gouvernance, etc., se cache un échec profond à faire respecter les droits de l'homme. Aborder ces violations des droits devrait donc éliminer pas mal des motifs pour lesquels les gens éprouvent le besoin de migrer.

Des éléments probants montrent que la migration peut être un puissant moteur de développement tant pour les migrants que leurs familles. À un niveau plus global – communautaire ou national – les impacts de la migration sur le développement ont tendance à être plus

8 Source : HCR, Tendances mondiales sur www.unhcr.org/4a375c426.html.

marqués dans les pays tant d'origine que de destination, lorsque les flux migratoires touchent une grande partie de la population d'une communauté ou d'un pays (ce qui peut être le cas dans certains petits États insulaires, par exemple), ou lorsque les mouvements d'immigration ou d'émigration sont très concentrés dans une région particulière.

Dans l'ensemble, lorsque la migration est activement choisie par les migrants, leurs revenus personnels ont tendance à croître suite au déplacement, et leurs possibilités augmentent d'autres manières⁹ (par exemple, ils acquièrent de nouvelles compétences, ou la migration peut amener certaines femmes à assumer de nouveaux rôles et responsabilités susceptibles d'avoir un important effet d'autonomisation). De plus, la migration librement choisie est la mise en pratique d'un droit de l'homme : celui d'émigrer, de choisir de quitter son pays d'origine¹⁰. Même si tous les impacts ne sont pas positifs (par exemple, de nombreux migrants peuvent souffrir d'une certaine perte de leurs repères sociaux à leur arrivée dans un nouveau pays), la migration « volontaire » profite généralement au développement personnel du migrant, en termes tant économiques que sociaux. De leur côté, les ménages avec lesquels les migrants ont des relations (qui sont restés au pays, qui reçoivent des envois de fonds, etc.) voient eux aussi s'améliorer leurs conditions de vie grâce aux transferts dont ils bénéficient de la part des migrants (la nature de ces transferts est abordée de manière plus détaillée dans l'encadré ci-dessous). Ces transferts peuvent se traduire par des revenus plus élevés pour les ménages restés au pays et donc, par plus de ressources pour les dépenses de santé, d'éducation, de logement, etc. Ils peuvent également offrir aux ménages d'autres types d'avantages tels que de nouvelles idées et connaissances. Ces transferts sont également importants lorsqu'on les considère du point de vue des droits de l'homme, dans la mesure où ils peuvent fournir des ressources – financières ou non – nécessaires à la réalisation de certains droits (tels que l'accès à l'éducation, à la santé, etc.)

Les impacts sur les ménages ne sont pas tous positifs – par exemple, dans certains cas, la migration peut

avoir des effets néfastes sur les enfants restés au pays – mais lorsqu'elle est volontairement choisie, l'effet net a tendance à être favorable.

Il n'y a là rien de surprenant car, lorsque les migrants choisissent de migrer, c'est précisément parce qu'ils espèrent des résultats positifs pour eux-mêmes et leurs familles¹¹. Ces attentes peuvent bien sûr être erronées (par exemple, à cause d'un manque d'information sur ce que sera réellement la vie du migrant), mais le fait que la migration crée très souvent des « chaînes » auto-entretenues de migrants montre, dans la plupart des cas, que l'écart entre les attentes et la réalité n'est pas suffisamment profond pour faire disparaître le désir de migration.

Même si la plupart des transferts effectués par les migrants vers leur pays d'origine sont à caractère tout-à-fait privé et concentré sur les individus et les ménages, ils ont néanmoins des implications à plus grande échelle. Par exemple, les envois de fonds d'un migrant à sa famille peuvent permettre à celle-ci d'investir dans une nouvelle maison et de stimuler ainsi l'emploi dans le secteur de la construction de la localité. Ou bien, une autre personne qui retourne dans son pays d'origine après avoir étudié à l'étranger ramène des compétences qui profiteront à la communauté.

Les effets de la migration sur les communautés et les nations ne sont cependant pas tous positifs. Les faits montrent que c'est à ce niveau que les impacts sont les plus mitigés. (Encore une fois, il faut s'y attendre dans la mesure où la plupart des migrants ne prennent pas en compte ces effets plus larges dans leur décision de migrer). On craint, par exemple, que la migration favorise l'inflation (parce les envois de fonds stimulent le pouvoir d'achat sans accroître la productivité) ou nuise à d'importantes parties de l'économie et de la société (telles que la santé, l'éducation, les secteurs économiques clés, etc.) à cause de « la fuite des cerveaux ». Les petits pays en développement en particulier sont préoccupés par cette question, étant donné qu'ils sont touchés de façon disproportionnée par cette forme d'émigration. Les impacts de la fuite des cerveaux sur le développement sont plus complexes qu'on ne le pense souvent, comme l'explique l'encadré ci-dessous.

9 Voir par exemple, Chappell et coll., « Development on the Move: Measuring and Optimising Migration's Economic and Social Impacts », 2010.

10 Cela ne correspond pas à un droit d'immigrer dans n'importe quel pays – les pays ont le droit souverain de prendre des décisions en la matière. Toutefois, chaque personne doit être autorisée à quitter son lieu d'origine.

11 De nombreuses recherches ont montré que la migration tend à être une décision familiale plutôt que le fait du seul individu.

Fuite des cerveaux ou gains de développement ?

La migration des travailleurs qualifiés est souvent appelée « fuite des cerveaux ». C'est l'une des préoccupations majeures des décideurs politiques en ce qui concerne la migration. L'inquiétude associée à la fuite des cerveaux est que celle-ci réduise le réservoir de personnes qualifiées du pays, ce qui, à son retour, nuit à la prestation des services publics et prive le secteur privé d'une ressource importante. Il convient toutefois d'en analyser les effets avec prudence. En effet, comme le montrent certaines études récentes, si certains types de fuite des cerveaux peuvent s'avérer préjudiciables, d'autres ne le sont pas. Dans certains cas, le phénomène peut même être un facteur de développement.

Plusieurs raisons rendent difficile l'évaluation des effets de la fuite des cerveaux. Tout d'abord, on ne peut supposer que l'émigration d'un certain nombre de personnes qualifiées a un effet égal à celui de la migration sur le réservoir des compétences du pays. La raison en est qu'à côté de l'émigration, il y a également une possibilité que celle-ci soit compensée, en partie ou totalement, par l'immigration et le retour au pays, y compris de personnes devenues plus compétentes qu'à leur départ parce qu'elles ont acquis des qualifications et de l'expérience à l'étranger.

Par ailleurs, les envois de fonds peuvent jouer un rôle important dans la mesure où ils augmentent souvent les dépenses dans l'éducation, améliorant ainsi le réservoir des compétences. Dernier point mais non des moindres, l'incitation peut également jouer un rôle. Elle provient de l'idée que si les personnes qualifiées ont plus de chances de migrer, la migration est souhaitable. L'existence d'une émigration des travailleurs qualifiés peut alors encourager les gens à acquérir avant tout des compétences.

Les éléments probants existants montrent qu'en dépit de grandes différences entre les pays, la contribution de l'immigration aux réservoirs de compétences est probablement faible dans la plupart des cas, et que si l'apport des retours au pays semble généralement plus important, la combinaison des deux peut ne pas suffire à contrebalancer les départs dans de nombreux endroits.

Bien que très différents entre les pays, les éléments probants relatifs aux envois de fonds et aux compétences vont dans le même sens. En règle générale, ils indiquent que les envois de fonds ajoutent quelque chose au réservoir des compétences d'un pays, sans toutefois (dans la plupart des cas) neutraliser les effets de l'émigration.

Les faits constatés pour l'incitation sont quelque peu différents. Deux constatations se dégagent de la recherche. Premièrement, jusqu'à un certain point, la fuite des cerveaux a un impact *positif* sur le réservoir des compétences – en d'autres termes, le nombre des gens qui décident d'acquérir des compétences (inspirés par ceux qui quittent le pays dans le cadre de la fuite des cerveaux) est supérieur à celui des personnes qui partent effectivement. Deuxièmement, au-delà d'un certain seuil, la fuite des cerveaux *peut* être préjudiciable. Le tout est de déterminer où se situe la ligne entre les avantages et les inconvénients. Des éléments récents montrent que, du moins pour les pays les plus pauvres, lorsque la fuite des cerveaux atteint moins de 5 % de la population nationale, le pays peut bénéficier du fait d'avoir *plus* de personnes qualifiées à l'étranger. Ces documents montrent que dans le scénario bénéfique pour le pays d'origine, entre 10 et 20 % de la population vit à l'étranger. Toutefois, lorsque cette proportion dépasse plus ou moins 30 %, des préjudices peuvent apparaître et être de plus en plus marqués à mesure que la fuite des cerveaux dépasse ce seuil. Il faut toutefois tenir compte du contexte, si bien que ces résultats ne sont pas valables partout. Ils montrent toutefois que la fuite des cerveaux n'est pas *forcément* préjudiciable au réservoir des compétences.

Fuite des cerveaux ou gains de développement ? (suite)

Nous abordons maintenant d'autres questions à prendre en compte pour comprendre les implications de la fuite des cerveaux sur le développement.

Tout d'abord, une réduction du réservoir des compétences n'est pas forcément néfaste pour le développement dans les pays d'origine. La théorie utilisée pour examiner les impacts de la fuite des cerveaux suppose souvent que l'émigrant occupait auparavant une fonction socialement utile – comme un travail d'infirmier – et que l'impact de son départ est, par exemple, le nombre d'injections qu'il aurait pu faire. Cette manière de penser peut cependant être trompeuse. Des recherches récentes ont montré que dans de nombreux pays, il existe de gros obstacles à un déploiement intérieur utile des compétences, notamment, le fait que :

- Les personnes qualifiées peuvent être au chômage ou occuper des postes qui ne nécessitent pas leur niveau de compétences.
- Les personnes qualifiées ont tendance à se concentrer en milieu urbain, de sorte que les habitants des zones rurales (où se retrouvent une très grande partie des plus pauvres) peuvent ne pas bénéficier de leurs compétences.
- Dans certains pays, les personnes disposant de compétences utiles dans les services publics (comme les médecins et infirmiers) semblent trouver le secteur privé plus attrayant (dont les plus pauvres ne peuvent généralement pas s'offrir les services).
- L'efficacité des personnes qualifiées peut être limitée par le manque d'outils nécessaires à l'exécution correcte de leur travail – par exemple, un infirmier ne peut effectuer des dizaines de vaccinations par jour que s'il dispose des vaccins et de seringues stérilisées. Les faits constatés dans de nombreux pays montrent que les personnes qualifiées n'ont souvent pas les intrants dont ils ont besoin pour être efficaces.

Le degré auquel l'ensemble de ces obstacles limite la contribution des travailleurs qualifiés varie d'un pays à l'autre, ce qui souligne, une fois de plus, que le contexte est essentiel dans le calcul des contributions des personnes qualifiées au développement. Lorsqu'ils n'étaient pas en situation d'être d'un grand apport dans leur lieu d'origine, l'impact de leur émigration est alors bien moindre.

Deuxièmement, la plupart des analyses de la fuite des cerveaux s'intéressent principalement aux impacts sur le développement dans le pays d'origine. Toutefois, comme indiqué plus haut, ces impacts sur les migrants eux-mêmes ne doivent pas être ignorés. Si la vie des migrants est améliorée, leurs capacités renforcées et leurs droits mieux respectés, cela constitue alors une stimulation du développement.

Cette analyse montre que la relation entre fuite des cerveaux, compétences et développement est complexe. Dans certaines circonstances, la fuite des cerveaux semble préjudiciable au développement. Il n'empêche que les décideurs politiques ne doivent pas supposer qu'elle est nuisible en soi, dans la mesure où elle peut en fait être bénéfique pour les migrants, tout en incitant d'autres personnes à accroître leurs compétences. Un examen minutieux s'impose donc avant d'agir.

La nature des effets de la migration sur le développement est loin d'être coulée dans le bronze (comme l'explique l'encadré sur la fuite des cerveaux). En fait, ces effets varient au contraire énormément en fonction du contexte où ils interviennent. Les aspects importants de ce contexte sont :

- Les circonstances économiques, sociales et politiques (dans les pays d'origine et de destination) dans lesquelles se passe la migration ; le fait que la migration soit dirigée vers le Sud ou le Nord semble important ;
- Les facteurs influençant la décision de migrer, y compris, de manière critique, le fait que la migration soit ou non volontaire (si elle ne l'est pas, les aspects susmentionnés s'appliquent peu, dans la mesure où ils reposent sur des théories et des faits relatifs à la migration volontaire) ; et
- Les modes de migration.

Parmi les grandes caractéristiques des modes de migration figurent :

- a. les types de déplacements (permanents, temporaires, etc.) ;
- b. le statut des migrants (en situation régulière ou non) ;

- c. le degré de protection des droits des migrants ;
- d. la nature planifiée ou non des flux migratoires ;
- e. si les migrants se déplacent avec leurs familles ou seuls, et la situation des membres des ménages restés au pays (ex. : dispositions prises pour la garde des enfants) ;
- f. les nombres concernés (la migration est un phénomène différent quand il s'agit d'un petit pourcentage d'une population se déplaçant sur une longue période, ou d'un mouvement de masse sur une courte période) ; et
- g. le contexte socioéconomique des migrants et le genre, l'âge et la situation matrimoniale. Les profils démographique et socioéconomique des migrants ont des implications importantes pour le développement dans les pays d'origine et de destination, dans la mesure où ils affectent le marché du travail (ex. : travailleurs qualifiés et non qualifiés) ; la structure de la population (ex. : jeunes ou vieux, mariés ou célibataires) ; le besoin et la prestation des services (ex. : les flux de migrants peuvent comprendre des enfants qui ont besoin d'éducation, ou des travailleurs de la santé qui peuvent offrir des services) ; etc.

Genre, migration et développement

Parmi les relations complexes unissant la migration et le développement, le genre est une dimension importante à prendre en considération. Au sein des ménages, des structures communautaires et dans la sphère publique de l'État, les hommes et les femmes ont souvent un accès inégal à l'information sur la migration, l'emploi, les services financiers et sociaux, et l'assistance à l'intégration ou à la réinsertion.

La migration peut entraîner des changements culturels, une évolution des rôles des hommes et des femmes ainsi que des structures familiales, et elle implique souvent des degrés de vulnérabilité et de risque d'abus différents pour les hommes et les femmes.

L'analyse du genre est importante pour comprendre les différentes conditions, motivations et impacts de la migration des hommes et des femmes ainsi que des garçons et des filles. Les migrants et les migrantes peuvent afficher des attitudes différentes, adopter des stratégies différentes et améliorer le potentiel de développement de la migration de manières différentes.

Le genre est également un prisme important à travers lequel analyser la migration de la main-d'œuvre, étant donné que certains secteurs économiques attirent plus de femmes (industrie du vêtement, manufacture et soins infirmiers par exemple) tandis que d'autres ont tendance à plus intéresser les hommes (la construction par exemple). Ainsi, la demande de main-d'œuvre d'un genre donné influence qui va migrer et dans quelles conditions.

1.3 Avantages de l'intégration de la migration dans le développement

Comme indiqué plus haut, il peut exister des interactions tant positives que négatives entre la migration et le développement, mais aucune ne peut être considérée comme acquise. La nature de la migration et le contexte où elle intervient sont essentiels, d'où l'importance pour les décideurs d'intervenir pour façonner le contexte, tirer profit des effets bénéfiques de la migration et en atténuer les conséquences négatives. Idéalement, vu la complexité des interrelations entre migration et développement, il vaudrait mieux que ces interventions soient entreprises de manière systématique et complète.

Le moyen le plus approprié d'assurer une approche systématique est d'intégrer les questions de migration et développement (M&D) dans les cadres nationaux de planification. Les cadres nationaux de planification du développement (tels que les DSRP) sont aujourd'hui considérés comme la pierre angulaire de progrès concrets dans le développement. Ils permettent de

traduire au niveau national des objectifs mondiaux (ex. : les OMD), de concevoir des stratégies adaptées aux besoins et au contexte individuels des pays, et d'allouer l'aide de manière plus efficace, étant donné que les ressources fournies par différents bailleurs de fonds sont mises en commun pour satisfaire les priorités définies au niveau national.

L'intégration de la migration dans la planification du développement peut être définie comme le processus d'évaluation des implications de la migration sur chaque action (ou but) planifiée dans une stratégie de développement et de réduction de la pauvreté. Cela implique d'intégrer les préoccupations de M&D dans la législation, les politiques et les programmes, à tous les niveaux (local, national et, le cas échéant, régional). Cela implique aussi de faire de même à tous les stades de la planification du développement, à savoir la conception, la mise en œuvre, et le suivi et évaluation.

De nombreux avantages résultent de l'adoption d'une telle approche de la politique de migration et développement. L'intégration :

Enfants, développement et migration

La migration a des implications aussi bien positives que négatives pour le développement des enfants et de la société en général. Elle affecte les enfants de plusieurs façons : lorsqu'ils migrent (seuls ou accompagnés de leurs parents ou de membres de la famille), sont laissés au pays par les parents migrants, ou sont nés de parents migrants dans les pays de destination. Bien que la migration offre aux enfants et aux familles des possibilités d'améliorer leur bien-être, elle peut également générer des risques sérieux tant pour les migrants que pour les personnes qu'ils laissent derrière eux.

Les enfants, adolescents et femmes migrants sont particulièrement vulnérables à la traite des personnes, aux abus et à l'exploitation pendant le processus de migration. Les enfants migrants peuvent être confrontés à de la discrimination et à une marginalisation sociale, et peuvent également avoir difficile à accéder à l'enseignement, aux soins de santé et autres services sociaux, en particulier en cas de migration irrégulière. Dans les pays d'origine, les envois de fonds par les migrants constituent des ressources supplémentaires pour l'éducation et la santé des enfants restés au pays ; toutefois l'absence des parents et l'accroissement des charges familiales peuvent également avoir des effets néfastes. Des études montrent que les enfants et adolescents laissés au pays sont plus exposés aux risques de toxicomanie, de grossesse précoce, de dysfonctionnement psychosocial et de délinquance.

La migration et les politiques de développement doivent tenir compte des besoins et de la vulnérabilité spécifiques des enfants et adolescents affectés par la migration. Les politiques doivent viser la protection des droits des enfants et assurer l'accès à l'éducation, aux soins de santé, à la protection sociale et autres services de base à tous les enfants, quel que soit leur statut de migrant.

- veille à ce que la migration soit considérée comme un problème touchant tous les aspects du développement humain, y compris les droits de l'homme ;
- permet d'inscrire la migration dans la stratégie globale de développement, en favorisant ainsi une approche cohérente plutôt que des actions ponctuelles et non coordonnées. Grâce à une meilleure coordination entre les ministères et autres institutions de gouvernance, les politiques ont plus de chances de réussir ;
- aide à identifier les lacunes dans les cadres législatifs et politiques existants et accélère la prise en compte des conventions et instruments internationaux pertinents ; et
- facilite le financement et l'assistance technique pour les activités liées à la migration grâce à la mobilisation de ressources des partenaires internationaux pour les plans de développement.

1.4 L'approche des 3T

Les impacts de la migration internationale résultent de trois types différents de transferts, dont chacun influence différemment le développement. L'expression « 3T » est utilisée dans ce manuel pour désigner ces trois types de transferts.

- Le premier est le transfert des personnes, c'est-à-dire la migration elle-même (T1). Il comprend l'immigration, l'émigration et le retour au pays.
- Le deuxième est le transfert de savoir-faire et de connaissances (T2) : lorsqu'ils se déplacent, les gens emportent avec eux, des idées et des connaissances et acquièrent de nouvelles compétences et idées à l'étranger. Ce « capital de connaissances » des migrants peut circuler entre les pays d'origine et d'accueil via les réseaux sociaux.
- Le troisième est le transfert d'avoirs financiers (T3), qui peut prendre différentes formes : salaires, épargne et envois de fonds, ainsi qu'investissement.

Les transferts de types 2 et 3 peuvent également provenir de personnes qui ne sont pas des migrants mais des membres de la diaspora.

Les impacts des 3T peuvent être aussi bien positifs que négatifs. Par exemple :

- Dans le cadre des T1, l'emploi à l'étranger peut réduire le chômage dans le pays d'origine tout en aidant à combler une éventuelle pénurie de main-d'œuvre dans le pays de destination. D'un autre côté, il peut créer des perturbations familiales dans le pays d'origine, ou exercer une pression sur les services et infrastructures de base dans les pays de destination en raison d'une augmentation de la population.
- Dans le cadre des T2, les migrants peuvent rapporter avec eux certaines attitudes ou valeurs dans les ménages et communautés restées au pays. Elles peuvent être positives (par exemple, en mettant plus l'accent sur la santé ou l'éducation), ou négatives (par exemple, en amenant des idées qui sèment la discorde ou les conflits dans les domaines ethnique ou national).
- Dans le cadre des T3, la migration et les envois de fonds à la maison peuvent être une stratégie de subsistance pour les migrants et leurs familles restées au pays. D'un autre côté, les flux d'envois de fonds peuvent alimenter l'inflation et creuser les inégalités entre les ménages bénéficiant de ces envois de fonds et les autres.

Il faut noter que les trois types de transferts sont intrinsèquement liés, et qu'en particulier, T2 et T3 sont le résultat de T1 : les connaissances et les fonds ne voyagent que parce que les gens ont voyagé. Les États qui souhaitent tirer profit des transferts de type T2 et T3 doivent donc également prendre sérieusement en compte T1, c'est à dire la migration elle-même. Cela signifie que les pays intéressés par une augmentation des envois de fonds ne doivent pas se contenter de regarder ceux-ci et les circonstances dans lesquelles ils sont reçus, mais aussi les conditions dans lesquelles les migrants se déplacent, vivent et travaillent à l'étranger pour générer ces envois de fonds. Il est donc essentiel de considérer la gouvernance de la migration comme une partie intégrante de toute stratégie de migration et développement. Cette façon de voir conduit à l'adoption d'une approche basée sur les droits de l'homme.

1.5 Situation actuelle de l'intégration de la migration

En dépit de ses avantages potentiels, la migration est rarement reconnue dans les outils de planification du développement, et même lorsque des liens sont établis, ils ont tendance à rester à un niveau plus conceptuel que pratique. Certains documents de stratégies de réduction de la pauvreté font référence aux avantages des envois de fonds, tandis que d'autres s'intéressent à la migration pour des raisons beaucoup plus négatives, telles que la traite des personnes, la perte de professionnels qualifiés, les problèmes de santé et la propagation des maladies, l'augmentation de la pauvreté et les problèmes d'assainissement, ainsi que la criminalité. Les mesures politiques reliant la migration au développement sont orientées vers des activités de mise en application du droit (répression de la migration irrégulière et de la traite des personnes, renforcement des services d'immigration et douaniers) au lieu d'exploiter les effets bénéfiques tels que les envois de fonds. Par ailleurs, lorsque les avantages de la migration sont reconnus, l'accent tend à être mis sur les envois de fonds et leurs effets économiques connexes. L'important potentiel de la migration, susceptible d'améliorer dans un sens plus large les résultats en matière de développement, y compris ses aspects sociaux et culturels, ne bénéficie habituellement que de peu d'attention.

Beaucoup de raisons expliquent pourquoi, à ce jour, la migration ne figure toujours pas dans les plans de développement d'une manière concrète et/ou complète, notamment :

- Le manque de données et d'indicateurs sur la migration constitue une contrainte majeure dans beaucoup de pays.
- Le manque de capacité, d'expertise et/ou de ressources financières pour comprendre et aborder ces liens, en particulier au-delà des dimensions économiques. Il y a un manque réel de connaissances sur les interrelations entre les tendances et conditions démographiques et d'autres variables socioéconomiques (telles que la disponibilité des ressources alimentaires et naturelles, la santé, en particulier sexuelle et génésique, l'emploi, le logement, le statut des femmes, etc.)
- La migration est un portefeuille fragmenté, souvent placé sous la responsabilité de plusieurs

ministères (ex. : ministères des Finances, de l'Intérieur, du Travail, de la Migration, de la Santé, des Affaires étrangères). C'est dire combien la question peut être laissée pour compte ou devenir l'objet de rivalités entre les ministères. La situation inverse, où la responsabilité de la migration est confiée à un seul ministère, peut s'accompagner de son propre lot de problèmes si la migration est abordée dans une perspective unidimensionnelle.

- La question peut ne pas figurer en bonne place dans les priorités des bailleurs de fonds, compliquant ainsi la mobilisation de fonds. Cela peut en particulier être le cas pour les programmes qui abordent à la fois la migration et le développement, et pas seulement la migration.
- La migration est une question transversale complexe qui rend difficile la formulation d'une position commune cohérente. Elle peut à la fois être conceptuellement difficile et impliquer des défis politiques, en rassemblant des intervenants qui ont des intérêts manifestement différents.
- Le manque de coopération et de dialogue entre les pays d'origine et de destination sur les questions de migration et de développement.
- La migration est une question politiquement sensible, qui conduit souvent à une focalisation sur la gestion et le contrôle des frontières plutôt que sur le développement.
- La multiplicité des outils de planification du développement utilisés par les pays en développement peut compliquer les choses. La plupart des pays utilisent plusieurs cadres de réduction de la pauvreté/développement, avec des intervenants, des programmes, des calendriers, des secteurs et des couvertures géographiques différents.

Les orientations fournies ici devraient aider à aborder ces contraintes. Certaines resteront toutefois des défis et nécessiteront une approche pragmatique mais déterminée. Celle-ci exigera de s'appuyer sur les meilleures et plus larges informations et ressources disponibles pour intégrer la migration dans les plans de développement, mais aussi de reconnaître que l'exercice d'intégration ne sera jamais parfait.

Extrait du DSRP du Sénégal faisant référence à la migration

4.1.5.5. Gestion et promotion des sénégalais à l'étranger

200. Le Sénégal possède une très forte colonie à l'étranger qui joue un rôle important en matière de transferts financiers et d'investissements privés et collectifs contribuant ainsi à la lutte contre la faim, l'accès aux services sociaux et la pauvreté dans le pays. Le ministère des Sénégalais à l'étranger estime à plus de deux millions (2 000 000) de personnes le nombre de Sénégalais vivant à l'étranger. Les transferts financiers par le circuit officiel sont évalués à plus de 300 milliards de francs CFA par an et représenteraient 15 à 65% du revenu du migrant et 30 à 80 % du budget des familles restées au Sénégal selon les zones. Cependant, les ressources et potentialités de cette diaspora demeurent encore peu valorisé pour le pays du fait de multiples contraintes dont (i) la méconnaissance réelle des caractéristiques sociogéographiques, socioprofessionnelles, socioéconomiques ; ii) le manque d'organisation aussi bien du côté des autorités que des migrants en dehors des efforts des associations des ressortissants et des membres de confréries dans les pays d'accueil ; iii) le manque d'informations des Sénégalais à l'étranger sur les structures, les procédures ainsi que les opportunités d'affaires.

201. Pour lever ces contraintes et favoriser l'implication des Sénégalais à l'étranger dans le développement socioéconomique, les objectifs prioritaires ci-après seront poursuivis : i) mettre en place un système performant de gestion et de suivi de la population sénégalaise vivant à l'étranger, ii) asseoir une politique d'implication des Sénégalais à l'étranger dans les efforts de développement. À cet effet, le Gouvernement élaborera une lettre de politique sectorielle et des programmes relatifs à : i) l'information sur les créneaux porteurs, l'habitat, les possibilités de financement, etc., ii) l'encadrement, l'appui, l'assistance et le suivi, iii) la sécurité sociale.



UN Photo/Eskinder Debebe

partie

Comment intégrer la migration dans la planification du développement

Comment intégrer la migration dans la planification du développement

2

2

PARTIE 2: Comment intégrer la migration dans la planification du développement

2.1 Vue d'ensemble

2.1.1 Cadre institutionnel et des politiques

Les pays souhaitant entreprendre un exercice d'intégration de la migration différeront en termes de contexte, besoins, cadres nationaux de développement (par exemple, document de stratégie pour la réduction de la pauvreté – DSRP, plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement – UNDAF, approches sectorielles – SWAp), expertise et capacités financières. Dans la plupart des cas, le processus d'intégration nécessitera néanmoins les deux grandes composantes institutionnelles suivantes :

a) *Une structure institutionnelle pour la migration et le développement*

Un mécanisme d'organisation, de coordination et de consultation est nécessaire pour superviser l'ensemble du processus d'intégration de la migration. Il devra définir, choisir, mettre en œuvre et suivre les activités de M&D et également impliquer ceux qui sont concernés par la question : administrations publiques, donateurs internationaux, société civile, syndicats, organisations patronales, institutions de recherche, etc. La structure est en fin de compte responsable vis-à-vis des pouvoirs publics nationaux, qui doivent décider si le processus mérite d'être suivi, définir ses priorités stratégiques et veiller à ce qu'il atteigne les grands objectifs de développement, y compris le respect et la protection des droits de l'homme.

b) *Un plan d'action national pour la migration et le développement*

Ce document de politique comprendra une feuille de route montrant comment le pays entend intégrer la migration dans sa planification du développement. Il décrira les questions à aborder, les objectifs et les priorités stratégiques, les parties concernées, les zones d'intervention, la structure institutionnelle, les processus de consultation, etc. Ce document constituera le référentiel principal et le dossier institutionnel de l'approche adoptée.

Les pages suivantes montrent comment élaborer une structure institutionnelle et un plan d'action national pour la M&D.

Il est essentiel d'être clair dès le départ sur la façon dont la migration peut être intégrée et dans quoi elle doit l'être. Il existe deux grandes approches :

- a) Idéalement, l'exercice d'intégration de la migration doit avoir lieu au moment de l'élaboration au niveau national des plans de développement ou des stratégies du DSRP. Ainsi, la migration peut être pleinement intégrée dans les réunions, les consultations, les décisions et la documentation du processus de planification du développement lui-même. Si un plan national de développement est en cours d'élaboration, il est important d'essayer d'y intégrer les questions de M&D, étant donné que l'intégration dans des processus de haut niveau existants, jouissant d'un puissant soutien politique sera de bon augure pour la mise en œuvre et le financement.
- b) Il ne sera pas toujours possible d'adopter l'approche ci-dessus. Les plans de développement peuvent déjà être en place, ou pour diverses raisons, il pourrait être impossible d'intégrer entièrement la migration dans un processus de planification du

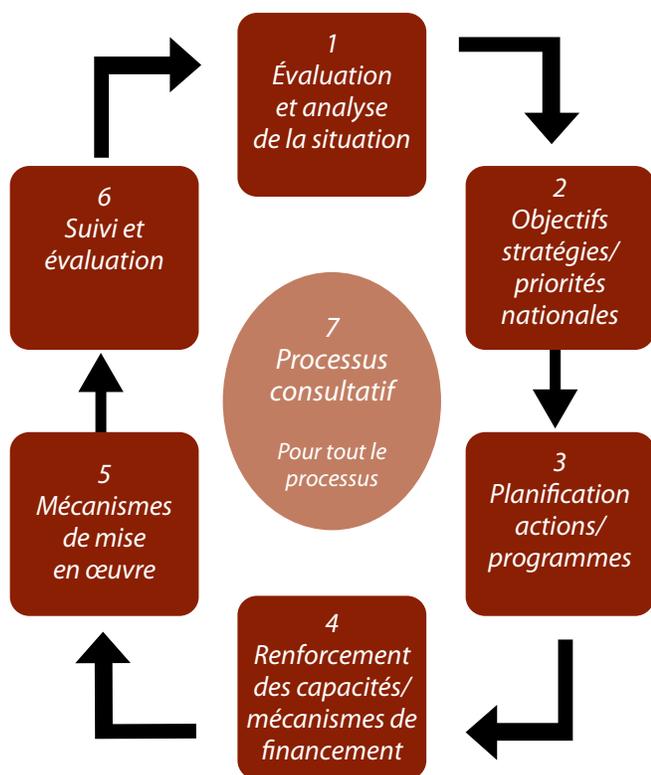
développement. En pareil cas, l'exercice d'intégration de la migration sera mené comme une initiative séparée. Même dans ces conditions, il est important que les activités d'intégration de la migration reflètent le processus plus large, en suivant les concepts et les plans qui y sont élaborés, afin que les actions de M&D aient les meilleures chances de rentrer dans l'agenda plus global.

Si la seconde approche est adoptée au départ, lors de l'exercice suivant de planification nationale (par exemple, la rédaction du prochain DSRP), les migrations peuvent être intégrées dans le processus à ce stade.

Toutes les étapes comprennent une même constante : une vaste consultation

Diagramme : Étapes de la planification du développement

Principales composantes des stratégies de développement pour la réduction de la pauvreté



2.1.2 Processus d'intégration en tant que partie de la planification du développement

La planification du développement passe généralement par les étapes suivantes : évaluation et analyse de la situation ; identification des objectifs stratégiques et des priorités ; planification des actions/programmes ; financement et renforcement des capacités ; mise en œuvre ; suivi et évaluation. Ce cycle est décrit dans le diagramme ci-dessous.

Les étapes peuvent porter des noms différents dans des mécanismes de planification différents, mais le processus comprend essentiellement le passage par les phases de préparation, mise en œuvre et réflexion. Pour intégrer efficacement la migration, celle-ci doit être prise en compte à chacune de ces étapes. Ce manuel est par conséquent organisé selon les étapes du cycle de planification du développement afin de montrer comment la migration s'intègre à chaque étape.

Les étapes se chevauchent, et les personnes en charge du processus d'intégration doivent être conscientes des boucles de rétroaction et ne pas essayer de le mettre en œuvre dans un ordre strict. Par exemple, une familiarité avec le processus qui peut être utilisé pour le suivi et évaluation est importante lors de la planification des programmes et actions, étant donné que les actions sélectionnées doivent pouvoir être suivies et évaluées. De même, la principale stratégie de renforcement des capacités se trouve dans les étapes intermédiaires du processus, mais le renforcement des capacités est également susceptible d'être nécessaire dans les premières phases. Les exercices d'intégration se déroulent donc plus efficacement lorsque le processus est itératif plutôt que séquentiel.

Toutes les étapes comprennent une même constante : une vaste consultation. Pour qu'un exercice d'intégration réussisse et soit durable, il faut faire l'objet d'une large appropriation nationale et donc impliquer les pouvoirs publics, la société civile, les donateurs/partenaires au développement, les parlementaires, le monde académique, les migrants (y compris les groupes de migrants particulièrement vulnérables tels que les plus pauvres, les migrants en situation irrégulière, les enfants et certaines catégories de femmes), les associations de la diaspora, le secteur privé, etc.

La participation des parties concernées peut intervenir à différents niveaux : certaines peuvent être impliquées dans des consultations de planification du développement plus larges, d'autres être invitées dans des groupes de travail spécifiquement centrés sur la M&D. Le processus doit donc être prévu pour permettre à ces parties concernées de participer et de faire connaître leurs points de vue.

2.1.3 Conditions pour une intégration réussie

De façon plus générale, l'expérience passée des exercices d'intégration suggère qu'il existe six facteurs clés de succès. Les personnes initiant ou gérant un processus d'intégration doivent veiller à ce que les éléments suivants soient en place avant d'entamer l'exercice.

- 1. Un soutien politique fort à un niveau élevé.** Celui-ci garantit qu'il existe une volonté politique suffisante pour faire progresser l'agenda de la M&D.
- 2. Une appropriation au niveau national.** Les pouvoirs publics doivent être l'acteur principal du processus d'intégration, et ses priorités doivent prévaloir sur celles des acteurs extérieurs.
- 3. Une implication rapide des principales parties concernées** (telles que les groupes des communautés migrantes, les groupes de la diaspora, la société civile, le monde académique, les associations patronales et les partenaires au développement). Le but est de faire des principales parties concernées des partenaires à part entière et engagés du processus d'intégration. En plus d'autres ressources, les parties concernées peuvent offrir des points de vue différents, de nouvelles informations et données, un appui politique et moral, ainsi que

des financements. Pour que l'exercice d'intégration réalise tout son potentiel, il doit faire appel à tous ces acteurs et ressources.

- 4. Une compréhension commune des objectifs.** Celle-ci est très importante pour éviter que des agendas divergents ne soient poursuivis. Une vision claire, de la transparence et un dialogue régulier entre les parties concernées sont essentiels à la définition et au maintien d'un agenda unifié. Lors de la définition des priorités, il est également crucial d'établir un agenda limité, au lieu d'enterrer les questions importantes sous les détails d'un plan de travail complexe.
- 5. Une large participation basée sur une définition claire des rôles et responsabilités.** Au cours du processus, il est essentiel que celui-ci ne soit ni monopolisé par une seule institution étatique, ni confisqué par quelques personnes. Une large participation est nécessaire. Celle-ci n'en sera que plus efficace si les rôles et responsabilités respectifs des différents acteurs sont clairement définis, dans la mesure où cela aidera à assurer un suivi approprié.
- 6. Un respect des délais.** Pour obtenir une appropriation nationale, un temps suffisant doit être accordé à la réflexion et à la recherche d'un consensus. Au début du processus, il est important de se montrer réaliste au sujet du temps nécessaire pour des tâches telles que l'obtention des approbations formelles par les pouvoirs publics, ainsi que la commande et l'exécution des études. Une fois le calendrier du processus convenu, il est important de le respecter pour éviter la paralysie. Cela évite que les dates butoirs ne commencent à glisser.

Lorsqu'ils envisagent un exercice d'intégration, si les planificateurs constatent qu'une majorité de ces conditions préalables risque de ne pas être satisfaite, ils doivent sérieusement se demander si la poursuite de l'exercice constitue une utilisation judicieuse du temps et des ressources de développement des pouvoirs publics, trop précieux pour être gaspillés. Il pourrait être plus approprié de faire un pas en arrière et d'orienter les efforts vers la mise en place des facteurs clés de succès, au lieu de lancer un processus d'intégration de la migration dans ces conditions.

2.2 Activités préparatoires

2.2.1 Vérifier que l'intégration ajoutera de la valeur aux politiques nationales

Même si les pouvoirs publics sont intéressés par l'intégration de la migration dans la planification du développement après avoir considéré les « facteurs clés de succès » ci-dessus, il est important d'examiner un peu plus avant si l'exercice en vaut la peine. Certaines questions de base peuvent être posées pour déterminer s'il existe de prime abord une raison de s'embarquer dans un processus d'intégration. Notons que si les données et statistiques nécessaires pour prendre une décision éclairée ne sont pas disponibles à ce stade (et ne peuvent être ventilées par genre, ce qui peut empêcher une compréhension de la situation sensible au genre), la décision devra être prise sur la base des connaissances et hypothèses existantes à propos des liens entre la migration et le développement¹².

Les questions suivantes aideront à décider si un processus d'intégration de la migration dans la planification du développement peut ou non ajouter de la valeur à l'élaboration des politiques et à l'action au niveau national.

- Le pays possède-t-il un grand nombre de migrants ? Ce nombre inclut-il à la fois des hommes et des femmes ou majoritairement un seul sexe ? Il peut comprendre des immigrants, des migrants en transit ou des expatriés (diaspora) vivant actuellement à l'étranger. Ou alors, seule une portion relativement faible de la population est-elle affectée, directement et indirectement, par la migration ?
- Quels sont les taux récents de migration ? La migration est-elle courante ? Les modes de migration semblent-ils évoluer ?

¹² Dans de nombreux pays en développement, le manque de données et d'indicateurs sur la migration constitue une contrainte majeure pour l'intégration de la migration dans les plans de développement. Par exemple, la Commission sur les données relatives à la migration internationale pour la recherche et la politique de développement cite « l'inexistence ou l'inaccessibilité de données détaillées, comparables et ventilées sur le stock et les flux de migrants [comme] le plus gros obstacle à la formulation de politiques basées sur des faits visant à accroître les avantages de la migration pour le développement économique dans le monde entier. » (*Décompte des migrants : Cinq mesures pour de meilleures données sur la migration*, Rapport de la Commission sur les données relatives à la migration internationale pour la recherche et la politique de développement, 2009, www.cgdev.org/content/publications/detail/1422146/). D'un autre côté, les pays recueillent déjà une quantité importante de données sur les étrangers mais aucun « ne profite pleinement de cette profusion de renseignements pour mieux comprendre les processus de migration ».

Liste de contrôle pour la participation

Cette liste de contrôle exemplative peut être utile au moment de déterminer les dispositions pour la participation et la consultation.

- ✓ À quel point la société civile et le secteur privé seront-ils impliqués dans la formulation du plan d'action pour la M&D ?
- ✓ Quelle sera la représentativité du processus de consultation en termes d'acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux ? Quelle proportion des parties concernées représentera le point de vue de la migration, celui du développement, et l'ensemble des deux ?
- ✓ Le calendrier du processus de consultation permettra-t-il d'alimenter le processus politique ?
- ✓ Quelle sera la part des produits informels générés par le processus de consultation, dont la prise en compte est laissée à la discrétion des décideurs politiques, et celle des contributions formelles directement incorporées dans les décisions relatives aux politiques ?
- ✓ Le processus participatif est-il organisé pour être significatif pour chaque phase du cycle d'élaboration de la stratégie ?
- ✓ Les communautés migrantes sont-elles directement et suffisamment impliquées ? Les groupes migrants vulnérables tels que les femmes, les enfants et les migrants en situation irrégulière sont-ils pleinement représentés ?
- ✓ Existe-t-il des plans pour diffuser l'information sur la M&D auprès du grand public dans un format convivial, par exemple, dans les langues locales et à travers des médias non écrits (radio et télévision) ?

- Quelles sortes d'expériences les migrants vivent-ils ? Les droits humains des migrants sont-ils respectés ? L'expérience de la migration affecte-t-elle les hommes et les femmes de la même façon ?

- Y a-t-il d'importants transferts financiers ou envois de fonds provenant des migrants ? Représentent-ils une part importante du PIB ?
- Y a-t-il d'éventuels effets, positifs ou négatifs, de ces tendances migratoires, par exemple des problèmes dans les secteurs qui emploient une main-d'œuvre qualifiée (du fait de la « fuite des cerveaux »), des changements ou des tensions sociales/communautaires, des changements dans les recettes fiscales, la demande de services publics ?
- La migration constitue-t-elle un thème important des débats publics ou politiques ? Existe-t-il un sentiment que le pays gagnerait à l'aborder plus efficacement ?
- Y a-t-il une volonté/un intérêt politique d'exploiter la migration en faveur du développement ?

Après une évaluation de la situation, les pouvoirs publics doivent décider si un processus d'intégration est justifié. Il est important de garder à l'esprit qu'un exercice d'intégration a inévitablement des implications en termes de coûts. D'un autre côté, ceux-ci peuvent être compensés par une optimisation des avantages de la migration et une plus grande efficacité due à l'adoption d'une approche coordonnée plutôt que fragmentée de la M&D.

Lorsqu'aucun financement n'est disponible au niveau local pour couvrir les coûts d'un exercice d'intégration, il est utile de rechercher à ce stade si des donateurs sont capables et désireux de fournir des capitaux de démarrage pour mettre sur pied le processus, par exemple, la formation du personnel impliqué dans le processus, la recherche, les réunions et séminaires, l'acquisition de l'équipement de base, les salaires, etc.

La suite de cette section décrit les étapes préparatoires nécessaires une fois que les pouvoirs publics ont décidé qu'il a un intérêt initial à explorer plus à fond les liens M&D.

2.2.2 Mettre en place l'équipe de base

Une équipe de base, idéalement composée d'un agent de coordination national (ACN) et d'un expert facilitateur (EF), peut être mise en place par les pouvoirs publics. Ils seront assistés par un Comité national de la migration et du développement (M&D), et dans certains cas, par une équipe de soutien. Le détail des rôles et responsabilités de ces différents acteurs est donné de façon élémentaire dans l'encadré figurant à la page suivante.

- L'agent de coordination national sera chargé de conduire le processus d'intégration. L'idéal serait qu'il soit un haut fonctionnaire ayant une responsabilité directe dans l'élaboration de la politique de développement ou de la migration.
- L'expert facilitateur devra être un spécialiste confirmé des questions de migration et de développement, extérieur aux pouvoirs publics, et il aidera l'ACN à conduire le processus.
- Le Comité national M&D est le principal forum de consultation et de prise de décision, et il est constitué de membres appartenant ou non aux pouvoirs publics¹³.
- Si une équipe de soutien est mise en place, elle sera constituée d'experts nationaux et internationaux (suivant les besoins), qui peuvent aider à faciliter le processus de consultation et contribuer aux activités de renforcement des capacités, selon ce que les pouvoirs publics estimeront approprié.

Comme toujours, et pour s'assurer que les expériences des hommes et des femmes sont prises en compte dans les discussions, tous les efforts doivent être faits pour constituer une équipe équilibrée du point de vue du genre.

¹³ Voir Annexe B7 pour les TdR du Comité national M&D.

De façon plus détaillée, les rôles et responsabilités de l'équipe de base sont les suivants :

Rôle de l'agent de coordination national

- Coordonner l'exercice d'intégration et veiller à ce qu'il progresse.
- Sensibiliser au processus d'intégration de la migration ainsi que représenter et défendre le projet au sein des pouvoirs publics.
- Obtenir le soutien des parties concernées clés extérieures aux pouvoirs publics et contribuer à faire naître une appropriation au niveau national.
- Servir d'intermédiaire entre les pouvoirs publics et les partenaires au développement.
- Rendre compte au ministère au début de l'initiative d'intégration de la migration et/ou à l'autorité supérieure sous laquelle le processus d'intégration a été placé.

Le travail de l'ACN sera facilité par les services de secrétariat fournis par son administration d'origine. Sinon, un secrétariat spécial peut être mis en place pour les besoins de l'ACN. À la discrétion des pouvoirs publics, il pourrait également soutenir le Comité national M&D.

L'ACN doit être impliqué dans les réunions du Comité interministériel et du Comité consultatif national.

Rôle de l'expert facilitateur

Avec une connaissance et une expérience démontrées des questions de migration et de développement, le rôle principal de l'EF est d'assister l'ACN dans l'élaboration d'un programme de travail et de faciliter le processus d'intégration. Idéalement, l'EF doit être associé tant au Comité interministériel qu'au Comité consultatif national (voir ci-dessous) parce qu'une connaissance de l'intérieur facilitera son travail.

Rôle du Comité national M&D

Le Comité national M&D sera constitué des principales parties concernées des pouvoirs publics, du secteur privé et de la société civile. Il comprendra deux sous-groupes, dotés chacun d'un président agissant en tant que point de contact et facilitant la communication ainsi qu'une étroite relation de travail entre eux. Ces deux sous-groupes sont :

i) *Le Comité interministériel (CIM)*, qui comprendra des représentants de haut niveau des ministères de l'Émigration et/ou de l'Immigration, du Développement, des Finances, de la Santé et de l'Éducation ainsi que d'autres ministères d'exécution affectés ou affectant la migration dans ses relations avec le développement. Toutes les institutions satellites concernées (par exemple, le Comité national pour le DSRP) seront également incluses. Ce groupe sera chargé de coordonner la position et la réponse des pouvoirs publics en matière de M&D.

Le CIM agira à trois niveaux distincts avec des représentants différents :

- Le niveau technique, avec des fonctionnaires de haut niveau travaillant sur les programmes et politiques. Les membres du niveau technique rendront compte de façon régulière des résultats de leur travail à leurs ministères respectifs.

- Le niveau de coordination des données, centré sur la coordination du travail d'amélioration des données et statistiques, avec les représentants des institutions de statistiques faisant partie du comité.
- Le niveau de prise de décision, où les ministres se rencontreront pour s'assurer que les décisions sont approuvées conformément aux priorités nationales.

ii) *Le Comité consultatif national (CCN)*, qui sera constitué de représentants de la société civile (notamment des ONG, des représentants des immigrés et de la diaspora, les associations de défense des droits de l'homme, etc.) et du secteur privé (associations patronales, syndicats, etc.) ainsi que d'experts issus d'institutions locales de recherche. La participation de membres du parlement peut également être envisagée. Le CCN peut également comprendre des représentants des partenaires au développement, ou des structures de coordination particulières (par exemple, un groupe informel de donateurs et d'organisations internationales) pourraient être créées pour les associer.

En fonction de la structure du pouvoir et de la façon dont les mandats relatifs à la migration et au développement sont répartis entre les entités gouvernementales, il peut être intéressant de sélectionner un ACN appartenant à l'une d'elles et un président du Comité interministériel issu d'une autre. Une telle répartition des rôles évite que le processus soit dominé par une seule institution gouvernementale, et permet qu'un plus large éventail d'intérêts soit représenté. Inversement, si l'ACN préside le Comité interministériel, un unique représentant des pouvoirs publics assume la direction du processus, ce qui réduit les possibilités de blocage de celui-ci dues à des divergences d'intérêts. Cette dernière situation peut permettre au processus d'avancer plus rapidement, mais risque d'être moins représentative.

Rôle de l'équipe de soutien

Assister l'ACN et l'EF dans le processus d'intégration, notamment en rédigeant un rapport d'analyse/évaluation de la situation, un plan d'action, un plan de mise en œuvre, et en effectuant des activités de renforcement des capacités, suivant ce qui est nécessaire.

2.2.3 Sensibiliser

La première tâche de l'agent de coordination national est d'organiser, avec l'aide de l'expert facilitateur/équipe de soutien, des activités de sensibilisation afin de rallier d'autres départements ministériels, la communauté des donateurs et d'autres parties concernées. Étant donné la nature complexe et transversale de la migration, il est essentiel d'adopter une approche large et coordonnée de l'intégration.

Afin de faire progresser l'exercice d'intégration, l'agent de coordination national peut organiser des réunions avec des représentants des ministères clés pour assurer une forte adhésion au niveau le plus élevé des pouvoirs publics. Les objectifs de ces réunions sont :

- d'informer les représentants des pouvoirs publics à propos de l'initiative ;

- de comprendre leurs intérêts et attentes et de faire l'inventaire de leur expertise dans les questions de migration et/ou de développement ;
- d'obtenir la confirmation que l'institution collaborera au processus ; et
- de demander à l'institution de désigner un agent de coordination convenablement qualifié.

Des consultations semblables doivent être organisées par l'agent de coordination national avec d'autres parties concernées (par exemple les ONG, le monde académique, les donateurs du secteur privé, les organisations internationales, les organisations de migrants, les organismes de défense des droits de l'homme). Ces consultations peuvent avoir lieu en face à face ou lors de réunions de groupe.

Unité migration et développement du Zimbabwe

En avril 2008, les pouvoirs publics zimbabwéens ont mis en place une unité M&D au sein du ministère de la Planification économique et de la Promotion de l'investissement pour servir d'agent de coordination pour toutes les questions de M&D. Le but était de disposer d'une unité spécialisée afin d'améliorer la situation précédente où les responsables de ce portefeuille avaient de nombreuses autres responsabilités.

Les termes de référence de l'unité M&D sont :

- formuler/mettre en œuvre/suivre la politique nationale ainsi que le cadre juridique et institutionnel de M&D ;
- faciliter l'intégration de la politique et de la pratique de migration dans les plans de développement nationaux et sectoriels (par exemple, la stratégie de développement économique du Zimbabwe, les budgets nationaux, les politiques de la jeunesse, l'enquête pour l'évaluation de la pauvreté III, les objectifs du Millénaire pour le développement, et les recensements et enquêtes nationaux) ;
- identifier et commander des recherches sur la M&D ;
- identifier et impliquer les diasporas en faveur des initiatives d'investissement et de développement au Zimbabwe ;
- formaliser et utiliser l'impact positif de la migration de main-d'œuvre au profit du développement socio-économique national, notamment en exploitant et maximisant le potentiel de développement des envois de fonds des émigrés ;
- assurer l'application de mesures visant à protéger et promouvoir les droits humains et le bien-être des migrants ;
- renforcer la coopération technique dans la gestion de la main-d'œuvre transfrontalière ;
- identifier et initier des programmes et mesures de rétention des compétences qui atténuent la fuite des cerveaux ; et
- identifier et initier un développement économique et communautaire pour que les programmes de migration s'attaquent aux causes profondes de la migration pour raison économique ; et fournir aux migrants potentiels des moyens de subsistance alternatifs.

2.2.4 Détermination de la portée et proposition pour l'intégration M&D

Sur la base des réunions de sensibilisation, et certainement avant l'organisation d'une quelconque réunion du Comité national M&D, l'agent de coordination national (assisté si nécessaire par l'expert facilitateur) doit planifier une détermination de la portée.

Celle-ci aura pour but d'identifier les cadres de planification du développement existants, ainsi que leurs calendriers, les parties concernées clés, les grandes questions de migration et de développement concernées, ainsi que les moyens potentiels d'avancer dans la structuration du processus d'intégration. Pour orienter

un exercice d'intégration efficace, la détermination de la portée doit fournir un diagnostic préliminaire objectif de la situation de la M&D dans le pays (notamment la couverture institutionnelle de la question). La détermination de la portée est exploratoire par nature et jette les bases d'un exercice d'évaluation plus approfondi ou d'analyse de la situation, qui aura lieu plus tard au cours du processus d'intégration.

L'agent de coordination national rédige une ébauche des termes de référence (TdR) de la détermination de la portée, pour déterminer les objectifs, activités et produits de celle-ci (l'Annexe B1 donne un exemple de TdR). Cette ébauche doit être soumise à l'approbation des pouvoirs publics. Une fois les TdR approuvés,

la détermination de la portée peut être effectuée par l'agent de coordination national, assisté si nécessaire par l'expert facilitateur, en étroite collaboration avec d'autres éléments des pouvoirs publics et les autres parties concernées. Il peut être utile de s'appuyer sur des experts internationaux dont les connaissances peuvent compléter l'expertise locale et apporter un aperçu des expériences mondiales.

Avec l'assistance de l'expert facilitateur, l'agent de coordination national produira un rapport des résultats de la détermination de la portée et fera des propositions aux pouvoirs publics sur la façon de faire avancer l'intégration de la migration dans la planification du développement. Une fois qu'une proposition a été acceptée par les autorités nationales, elle devra, si nécessaire, être partagée avec les partenaires au développement pour obtenir leur appui.

L'approbation de la proposition marque le début officiel de l'exercice d'intégration.

2.3 Cycle de planification du développement

2.3.1 Analyse et évaluation de la situation

Qu'implique cette étape ?

Une analyse de la situation¹⁴ est effectuée au début du processus de planification du développement. Elle comprend la recherche et la collecte de données permettant de comprendre le contexte du pays, et fournit une bonne base aux décisions sur les stratégies à adopter.

Lorsque c'est possible, ce processus devrait être intégré dans des évaluations de planification du développement existantes, telles que le Diagnostic de pauvreté du DRSP, le Bilan commun de pays (BCP) du PNUAD, les Documents de stratégie de pays de l'UE, et les Programmes par pays pour un travail décent de l'OIT. Si la migration ne peut être totalement intégrée dans les évaluations standard de planification du développement, l'analyse doit être effectuée séparément et respecter, autant que possible, les mêmes formats d'évaluation (voir l'exemple des profils migratoires de la CE dans l'Encadré 3).

Comment mener une analyse de la situation ?

Rôles et responsabilités : L'expert facilitateur et l'équipe de soutien – lorsqu'il y en a une – sont directement responsables de la rédaction du rapport d'analyse de la situation, sous la direction de l'agent de coordination national. En l'absence d'une équipe de soutien, une équipe spéciale d'experts peut être constituée à cette fin avec, idéalement, des membres aussi bien locaux qu'internationaux. Quelles que soient les modalités exactes du processus, il est essentiel d'impliquer des experts nationaux, pour garantir la durabilité, une appropriation nationale, et dans certains cas, contribuer au renforcement des capacités nationales.

Portée : Celle-ci aura été, en grande partie, fixée dans la proposition élaborée à partir de la détermination de la portée et des décisions prises subséquemment par les pouvoirs publics à propos du centre d'intérêt de l'exercice d'intégration. La portée de l'analyse de la situation sera également déterminée par des facteurs tels que les données et les recherches disponibles sur les sujets liés à la migration, étant donné que l'évaluation devra se fonder sur un travail d'analyse antérieur, vu le temps vraisemblablement insuffisant pour recueillir de nouvelles données ou pour mener une nouvelle analyse plus élaborée. À ce stade, il sera possible d'identifier les lacunes dans les données et l'information qu'il faudra combler à moyen et long terme.

Participants : L'approche la plus efficace pour l'analyse de la situation est ouverte et participative. La prise en compte des opinions d'un grand nombre de parties concernées – y compris un éventail de migrants, au sein duquel les femmes et les enfants sont complètement représentés – permet de produire un rapport d'évaluation plus éclairé et renforce l'appropriation nationale et la durabilité du processus. Des réunions régulières du Comité national M&D au cours de cette phase peut aider à obtenir un consensus sur les questions prioritaires.

Principales questions d'évaluation

- **Contexte de la migration :** Quelles sont les principales tendances migratoires ? Comment la migration affecte-t-elle les objectifs de développement, notamment la protection des droits des migrants (tant positivement que négativement) ?
- **Cadre des politiques :** Quels sont les mécanismes, processus, politiques et législations

¹⁴ Voir à l'Annexe B9, un projet de TdR pour une analyse de la situation.

Profils de la migration : Des outils utiles pour la planification de la politique stratégique

Dans une communication de 2005 sur la migration et le développement, la Commission européenne (CE) a proposé un outil pour améliorer l'information sur la situation de la migration dans les pays en développement : les profils de migration. À l'origine, il s'agissait d'un rapport statistique concis, préparé en utilisant un format commun, qui aidait à comprendre « en un clin d'œil » la situation de la migration dans un pays donné. Entre la CE et l'OIM, environ 100 profils de migration ont aujourd'hui été préparés pour des pays du monde entier : l'Amérique latine, l'Afrique, l'Europe de l'Est et l'Asie centrale.

Au fil du temps, le profil de migration a évolué. Il est passé d'un moyen de rassembler des données provenant d'un large éventail de sources, à un processus plus élaboré impliquant des consultations avec beaucoup d'acteurs différents afin d'identifier et élaborer des stratégies pour pallier les manques de données et dégager des éléments probants pour éclairer les politiques. Le processus de préparation des profils de migration peut encourager la discussion sur les politiques de migration, la cohérence et la coordination entre les ministères et les autres parties prenantes. Le projet de l'OIM « Migration en Afrique de l'Ouest et centrale : profils nationaux pour le développement de politiques stratégiques », financé par la CE ainsi que les États belge et suisse, a été le premier à tester une méthodologie liant la préparation de rapports détaillés à une série d'activités de renforcement des capacités et d'élaboration des politiques visant à améliorer la base d'une prise de décision cohérente et à encourager l'appropriation par les pays. Dix pays d'Afrique de l'Ouest et centrale ont participé à ce projet.

Même si les enseignements tirés de cette initiative pilote doivent toujours être complètement mis en pratique, il est clair que la définition de profils de migration en tant que cadre appartenant aux pouvoirs publics, destiné à la collecte et à l'analyse des données, et en tant qu'instrument d'élaboration des politiques nationales est un processus nécessitant un renforcement complet des capacités et un soutien des pouvoirs publics. Le renforcement des capacités permet au pays d'assumer l'entière responsabilité de la production et de l'actualisation régulière des rapports. En tant qu'outil d'information régulièrement actualisé, les profils de migration permettent aux pays de mieux planifier et évaluer leurs politiques liées à la migration et au développement. Les profils de migration peuvent ainsi constituer un outil essentiel pour soutenir un exercice d'intégration de la migration.

(aux niveaux national, régional et international) concernés par cet exercice ? Comment les politiques influencent-elles actuellement les résultats de la M&D ?

- **Ressources :** Quels sont les besoins en termes de ressources financières/humaines et de renforcement des capacités nécessaires à la progression d'un agenda de M&D ?

Une série d'outils d'évaluation peuvent être utilisés pour réaliser des parties de l'analyse (pour plus de détails, voir le site Web PovertyNet de la Banque mondiale www.worldbank.org/poverty/). Des outils ou approches spécifiques peuvent également être développés et adaptés aux besoins du contexte du pays.

Différents types de données peuvent être utilisés, mais il est important d'examiner la possibilité d'utiliser les sources de données nationales existantes (enquêtes auprès de la population active, données des recensements et sur les permis de travail, par exemple) et les recherches universitaires, sans se limiter à une source unique. Chaque fois que possible, les données collectées devront être ventilées par genre. Plus d'informations sur des sources publiques de données pertinentes sont fournies en annexe ainsi que dans la section sur le suivi et évaluation, qui suit.

Résumé des principales étapes

- Planifier l'analyse de la situation : portée, TdR, rôles et responsabilités, calendrier.

- Désigner des experts pour effectuer l'évaluation et rédiger le rapport.
- Organiser des réunions régulières du Comité national M&D.

Résultats de cette étape

Le principal résultat de cette étape est un rapport d'évaluation qui fournit des informations suffisantes pour une prise de décision sur les priorités stratégiques et la marche à suivre pour la mise en œuvre. Il peut également conclure qu'une stratégie d'intégration M&D n'est pas justifiée dans le contexte considéré ; et pour les pouvoirs publics qui ne sont pas convaincus par cet exercice, le processus peut s'arrêter là.

2.3.2 Objectifs et priorités stratégiques

Qu'implique cette étape ?

La phase d'analyse de la situation a identifié les grandes questions de M&D. La phase suivante concerne le classement de ces questions suivant leur importance stratégique. La détermination des priorités est un exercice d'équilibre délicat qui nécessite de prendre en compte les intérêts des différents acteurs, d'obtenir un consensus et d'être réaliste en ce qui concerne la capacité disponible (ressources humaines et financières, et temps) et les objectifs réalisables.

À ce stade, il est primordial que les avis et les intérêts des groupes vulnérables et marginalisés soient pris en considération. Par exemple, il n'est pas suffisant de se concentrer uniquement sur les communautés de migrants en situation régulière – en termes à la fois d'objectifs et de participation – si les plus vulnérables, discriminés et/ou défavorisés se trouvent être les migrants en situation irrégulière. De même, au cours des consultations avec les migrants, il est important que les enfants et les femmes aient l'opportunité de participer à l'évaluation de leurs besoins et priorités. Une attention particulière doit donc être prêtée au fait que ces groupes soient atteints et leurs voix entendues. Le processus de détermination des priorités doit aussi être ouvert et redevable, afin que toutes les parties concernées puissent suivre les événements et les résultats.

Comme exposé précédemment, chaque fois que possible, le processus doit être intégré dans celui de la planification nationale du développement, au cours de laquelle les objectifs stratégiques sont identifiés et acceptés. Une autre possibilité consiste à identifier les objectifs M&D au cours d'un processus séparé mais néanmoins lié, cohérent avec l'approche de la planification nationale du développement.

Comment identifier les objectifs et les priorités stratégiques ?

Déterminer les objectifs potentiels : Le rapport d'évaluation a identifié les questions clés et certains objectifs ainsi que les domaines potentiels d'intervention. Si la chose n'a pas encore été réalisée, il faut examiner le rapport d'évaluation et identifier les questions clés pour lesquelles un changement est souhaitable et qui pourraient être traitées par des politiques. Certains objectifs potentiels peuvent être très clairs, émergeant avec force du rapport d'évaluation ou des discussions au sein du Comité national M&D par exemple. Par contre, d'autres peuvent être identifiés en examinant les conclusions du rapport d'évaluation en même temps que d'autres documents clés, tels que les plans nationaux de développement existants, des documents sur les politiques de migration existantes, les OMD, etc.

Par exemple, un plan national de développement existant peut avoir pour objectif d'accroître les possibilités d'emploi. En même temps, l'évaluation M&D peut constater que la faible rémunération du travail pousse les gens à migrer. Ensemble, ces éléments indiquent que la promotion d'un emploi bien rémunéré peut constituer un objectif potentiel pour une stratégie de développement intégrant les préoccupations relatives à la migration.

Les objectifs potentiels doivent être SMART : spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et temporellement définis – en anglais : *Specific, Measurable, Achievable, Relevant, Time-bound* – (pour une définition des indicateurs SMART, voir l'Annexe A).

Déterminer l'ordre de priorité des objectifs : Les priorités des différents objectifs potentiels doivent être déterminées à travers un processus consultatif impliquant toutes les parties concernées.

Un ensemble de critères est nécessaire pour pouvoir décider des priorités. Ils doivent être adaptés à chaque contexte et peuvent par exemple comprendre :

- L'objectif contribuera-t-il de façon significative à la réalisation d'une importante priorité nationale de développement ?
- L'objectif/le domaine d'intervention peut-il rallier la plupart des groupes de parties concernées ?
- L'objectif est-il simple et direct dans ce sens qu'il ne nécessite aucun changement institutionnel majeur ?

- L'objectif est-il réalisable sans que d'autres objectifs ne doivent d'abord être atteints ? Et au cas où il dépendrait de la réalisation d'autres objectifs, est-il possible de s'assurer que ceux-ci soient poursuivis simultanément ?

L'utilisation d'un système de notation peut faciliter une évaluation objective des avantages/inconvénients des objectifs et priorités sélectionnés. Voir le tableau ci-dessous à titre d'exemple.

Le tableau ci-après montre le fonctionnement d'un système de notation. Les critères proposés reçoivent une note allant de 0 à 2, avec 0 signifiant pas d'accord, 1 d'accord, et 2 tout à fait d'accord.

Notation des objectifs et priorités		
Critères d'évaluation des objectifs	Objectif : faciliter l'investissement de la diaspora dans l'amélioration de l'accès à l'eau potable dans les zones rurales	Objectif : soutenir les réfugiés, les migrants de retour au pays et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI)
L'objectif/le domaine d'intervention peut-il rallier la plupart des groupes de parties concernées ?	1	2
Contribuera-t-il de façon significative à la réalisation d'une importante priorité nationale de développement ?	2 (Si l'accès à l'eau potable occupe une position élevée dans l'agenda du développement)	2
L'objectif est-il simple et direct dans ce sens qu'il ne nécessite aucun changement institutionnel majeur ?	2	2
L'objectif est-il réalisable sans que d'autres objectifs ne doivent d'abord être atteints (exemple : résoudre le problème du monopole des pouvoirs publics sur l'investissement dans la pose des conduites d'eau) ? Et au cas où il dépendrait de la réalisation d'autres objectifs, est-il possible de s'assurer que ceux-ci soient poursuivis simultanément/dans le bon ordre ?	2	2
Total des points	7	8

Sélection des objectifs et priorités : Les objectifs et priorités qui satisfont le mieux les critères identifiés et font l'objet d'un consensus des parties concernées doivent être retenus. Le nombre des objectifs stratégiques à sélectionner dépendra des décisions antérieures (en particulier celles prises pendant la phase de proposition) relatives à l'étendue du travail d'intégration, de la capacité à mobiliser des ressources, du travail sur les M&D réalisé précédemment dans le pays, et du niveau d'urgence reconnu. Pour maintenir la concentra-

tion, il vaut généralement mieux limiter le nombre des objectifs à une poignée.

Résumé des principales étapes

- Demander au Comité interministériel et au Comité consultatif national d'accepter les critères à utiliser pour l'identification des objectifs stratégiques.
- Procéder à une large consultation.

- Identifier les objectifs et priorités potentiels.
- Organiser des réunions du Comité national M&D, facilitées par l'agent national de coordination et l'expert facilitateur, afin d'examiner les objectifs potentiels et d'obtenir un consensus sur les priorités.

Résultats de cette étape

Le principal résultat de cette étape est une liste des objectifs et priorités stratégiques acceptés.

2.3.3 Planification des actions/ programmes

Qu'implique cette étape ?

Cette étape comprend la sélection et l'élaboration de programmes et projets visant à réaliser les priorités sélectionnées. Elle implique de définir les bénéficiaires cibles, de déterminer les activités qui seront menées, et d'identifier les partenaires responsables. Autant que possible, les programmes de migration doivent être élaborés dans le cadre de la planification nationale du développement. Autrement, ils peuvent être élaborés séparément, en veillant à leur cohérence avec les plans nationaux.

Comment effectuer la planification des programmes

Identifier des interventions pour atteindre les objectifs : Des recherches et analyses préliminaires doivent être effectuées par l'expert facilitateur, avec l'assistance de l'agent national de coordination, pour identifier les interventions potentielles, entre autres, en s'inspirant des exemples et expériences mondiaux. La Section 4 de ce manuel comprend une compilation de programmes et activités M&D dont on pourrait s'inspirer.

Notons que les interventions ne doivent pas nécessairement être des politiques entièrement nouvelles. En fait, assez souvent, il peut simplement s'agir d'un changement ou ajout dans une politique existante. Par exemple, si un pays a déjà une politique financière de proximité visant à attirer de nouveaux clients vers le système financier formel, une intervention axée sur la migration et le développement pourrait consister à s'assurer que les destinataires des envois de fonds fassent partie des groupes ciblés par cette initiative.

Dans tous les cas, les interventions doivent être reliées aux objectifs et priorités ultimes établis. Des exemples tirés des DSRP existants montrent comment les objectifs de haut niveau sont traduits en interventions programmatiques. Le texte du DSRP sénégalais repris dans l'encadré ci-dessous le démontre, tout comme les cas présentés dans le tableau suivant :

Exemples de M&D tirés des DSRP

Pays	Domaine du développement national ciblé	Objectifs M&D	Principaux domaines du programme
Afghanistan	Protection sociale	Réfugiés, migrants de retour au pays et PDI soutenus	<ul style="list-style-type: none"> • maintenir un cadre pour gérer les rapatriements • offrir des logements, des installations et des services sociaux aux migrants de retour au pays • renforcer les capacités des pouvoirs publics à encourager les retours volontaires
Bénin	Pauvreté	Diaspora béninoise organisée en faveur du développement national	<ul style="list-style-type: none"> • appuyer l'organisation des expatriés béninois dans leurs pays d'accueil, en faveur du développement national du Bénin • œuvrer à l'implication effective et durable des Béninois de l'étranger dans le développement économique et social du pays.

À ce stade, il est essentiel de considérer le suivi et l'évaluation dans le processus. Une bonne stratégie d'intégration veillera à ce qu'il soit possible de suivre et évaluer les interventions sélectionnées. Par exemple, il est peu utile de choisir une politique visant à assurer que les enfants laissés au pays soient capables d'aller à l'école, si on ne dispose d'aucune donnée sur le nombre de ces enfants qui sont scolarisés (et il est peu probable qu'une stratégie soit mise en place pour recueillir de telles informations).

Rédiger un plan d'action national pour la M&D : Il sera nécessaire d'élaborer une ébauche de plan d'action reprenant les objectifs stratégiques convenus, les programmes/actions recommandés pour les atteindre, toutes les exigences nécessaires à leur soutien (exemple : la mise en œuvre d'une politique existante, des changements dans la politique/législation, une assistance technique), les délais, et les parties concernées (institutions nationales, organismes internationaux, ONG, associations de migrants, etc.)

L'ébauche de plan d'action national pour la M&D peut comprendre trois sections : 1) information sur la situation générale ; 2) information sur les programmes/interventions planifiés ; et 3) annexes. Ce qui suit donne des indications sur le matériel clé devant figurer dans chacune de ces sections.

1. Situation générale

- Les principales tendances migratoires et l'interaction entre la migration, la pauvreté, la réduction de la pauvreté et le développement dans des contextes spécifiques (à partir des rapports d'évaluation et d'autres recherches).
- Rapprochement entre la réduction de la pauvreté/les outils de planification du développement/les initiatives (DSRP, SWAP, PNUAP, etc.) au niveau du pays, et le cadre choisi pour l'exercice d'intégration de la migration.
- Cartographie des parties concernées (tant intérieures qu'extérieures aux pouvoirs publics).
- Description des structures institutionnelles et des processus consultatifs.

- Objectifs et priorités stratégiques pour le processus d'intégration de la migration.

2. Programmes/interventions planifiés

Cette section doit décrire les programmes planifiés. À ce stade, il n'est pas possible de donner des détails complets sur tous les aspects de la mise en œuvre des programmes, mais les objectifs poursuivis, le but du programme proposé, les résultats attendus, les acteurs, les délais et une indication provisoire des activités et du budget doivent être clairement déclarés.

En particulier, pour chaque objectif, il faut déterminer :

- Le ou les objectifs nationaux de développement qui sont visés, et
- l'objectif M&D qui a été identifié comme contribuant à la réalisation du ou des objectifs nationaux de développement.

Ensuite, pour chaque objectif M&D, il faut préciser :

- le but général ;
- les actions et les programmes recommandés ;
- les exigences pour le soutien (elles peuvent, entre autres, comprendre des changements dans les politiques, des changements institutionnels, une assistance technique, un renforcement des capacités, une recherche et une collecte de données, le plaidoyer et la communication, une assistance et une aide pour le suivi et l'évaluation) ;
- les délais et les parties responsables ; et
- les cibles pour la mobilisation des ressources.

3. Annexes

Les annexes peuvent comprendre :

- une grille des experts/instituts de recherche locaux travaillant sur la M&D ;
- un aperçu des principales activités entreprises par les organisations internationales et les ONG dans les domaines de la M&D ;

- une liste des recherches et analyses actuellement disponibles sur la M&D du pays ; et
- les termes de référence du cadre institutionnel de M&D, incluant le Comité interministériel et le Comité consultatif national.

Organiser un atelier sur le plan d'action national :

Une fois l'ébauche de plan d'action national rédigée, un atelier doit être organisé par l'agent de coordination national et convoqué par les pouvoirs publics. Les participants comprendront des représentants des départements ministériels, du parlement, de la société civile (en particulier des associations de migrants et de la diaspora, et de manière prioritaire, des groupes de migrants vulnérables, tels que les enfants, les femmes et les migrants en situation irrégulière), du secteur privé, de la communauté des donateurs et des organismes internationaux, ainsi que des experts internationaux. Le séminaire doit veiller à une large participation de parties concernées nationales différentes de celles déjà impliquées dans la structure institutionnelle M&D. Le séminaire doit :

- Débattre des objectifs et actions identifiés dans le plan d'action national pour vérifier qu'ils sont bien conformes aux objectifs du DSRP/de développement, et s'il y a des écarts.
- Déterminer la priorité des principales interventions programmatiques (à mettre en œuvre en premier lieu).
- Pour chaque intervention clé, examiner les actions nécessaires, les délais, les parties concernées à impliquer et le budget estimé ainsi que les écarts de financement nécessitant un appui des donateurs.
- Donner des exemples d'options et d'approches différentes qui pourraient être adoptées pour l'exécution des principales interventions (exemples de programmes et de politiques mis en place dans d'autres pays par les pouvoirs publics, des ONG, des organisations internationales, etc.)
- Obtenir un soutien au plan d'action national et à l'insertion des activités dans le budget national et le cadre des dépenses à moyen terme (s'il y a lieu).

Finaliser le plan d'action national : La décision finale sur les questions/activités clés doit être éclairée

par l'atelier sur le plan d'action national. Le plan sera ensuite rapidement finalisé par l'agent national de coordination/l'expert facilitateur et le Comité national M&D. Il sera ensuite soumis à une adoption formelle par les pouvoirs publics. L'approbation officielle du plan d'action national lui confère une visibilité et une légitimité qui contribueront à assurer son intégration dans le budget national, à faciliter l'assistance technique et financière ainsi qu'un suivi rapide des activités.

Résumé des principales étapes

- Rédiger l'ébauche de plan d'action national.
- Mener des consultations avec les pouvoirs publics et un large groupe de parties concernées.
- Organiser un atelier sur le plan d'action national.
- Finaliser le plan d'action national.
- Obtenir l'approbation officielle du plan d'action national

Résultats de cette étape

Le principal résultat de cette étape est le plan d'action national pour la M&D.

2.3.4 Renforcement des capacités et mécanismes de financement

2.3.4.1 Renforcement des capacités

Qu'implique cette étape ?

Dans ce contexte, le renforcement des capacités consiste à aider les individus et les institutions à participer à la planification du développement et aux processus d'intégration de la migration. Le renforcement des capacités est déterminant pour assurer la durabilité des efforts de M&D : pour réussir, l'agenda M&D d'un pays a besoin d'une appropriation locale, et celle-ci ne peut exister que s'il y a en place une capacité locale à le soutenir.

En conséquence, le renforcement des capacités implique souvent de renforcer les capacités non seulement des institutions publiques nationales et des fonctionnaires, mais aussi d'autres institutions – incluant potentiellement les collectivités locales, les organisations de la société civile (ONG, associations de migrants

Équipe-pays d'appui à la M&D des Nations Unies

Sous la direction du HCR, l'Équipe-pays des Nations Unies a mis sur pied au Maroc un groupe thématique sur la migration afin de soutenir les partenaires étatiques et institutionnels dans l'élaboration de stratégies globales de gestion de la migration incluant une attention à la protection des réfugiés.

En septembre 2007, le groupe a adopté un cadre stratégique pour une action conjointe, appliquant une approche basée sur les droits. Le cadre encourage des canaux accessibles pour une migration de main-d'œuvre régulière, un soutien aux femmes et enfants vulnérables des communautés de migrants et de réfugiés (notamment les victimes de la traite des personnes), et plus de liens positifs entre la migration et le développement.

Une présentation du cadre à tous les départements ministériels et acteurs de la société civile concernés a débouché sur l'identification d'un certain nombre de priorités et de projets conjoints à mettre en œuvre par l'État et l'équipe de coordination des Nations Unies (UNCT). Ils comprennent des études conjointes visant à améliorer la base d'éléments probants utilisables pour l'élaboration d'une politique globale pour la migration et la lutte contre la traite des êtres humains.

et de la diaspora, partenaires sociaux, etc.) et/ou le secteur privé (organisations patronales etc.)

Pour mener à bien un exercice d'intégration, les types de capacités requis au sein de cet éventail de partenaires comprennent :

- 1) le leadership ;
- 2) la définition d'une vision ;
- 3) l'analyse stratégique et des politiques ;
- 4) la gestion financière et la gestion de projet ;
- 5) le suivi et évaluation ;
- 6) les mécanismes de redevabilité mutuelle ; et

7) l'engagement public.

Cela signifie que le renforcement des capacités lié aux migrations peut couvrir des activités aussi variées que :

- soutenir les ministères responsables pour leur permettre d'exprimer leurs priorités et leur vision de la M&D (en acquérant plus de connaissances sur le sujet, en améliorant leurs capacités de négociation, etc.) ;
- soutenir les collectivités locales pour accroître leur aptitude à analyser les questions de migration et de développement, à identifier les priorités et à les injecter dans le processus d'intégration ;
- donner la parole à la société civile (exemple : en formant les membres des associations de migrants aux activités de lobbying, en s'assurant que les femmes, les enfants et les migrants en situation irrégulière sont convenablement représentés) ;
- soutenir les institutions nationales pour générer et analyser des données pertinentes sur la migration et élaborer des indicateurs nationaux de M&D ; et
- mettre sur pied des structures pour le suivi des résultats de la migration et du développement – tels que le respect des droits des migrants.

Comment mener le renforcement des capacités

Évaluation des capacités : L'évaluation des capacités sera conduite par l'agent national de coordination avec le concours de spécialistes extérieurs, si besoin est. Étant donné les probables limitations de budget et de temps, le processus d'évaluation des capacités doit être réaliste et donner la priorité aux capacités clés requises pour la M&D.

Stratégies de renforcement des capacités : Les stratégies de renforcement des capacités couvrent un ensemble d'activités visant les domaines susmentionnés, et peut comprendre des actions :

- au niveau individuel (s'occuper des expériences, connaissances et compétences techniques des personnes, par exemple à travers le mentorat et le coaching, ou en dispensant des formations dans des compétences particulières) ;

- au niveau organisationnel (aborder les systèmes, les procédures et les règles, par exemple en re-définissant les rôles, en revoyant les fonctions de certaines parties des pouvoirs publics, ou en mettant en place des mécanismes de rétroaction pour les parties concernées) ; et
- au niveau sociétal (par exemple, par le renforcement des capacités d'appui au sein des institutions nationales influentes et des acteurs non gouvernementaux concernés).

Il ressort clairement de ce qui précède que le renforcement des capacités va au-delà des activités de formation ou de l'embauche d'un nouveau personnel pour

les questions de M&D ; il considère en fait comment les institutions peuvent fonctionner plus efficacement. Il fait également partie intégrante de toutes les étapes du cycle de planification et ne doit pas être considéré comme une activité à part, comme déjà dit plus haut dans cette section. Au moment de l'élaboration de la stratégie principale, les responsables du processus d'intégration doivent déjà avoir envisagé les différentes actions de renforcement des capacités à mettre en œuvre au cours des précédentes étapes du processus d'intégration. Le tableau ci-après donne quelques exemples de la façon dont le renforcement des capacités peut être intégré à différents stades du cycle d'intégration.

Intégrer le renforcement des capacités aux différentes phases du cycle de planification	
Phase d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Profiter de l'analyse de la situation pour effectuer une évaluation des capacités des parties concernées et identifier leurs atouts et leurs lacunes en matière de capacités. • Identifier au niveau national les parties concernées qui peuvent soutenir les activités de renforcement des capacités.
Phase de détermination des objectifs et priorités stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprendre des activités visant à renforcer la capacité nationale à concevoir des politiques M&D et des options programmatiques. • Intégrer les résultats du renforcement des capacités dans les objectifs nationaux M&D (exemple : un examen organisationnel). • Inclure dans le plan d'action, des programmes visant à satisfaire les besoins de capacités pour la réalisation de tous les objectifs M&D nationaux.
Phase de financement et de renforcement des capacités	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer un plan de renforcement des capacités (RC) résumant les résultats de l'évaluation des capacités et donnant la liste des priorités de RC.
Phase de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer l'approbation du plan de renforcement des capacités par les parties concernées et les donateurs, et essayer d'impliquer les partenaires au développement et les donateurs dans les programmes et activités conjoints de renforcement des capacités. • Examiner la capacité des acteurs nationaux et locaux mandatés pour la mise en œuvre des activités de M&D. • Entreprendre des activités pour renforcer les capacités des acteurs chargés de la mise en œuvre
Phase de suivi & évaluation (S&E)	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités de collecte, traitement, analyse et diffusion des données M&D (si des fonds sont disponibles, certaines de ces activités peuvent déjà être exécutées pendant la phase d'évaluation, sinon, elles le seront une fois que le plan d'action aura été adopté). • Intégrer dans le cadre de S&E, des indicateurs pour mesurer les progrès du renforcement des capacités dans les domaines de la M&D. L'impact des activités de renforcement des capacités doit être mesuré et, plus important encore, les améliorations durables à long terme des capacités qu'elles entraînent.

Résumé des principales étapes

- Évaluer les besoins de capacités.
- Élaborer un plan pour le renforcement des capacités clés.

Résultats de cette étape

Le principal résultat de cette étape est le plan de renforcement des capacités.

2.3.4.2 Financement

Qu'implique cette étape ?

Le financement concerne l'évaluation des coûts et le financement stratégique des programmes de développement. L'intégration de la migration à ce niveau permet que celle-ci soit prise en compte dans les décisions d'allocation des ressources.

Comment obtenir des financements

Les discussions avec les différents départements ministériels et les partenaires au développement au sujet du financement seront de préférence entamées tôt dans le cycle d'intégration et peuvent nécessiter des réunions bilatérales et des consultations de groupe. Il est important de s'engager avec les donateurs dès le début et de les tenir informés.

Les deux principales sources de financement des activités de M&D sont :

a) Financement intérieur

Il est important de veiller à ce que les activités de M&D ne soient pas négligées lors des débats sur les allocations budgétaires nationales, et que les sources nationales/locales de financement de ces activités soient envisagées en premier. Dans beaucoup de pays en développement, les ressources nationales sont toutefois limitées comparées aux besoins des interventions publiques. Le remboursement de la dette reste très élevé pour certains pays, tandis que les impôts et taxes, frais d'utilisation et autres sources nationales de recettes publiques demeurent faibles, laissant beaucoup de pays dépendants de l'aide. Il peut donc être nécessaire de mobiliser des ressources de financement extérieures.

b) Financement extérieur

L'appui budgétaire direct devient de plus en plus le moyen préféré d'octroi de l'aide (au lieu du financement de projets) et on constate une tendance des donateurs à ne pas affecter des contributions à moins que certains outils de gestion des dépenses publiques ne soient en place (tels que les cadres des dépenses à moyen terme et les audits). Lorsque l'appui budgétaire est directement fourni au budget national, il y a toujours un risque que les activités M&D soient négligées. En effet, les fonds obtenus pour le plan de développement national ne suffisent souvent pas à couvrir toutes les activités prévues dans le plan, et le budget M&D pourrait passer à la trappe en tant que question transversale. Cet obstacle peut être surmonté si le Comité national M&D demande aux donateurs sensibles aux questions de M&D de leur affecter directement leurs contributions.

Les donateurs pourraient également apporter leur appui à travers un fonds commun destiné au financement d'activités dans un secteur spécifique ou à travers une approche sectorielle (SWAp). Les programmes sectoriels sont habituellement des plans de trois à cinq ans, ce qui assure une certaine prévisibilité du financement. Ils peuvent aussi être facilement contrôlés à travers un examen de la dépense publique, qui garantit la redevabilité et réduit les coûts de transactions pour les donateurs et les États. Lorsque des SWAp sont envisagées, les interactions de la migration avec le secteur doivent être explicitement considérées, conformément aux évaluations et aux priorités identifiées dans le plan d'action.

Beaucoup de donateurs réservent une partie de leur budget au financement de projets mis en œuvre par des acteurs spécifiques (par exemple, des ONG, les Nations Unies, des organisations internationales, des instituts de recherche, etc.), pour des questions ou des programmes géographiquement ciblés. À l'heure actuelle, le financement des projets est moins apprécié par les donateurs à cause des exigences de gestion et de la difficulté à mesurer l'impact par rapport à des objectifs nationaux plus larges. Toutefois, le financement des projets est encore souvent utilisé pour financer des agences des Nations Unies, des ONG et des organismes de recherche (qui, à leur tour, utilisent souvent leurs propres ressources pour financer des projets et programmes). Cette source de financement convient

particulièrement aux activités M&D qui, en raison de leur transversalité, ont des difficultés à obtenir des fonds des budgets nationaux ou sectoriels.

Résumé des principales étapes

- L'agent national de coordination considère les options de financement.
- Des consultations bilatérales entre l'État/l'agent national de coordination et les partenaires au développement sont organisées pour explorer les options de financement.

Résultats de cette étape

Le principal résultat de cette étape est l'identification des sources de financement potentielles et les discussions préliminaires avec les donateurs.

2.3.5 Mise en œuvre

Qu'implique cette étape ?

Les plans d'action des programmes sont réalisés à cette étape. Cela implique, impérativement, d'élaborer un plan de mise en œuvre et une stratégie de mobilisation des ressources. Ceux-ci permettent aux institutions de mise en œuvre d'être clairement tenues au courant des ressources, de la prise de décision, des rôles et responsabilités ainsi que de la production des rapports.

L'exercice d'intégration de la migration doit autant que possible être effectué au sein des systèmes de mise en œuvre établis dans le cadre général de la planification du développement.

Comment mettre en place un mécanisme de mise en œuvre

Rédiger un plan de mise en œuvre et d'autres documents : Un plan sera rédigé pour faciliter la mise en œuvre du plan d'action. Il est important de conserver l'élan et d'enchaîner avec cette étape immédiatement après l'approbation du plan d'action national par les pouvoirs publics.

Le rôle du plan de mise en œuvre est de transformer le plan d'action national en un document exploitable

pour guider le travail quotidien de mise en œuvre. Il définit les délais, les mécanismes de coordination et les ressources, les risques et les hypothèses, le planning et les indicateurs de suivi et évaluation. Le plan de mise en œuvre est un « document vivant » qui doit être revu, actualisé, et adapté à mesure que la mise en œuvre évolue.

Tout projet M&D mis en œuvre en dehors de la portée du plan d'action M&D (par exemple, ceux qui étaient en cours avant que celui-ci soit établi) peuvent également être intégrés dans le plan de mise en œuvre. Ceci signifie que, pour faciliter le suivi, les pouvoirs publics disposeront d'un document unique donnant une vue générale de toutes les activités M&D.

Le plan de mise en œuvre comprendra trois composantes :

1. Section décrivant le contexte

Cette partie narrative peut inclure les éléments suivants :

- Une justification de la stratégie de mise en œuvre choisie, expliquant pourquoi les types d'activités M&D sélectionnés sont les meilleurs, les raisons du choix des parties responsables/agents d'exécution, la logique d'ordonnement des activités, le processus participatif envisagé, et comment tous ces éléments font que la stratégie de mise en œuvre est adaptée au but recherché.
- Une description des rôles et responsabilités des parties chargées de la mise en œuvre : attribution de chacun des résultats, produits et activités à une « partie responsable » (ceci améliore l'appropriation et la redevabilité), et identification des mécanismes et des règles de la gestion des projets, de la prise de décision et de la prise en charge des problèmes non résolus.
- Une description des dispositions budgétaires et fiduciaires pour la gestion des ressources obtenues.
- Une analyse des interdépendances, des risques et de la gestion des risques. L'analyse des interdépendances identifie les activités qui doivent être

exécutées chronologiquement et sont étroitement liées, les activités à mener en parallèle, et les activités qui peuvent se chevaucher. Les risques doivent être clairement identifiés, de même que les méthodologies à utiliser pour les atténuer ou les éliminer, s'ils se matérialisent.

- Une description de la façon de traiter la communication sur l'exercice d'intégration, ainsi que de l'audience.

2. **Une matrice montrant les domaines des programmes** et la façon dont ils seront mis en œuvre. Elle comprend l'information contenue dans le plan d'action national sur les buts/objectifs généraux, le but et les résultats du programme. Elle donnera plus de détails sur les activités à effectuer, les budgets et les intrants nécessaires, les hypothèses et les conditions préalables, les moyens de vérification, et les indicateurs de mesure des progrès réalisés. Les plans de mise en œuvre sont élaborés différemment par les différentes organisa-

Matrice de plan de mise en œuvre				
Objectif M&D stratégique	Ex. : Objectif stratégique 1 <i>Impact développemental accru des envois de fonds</i>			
Résultat attendu (donner les résultats associés à chaque objectif stratégique)	Ex. : Résultat 1 : <i>Investissements productifs accrus des envois de fonds</i>			
Produits attendus* (tels que mentionnés dans le plan de mise en œuvre)	Activités** (donner les activités planifiées y compris les activités S&E)	Dépenses (énumérer les dépenses réelles pour chaque activité terminée)	Résultat des activités (donner le résultat de chaque activité)	Avancement (déterminer l'état d'avancement des produits à l'aide de données de référence et d'indicateurs. Mentionner si les risques et les hypothèses se sont matérialisés ou si de nouveaux risques sont apparus)
Ex. : Produit 1 Politique de l'État sur les envois de fonds et le développement adoptée et lancée	1.1 Mener des consultations avec les pouvoirs publics et les autres parties concernées 1.2 Organiser un atelier avec les parties concernées pour élaborer une ébauche de stratégie 1.3 Élaborer une ébauche de politique 1.4 Faciliter l'approbation par les pouvoirs publics et organiser le lancement de la politique	1.1 10 000 USD (frais de voyage compris) 1.2 15 000 USD (voyage, logement, locaux et repas compris) 1.3 6 000 USD (honoraires du consultant) 1.4 8 000 USD (coûts des locaux, de la restauration, du matériel de projection compris)	1.1 Intérêts, capacités et priorités des parties concernées évaluées 1.2 Priorités et accord conjoint sur le processus obtenus 1.3 Document de politique rédigé et distribué 1.4 Appropriation de la politique par les pouvoirs publics et visibilité publique assurées	1.1 Indicateurs : - nombre de consultations organisées - Diversité des parties concernées prise en compte - Cartographie des parties concernées, de leurs intérêts et capacités achevée - Diagramme des priorités établi Risques/hypothèses : - Les pouvoirs publics sont ouverts à un processus impliquant de multiples parties concernées ; - Les communautés marginalisées sont difficiles à atteindre ; - Des groupes particuliers tentent d'imposer leurs intérêts, rendant difficile l'obtention d'un consensus

Matrice de plan de mise en œuvre

Ex. : Produit 2 Pourcentage des envois de fonds effectués à travers des canaux formels accru	2.1 Organiser des consultations avec des institutions financières 2.2 Évaluer le niveau d'éducation financière des migrants et de leurs familles, et élaborer un programme de formation 2.3 Organiser des formations à l'éducation financière pour les migrants et leurs familles			
Ex. :				
	Ex. : Résultat 2 : Mesures incitatives de l'État en faveur de l'investissement des envois de fonds en place			
Ex. :				
Ex. :				
Ex. :				
	Ex. : Résultat 3 :			
Ex. :				
Ex. :				
Ex. :				

* Un produit est un « élément livrable », à savoir une chose concrète qui est produite.

** Une activité est une action entreprise pour créer un produit.

tions. Le tableau ci-dessous donne un exemple de matrice de plan de mise en œuvre.

3. Une section consacrée au suivi et évaluation. Le suivi et l'évaluation seront abordés plus en détail dans la sous-section suivante, mais pour l'instant, ce qui importe c'est de noter que le plan de mise en œuvre comprend un plan de suivi et évaluation des activités, indiquant comment, quand et par qui elles seront effectuées.

Avec l'appui du Comité national M&D et de l'expert facilitateur, l'agent national de coordination peut, en fonction des décisions prises dans le plan d'action national, être appelé à produire d'autres documents pour accompagner le plan de mise en œuvre principal. Ils peuvent comprendre par exemple :

- Des documents de conception. Ceux-ci convertissent les idées générales relatives aux interventions programmatiques formulées dans le plan d'action national en interventions bien planifiées,

avec des indications de budget. Ils sont particulièrement utiles pour les programmes ou actions très nouveaux ou très grands.

- Une stratégie de mobilisation des ressources. Celle-ci reprend les activités M&D qui sont ou peuvent être couvertes par les ressources et les lignes budgétaires existantes, les activités M&D qui nécessitent des ressources supplémentaires, l'ordre de priorité pour les financements, et les stratégies pour approcher les donateurs. Elle est utile lorsque beaucoup d'activités sont planifiées, ou lorsque beaucoup de nouvelles ressources sont nécessaires. Elle doit être élaborée en collaboration avec les donateurs extérieurs et le ministère des Finances.

L'ébauche de plan de mise en œuvre et tout autre document l'accompagnant seront discutés au cours d'une réunion du Comité interministériel M&D, afin de se mettre d'accord sur l'orientation générale, les écarts de financements et la date du premier atelier des donateurs/de mise en œuvre.

Mobiliser les financements extérieurs

Les sections précédentes ont déjà évoqué les sources de financement potentielles pour l'exercice d'intégration de la migration. Pour obtenir effectivement des fonds, un certain nombre de consultations doivent être menées. Sans que cela soit une obligation, les types de consultation suivants peuvent avoir lieu.

Les consultations bilatérales entre l'agent national de coordination et les donateurs peuvent donner une idée plus claire des intentions/priorités et identifier les programmes sursouscrits ou insuffisamment souscrits. Les donateurs peuvent souhaiter se concentrer sur un thème ou une localité donnée, éventuellement pour assurer une meilleure visibilité de leurs contributions ou pour rester cohérents dans l'apport de leur assistance technique.

Les consultations constituent une bonne occasion d'informer les donateurs de l'adoption formelle du plan d'action national. Elles peuvent comprendre un échange sur les écarts de financement, les documents de conception et les intérêts des donateurs dans certains domaines programmatiques particuliers. En dehors des donateurs, les consultations peuvent comprendre des ministères et d'autres acteurs impliqués dans la mise en œuvre. Le ministère en charge de la coordination de l'aide ou de la planification des activités pour les interventions de développement doit également être présent (généralement le ministère des Finances ou de la Planification).

Rôles et responsabilités

La préparation du plan de mise en œuvre, de l'approche de suivi et évaluation, des documents de conception, de la stratégie de mobilisation des ressources et des ateliers de mise en œuvre représente un ensemble de tâches considérable, susceptible de nécessiter des ressources humaines et une expertise supplémentaires. L'agent national de coordination est chargé de diriger le processus de mise en œuvre en coordination avec les membres du Comité national M&D. Il y a certainement avantage à faire appel à une expertise spécialisée dans la planification et le suivi et évaluation en particulier, étant donné que l'élaboration d'un plan de mise en œuvre cohérent nécessite des compétences techniques pointues et une bonne connaissance des cadres logiques et des indicateurs du développement.

Structure institutionnelle M&D

En ce qui concerne la structure institutionnelle, la structure nationale M&D existante peut superviser la mise en œuvre. Il peut néanmoins être souhaitable de mettre en place des groupes de travail spéciaux pour suivre certains programmes, ou d'ajuster la participation à certaines réunions axées sur la mise en œuvre, par exemple, en invitant des partenaires de mise en œuvre issus de la société civile et du secteur privé, ou en reconnaissant que la présence de certains membres du Comité national M&D n'est pas nécessaire.

Résumé des principales étapes

- Rédiger le plan de mise en œuvre, y compris le cadre de suivi et évaluation, les documents de conception, la stratégie de mobilisation des ressources, etc.
- Organiser la mobilisation des ressources.
- Parvenir à un consensus sur une stratégie et un plan de mise en œuvre.
- Mettre le plan en œuvre.

Résultats de cette étape

Les principaux résultats de cette étape sont la finalisation d'un plan de mise en œuvre, l'obtention des ressources financières, et la mise en œuvre des activités d'intégration.

2.3.6 Suivi et évaluation

Qu'implique cette étape ?

Le suivi et évaluation consiste à surveiller de façon systématique l'état d'avancement du plan de mise en œuvre et à vérifier si les actions entreprises ont apporté un changement. Le suivi et évaluation améliore la redevabilité et l'appropriation ainsi que la qualité des interventions (à condition que les résultats soient diffusés auprès des principales parties concernées et utilisés à des fins d'apprentissage).

Définition des termes

Le suivi et évaluation concerne la mesure des progrès réalisés en direction des objectifs, à l'aide de cibles et d'indicateurs¹⁵.

Définir les éléments à mesurer

Pour simplifier, il existe deux types de suivi et évaluation des stratégies de développement :

1. le suivi des objectifs (ou résultats) généraux ; et
2. le suivi des facteurs intermédiaires – produits et intrants.

Le suivi des objectifs (résultats) généraux consiste à contrôler l'effet final d'une intervention de M&D. Pour appréhender cet effet, un certain nombre d'indicateurs différents peuvent être suivis. Notamment :

- Le suivi des changements dans certains aspects choisis du phénomène migratoire (par exemple, les tendances de l'émigration ou des envois de fonds). Les aspects de la migration sélectionnés pour le suivi sont identifiés comme ayant un impact clé sur les grands objectifs de réduction de la pauvreté et de développement visés.
 - Le suivi de l'évolution de la situation des migrants et de leurs familles (par rapport à celle du reste de la population). Les résultats apportant un changement dans la situation des migrants et de leurs familles constituent une composante important du développement. Une amélioration de leurs conditions (par exemple, suite à la réception de plus d'envois de fonds) stimule le développement ; le contraire (par exemple, si leurs droits sont moins protégés) dégrade les résultats du développement.
- La réalisation d'évaluations d'impact plus formelles pour déterminer la contribution des interventions de M&D aux progrès dans la réalisation d'objectifs donnés de réduction de la pauvreté et de développement (par exemple, en utilisant des méthodes économétriques).

Le principal défi du suivi de l'effet des politiques et programmes de M&D sur les résultats est l'identification de ce qu'a été leur contribution par rapport aux autres déterminants possibles. Par exemple, un pays peut décider de mettre en œuvre une politique visant à accroître le nombre de ses habitants capables de migrer vers un pays donné, disons les États-Unis, au cours des cinq prochaines années, dans le but de stimuler le revenu national résultant des envois de fonds. Si, au bout de cinq ans, un plus grand nombre d'habitants ont effectivement émigré vers les États-Unis et que les envois de fonds à partir de ce pays ont augmenté, ce résultat ne peut pas nécessairement être imputé à la politique en question. Il se peut par exemple que la demande de main-d'œuvre ait augmenté aux États-Unis.

Pour véritablement comprendre l'effet des politiques sur les résultats, il ne suffit donc pas d'observer les indicateurs, il faut également chercher des explications aux changements et identifier dans quelle mesure un lien de cause à effet peut être établi entre l'intervention et le résultat.

Pour le choix des indicateurs de suivi des résultats, on peut faire un compromis entre ceux plus faciles à mesurer mais apportant moins de certitude quant à l'effet réel de l'intervention (comme ceux énumérés dans le premier point de la liste à puces ci-dessus), et ceux plus difficiles à suivre mais susceptibles d'être plus précis (en adoptant l'approche décrite dans le troisième point ci-dessus). Les décideurs devront décider quelle approche est la plus adaptée à leur contexte.

Le suivi des produits (réalisations) et des intrants implique le suivi de facteurs qui déterminent si l'objectif est ou non atteint. Pour cette raison, ces facteurs sont appelés indicateurs intermédiaires. Les produits (réalisations) sont les « biens » concrets et les actions générés par une intervention, tandis que les intrants sont les ressources financières et physiques utilisées.

- *Le suivi des produits des interventions de M&D* vise à vérifier si les actions approuvées dans le plan d'action (par exemple, une grille d'action de politiques du DSRP) ont été entreprises, si la mise en œuvre est réalisée conformément au plan de mise en œuvre, et si les interventions produisent ou ont produit les résultats concrets escomptés.
- *Le suivi des intrants des interventions de M&D* correspond au suivi des dépenses publiques, des

¹⁵ La terminologie utilisée par les différentes organisations peut varier. Pour faciliter la compréhension, une liste de définitions est donnée dans l'Annexe A.

ressources humaines et des autres ressources physiques utilisées.

Ce type de suivi est limité par le fait qu'il ne mesure pas si les interventions atteignent effectivement leurs objectifs. Par contre, il a certains avantages. Tout d'abord, les intrants et les produits étant des éléments concrets, ils sont plus faciles à mesurer que les résultats. De plus, ce type de suivi est utile pour pouvoir ajuster les politiques et programmes pendant la mise en œuvre, étant donné que les circonstances au moment du suivi peuvent être différentes de celles attendues pendant la phase de conception.

Comme souligné plus haut, il est généralement préférable que l'exercice d'intégration de la migration – y compris le suivi et évaluation – soit intégré dans des approches plus larges de planification du développement. Beaucoup d'outils de planification du développement, tels que les DSRP et les SWAp, nécessitent la mise en place d'un système spécifique de suivi et évaluation pour le contrôle des progrès réalisés à travers ces stratégies. Idéalement, les questions de M&D devraient être intégrées dans ces types de suivi et évaluation.

Dans une autre approche, les politiques, programmes et projets de M&D mis en œuvre en dehors de la portée du DSRP sont suivis séparément. Soit ils sont suivis individuellement, chaque programme ayant son propre cadre de S&E, soit un format commun de S&E est défini pour toutes les activités M&D. Cette approche diminue la charge de travail des agences d'exécution, réduit le niveau des ressources allouées aux tâches de production des rapports/de suivi, et encourage l'apprentissage commun et la prise de décision conjointe par les donateurs.

Indicateurs de suivi et évaluation

Les indicateurs relatifs à la migration et à l'impact sur les objectifs de réduction de la pauvreté et de développement peuvent prendre plusieurs formes¹⁶. Le type d'indicateurs convenant au suivi de la situation dépend :

- du contexte national ;

16 Pour plus d'information sur les liens entre les indicateurs de pauvreté et de développement et les variables de la migration, un matériel important est disponible à la Banque mondiale, ainsi que dans la publication de l'OIM : *The Millennium Development Goals and Migration* (Migrant Research Series no. 20). Citons parmi les autres ressources : PARIS21 document series www.paris21.org/documents/2410.pdf, et la documentation de l'enquête *Development on the Move* produite par le Réseau mondial du développement et l'Institute for Public Policy Research.

- du degré de développement des instituts de statistiques ;
- de la disponibilité des données ; et
- des grandes priorités identifiées pour la M&D.

On distingue deux types d'indicateurs spécifiques à la migration : les indicateurs directs et les indicateurs indirects.

Les indicateurs directs comprennent l'information sur le nombre de ménages de migrants, la composition de la famille des migrants, l'âge, le sexe, le pays de naissance, le pays de nationalité, la profession, l'objet et la durée du séjour, ainsi que les indicateurs portant sur d'autres aspects du phénomène migratoire tels que les envois de fonds. Les indicateurs indirects peuvent comprendre la taille, la croissance et la densité de la population, les populations réparties par langue, etc.

La ventilation des données par catégories de migrants permet une évaluation plus approfondie. Les catégories peuvent être basées, par exemple, sur le genre ou l'âge (facilitant ainsi l'examen de la situation des femmes, des enfants et des personnes âgées), l'origine ethnique, le type de migration entrepris (par exemple, migration circulaire, saisonnière, de courte durée, permanente), ou la zone géographique. D'un autre côté, plus l'indicateur est sophistiqué, plus il est complexe et coûteux. Il est donc important de trouver un juste milieu.

Pour une évaluation complète des impacts de la migration, il est important de ne pas se cantonner au suivi des indicateurs portant sur les parties de la population directement affectées par la migration mais de considérer aussi celles qui ne le sont pas. Cela permet des comparaisons entre les deux groupes qui serviront de base à l'évaluation des impacts de la migration.

En absence de données pertinentes, les décideurs doivent définir une stratégie pour recueillir des éléments probants empiriques à moyen terme. Les considérations suivantes peuvent être prises en compte lors de la mise au point de nouveaux indicateurs :

- **Ventilation/agrégation géographique.** Le niveau de ventilation ou d'agrégation des données dépend de la situation du pays et des objectifs des indicateurs. Les indicateurs au niveau du pays sont utiles, mais il est parfois intéressant de les

agréger par région ou de les ventiler par unités administratives (par exemple les collectivités locales ou les municipalités).

- **Fiabilité.** Quelles sont les chances pour que les données soient précises et reflètent correctement la réalité ?
- **Régularité et durabilité.** Est-il possible de récolter des données pour l'indicateur de façon régulière et à long terme, ou cela pèsera-t-il trop sur les ressources humaines et financières ?
- **Comparabilité.** La migration étant un phénomène transnational, l'utilisation de définitions facilitant les comparaisons internationales ou régionales est un atout.
- **Priorités.** Il vaut mieux définir ou ventiler quelques indicateurs maintenables sur la durée et s'assurer qu'ils sont utilisés pour l'élaboration des politiques, plutôt que d'avoir une longue liste d'indicateurs qui s'avèreront difficiles à maintenir.
- **Confidentialité.** Toutes les données collectées doivent préserver la confidentialité par rapport aux personnes suivies. Beaucoup de migrants, en particulier ceux en situation irrégulière, peuvent être amenés à contribuer au recueil des données. La confidentialité doit être garantie pour leur protection et pour les encourager à fournir des informations.

Sources de données et approches

Deux grandes approches peuvent être adoptées pour obtenir les données nécessaires au S&E. Elles sont décrites ci-dessous (voir également à l'Annexe D, une liste des organisations internationales ayant de l'expérience dans la collecte des données sur la migration dont l'expertise peut être utile.)

a) Utilisation des systèmes nationaux de suivi existants

Beaucoup de pays en développement sont dotés d'un système de suivi de la pauvreté souvent géré par les bureaux nationaux de statistiques, en collaboration avec d'autres départements, institutions indépendantes de recherche, ONG, etc. Les outils nationaux les plus couramment utilisés pour le

suivi de la pauvreté sont les enquêtes auprès des ménages (notamment les enquêtes sur le budget des ménages, sur la population active, ou démographiques et de santé), et les recensements de la population. Les autres sources de données comprennent le système de comptabilité nationale, qui permet de suivre au niveau du pays, entre autres, le PIB, les envois de fonds, l'investissement et la consommation. La migration peut déjà figurer dans certains de ces instruments statistiques.

Si tel n'est pas le cas, un certain nombre d'approches peuvent être adoptées pour intégrer la migration dans les systèmes nationaux de suivi existants. Au cours des deux dernières années, un certain nombre de personnalités éminentes connaissant bien les données relatives à la migration ont travaillé ensemble au sein de la Commission sur les données relatives à la migration internationale pour la recherche et la politique de développement. Cette commission visait à rechercher des moyens faciles et peu coûteux d'accroître la disponibilité des données. Elle a émis cinq recommandations :

1. Poser trois questions de base au cours de chaque recensement de la population – pays de nationalité, pays de naissance et pays de résidence précédent – et publier ensuite des tableaux croisés présentant ces informations par âge et sexe.
2. Exploiter les sources existantes de données administratives qui contiennent souvent des informations riches mais mal utilisées sur les mouvements internationaux. Elles comprennent :
 - les registres administratifs, tels que les registres de la population ou des étrangers ;
 - les bases de données sur les permis de travail et les permis de séjour ;
 - les données relatives aux demandes d'asile ; et
 - les statistiques frontalières issues de la collecte d'information effectuée dans les ports à l'entrée et à la sortie d'un pays.

3. Compiler les données issues des enquêtes sur la population active réalisées dans le monde, dans une base de données unique, harmonisée et fréquemment mise à jour.
4. Mettre à la disposition du public les dossiers individuels anonymes des migrants internationaux constitués à partir d'enquête et de données administratives, afin d'améliorer de façon significative la qualité de la recherche tout en préservant la plus stricte confidentialité.
5. Accroître l'utilisation systématique de modules normalisés de questions portant sur la migration dans les programmes en cours d'enquête auprès des ménages, en particulier dans les pays en développement. Une façon appréciée de le faire consiste à intégrer ces questions dans les recensements, études des niveaux de vie, enquêtes sur la population active ou enquêtes démographiques et de santé.

Une grande partie de ces recommandations peut facilement être mise en œuvre par les États individuels et doit permettre de disposer de meilleures données pour l'élaboration des politiques ainsi que le suivi et évaluation relatif à la migration et au développement. La chose est particulièrement vraie pour les recommandations sur la modification des questions des recensements, l'utilisation des données administratives existantes, et l'ajout de modules aux enquêtes auprès des ménages actuellement en cours.

b) Enquêtes spécifiques de la Commission pour la migration et le développement

Si l'intégration de la migration dans les systèmes nationaux de suivi existants s'avère ne pas être le meilleur moyen de collecter les données nécessaires, une autre approche consiste à faire réaliser une enquête séparée sur la migration et le développement. L'encadré ci-dessous décrit une approche qui a déjà été suivie et pourrait être adaptée par les pays souhaitant mettre en œuvre un programme d'intégration.

Development on the Move: Avantages d'une enquête autonome sur la migration et le développement

Conduit conjointement par *Global Development Network* et l'Institut de recherche en politiques publiques, *Development on the Move* comprenait la réalisation d'une enquête totalement neuve et représentative au niveau national. Elle avait pour but de mesurer la migration et d'évaluer ses impacts sur le développement. Des indicateurs économiques et sociaux ont été introduits pour permettre l'évaluation des effets de la migration sur l'utilisation des services financiers, la consommation, l'état de santé, les résultats scolaires, les rôles des hommes et des femmes, etc. Bien que principalement centrée sur les impacts au niveau des ménages, l'enquête a également considéré la façon dont les migrants eux-mêmes étaient affectés, et a permis de se faire une idée des impacts aux niveaux communautaire et national.

Cette enquête approfondie, dont les entretiens prenaient à peu près une heure, a utilisé un échantillon relativement large de ménages dans chaque pays d'origine, interviewant dans chacun une moyenne d'environ 1 200 ménages. La recherche a été réalisée en Colombie, aux Fidji, en Géorgie, au Ghana, en Jamaïque, en Macédoine et au Vietnam.

Les enquêtes autonomes telles que *Development on the Move* présentent deux avantages majeurs. Premièrement, même s'il n'existe pas beaucoup de ménages de migrants dans un pays, les enquêtes autonomes peuvent être conçues de manière à trouver et prendre en compte un nombre suffisamment important d'entre eux. Cette approche peut être comparée à celle qui consiste à ajouter des questions sur la migration aux enquêtes existantes, telles que l'Enquête sur la population active (EPA). Dans les pays ayant des taux de migration relativement faibles, un échantillonnage ne ciblant pas les ménages de migrants pourrait n'en atteindre qu'un nombre très réduit. Dans ces conditions, la seule manière de disposer d'un échantillon suffisamment

large de ménages comptant des migrants serait d'accroître considérablement la taille de l'échantillon de l'enquête. Dans beaucoup de cas, il serait moins coûteux d'entreprendre une enquête séparée.

Deuxièmement, les enquêtes autonomes permettent d'arriver à une précision absolue au niveau des types de questions de migration et développement visées. Par rapport aux EPA ou aux EDS qui comprenaient un module ajouté sur la migration, les enquêtes autonomes permettent de récolter davantage de détails. La raison en est qu'elles ne portent que sur la migration et le développement, et qu'elles permettent aux décideurs de sélectionner avec précision les impacts à examiner et les indicateurs utilisés pour le faire. Peu d'enquêtes existantes couvrent l'ensemble des questions de développement avec lesquelles la migration a un rapport – depuis les questions liées au marché du travail jusqu'à la situation des enfants, en passant par les questions de genre, de revenu, d'accès aux services tels que la santé et l'éducation, etc. L'ajout de questions aux enquêtes EPA donne une bonne idée de l'interrelation entre la migration et les questions liées au travail, et les introduire dans les enquêtes démographiques et de santé permet d'examiner les liens entre ces questions et la migration. Toutefois, une enquête spécifique sur la migration et le développement permet de réunir une série de questions différentes.

Pour se faire une idée du potentiel de cette approche, voir la description et les rapports du projet sur www.ippr.org/research/teams/project.asp?id=2326&tID=3572&pID=2326. Les outils du projet tels que le questionnaire pour les ménages et la stratégie d'échantillonnage, y sont également disponibles.

Planification du suivi et évaluation

Après avoir examiné les sources de données et les outils disponibles, l'agent de coordination national, avec l'aide du Comité national M&D et l'appui de spécialistes du suivi et évaluation, doit concevoir un plan de S&E qui :

- Identifie les cadres de suivi et évaluation actuellement utilisés pour la planification nationale du développement, y compris les cadres spécifiques de M&D. Cela permettra à l'agent de coordination national de comprendre la situation de départ du S&E.
- Détermine les types d'indicateurs qui peuvent être utiles pour suivre l'effet de la migration sur la pauvreté et le développement et vice versa, en tenant compte des objectifs nationaux de développement, et s'assure que les indicateurs sélectionnés sont sensibles au genre et reflètent les impacts potentiels des politiques qui peuvent être différents pour les hommes et les femmes, les garçons et les filles.
- Identifie les indicateurs et les données existants relatifs à la pauvreté, au développement et à la migration. En plus des instituts nationaux de statistiques, il est bon de s'intéresser à d'autres acteurs qui collectent des données quantitatives et qualitatives, tels que les universités, les centres de recherche, les ONG et les organisations internationales ayant des mandats de recherche.
- Choisit une approche pour le suivi et évaluation des activités faisant partie de l'exercice d'intégration et obtient un accord sur cette approche des institutions de mise en œuvre et des partenaires au développement. Cela doit donner lieu à un format harmonisé pour la production des rapports ainsi qu'à des délais, et être potentiellement basé sur un ensemble commun d'indicateurs acceptés. Pour les programmes et projets relevant d'un DSRP, d'une SWAp ou d'un outil semblable, la plupart des exigences de production des rapports doivent être intégrées dans les mécanismes de suivi et évaluation déjà compris dans ces outils. Les systèmes parallèles de suivi doivent être évités.
- Exécute les activités de renforcement des capacités en matière de collecte, d'analyse et de diffusion des données M&D.
- Assure la diffusion afin que les principales parties concernées soient informées des résultats du S&E relatif à la M&D, et que ces résultats

éclairent l'élaboration des politiques. Au-delà des personnes impliquées dans les activités de suivi et d'évaluation, cette diffusion peut s'étendre à d'autres groupes tels que les parlements, les assemblées et les représentants élus.

Matrice de suivi et évaluation : Une matrice de suivi et d'évaluation liée au plan de mise en œuvre peut aider à contrôler l'état d'avancement des activités planifiées. Le tableau ci-dessous donne un exemple de matrice de suivi et d'évaluation.

Matrice de suivi de la mise en œuvre (Préciser la période d'examen : par exemple, examen annuel ? évaluation à mi-parcours ? évaluation finale ?)				
Objectif M&D stratégique	Exemple : Objectif stratégique 1			
Résultat escompté	Exemple : Résultat 1 :			
Produits attendus (déterminés dans le plan de mise en œuvre)	Activités (mentionner les activités planifiées, y compris les activités S&E)	Dépenses (énumérer les dépenses réelles pour chaque activité réalisée)	Résultat des activités (spécifier le résultat de chaque activité)	État d'avancement (à l'aide des données de référence et des indicateurs, décrire les progrès réalisés dans la génération des produits. Signaler si les risques et hypothèses se sont matérialisés ou si de nouveaux risques sont apparus)
Exemple : Produit 1				
Exemple : Produit 2				
Exemple : Produit 3				
	Exemple : Résultat 2 :			
Exemple :				
Exemple :				
Exemple :				
	Exemple : Résultat 3 :			
Exemple :				
Exemple :				
Exemple :				

Résumé des principales étapes

- Identifier les systèmes de suivi et d'évaluation concernés.
- Identifier les indicateurs et données pertinents.
- Obtenir l'accord des parties concernées sur une approche harmonisée.
- Identifier les besoins pour la collecte des données supplémentaires et la recherche.
- Exécuter les activités de renforcement des capacités.
- S'assurer que les principales parties concernées sont impliquées dans le processus de suivi et d'évaluation.

évaluation et que les mécanismes de redevabilité sont en place.

- Diffuser les constatations.

Résultat de cette étape

Le principal résultat de cette étape est un plan de suivi et d'évaluation.

2.3.7. Dimension régionale

Les sections précédentes ont montré comment la M&D peut être intégrées dans la planification nationale (et locale) du développement. Il est également important d'examiner comment elle peut aussi l'être au niveau régional. L'étendue d'un tel exercice sera déterminée

par le degré d'élaboration de la stratégie régionale de développement et la capacité disponible pour le financement et la mise en œuvre des politiques/activités relatives à la migration au niveau régional. Les objectifs d'une approche régionale de M&D peuvent comprendre :

- **Un engagement politique accru** : élaboration d'une vision commune de ce qui est nécessaire au niveau régional et/ou de chaque État de la région, pour que les pouvoirs publics et les partenaires au développement actifs dans la région intègrent la M&D dans leurs agendas.
- **Une gestion améliorée des connaissances** : identification de mécanismes garantissant le partage des expériences et des leçons tirées dans la région, un inventaire des données existantes et l'analyse de la M&D au niveau régional.

- **Une sensibilisation accrue du public à la M&D** : élaboration d'une stratégie régionale de plaidoyer.
- **Un cadre institutionnel amélioré pour le suivi et la réaction** : identification d'une ou plusieurs institutions régionales pouvant servir d'agent de coordination pour la M&D au niveau régional. Son rôle, ainsi que les méthodes de coordination avec les institutions nationales, devront être clairement définis.

La méthodologie proposée dans le présent manuel pour l'intégration de la migration dans les stratégies nationales de développement peut être adaptée au niveau régional. Les encadrés des pages suivantes fournissent 1) un exemple de la façon dont la migration et le développement ont été intégré dans la stratégie ouest-africaine de réduction de la pauvreté, et 2) un exemple d'initiative régionale de collecte des données réussie.

Stratégie ouest africaine de réduction de la pauvreté

La Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) ont conjointement préparé le document de stratégie régionale « Intégration régionale, croissance et réduction de la pauvreté en Afrique de l'Ouest : Stratégies et plan d'action ».

Rédigée avec l'assistance technique de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement (BAD), la stratégie ouest-africaine de réduction de la pauvreté vient en complément des documents nationaux de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et est liée aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Cette initiative est basée sur le besoin de trouver des solutions concertées et collectives aux problèmes communs des pays de l'Afrique de l'Ouest.

Un comité technique conjoint CEDEAO/UEMOA a été mis en place pour examiner le document régional et garantir une approche participative tout au long du processus de préparation. Le DSRP régional a été adopté par les États membres de la CEDEAO en novembre 2006. Le lien entre la migration et le développement est présent dans tout le document. Des cellules nationales doivent être créées dans les États membres pour suivre la mise en œuvre du document, qui comprend trois phases complémentaires : premièrement, l'obtention d'un accord sur les priorités (les domaines d'intervention, les actions et leur ordonnancement) ; deuxièmement, l'élaboration d'un programme d'action de trois ans et du plan de mobilisation des ressources associé ; et troisièmement, la mise en place de mécanismes de suivi et évaluation.

Dans la stratégie régionale CEDEAO/UEMOA, la migration de main-d'œuvre est considérée comme favorable à l'économie et à l'accélération de la croissance dans les pays/zones d'accueil. En échange, le document régional considère les envois de fonds des travailleurs migrants comme des mécanismes importants pour la redistribution des dividendes de la croissance. Toutefois, le document ne ferme pas les yeux sur les problèmes que la migration peut engendrer pour les processus nationaux et régionaux de développement. L'absence d'une gestion efficace de la migration et d'intégration locale des migrants « peut également aggraver la pauvreté et

susciter des tensions ». Une gestion plus cohérente de la migration fait donc partie des priorités de la stratégie régionale ouest-africaine de réduction de la pauvreté.

Parmi les priorités du programme d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie régionale de réduction de la pauvreté figure l'établissement de liens étroits entre le DSRP régional et les DSRP nationaux. Le renforcement du Protocole de la CEDEAO sur la libre circulation des personnes et l'amélioration de la coopération transfrontalière sont également mentionnés. **Le Protocole de la CEDEAO sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement, adopté le 29 mai 1979, a été l'un des premiers protocoles de la CEDEAO à être signé. Ce cadre juridique est favorable à l'intégration économique régionale et doit jeter les bases d'une gestion intra-régionale cohérente et efficace de la migration. Les protocoles complémentaires garantissant le droit de résidence et d'établissement n'ont toutefois pas été ratifiés par plusieurs États membres.** Ils ont néanmoins déjà eu un impact positif, tel que le droit des citoyens de la Communauté à se déplacer au sein de la région sans passeport ni visa pendant 90 jours. Une plus grande harmonisation et une plus large mise en œuvre des instruments existants sont nécessaires pour garantir que les migrants bénéficient des mêmes droits à des activités rémunératrices dans tous les pays de la Communauté.

Sources : Pietro Mona (consultant migration, Commission de la CEDEAO) et Timon Van Lidth (responsable de la recherche et de la politique régionale, OIM Abuja).

Données sur la migration : Le projet IMILA

Conçu au début des années 1970 par le CELADE-division Population de la CEPALC, le projet de Recherches sur la migration internationale en Amérique latine (IMILA), est un exemple concret de coopération intra-régionale. Il rassemble des pays qui délèguent la responsabilité de la collecte de données à une organisation internationale, dans l'intérêt d'une cause commune : déterminer l'étendue et les caractéristiques de la migration au sein de la région. Le projet a commencé avec le traitement des données tirées de la série de recensements effectués dans trois pays au cours des années 1960. Suite à sa réussite dans ce domaine, il a été utilisé pour systématiser les dossiers de la plupart des pays qui avaient procédé à des recensements de la population et de l'habitat dans les années 1970. Cette activité a été maintenue jusqu'à aujourd'hui.

Parmi les principales caractéristiques du projet IMILA, on peut citer :

- a) **Les échanges.** Le nombre des personnes décomptées dans des pays autres que leur pays de naissance est calculé à l'aide de l'information sur la population née à l'étranger, fournie par les bureaux nationaux de statistiques. À partir de là, les stocks d'immigrés et émigrés sont quantifiés et caractérisés pour chaque pays, et les « échanges » sont représentés dans des tableaux montrant l'origine et la destination des migrations entre les pays.
- b) **La spécification des migrants.** Le projet IMILA permet d'identifier différentes catégories de migrants. Ceux-ci sont généralement identifiés sur la base de leur lieu (pays) de naissance. De plus, dans certains cas, l'année d'arrivée dans le pays ainsi que le pays de résidence précédent peuvent également être connus. Cela permet de déterminer différentes sous-catégories d'immigration et d'émigration, améliorant ainsi la compréhension du phénomène.
- c) **Le profil des migrants.** Les données des recensements fournies par chaque pays sur les personnes nées à l'étranger sont traitées afin de produire un ensemble de 14 tableaux de base relatifs aux caractéristiques sociodémographiques et socio-économiques (âge, fertilité, mortalité infantile, statut matrimonial,

éducation et emploi et, dans la plupart des cas, genre). De plus, les bases de données concernées peuvent être utilisées pour étudier certaines questions de base à des niveaux géographiques différents (allant du ménage jusqu'au niveau national).

- d) **La migration de retour.** Un tableau supplémentaire a été introduit pour la migration de retour dans les exercices les plus récents, reprenant les personnes nées dans un pays qui, à un certain moment (cinq ans avant le recensement), vivaient dans un autre pays. Cette information permet de déterminer les caractéristiques des migrants de retour au pays en comparant leurs caractéristiques sociodémographiques et économiques avec celles des non-migrants.
- e) **La diffusion des données.** Les données systématisées dans le cadre du projet IMILA ont été périodiquement publiées par le CELADE-division Population de la CEPALC dans son Bulletin démographique et diffusées sur la partie de son site Internet consacrée à la migration internationale, accessible à partir de la page www.eclac.cl/celade. Les données correspondant à la série de recensements de 2000 ont été diffusées et analysées en 2006, dans le premier numéro d'une nouvelle publication, *Demographic observatory*.

De plus, une banque de données en ligne a été mise en place pour les deux dernières séries de recensements. Elle permet de construire des tableaux sur la base de deux critères de recherche : i) les émigrants issus d'un pays ; et ii) les immigrants présents dans un pays. Les tableaux IMILA sont disponibles sur la page Web du CELADE-division Population de la CEPALC et contiennent des informations sur les séries de recensements de 2000 et 1990.

- f) **La couverture géographique.** Au départ, le projet IMILA était conçu pour collecter des informations sur 20 pays d'Amérique latine, mais il inclut à présent des statistiques sur les pays anglophones des Caraïbes. La couverture s'est progressivement étendue pour englober les émigrants latino-américains et caribéens dénombrés au cours des recensements effectués en dehors de la région, en particulier aux États-Unis et au Canada, et, dans une moindre mesure, ailleurs, notamment dans certains pays européens, l'Australie, le Japon et Israël.

Pour plus d'information, consultez la page Web du **Centro Latinoamericano y Caribeño de Demografía** (CELADE) (2009) www.eclac.cl/cgi-bin/getProd.asp?xml=/celade/noticias/documentosdetra-bajo/7/36587/P36587.xml&xsl=/celade/tpl-i/p38f.xsl&base=/celade/tpl/top-bottom_mig.xslt

2.4 Résumé

Le tableau ci-dessous résume le processus d'intégration de la migration.

Processus d'intégration			
	composantes du processus	Parties concernées	Résultats
Préparation	Sensibiliser le public à l'intégration de la M&D	Pouvoirs publics Agent de coordination national Expert facilitateur Équipe de soutien	Structure de soutien mise en place Agent de coordination national Expert facilitateur Comité M&D Équipe de soutien Document de proposition finalisé et approuvé
	Mettre en place un Comité M&D		
	Déterminer la portée		

Processus d'intégration			
	composantes du processus	Parties concernées	Résultats
Analyse de la situation	Identifier les données sur la M&D, les institutions, la législation, les questions clés de M&D et la politique potentielle, ainsi que les options programmatiques.	Agent de coordination national Expert facilitateur Comité M&D Institutions locales de recherche et de statistiques	Rapport d'évaluation préparé
	Commencer à rédiger un plan d'action national pour la M&D	Équipe de soutien (spécialiste en données)	
	Activités de renforcement des capacités en matière de données et de suivi de l'impact de la migration sur la réduction de la pauvreté et le développement		
Objectifs stratégiques	Identificación de objetivos y áreas de intervención clave	Pouvoirs publics Comité (interministériel) M&D	Objectifs stratégiques clés identifiés
	Identifier les objectifs clés et les zones d'intervention	Équipe de soutien Institutions publiques Société civile Secteur privé	
	Définir les priorités		
	Classer les priorités		
Plan d'action (pa)	Rédiger un plan d'action national	Pouvoirs publics Agent de coordination national Expert facilitateur Comité (interministériel) M&D	Plan d'action national de M&D finalisé et approuvé
	Consultations avec les pouvoirs publics et les partenaires au développement	Partenaires au développement Équipe de soutien	
	Atelier sur le plan d'action		
	Présenter le plan d'action national		
	Finaliser le plan d'action national		
	Approbation officielle du PA par les pouvoirs publics	Institutions publiques Société civile Secteur privé Cabinet ministériel et/ou parlement	
Capacité/ Financement	Consultations avec les pouvoirs publics et les partenaires au développement	Agent de coordination national Expert facilitateur Comité (ministériel) M&D	Accords sur le financement et l'assistance technique
	Stratégie de mobilisation des ressources	Partenaires au développement	
	Assistance technique au renforcement des capacités		
Mise en œuvre/ suivi et évaluation	Plan de mise en œuvre	Comité (interministériel) M&D	Plan de mise en œuvre et mécanismes de suivi et évaluation mis en place
	Définir le cadre de suivi et évaluation	Partenaires au développement	



UN Photo/Martine Perret

partie

3

Compilation de l'expérience des programmes portant sur la migration et le développement

Compilation de l'expérience
des programmes portant sur la
migration et le développement

3

PARTIE 3: Compilation de l'expérience des programmes portant sur la migration et le développement

Le but de cette section est d'aider les pays à identifier les possibilités d'action en présentant une sélection d'idées de programmes et d'exemples d'interventions menées à travers le monde. Elle doit être considérée comme une **section de référence**, c'est-à-dire une source d'inspiration et d'idées lors de la mise en place de la stratégie d'intégration de la migration. Une fois les priorités de M&D identifiées, cette section s'avérera utile en montrant comment traduire en actions les objectifs stratégiques.

Les exemples fournis indiquent comment les stratégies de M&D visent à améliorer les résultats en matière de développement pour les migrants eux-mêmes, leurs ménages, leurs communautés et leurs nations. L'amélioration du processus migratoire lui-même, pour le bien des migrants, sera particulièrement souligné. Elle est non seulement vitale pour la promotion des droits de l'homme et du développement humain des migrants mais aussi, comme l'a prouvé la recherche, parce que les émigrés dont les droits sont respectés ont tendance à transférer plus de connaissances et de fonds vers leur lieu d'origine.

La programmation est examinée à la fois dans les secteurs « traditionnels » du développement et en relation avec des questions transversales. Les secteurs couverts sont les suivants :

1. La gouvernance
2. La protection juridique
3. L'emploi
4. La protection sociale
5. Les services de santé
6. L'éducation
7. L'enseignement supérieur
8. La croissance économique
9. Les services financiers

10. Le commerce
11. L'agriculture et le développement rural
12. L'infrastructure
13. L'environnement

Pour chacun de ces secteurs, le manuel fournit :

- un bref examen de sa pertinence pour le développement humain ;
- un résumé de ses liens potentiels avec la migration ;
- des exemples de programmes/projets/initiatives qui peuvent appuyer des objectifs de développement spécifiques au secteur ; et
- des annexes donnant une liste de contrôle pour chaque secteur, qui peuvent aider un pays à décider si des interventions dans ce domaine sont justifiées dans le contexte national.

Certaines réserves doivent être émises avant d'examiner les programmes de chaque secteur :

- Il est important de noter que l'intégration de la migration dans les stratégies sectorielles et de développement ne donne pas nécessairement lieu à l'élaboration de nouveaux programmes. Cela implique que des programmes de développement existants sans lien direct avec la migration (par exemple, sur l'accès à l'eau potable et à l'assainissement) peuvent être évalués en termes d'impacts sur les migrants et leurs familles (en tant que groupe particulier et potentiellement marginalisé) ou en termes d'impacts sur l'ampleur, la direction et la sélectivité des flux migratoires.

- La compilation d'exemples de programmes M&D présentée ici est loin d'être exhaustive et les exemples fournis ne sont pas validés en tant que « bonnes pratiques ». L'élaboration de politiques dans ce domaine en est toujours à ses débuts et requiert de la créativité et des approches innovantes. Toutes les interventions présentées ne sont pas adaptées à toutes les situations. Dans chaque pays, le type de programmation choisi dépendra des conclusions d'une analyse de la situation concernant des facteurs tels que les modes de migration, le contexte socio-économique et les priorités choisies.
- Le lecteur doit noter que certains des exemples présentés sont tirés de projets portant sur la migration interne. Bien s'il ne s'agisse pas du sujet principal de ce manuel, ces exemples sont inclus lorsqu'ils fournissent un modèle utile pour des interventions semblables portant sur la migration internationale.
- Le lecteur notera également que cette section adopte l'approche de développement humain – dérivée de notre conception associant le développement et les droits de l'homme – où les connaissances et les actifs financiers générés par la migration appartiennent d'abord et avant tout au migrant. Cela signifie, par exemple, que si les pouvoirs publics peuvent mettre en œuvre des politiques pour encourager les bénéficiaires des envois de fonds à utiliser ceux-ci d'une certaine manière, ils n'ont néanmoins aucun droit sur ces transferts et ne doivent pas les considérer comme une ressource nationale à utiliser à telle ou telle fin.

3.1 Gouvernance

La gouvernance est présentée en premier car celle du processus migratoire peut être vitale pour la protection des droits de l'homme, qui est au cœur de l'amélioration des impacts de la migration sur le développement.

Selon le PNUD, « la gouvernance peut être considérée comme l'exercice de l'autorité économique, politique et administrative en vue de gérer les affaires du pays à tous les niveaux. Elle englobe les mécanismes, les processus et les institutions par le biais desquels les citoyens et les groupes expriment leurs intérêts, exercent leurs droits

juridiques, assument leurs obligations et auxquels ils s'adressent en vue de régler leurs différends¹⁷ ».

En d'autres termes, la gouvernance concerne la manière dont :

- le pouvoir est exercé ;
- les décisions sont prises ; et
- les personnes ont leur mot à dire.

La gouvernance concerne les fonctions de l'État (pouvoir législatif, système judiciaire, services publics), mais pas seulement lui. Elle a également trait aux relations entre les autorités publiques et la société civile (ONG, associations professionnelles, groupes de migrants, groupes religieux, etc.) ou le secteur privé (entreprises, institutions financières et de crédit, etc.)

Les éléments clés d'une bonne gouvernance sont :

- La légitimité et la redevabilité du gouvernement ;
- La liberté d'association et les moyens de participation ;
- Des cadres juridiques équitables pour créer un environnement de vie et de travail sûr et prévisible ;
- La disponibilité et fiabilité de l'information ;
- La gestion efficace du secteur public ; et
- La coopération entre les différents départements des pouvoirs publics, la société civile et le secteur privé.

La gouvernance du processus migratoire constitue une sous-catégorie de gouvernance particulièrement importante qui peut influencer les impacts de la migration sur le développement. La relation entre la migration, le développement et la gouvernance à un niveau plus général sera abordée en premier, suivie par une analyse de plusieurs aspects spécifiques de la gouvernance de la migration.

¹⁷ PNUD, *La bonne gouvernance et le développement humain durable*, janvier 2001

Liens avec la migration

La liste non exhaustive qui suit énumère certaines des manières dont la migration, le développement et la gouvernance peuvent être reliés entre eux :

- La migration pose un défi de gouvernance dans la mesure où elle nécessite de définir des politiques allant au-delà du concept de souveraineté nationale. Les politiques relatives à la migration sont formulées au sein d'un cadre transnational où les responsables de leur élaboration s'adressent, par exemple, à des diasporas établies dans d'autres États, ou adoptent une approche de « responsabilité partagée » avec d'autres pays.
- En même temps, l'intégration des immigrants est elle aussi un défi de gouvernance dans la mesure où ceux-ci font partie de la société mais, dans la plupart des cas, ne sont pas des citoyens de plein droit. Cette situation est encore plus aiguë dans le cas de l'immigration irrégulière.
- L'absence de bonne gouvernance peut être une cause d'émigration, y compris forcée. S'il n'existe aucun mécanisme viable permettant d'exprimer les opinions divergentes et d'aplanir les différends, les conflits et les troubles peuvent alimenter les déplacements.
- Les problèmes de gouvernance politique et administrative proviennent parfois d'un manque d'expertise qui peut être dû à l'émigration du personnel qualifié. Lorsque cette expertise est disponible au sein de la diaspora, les pays peuvent essayer d'exploiter ces ressources à travers une affectation temporaire de membres de la diaspora soutenue par des fonds d'assistance à la coopération technique.
- La migration peut influencer, positivement ou négativement, l'équilibre des pouvoirs et, par conséquent, la gouvernance d'un pays. En effet, à travers leur pouvoir financier ou le développement de réseaux personnels à l'étranger, certains groupes de la diaspora, ainsi que leurs collègues et alliés dans le pays d'origine, peuvent acquérir un pouvoir important.

Gouvernance de la migration

En ce qui concerne la gouvernance de la migration, les domaines de développement des politiques et programmes qui suivent sont critiques :

- Les politiques relatives à la gouvernance de la migration devraient contribuer à garantir que cette dernière se déroule dans des conditions légales, sûres et ordonnées et dans le respect des droits humains des migrants. Cela inclut, par exemple, des politiques aidant les États à savoir qui cherche à accéder à leur territoire ; encourageant l'immigration et/ou empêchant tout accès non autorisé ; créant des voies légales de régularisation (pour les immigrants sans papiers) et d'acquisition de la citoyenneté (pour les immigrants permanents) ; et mettant en place des procédures humaines pour le retour volontaire (ou parfois, non volontaire) des migrants en situation irrégulière.
- Comme la majorité des flux migratoires sont aujourd'hui motivés par la recherche d'un emploi, la gouvernance de la migration est en grande partie une question de marché du travail et de protection sociale. La gouvernance de la migration devrait donc avoir pour but d'assurer à la migration de main-d'œuvre un processus ordonné et équitable, avec un accent particulier sur la mise en place d'une migration de main-d'œuvre légale et protégée, des stratégies pour combattre la migration irrégulière, et la reconnaissance de la contribution positive de la migration de main-d'œuvre au développement des pays tant d'origine que de destination. La section consacrée à « l'emploi » fournit des orientations plus détaillées pour l'élaboration de politiques et de programmes dans ce domaine.
- Les politiques visant à faciliter la migration peuvent chercher à renforcer les aptitudes des travailleurs, professionnels, étudiants, stagiaires, familles et autres à se déplacer entre les pays d'une manière sûre et efficace, en sauvegardant leurs droits. Dans le cas de la migration de main-d'œuvre, un des objectifs pourrait être d'assurer une cohérence entre la politique nationale du marché du travail et les politiques de l'emploi d'autres pays.

- Si certains pays appliquent des politiques pour faciliter la migration, d'autres estiment qu'ils peuvent mieux assurer leur développement en retenant un plus grand nombre de leurs ressortissants. Parmi les politiques concernées, on peut citer celles visant à stimuler l'emploi intérieur ou à améliorer les rémunérations et conditions de certaines professions, telles que les médecins, les scientifiques ou les enseignants.
- De nombreux pays en développement sont des pays à la fois d'origine et de destination (et parfois aussi de transit), si bien que beaucoup, si pas la plupart, auront besoin à la fois de politiques cherchant à gérer l'émigration de leurs ressortissants et l'accueil des immigrants venus d'ailleurs.
- Les politiques relatives à la migration forcée doivent s'inscrire dans un cadre de gouvernance complet. Elles doivent être conçues pour aider les personnes fuyant les persécutions ou les dangers liés à une situation d'urgence, et pour faciliter leur retour volontaire et sans danger, leur intégration locale ou leur réinstallation. La gestion de la mi-

gration forcée implique de trouver des solutions durables pour les réfugiés, les anciens combattants, les victimes de violences ethniques ou de catastrophes naturelles, mais aussi, dans le cas de mouvements internes, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI).

- Beaucoup de pays souhaitent développer des politiques visant la diaspora ou les communautés de migrants établies à l'étranger. L'encadré ci-dessous fournit des orientations plus détaillées sur cet aspect particulier.

Voir à l'Annexe C1 la liste de contrôle pour la gouvernance donnant les questions à prendre en compte lors de l'évaluation des liens avec la migration et de la planification des actions. Les Encadrés 1 à 4 donnent des exemples de programmes abordant à la fois des questions de gouvernance générale et de gouvernance de la migration à travers des interventions de migration et développement¹⁸.

¹⁸ Pour d'autres exemples et de plus amples informations, voir OIM, *Migration et développement : Opportunités et défis s'offrant aux décideurs*, IOM Migration Research series No. 22, Genève, 2006.

Encadré 1: Impliquer les communautés de la diaspora¹⁹

Les communautés de la diaspora peuvent jouer un rôle important dans le développement de leur pays d'origine et potentiellement apporter leur appui de diverses manières : financement, compétences, connaissances, contacts, etc. La situation des membres de la diaspora peut également constituer une importante question de développement humain. S'ils sont pauvres, vulnérables ou si leurs droits humains sont bafoués, les pouvoirs publics de leur pays d'origine peuvent souhaiter intervenir pour essayer de faire respecter leurs droits et pour promouvoir leur développement humain.

L'implication de la diaspora est toutefois un défi dans la mesure où les groupes qui la composent sont souvent de petite taille et diversifiés. De plus, maintenir des liens culturels et sociaux avec la diaspora est différent de l'engager activement dans des interventions de développement qui nécessitent une approche ciblant des segments particuliers de la diaspora, généralement ceux jouissant d'un haut degré d'organisation et d'accès aux ressources concernées par les besoins de développement du pays d'origine.

La liste suivante suggère quelques types d'activités nécessaires pour engager les communautés de la diaspora dans le développement de leur pays d'origine :

- **Définir et identifier les diasporas** : Rassembler les données existantes sur les diasporas (ex. : taille, répartition géographique, âge, etc.) en gardant à l'esprit que ces informations risquent d'être limitées, et identifier les principales lacunes dans l'information.

¹⁹ Voir à l'Annexe C14 une liste de contrôle des questions liées à la diaspora à prendre en compte lors de l'intégration de la migration dans le développement.

- **S'adresser à la diaspora et obtenir son engagement** : Pour jeter les bases d'une collaboration et d'un développement de partenariats avec la diaspora, les pays peuvent chercher à renforcer symboliquement et concrètement les liens entre celle-ci et le pays d'origine, en la faisant participer aux affaires intérieures, par exemple en accordant à ses membres la double nationalité, le droit de vote, des droits fonciers ou sociaux, en leur délivrant une carte d'identité nationale ou spéciale, etc.
- **Soutenir les efforts de la diaspora pour promouvoir son propre développement, y compris le respect de ses droits humains**. Aider la diaspora à accéder aux services de santé ou financiers, comme l'a fait le Mexique par exemple, peut stimuler le développement de ses membres et améliorer leur vie. Donner aux femmes un accès aux services de santé sexuelle et génésique, y compris aux services de planning familial, peut être un élément particulièrement important.
- **Identifier comment et où la diaspora peut apporter une valeur ajoutée à l'agenda du développement du pays d'origine** : Quelques points doivent être gardés en mémoire en considérant les contributions potentielles de la diaspora. Premièrement, les contributions de la diaspora seront maximales si elles reflètent les besoins et les priorités de ses membres. Si tel n'est pas le cas, les pouvoirs publics auront du mal à susciter l'engagement de leur diaspora. Deuxièmement, il est important d'avoir conscience des éventuels impacts négatifs des politiques favorables à la diaspora. Par exemple, certains ressortissants restés au pays (notamment la communauté des affaires) pourraient ne pas apprécier que les membres de la diaspora bénéficient d'un traitement de faveur. Enfin, il est intéressant de se demander si, dans certains contextes, il est bon de cibler la seule diaspora ou s'il n'est pas préférable de se concentrer sur un ensemble plus large d'acteurs extérieurs. Par exemple, si le but de la politique d'implication de la diaspora est de financer certains projets de développement, les décideurs politiques devraient se demander si, pour obtenir ces contributions, il ne serait pas plus efficace de cibler les ressources extérieures en général plutôt que la seule diaspora.
- **Identifier au sein de la diaspora les partenaires susceptibles de promouvoir le développement du pays d'origine et reconnaître leurs priorités et agendas** : Ces données pourraient, par exemple, être systématiquement recueillies dans des bases de données reprenant les initiatives de la diaspora.
- **Identifier les principaux obstacles entravant la contribution de la diaspora** : Identifier les aspects (économiques, culturels, politiques, etc.) du contexte du pays d'origine, qui peuvent entraver la réussite des politiques dans ce domaine. La diaspora peut trouver problématique une série de questions telles que le manque d'infrastructures de transport ou bancaires adaptées, la bureaucratie, un déséquilibre dans la dynamique des genres, la corruption, le manque de réseaux de soutien, l'absence de clarté des interlocuteurs étatiques ou la mauvaise qualité des services consulaires.
- **Identifier des projets concrets pour lesquels il est possible d'établir un agenda commun avec la diaspora** : Déterminer quand la contribution de la diaspora pourrait s'avérer utile à la réalisation des objectifs de développement ; inviter les représentants de la diaspora à en débattre ; faire correspondre les initiatives de développement avec les ressources et intérêts de la diaspora ; encourager la participation de la diaspora.
- **Adopter des mesures incitatives pour susciter la participation de la diaspora aux programmes de développement** : Cela implique des mesures ciblant directement la diaspora, comme la prestation de services tels que l'accès au crédit, l'enregistrement des entreprises, un transfert des envois de fonds à faible coût, etc. La transférabilité des droits sociaux, des retraites, des plans d'épargne, etc. entre les pays d'accueil et d'origine peut également constituer une mesure incitative impor-

tante. Enfin, les incitations et allégements fiscaux destinés à la diaspora peuvent, éventuellement, constituer des mesures efficaces. En plus des mesures spécifiquement destinées à la diaspora, il est toutefois important que les pouvoirs publics identifient et s'attaquent aux obstacles plus structurels qui entravent l'interaction avec la diaspora, tels que la bureaucratie excessive ou le manque d'infrastructure.

- **Veiller à la cohérence des politiques :** La politique de l'État vis-à-vis de la diaspora doit être coordonnée entre les principaux ministères afin d'assurer sa cohérence avec les autres politiques publiques.
- **Travailler avec les pays de destination :** Au niveau national et local, les pouvoirs publics devraient engager leurs homologues des pays de destination à adopter une approche coordonnée de l'engagement de la diaspora. Les pays de destination à revenu élevé, en particulier, disposent d'un certain nombre d'options de politiques qui peuvent appuyer les efforts des pays d'origine. Par exemple :
 - Lancer, dans le cadre de la planification de leur propre développement, des projets qui engagent les diasporas vivant sur leur territoire à soutenir le développement de leur pays d'origine.
 - Vérifier que l'un des objectifs à part entière des politiques qui encouragent ou exigent le retour au pays des migrants ou des membres de la diaspora est bien de permettre à ces personnes de se réintégrer avec succès et de contribuer au développement local. Le retour au pays non prévu et/ou non souhaité implique de la souffrance pour les migrants et des problèmes pour les communautés vers lesquelles ils reviennent.

Les pays de destination peuvent faciliter un retour adapté aux objectifs de développement. Cela implique souvent de permettre aux migrants de revenir temporairement dans leur pays, aux moments de leur choix. Pour faciliter la chose, des mesures peuvent permettre aux migrants de conserver leur statut de résident dans le pays d'accueil même s'ils le quittent pendant plusieurs années ; autoriser la double nationalité ; et garantir qu'un séjour temporaire à l'étranger n'affecte pas défavorablement l'acquisition du statut de résident permanent ou de la citoyenneté.

Encadré 2 : Améliorer les capacités institutionnelles de gouvernance de la migration de main-d'œuvre en Afrique du Nord et de l'Ouest

Activité : **Renforcer les capacités des pouvoirs publics et des partenaires nationaux en matière de migration de main-d'œuvre**

Acteurs impliqués : **Ministères du Travail, organisations patronales et des travailleurs, OIT**

Pays : **Algérie, Mali, Mauritanie, Maroc, Sénégal et Tunisie.**

Période : **2008-2010**

Résultats : Dans de nombreux pays d'Afrique du Nord et de l'Ouest, la croissance de la population économiquement active exerce une pression sur la capacité d'absorption du marché du travail. Les chiffres élevés du chômage et du sous-emploi mettent en évidence le déficit d'emplois décents. Ces contraintes ont contribué à la recherche de possibilités d'emploi à l'étranger, soit ailleurs dans la région, soit en Europe. En conséquence, ces dernières années, la migration dans cette région s'est complexifiée (de nombreux pays devenant également d'importants pays de transit pour les migrants originaires de l'Afrique subsaharienne) et s'est peu à peu

élevée dans l'agenda politique. C'est pourquoi il est dorénavant primordial de renforcer la capacité institutionnelle de gouvernance de la migration de main-d'œuvre.

Ce projet vise à renforcer, dans le cadre d'une approche régionale, les capacités des pouvoirs publics et des partenaires nationaux en matière de migration de main-d'œuvre, afin d'optimiser la contribution de cette migration au développement des pays tant d'origine que de destination, et de protéger les travailleurs migrants. Pour ce faire, le projet se concentre sur les objectifs suivants :

1. Renforcer la capacité institutionnelle à formuler des politiques efficaces et cohérentes en matière de migration de main-d'œuvre, et améliorer la gouvernance et l'administration de cette migration conformément aux conventions de l'OIT sur les travailleurs migrants et aux autres instruments internationaux applicables ; et
2. Renforcer la protection des travailleurs migrants originaires d'Afrique du Nord et de l'Ouest, conformément aux conventions de l'OIT sur les travailleurs migrants et aux autres instruments internationaux applicables.

Des activités spécifiques ont été entreprises, notamment :

- Le développement d'une base complète d'information et de connaissances sur la migration de main-d'œuvre, couvrant les questions propres à la région.
- Des activités de renforcement des capacités dans les domaines de l'élaboration des politiques et de la gouvernance relatives à la migration de main-d'œuvre, sous la forme d'ateliers et de formations.
- Un examen des mesures visant à atténuer les éventuels impacts défavorables de la migration de main-d'œuvre, en particulier de la main-d'œuvre hautement qualifiée.
- Au Mali, la mise en place d'un organe de coordination de la migration de main-d'œuvre.
- Au Mali et en Mauritanie, un appui à l'élaboration d'une nouvelle législation sur la migration de main-d'œuvre.
- L'organisation d'un atelier sous-régional sur le rôle des employeurs dans les questions de migration de main-d'œuvre.
- Au Sénégal, au Mali et en Mauritanie, l'établissement d'accords entre les syndicats en vue de renforcer leur collaboration sur les questions liées à la migration de main-d'œuvre.
- Le renforcement du dialogue et de la coopération en matière de migration de main-d'œuvre entre les pouvoirs publics et les partenaires sociaux a été une priorité au cours de toutes les phases du projet.

En conséquence, il apparaît que, dans les six pays concernés, le projet a contribué à accroître la sensibilisation des personnes impliquées dans la migration de main-d'œuvre aux droits des migrants et à l'importance d'une meilleure gouvernance de cette migration.

OIT : www.ilo.org/public/french/protection/migrant/afrique/index.htm

Encadré 3: Renforcer les capacités de gouvernance de la migration

Moldavie : Soutien électoral (2005-2010)

Partenaires : **PNUD, Commission électorale centrale, ministère des Affaires étrangères et de l'Intégration européenne**

Ce projet vise à soutenir le développement démocratique en Moldavie par le renforcement des processus électoraux au cours des cycles électoraux de la période 2009-2013, avec une attention immédiate aux élections parlementaires de 2009. Afin d'enrôler les électeurs établis à l'étranger, l'information a été diffusée dans les pays de destination à travers de nombreux canaux, tels que les ambassades et consulats, les associations de la diaspora et la télévision, afin de garantir un plus large accès aux informations électorales des Moldaves établis à l'étranger.

Serbie : Renforcement des capacités du ministère de la Diaspora (2008)

Le PNUD a fourni une assistance technique en organisant, avec l'État serbe, une conférence internationale sur l'implication de la diaspora dans le développement du pays d'origine. Cette conférence de trois jours, tenue à Belgrade, a réuni des spécialistes des questions de migration et de diaspora, issus de pays dotés d'une nombreuse diaspora qui ont mis en place des mécanismes pour pérenniser sa collaboration. De nombreuses questions ont été abordées au cours de la conférence, notamment la citoyenneté, le vote, l'asile, la migration de main-d'œuvre et les envois de fonds par les expatriés. La conférence a également été l'occasion de créer des réseaux et de discuter des défis, des divers modèles et des bonnes pratiques. Elle a produit un Plan d'action proposant de nouveaux mécanismes pour développer la relation entre la Serbie et sa diaspora.

Mongolie : Projet pilote d'appui au système national de suivi et évaluation de la pauvreté et des OMD

Partenaires : **PNUD, Centre d'information sur l'enregistrement des actes d'état civil**

Début 2009, le premier système d'enregistrement des actes d'état civil a été lancé en Mongolie. Établi au Centre d'information sur l'enregistrement des actes d'état civil, avec l'appui du PNUD, il recueille et produit des statistiques fiables sur les naissances, les décès, la migration, la citoyenneté et la naturalisation. Le système d'enregistrement en ligne améliore l'exactitude des informations civiles, rend les opérations du service plus transparentes et contribue à une meilleure coordination entre les organes de l'État. De plus, il aide à mieux cibler l'assistance de l'État, à arriver à une meilleure e-gouvernance et à améliorer le suivi des politiques, y compris la réalisation des OMD.

Encadré 4: Assistance aux administrations publiques

Activité : **Mettre en place une unité de la migration de main-d'œuvre au sein de l'administration**

Acteurs impliqués : **Gouvernement du Kenya, OIM**

Pays : **Kenya**

Groupe cible : **Institutions étatiques concernées**

Durée : **12 mois**

Résultats (escomptés) en matière de renforcement des capacités : Rapport intérimaire le 31 janvier 2009

La politique actuelle de l'État consiste à promouvoir l'emploi légal/régulier à l'étranger sans perdre de vue la nécessité de retenir le personnel clé et de promouvoir son retour, afin d'éviter une fuite des cerveaux préjudiciable. En adoptant une approche exhaustive et holistique de la migration de main-d'œuvre, ce projet sert ces deux objectifs politiques. À la demande du ministère du Travail et du Développement des ressources humaines, ce projet comprendra quatre composantes liées entre elles.

Les pouvoirs publics kényans sont conscient du fait que le pays compte une vaste population de jeunes non qualifiés ou sous-qualifiés au chômage, qui se retrouvent souvent exploités par des trafiquants et des passeurs qui leur promettent des emplois lucratifs à l'Ouest. L'unité est donc chargée de coordonner le processus de migration de main-d'œuvre pour les Kényans migrant à l'étranger, en maintenant une base de données des personnes concernées. Si possible, l'unité collectera et analysera également les informations relatives aux Kényans travaillant déjà à l'étranger.

Plus tard, une fois que l'unité sera complètement en place, elle participera au processus d'octroi d'approbations des flux de ressortissants étrangers souhaitant migrer au Kenya et y trouver un emploi, en collaboration avec le Comité national du travail dont la création a été proposée. L'unité informera également la diaspora kényane souhaitant revenir au pays des possibilités d'emploi local, étant donné qu'elle maintiendra un inventaire des compétences afin d'identifier les carences locales. L'information qui alimentera l'outil sera collectée par l'unité ou publiées en ligne par les fonctionnaires de district chargés de l'emploi ou encore par les migrants potentiels eux-mêmes.

Source : OIM

3.2 Protection juridique

La protection juridique est à la fois une composante et un moteur du développement. Les droits des migrants sont couverts par une série d'instruments internationaux applicables tant aux migrants qu'aux non-migrants. Certains instruments spéciaux sont néanmoins conçus pour prendre en compte les particularités du phénomène de migration et des besoins des migrants. Une vue d'ensemble de ces instruments est donnée à l'Annexe D2.

Liens avec la migration

La liste suivante donne quelques exemples des liens existant entre la migration, le développement et la protection juridique :

- Les avantages pour le développement apportés par la migration dans les pays d'origine et de destination sont inséparables de la protection des droits des travailleurs migrants.
- Les pouvoirs publics doivent veiller à ce que les droits et pratiques promouvant et protégeant les droits de l'homme dans les pays s'appliquent aux travailleurs migrants et soient respectés par toutes les parties concernées.
- La protection des droits des migrants est obligatoire à toutes les étapes du processus migratoire : dans le pays d'origine avant le départ des migrants, au cours du transit à travers un ou plusieurs pays, pendant leur séjour et leur emploi dans le pays de destination et, finalement, dans le pays d'origine s'ils y retournent.
- En termes de protection des droits, une attention particulière doit être portée aux migrants car ils ont souvent des difficultés à faire reconnaître, protéger et respecter leurs droits, du fait qu'ils ne sont pas citoyens du pays dans lequel ils vivent. En effet, la législation nationale des pays d'origine, de transit ou de destination ignore souvent les droits des migrants. (Il faut noter que toutes les normes internationales existantes en matière de travail s'appliquent à tous les travailleurs migrants, sauf en cas d'indication contraire.)
- Les normes internationales relatives aux droits et à la protection des personnes à chaque étape

du processus migratoire sont à la disposition des pays pour les aider à formuler et mettre en application leurs lois et politiques nationales.

- La protection des droits des migrants bénéficie également aux pays de destination en empêchant le développement d'une classe de travailleurs migrants non protégés, qui nuit également aux travailleurs nationaux en détériorant les rémunération et les conditions de travail. Il est dans l'intérêt des pays de destination d'empêcher l'apparition de secteurs économiques dépendant de la migration. Ceci s'applique au traitement des migrants en situation régulière ou non. Empêcher la migration irrégulière sert les intérêts de tous. Elle entrave les avantages de la migration pour le développement, et les travailleurs migrants en situation irrégulière sont le plus souvent exclus des droits du travail et sociaux.
- Une absence de protection juridique dans le pays d'origine peut constituer un déclencheur pour l'émigration.
- Lorsque les problèmes de protection juridique qui encouragent la migration ne sont pas résolus, le retour des migrants semble moins probable, de même que leur contribution active au développement en tant que membres de la diaspora. Garantir un certain niveau de protection juridique et de bonne gouvernance constitue donc probablement une bonne stratégie pour rendre la migration plus favorable au développement.

Voir à l'Annexe C2 la liste de contrôle pour la protection juridique donnant les questions à prendre en compte lors de l'évaluation des liens avec la migration et de la planification des actions. Les Encadrés 5, 6 et 7 donnent des exemples de programmes²⁰.

20 Pour d'autres exemples et de plus amples informations, voir OIM, *Migration et développement : Opportunités et défis s'offrant aux décideurs*, IOM Migration Research series no. 22, Genève, 2006 ; GMG, *Migration internationale et droits de l'homme : défis et opportunités au seuil du 60e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme*, 2008 ; Wickramasekara, P., "Protection of Migrant Workers in an Era of Globalization: The Role of International Instruments," in R. Blainpain (ed.), *Comparative Labour Law and Industrial Relations in Industrialized Market Economies*, 9e édition, 2007 ; Austin, Wolters Kluwer, Wickramasekara, P., "Globalisation, International Labour Migration and the Rights of Migrant Workers," in *Third World Quarterly*, Vol. 29, no 7, 2008 ; OIT, *Protéger les droits des migrants: une responsabilité partagée*, Programme des migrations internationales, Genève, 2009 ; et OIT, *Rights, Labour Migration and Development: The ILO Approach*, Programme des migrations internationales, Genève.

Encadré 5: Extrait de la Loi de 1995 sur les travailleurs migrants et les Philippins à l'étranger

Loi : **Loi de la République no 8042**

Acteurs impliqués : **Gouvernement des Philippines**

Pays : **Philippines**

Groupe cible : **Travailleurs migrants**

Durée : **Indéfinie**

V. L'ASSISTANT(E) JURIDIQUE POUR LES AFFAIRES RELATIVES AUX TRAVAILLEURS MIGRANTS (Extrait)

SEC. 24. *Assistant juridique pour les affaires des travailleurs migrants.*

La présente porte création au sein du ministère des Affaires étrangères d'un poste d'Assistant juridique pour les affaires des travailleurs migrants, qui sera principalement responsable de la prestation et de la coordination générale des services d'assistance juridique à fournir aux travailleurs migrants philippins ainsi qu'aux Philippins établis à l'étranger en situation de détresse. [...]. Parmi ses fonctions et responsabilités, ledit Assistant juridique comptera :

- a) L'émission de directives, procédures et critères pour la prestation de services d'assistance juridique aux travailleurs migrants philippins ;
- b) L'établissement de liens étroits avec le ministère du Travail et de l'Emploi, le POEA, l'OWWA et les autres agences gouvernementales concernées, de même qu'avec les organisations non gouvernementales assistant les travailleurs migrants, afin d'assurer une coordination et une coopération efficaces dans la prestation de l'assistance juridique aux travailleurs migrants ;
- c) L'appel à l'assistance de cabinets juridiques réputés et du Barreau intégré des Philippines et autres associations d'avocats afin de compléter les efforts de l'État pour fournir une assistance juridique à ses travailleurs migrants ;

(...)

Encadré 6: Outils de lutte contre la traite des personnes

La « Boîte à outils pour la lutte contre la traite des personnes » (2e édition, octobre 2008) de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) fournit une aide pratique aux gouvernements, aux responsables des politiques, à la police, aux ONG et à d'autres pour leur permettre de lutter plus efficacement contre la traite des personnes. Cette boîte à outils décrit une série de pratiques et de méthodes actuellement utilisées à travers le monde, telles que des listes de contrôle pour aider à identifier les victimes de la traite des personnes ou encore des directives pour les entretiens avec les victimes et la protection de celles-ci. D'autres outils aident les forces de police à mener des enquêtes transfrontalières et informe les fonctionnaires de l'État de la manière d'assurer un rapatriement des victimes en toute sécurité.

Le Cadre d'action international pour l'application du Protocole contre la traite des personnes (octobre 2009) soutient les États membres des Nations Unies dans la mise en œuvre efficace du Protocole des Nations Unies visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, qui vient compléter la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Le Cadre d'action international comprend une partie narrative et un ensemble de tableaux. La partie narrative décrit les principaux défis de la mise en œuvre du Protocole des Nations Unies contre la traite des personnes et propose des mesures générales qui peuvent être prises pour relever plus efficacement ces défis. L'ensemble de tableaux donne plus d'information sur ces mesures à travers cinq piliers rassemblant des actions pratiques visant à appuyer la mise en œuvre du Protocole. Ce cadre est le fruit d'une large collaboration entre les partenaires de la lutte contre le trafic des personnes, notamment *Anti-Slavery International*, le Conseil de l'Europe, ECPAT, OIM, OIT, LEFOE-IBF, OEA, OSCE, Terre des hommes, l'Université Johns Hopkins, UNDAW/DESA, UNICEF, UNIFEM, HCR, UNICRI, OHCHR et UNODC.

Encadré 7: Lutte contre le travail forcé et la traite des travailleurs migrants indonésiens

Activité : Le projet porte sur **les besoins, les droits et les préoccupations des travailleurs migrants indonésiens tout au long du cycle migratoire**. Il accorde également une attention particulière aux travailleurs migrants domestiques qui comptent parmi les plus vulnérables à au travail forcé et à la traite des personnes.

Acteurs impliqués : Ministère de la Main-d'œuvre et de la Transmigration, ministère de la Coordination des affaires économiques, Agence nationale de planification, Agence nationale pour la protection et le placement des travailleurs migrants indonésiens, ministère des Affaires étrangères, ministère de l'Émancipation des femmes, ministère des Affaires intérieures, ministère de la Santé, bureaux des autorités locales concernées, comités nationaux des droits de l'homme et des droits des femmes, fédérations et confédérations de syndicats, syndicats de travailleurs migrants et autres organisations de travailleurs migrants et domestiques en Indonésie, en Malaisie, à Singapour et à Hong Kong, ONG et OCB concernées par les travailleurs domestiques, les travailleurs migrants, le travail forcé et la traite des personnes, OIT

Pays : **Indonésie**

Période : **2008-2011**

Résultats : Chaque année, environ 750 000 travailleurs migrants indonésiens répertoriés, dont 80 % de travailleurs domestiques, quittent le pays pour chercher un emploi à l'étranger. Leurs principales destinations sont le Moyen-Orient et l'Asie du Sud-Est et de l'Est, les deux pays de destinations les plus communs étant l'Arabie

saoudite et la Malaisie. On estime qu'un nombre semblable de travailleurs non répertoriés émigrent chaque année vers les mêmes pays de destination.

Bien que les travailleurs migrants domestiques jouent un rôle central dans le soutien à l'économie nationale indonésienne, leur situation critique et leur besoin d'une protection juridique adaptée en Indonésie et à l'étranger ne sont pas encore suffisamment pris en compte. Les travailleurs migrants domestiques sont donc exposés à une traite des personnes institutionnalisée et à des pratiques de travail forcé tout au long du cycle migratoire.

Le but du projet est de contribuer à l'éradication de la discrimination et de l'exploitation des travailleurs migrants indonésiens en Indonésie et dans certains des principaux pays de destination d'Asie du Sud-Est et de l'Est. Pour atteindre cet objectif, une approche intégrée est suivie pour aborder, de manière exhaustive, à la fois les causes et les impacts du travail forcé et de la traite des personnes sur les travailleurs migrants. Les principales composantes du projet sont les suivantes :

Plaidoyer et coopération technique : pour renforcer le cadre juridique et des politiques de protection des travailleurs migrants.

Sensibilisation : pour sensibiliser les parties prenantes concernées à la migration sans danger et à la reconnaissance des travailleurs domestiques.

Renforcement des capacités : pour renforcer les capacités organisationnelles des institutions étatiques aux niveaux national et local, ainsi que les organisations de travailleurs migrants et domestiques, en matière d'activités de proximité et d'établissement d'alliances avec les syndicats et autres organisations soutenant la cause des travailleurs domestiques et migrants.

Assistance directe et prestation de services : en collaboration avec les partenaires nationaux et locaux qui fournissent aux travailleurs domestiques migrants, des services de proximité, de protection, de subsistance et de réintégration dans les pays d'origine et de destination. Cela comprend les conseils juridiques et psychologiques, les centres d'assistance, l'assistance par téléphone, la formation avant le départ, la formation para-juridique, l'éducation financière, la formation entrepreneuriale, la formation aux compétences de production, la formation des coopératives, les services d'envoi de fonds, l'assurance et l'accès à des systèmes de microcrédit renouvelable pour les travailleurs migrants, leurs familles et leurs communautés.

Recherches ciblées et documentation : réalisation de recherches ciblées, d'analyses et d'évaluations des politiques, ainsi que compilation et diffusion de l'information relative à la situation des travailleurs domestiques migrants.

3.3 Emploi

L'emploi est un élément central du niveau de développement d'un pays, étroitement lié aux autres secteurs. Les taux de chômage ou d'emploi sont des indicateurs cruciaux de la santé économique d'un pays et du bien-être de ses habitants. Pour les personnes, l'emploi est également un moyen important de subvenir à leurs besoins et, en plus de leur assurer un revenu, il leur donne également souvent le sentiment d'avoir un but et de participer à la société.

Liens avec la migration

Les liens qui unissent la migration, le développement et l'emploi sont complexes. Quelques exemples d'interaction entre ces trois domaines sont donnés ci-dessous.

- La migration de main-d'œuvre constitue de plus en plus fréquemment une stratégie de subsistance pour les femmes et les hommes, en raison du manque de possibilités d'emploi à plein temps et de travail décent dans de nombreux pays en développement. Dans le monde, la plupart des migrants, estimés à 214 millions en 2010, sont

effectivement des travailleurs migrants (des personnes migrant pour trouver un emploi) et leurs familles. La migration mondiale est donc largement une question d'emploi et de marché du travail.

- Des relations mutuelles étroites unissent la migration aux questions essentielles d'emploi (telles que les droits fondamentaux du travail, les mécanismes

du marché du travail et la croissance économique) et, dans cette mesure, la migration est une composante centrale des objectifs liés à l'emploi, tels que le travail décent, la croissance des emplois et le développement, dans les pays aussi bien d'origine que de destination (voir l'Encadré 8 ci-dessous pour de plus amples informations sur les liens entre la migration et le travail décent en particulier).

Encadré 8: Travail décent

La migration de main-d'œuvre constitue de plus en plus fréquemment une stratégie de subsistance pour les femmes et les hommes en raison du manque de possibilités d'emploi à plein temps et de travail décent dans leur pays d'origine. Les travailleurs migrants peuvent avoir la meilleure contribution au développement économique et social de leur pays d'origine et de destination lorsqu'ils travaillent dans des conditions décentes et lorsque leurs droits humains et leurs droits du travail fondamentaux sont protégés. Les instruments et conventions internationaux reconnus constituent les principaux éléments de la protection des travailleurs migrants au niveau international.

Le terme « travail décent » fait référence aux possibilités offertes aux hommes et aux femmes d'obtenir un emploi dans des conditions de liberté, équité, sécurité et dignité. Le travail décent implique des possibilités de travail productif, assurant aux travailleurs un revenu équitable, la sécurité sur le lieu du travail, la sécurité sociale pour eux-mêmes et leurs familles, de meilleures perspectives de développement personnel et d'intégration sociale, la liberté de s'organiser et de participer aux décisions qui concernent leur vie, et l'égalité de traitement et d'opportunités entre les hommes et les femmes.

Adoptée en 2008, la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable renforce et institutionnalise le concept de travail décent et le place au cœur de la réalisation du progrès et de la justice sociale dans le contexte de la mondialisation.

La protection des droits des travailleurs migrants figure depuis sa création, à l'agenda de l'Organisation internationale du travail (OIT). Le préambule de la Constitution de 1919 de l'OIT cite parmi ses objectifs « la défense des intérêts des travailleurs occupés à l'étranger ». La Déclaration de Philadelphie de 1944 et la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de 1998 viennent renforcer cette position, en réitérant que la garantie des principes et des droits fondamentaux au travail est primordiale pour la préservation du lien entre le progrès social et la croissance économique.

À notre époque de mondialisation, la communauté internationale est confrontée au défi de gouverner la migration pour lui permettre d'assumer un rôle de moteur de la croissance et du développement, tout en assurant la protection des droits des migrants. De nombreux travailleurs migrants vivent et travaillent dans de mauvaises conditions, et voient souvent leurs droits en tant que travailleurs être bafoués, en particulier lorsqu'ils sont en situation irrégulière. Des mesures doivent être mises en place pour empêcher les pratiques abusives et promouvoir un emploi décent et productif pour les travailleurs migrants. Ce besoin de gouvernance reflète le principe de travail décent énoncé dans le Cadre multilatéral pour les migrations de main-d'œuvre de l'OIT, qui stipule qu'il « convient de promouvoir, pour tous les hommes et les femmes en âge de travailler, y compris les travailleurs migrants, des possibilités d'obtenir un travail décent et productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité humaine ». Elle est également conforme à l'Agenda de l'OIT pour le travail décent, qui promeut l'accès universel à un emploi librement choisi, la reconnaissance des droits fondamentaux au travail, un revenu permettant aux personnes de satisfaire leurs besoins et responsabilités économiques, sociaux et familiaux de base, et un niveau de protection sociale adéquat pour les travailleurs et leur famille.

- Dans les pays tant d'origine que de destination, la dynamique de la migration de main-d'œuvre et les conditions de travail sont déterminées par des facteurs tels que le niveau des salaires, les conditions de travail, l'existence (ou non) d'une égalité de traitement et des chances, l'exploitation et l'insécurité au travail.
- Des politiques relatives au marché du travail ciblées peuvent jouer un rôle important dans le renforcement des liens entre la migration et le développement. Lorsqu'elles portent sur des questions telles que la formation professionnelle, l'acquisition de compétences, les programmes éducatifs et l'aide à la recherche d'emploi, les politiques ciblant les migrants potentiels et ceux retournant au pays sont susceptibles d'avoir des effets positifs sur le développement (à condition d'être efficacement gérées par les services de l'emploi).
- Au niveau national, les pénuries de main-d'œuvre dues à l'émigration des travailleurs peuvent entraîner une baisse de la production nationale, en particulier parce que les personnes capables de quitter le pays sont souvent les plus productives.
- À l'inverse, les flux d'émigration peuvent entraîner une baisse du chômage et du sous-emploi et affecter ainsi positivement l'économie.
- L'impact global de la migration sur la productivité nationale dépend des conditions du marché du travail. Autrement dit, si la perte de main-d'œuvre due à la migration ne peut être compensée par d'autres travailleurs nationaux ou par de nouveaux immigrants, l'effet peut être négatif. D'un autre côté, la migration de retour ou l'immigration peut avoir un effet positif, mais celui-ci dépendra du nombre de migrants (r)entrant dans le pays, de leur niveau de compétence et de leur capacité à intégrer le marché national du travail.
- La migration a des implications sur la dynamique du foyer familial resté au pays, qui affecteront elles aussi le niveau et la structure de l'emploi, par exemple en accroissant les responsabilités des femmes ou en augmentant le nombre des ménages monoparentaux. Lorsque ce sont les femmes qui émigrent, les responsabilités familiales sont souvent transférées à des femmes de statut social inférieur, créant ainsi un emploi rarement décent. La situation des enfants peut également être touchée, et des enfants peuvent être amenés soit à entrer soit à sortir du marché du travail. Les impacts exacts dépendront du contexte dans lequel se déroule la migration.
- Même s'ils présentent un potentiel de croissance économique et de développement, les déplacements migratoires peuvent s'accompagner d'importants inconvénients pour les pays d'origine. Comme signalé précédemment dans ce manuel, les économies dépendant fortement des envois de fonds peuvent connaître un accroissement des inégalités entre les ménages de migrants et de non migrants, ainsi qu'entre zones géographiques. Dans de nombreux pays, les coûts économiques et sociaux de la fuite des cerveaux et du gaspillage des compétences sont devenus une préoccupation croissante. Il est donc important pour les pays d'origine de concevoir et mettre en œuvre des politiques pour encourager le retour des migrants qualifiés et maximiser les avantages des compétences et du savoir-faire acquis à l'étranger.
- Il est crucial que les pays d'origine considèrent la migration de main-d'œuvre dans le contexte plus large de la politique relative au marché national du travail, afin que les politiques migratoires visent les mêmes objectifs que les autres politiques relatives à l'emploi. Les types de politiques à envisager à côté des stratégies migratoires comprennent des politiques sur le développement des compétences, l'emploi des jeunes, l'ampleur et la nature du secteur informel et les petites et moyennes entreprises.
- Au cours des dernières années, de nombreux pays ont élaboré des politiques nationales pour la migration de main-d'œuvre, qui visent à développer une vision à long terme du rôle de cette migration dans le cadre de la stratégie globale de développement du pays. Ces politiques expriment l'engagement du pays à assurer une gouvernance et un processus de migration de main-d'œuvre qui garantissent le respect des droits et la protection des travailleurs migrants, ainsi qu'une stratégie pour tirer parti du potentiel développemental de la migration. Une stratégie nationale peut également envisager des moyens de renforcer la collaboration avec les pays de destination.

- La facilitation de l'emploi à l'étranger est une stratégie utilisée par certains pays en développement pour alléger les pressions exercées sur leur marché du travail et accroître la réception d'envois de fonds et donc le revenu des familles restées au pays. Les éléments probants suggèrent que cette stratégie peut s'avérer efficace si un certain nombre de conditions sont remplies :
 - la stratégie garantit que les conditions de travail des migrants sont décentes (notamment l'égalité de traitement, la non-discrimination dans l'emploi et les fonctions, et la liberté d'association et de négociation collective) et que leurs droits humains et du travail sont respectés ;
 - elle est judicieusement reliée à la politique relative au marché du travail national, comme évoqué plus haut ;
 - elle se traduit par des envois de fonds et autres soutiens de types T2 ou T3, qui bénéficient également aux ménages pauvres et aux groupes marginalisés ; et
 - les implications sociales de l'émigration, dont beaucoup peuvent être négatives, sont évaluées et des politiques adéquates sont mises en place pour les atténuer. Parmi les types d'implications sociales à prendre en compte, on peut citer :
 - l'accès à la protection sociale (services de santé, retraites) pour les migrants pendant leur séjour à l'étranger et pour leurs familles restées au pays ;
 - la possibilité de transférer les avantages acquis par les migrants pendant leur séjour à l'étranger ;
 - l'exposition potentielle des travailleurs migrants à des comportements à risque (tels que l'usage de drogue) et à des risques sanitaires (ex. : infections sexuellement transmissibles, y compris le VIH ; problèmes de santé mentale ; problèmes de santé au travail ; etc.) ;
 - l'exposition des travailleuses migrantes aux violences sexistes et leur besoin d'accès aux services de santé sexuelle et génésique, notamment le planning familial ;
 - les coûts sociaux du bouleversement familial, en particulier pour les enfants restés au pays. Ils diffèrent suivant les contextes et le parent qui émigre (père ou mère) ; et
 - l'émergence d'une « culture de la migration » qui associe la réussite personnelle, sociale et matérielle à l'émigration et l'échec au fait de rester dans le pays d'origine. Si aucune mesure n'est prise pour combattre ce phénomène et pour équilibrer et partager les avantages des possibilités de migration, il peut en résulter un accroissement des disparités dans le pays d'origine, des jalousies et des tensions sociales.²¹

Une évaluation attentive et équilibrée est ensuite nécessaire pour s'assurer que les conditions sont réunies pour permettre à une telle approche de stimuler plutôt que d'entraver le développement.

Parmi les types de questions que les responsables des politiques devraient se poser lors de l'élaboration d'une stratégie de facilitation de la migration de main-d'œuvre, on peut citer :

- Quel type de cadre réglementaire faut-il mettre en place ? Cela implique de tenir compte, entre autres, des éventuelles conventions internationales que le pays a ratifiées en matière de migration, parmi les conventions de l'OIT : Convention sur les travailleurs migrants (révisée) de 1949 (no 97), Convention sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires) de 1975 (no 143), ou Convention internationale de 1990 sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (ICRMW).

21 Pour plus d'information, voir : *Manuel pour l'établissement de politiques de migration de main-d'œuvre efficaces dans les pays d'origine et de destination*, OSCE, OIT et OIM, 2006, disponible sur : www.osce.org/item/19187.html ; « The Multilateral Framework on Labour Migration: Non-binding principles and guidelines for a rights-based approach to labour migration », sur www.ilo.org/public/english/protection/migrant/areas/multilateral.htm ; *Good practices database - Labour migration policies and programmes*, sur : www.ilo.org/dyn/migpractice/migmain.home ; *Promoting equality and integration - Agenda for Action to prevent discrimination and facilitate integration in the context of migration* sur : www.ilo.org/public/english/protection/migrant/equality/index.htm.

- Quels devraient être les rôles de l'État et du secteur privé ?
- Quels ministères et autres parties prenantes sont-ils impliqués ? Vous êtes-vous assurés de la participation des partenaires sociaux concernés, tels que les organisations de travailleurs et patronales, et les organisations de travailleurs migrants ?
- Quels sont les avantages comparatifs de votre pays en termes de compétences (linguistiques, professionnelles et techniques) qui pourraient servir de niches pour l'emploi à l'étranger ?
- Comment la cohérence des politiques est-elle assurée par rapport à la facilitation de l'emploi à l'étranger, à la prévention de la fuite des cerveaux et aux besoins de la politique relative au marché national du travail ?
- Pour quels aspects de la facilitation de l'emploi à l'étranger (mesures de protection, informations avant le départ, suivi du recrutement, services consulaires à l'étranger, etc.), du marketing, du développement des compétences, de la facilitation des procédures, etc. est-il nécessaire de développer des politiques supplémentaires dans le contexte donné ?
- si le pays offre aux migrants des possibilités économiques et sociales qui leur permettront de poursuivre leur développement personnel et d'acquérir ainsi plus de ressources qu'ils pourront transférer vers le pays d'origine ;
- si les niveaux d'instruction et d'expérience requis par les employeurs étrangers de ces pays correspondent aux compétences des travailleurs du pays d'origine, et si tel n'est pas le cas,
- quelles mesures peuvent être prises pour mettre à jour les compétences pour qu'elles correspondent à ces exigences.
- Mettre en place des mécanismes de consultation tripartite aux niveaux régional, international et multilatéral.
- Étudier les possibilités de développement d'accords bilatéraux et multilatéraux avec les pays de destination, qui aborderaient différents aspects de la migration de main-d'œuvre, tels que les procédures d'admission, les flux, les possibilités de regroupement familial, les politiques d'intégration et le retour.
- Développer ou mettre à jour des systèmes d'information sur le marché du travail.

À partir d'ici, des interventions peuvent être élaborées. Elles tombent généralement dans l'une de trois catégories suivantes : développement du marché ; éducation, formation et développement des compétences ; et sélection et recrutement. Ces catégories sont décrites ci-dessous et sont accompagnées d'exemples de programmes.

a) Développement du marché

Pour faciliter l'emploi à l'étranger, il est nécessaire de comprendre les marchés du travail étrangers et de commercialiser les compétences offertes. La liste de contrôle suivante donne les types d'activités qui peuvent aider les pays à formuler des stratégies efficaces de développement du marché :

- Identifier les pays cibles, en évaluant :
 - lesquels offrent un environnement migratoire sans risque (garantissant les droits de l'homme et du travail des migrants) ;
- Organiser un système de recrutement privé et/ou des services publics d'emploi pour les postes à l'étranger, avec des mécanismes de supervision efficaces pour veiller à ce que les migrants potentiels reçoivent des informations adéquates et une formation correspondant à leurs affectations éventuelles (notamment une information sur leurs droits), et qu'ils ne doivent pas s'acquitter de frais de recrutement excessifs.
- Impliquer les services consulaires (ambassades, attachés chargés de l'emploi, consuls honoraires) dans les activités relatives à l'emploi à l'étranger dans le pays d'accueil, en particulier pour :

- recueillir et analyser des informations sur la situation de l'immigration et de l'emploi ;
- faire la liaison avec les industries, les associations commerciales ou chambres de commerce, les entreprises, les industries ou les entrepreneurs, qui sont des sources potentielles d'emploi pour leurs ressortissants ;
- fournir des services et une assistance juridique aux travailleurs à l'étranger, en particulier se trouvant en situation de détresse ; et
- contacter les organisations de la société civile du pays d'accueil pour déterminer si elles peuvent, au besoin, fournir une assistance aux migrants.

Encadré 9: Développement du marché – le cas philippin

L'État philippin a investi de différentes manières dans le développement du marché à travers son agence pour l'emploi à l'étranger :

Recherche et planification – Une recherche documentaire est effectuée par des agents spécialistes du marché régional et du marché des compétences. Les recherches sur les marchés étrangers circulent parmi les industries sous la forme d'un rapport mensuel sur les tendances et l'évolution du marché du travail international. De plus des profils complets sont également préparés sur la situation politique et socio-économique des pays de destination.

Vente et promotion individuelles – L'État adopte une approche personnalisée de la commercialisation des compétences de ses ressortissants en s'adressant directement aux fonctionnaires des pays d'accueil et aux entreprises privées. Des missions spéciales de commercialisation sont organisées à l'étranger sous la forme d'études techniques ou de missions exploratoires visant à évaluer les opportunités à l'étranger, ou bien de missions de bonne volonté et de promotion au cours desquelles des représentants de haut niveau de l'État ou du secteur privé rencontrent des hauts fonctionnaires du pays d'accueil. Les ambassades à l'étranger jouent également un rôle en tant que centres d'information et en rendant visite aux clients potentiels.

Matériel promotionnel imprimé – Ce matériel donne des informations aussi bien sur les employeurs potentiels que sur l'appui offert par l'État lui-même. Il est distribué à travers les médias, des supports de communication et par courrier.

Promotions en entreprise : L'État mène également de nombreuses autres activités de promotion, telles que des campagnes de familiarisation et des dialogues avec les ambassades étrangères de Manille ; un système de conseil référençant les clients, qui facilite l'orientation vers les emplois tant de l'État que du secteur privé à l'étranger ; et un service d'information comprenant une mini-base de données contenant du matériel de référence, des données, des rapports, etc.

b) Éducation, formation et développement des compétences

Le développement des systèmes éducatifs nationaux peut apporter une multitude d'avantages en termes d'amélioration des résultats en matière de migration et de développement, notamment :

- L'éducation donne aux personnes de plus larges possibilités localement, ce qui implique que la décision de migrer devient plus un choix véritable qu'une nécessité.
- L'éducation donne aux migrants potentiels des outils pour prendre des décisions plus éclairées à propos du fait de migrer ou non. Par exemple,

l'alphabétisation leur permet de lire les informations sur les éventuelles possibilités d'emploi à l'étranger et d'être moins dépendants d'intermédiaires.

- A l'heure actuelle, beaucoup de migrants potentiels n'ont pas le niveau d'éducation ou de formation nécessaire pour obtenir un emploi formel à l'étranger, étant donné que beaucoup de visas exigent des niveaux d'instruction relativement élevés. Ceci peut avoir un effet dissuasif sur certaines personnes souhaitant migrer.
- D'autres candidats à une migration formelle, dont les compétences sont insuffisantes, migrent tout de même mais sont forcés de passer par des filières clandestines, ce qui implique souvent que leurs droits ne soient pas respectés, que leur propre développement soit entravé et que les transferts qu'ils pourraient renvoyer vers leur pays d'origine soient limités.
- Certains travailleurs peu qualifiés parviennent à migrer de manière régulière mais, bien que leur situation soit juridiquement reconnue, ils peuvent se voir moins payés et être moins à même de revendiquer leurs droits et de bonnes conditions de travail que les migrants plus instruits. Cette situation concerne particulièrement les femmes et les filles migrantes.
- Inversement, un niveau élevé d'instruction, et dans certains cas des compétences particulières correspondant à une demande à l'étranger, peuvent offrir plus de possibilités de migration formelle, de meilleur salaire et de meilleur traitement, ainsi qu'une plus grande capacité à lutter contre l'exploitation.
- Les processus suivants peuvent être adoptés pour élaborer une stratégie de renforcement de l'éducation, de la formation et des compétences :
 - Examiner si une plus grande intervention de l'État dans l'éducation et le développement des compétences peut aider à atteindre le type de résultat que le pays recherche. Il est important de clarifier si le but de l'amélioration de l'éducation est, par exemple, de renforcer la capacité des migrants potentiels à décider de migrer ou non, ou plutôt de permettre à plus

de personnes de migrer, en augmentant leurs compétences commercialisables. Chaque but impliquera une stratégie différente²².

- Identifier les professions qui offrent les meilleures perspectives pour le type d'emploi à l'étranger désiré. Il est bon de considérer également s'il existe des postes vacants dans les pays d'accueil potentiels, ainsi que la nature du travail. Il est également important d'examiner les transferts qui peuvent résulter des différents types de profession : certaines pourront-elles générer une augmentation des envois de fonds, par exemple, ou une plus forte probabilité de voir les migrants investir dans leur pays d'origine ? Il faut veiller à ce que les femmes et les filles soient encouragées à renforcer leurs compétences dans ce type de professions, afin d'avoir ainsi plus de chances de réussir leur migration, en toute sécurité.
- Mettre en place des systèmes et des structures pour mener périodiquement des analyses du marché du travail qui prennent en compte les questions liées au genre dans les principaux pays de destination. Ces analyses peuvent inclure les dimensions sectorielles, professionnelles et géographiques des pénuries de main-d'œuvre et leurs causes. Elles devraient aider à éclairer en permanence les stratégies de développement des compétences et des systèmes éducatifs.
- Déterminer les compétences nécessaires pour ces emplois.
- Examiner les compétences actuellement disponibles au sein de la main-d'œuvre existante et parmi les jeunes qui s'apprêtent à rentrer sur le marché du travail, afin d'identifier les manques de compétences qui risquent d'empêcher les candidats à la migration d'obtenir les emplois identifiés à l'étranger. Il pourra s'agir de compétences linguistiques, professionnelles, universitaires, etc.

22 Il est supposé que le but de l'intervention est de fournir une éducation et des compétences pour aider plus de personnes à migrer de manière formelle dans l'intention de trouver les meilleurs salaires et la protection des droits que peut apporter un emploi hautement qualifié. La raison en est qu'il s'agit de la forme d'intervention actuellement la plus courante.

- Évaluer et renforcer les capacités des institutions éducatives à former les ressortissants aux professions qualifiées fortement demandées à l'étranger. Évaluer les possibilités d'élargissement du rôle des institutions existantes ou de création de nouvelles institutions/nouveaux programmes (y compris en attirant des institutions/programmes étrangers). Des exemples de programmes sont donnés dans l'Encadré 10.
- Développer un programme destiné aux travailleurs et aux étudiants nationaux, visant à les informer des perspectives d'emploi à l'étranger, des compétences requises et des formations aux compétences, et/ou des possibilités d'améliorer leurs compétences pour qu'elles correspondent aux critères des pays étrangers.
- Afin de garantir la cohérence des politiques, mettre en place des mécanismes de coordination étroite entre les autorités chargées de la promotion des emplois à l'étranger et celles affectées par la fuite des cerveaux ou cherchant à en limiter les conséquences.

Encadré 10 : Éducation, formation et développement des compétences

Philippines : Le Conseil pour la formation maritime (MTC) des Philippines a été créé pour mettre en application les Normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille (normes STCW) de l'Organisation maritime internationale (OMI) et pour créer une organisation efficace pour l'emploi des gens de mer. La Commission de l'enseignement supérieur supervise, suit et réglemente les programmes diplômants de mécanique navale et de transport maritime, tandis que la Commission de réglementation professionnelle gère les examens professionnels pour ces programmes. Les candidats au grade d'officier doivent posséder un diplôme d'études secondaires générales et réussir l'examen de mécanique navale et de transport maritime de la Commission. L'Office de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (TESDA) est responsable des compétences sous-professionnelles et, à ce titre, évalue et certifie la notation des compétences (gens de mer non officiers) au moyen de tests et d'examens. Le certificat de notation des compétences du TESDA, la certification des ingénieurs navals (officiers) de la Commission de réglementation professionnelle et son Centre national de formation constituent aujourd'hui des outils essentiels pour accroître les possibilités d'emploi à l'étranger. De plus, le MTC accrédite les institutions de formation maritime, ce qui est utile aussi bien pour les employeurs que pour les étudiants. Cet exemple de modernisation d'un système national afin de se conformer aux normes internationales est unique, dans la mesure où les mêmes exigences sont obligatoires pour l'ensemble de cette industrie à travers le monde. En effet, les normes STCW révisées (Réglementation 1/10) stipulent que les gens de mer ne peuvent être embauchés pour travailler à bord de navires hauturiers si leur pays d'origine ne figure pas sur la « liste blanche » de l'OMI et n'a pas passé des accords bilatéraux avec les pays récepteurs des gens de mer concernant la reconnaissance des certificats de compétence de ces derniers.

Sri Lanka : De nombreux ressortissants cherchent du travail à l'étranger en tant que soignants à domicile et dans d'autres professions liées à l'aide domestique. Avec l'OIM, le ministère sri-lankais de la Promotion de l'emploi à l'étranger et des Services sociaux a commencé à développer un cours de formation de qualité à la prestation de soins et à l'aide domestique/ménagère répondant aux normes internationales.

Bangladesh : Au Bangladesh, l'OIM a conçu des manuels de formation en langue anglaise pour les infirmiers et les travailleurs de l'hôtellerie, ainsi qu'un manuel sur les activités ménagères destiné aux migrantes, qui couvrent les questions linguistiques, de développement des compétences, d'orientation culturelle, de capacités de négociation et de protection.

c) Sélection et recrutement

Le dernier élément clé pour la promotion de l'emploi à l'étranger est la facilitation du processus de sélection et de recrutement.

Les employeurs étrangers ne savent pas forcément comment s'y prendre pour recruter dans les pays en développement. De même, les candidats potentiels peuvent avoir un accès limité aux voies de recrutement régulières. Il est important d'informer et mettre en garde les migrants potentiels au sujet des risques d'offres d'emploi et de pratiques de recrutement frauduleuses, ainsi que des dangers de la traite des personnes.

Le recrutement est habituellement géré par le secteur privé mais il existe dans le monde des exemples de facilitation de ce processus par l'État. Les États ont un rôle clé à jouer au niveau de la réglementation et de la supervision du secteur du recrutement, en certifiant les recruteurs et en mettant à la disposition du public de l'information sur les règles de recrutement en vigueur (ex. : plafonnement des frais de recrutement).

La liste de contrôle qui suit donne les types d'activités nécessaires pour faciliter la sélection et le recrutement des ressortissants par les employeurs étrangers.

- Diffuser des informations sur les possibilités d'emploi à travers des sites web, des campagnes d'information, etc. Ces informations peuvent aborder :
 - la manière de trouver des informations sur les postes à pourvoir à l'étranger ;
 - les exigences de base de l'emploi dans le secteur et le pays de destination souhaités (éducation, compétences, qualifications, expérience, capital, frais d'agence, passeports et visas, etc.) ;
 - la manière de trouver des agents de recrutement fiables et dignes de confiance, et d'éviter les autres ;
 - les dangers relatifs au recrutement illégal, à la migration irrégulière et à la traite des personnes ; et
 - d'autres facteurs à prendre en compte lorsqu'on envisage de travailler dans un autre pays (santé,

bouleversements familiaux, différences culturelles, etc.).

- Maintenir une base de données des offres d'emploi. Les bases de données constituent un outil de recrutement utile pour les offres d'emploi ou les secteurs spécifiques dans le cadre des programmes bilatéraux de recrutement à l'étranger, mais leur utilité est moindre pour l'enregistrement des demandes d'emploi. Des bases de données ont, par exemple, été mises en place en Tunisie, où l'Agence nationale pour l'emploi et le travail indépendant (ANETI) et l'Agence tunisienne de coopération technique (ATCT) ont développé des bases de données pour les employeurs souhaitant recruter des travailleurs tunisiens, l'information étant diffusée auprès des institutions concernées et du secteur privé italiens dans le cadre de relations bilatérales entre l'Italie et la Tunisie.
- Collaborer avec les organisations de travailleurs et patronales pour que les deux points de vue soient pris en compte au cours de l'élaboration des politiques.
- Assurer l'autorisation d'immigration pour les travailleurs recrutés.
- Réévaluer les procédures administratives pour les rendre aussi simples et rapides que possible, parce que les procédures longues, coûteuses et compliquées peuvent être rebutantes pour les employeurs potentiels. Abaisser ce type de barrières ouvre également l'accès aux emplois à l'étranger aux groupes socio-économiques moins développés qui, sans cela, auraient sans doute difficile à les négocier. Les mesures suivantes peuvent alléger les procédures administratives :
 - Des contrats standard, comprenant : l'identification des parties ; les conditions générales (salaire, horaires et lieu de travail, heures supplémentaires) ; des informations sur les avantages particuliers venant en sus des avantages minimaux fournis par le pays d'accueil ; et une certification que les deux parties acceptent les conditions générales du contrat.
 - Un centre de service à guichet unique pour l'emploi à l'étranger, regroupant différentes agences : le ministère des Affaires étrangères

pour la délivrance des passeports, la police pour la vérification des casiers judiciaires et le ministère du Travail pour l'emploi à l'étranger, etc.

- Pour les voyages, des prêts à des taux raisonnables peuvent être mis à disposition avec l'appui d'institutions nationales bancaires ou de microcrédit, le remboursement étant effectué à l'aide d'envois de fonds déduits des salaires. Cela peut comprendre la négociation de tarifs préférentiels avec les compagnies aériennes et autres transporteurs.
- Réduction des coûts de placement à travers une réglementation des frais de placement qui peuvent être facturés par les agences de recrutement, comme l'a fait par exemple l'État philippin (ils sont fixés à l'équivalent d'un mois de salaire). Des entités étatiques peuvent également être mises en place, en plus des agences privées, pour délivrer des services de placement à un coût minimal.
- Limiter au minimum les documents et les démarches administratives relatifs à la migra-

tion, tels que les passeports et les documents connexes (ex. : certificats de naissance, casier judiciaire), les droits de sortie/taxes de voyage et les affidavits.

- Garantir la disponibilité de la documentation nécessaire, en dehors de la capitale ou de quelques centres administratifs, en décentralisant les services administratifs.

L'Annexe C3 comprend une liste de contrôle pour l'emploi reprenant les questions à prendre en compte lors de l'évaluation des liens avec la migration. D'autres exemples de politiques et pratiques de M&D liées à l'emploi sont donnés dans les Encadrés 11 à 15.²³

23 Pour d'autres exemples et informations, voir Alejandro Portes, *Migration and Social Change: Some Conceptual Reflections*, Princeton University, août 2008, www.imi.ox.ac.uk/pdfs/alejandro-portes-migration-and-social-change-some-conceptual-reflections ; OIT, *International Labour Migration: Towards a Rights-Based Perspective*, Programme sur la migration internationale, Genève, 2010 (à paraître) ; OIT, *Résolution concernant une approche équitable pour les travailleurs migrants dans une économie mondialisée*, adoptée lors de la 92e session de la Conférence internationale du travail, Genève, in : Report of the Committee on Migrant Workers, Provisional Record 22, Conférence internationale du Travail, 92e session, Bureau international du travail, pages 55 à 64, 2004 ; et la politique nationale pour la migration de main-d'œuvre du Sri Lanka, www.ilo.org/public/english/protection/migrant/info/mpolicy_srilanka.htm.

Encadré 11 : Sélection et recrutement – accords-cadres bilatéraux

Équateur/Espagne : Après la signature avec l'Espagne d'un accord bilatéral sur la migration, l'Équateur a mis en place l'Unité technique pour la sélection des travailleurs migrants (UTSM) (au titre d'un accord entre l'État équatorien et l'OIM). L'UTSM a mené une campagne d'information sur la possibilité d'enregistrer dans une base de données les travailleurs souhaitant trouver un emploi en Espagne. Les employeurs transmettent leurs demandes de main-d'œuvre, soit anonymement soit en mentionnant le nom de travailleurs particuliers, au Bureau provincial du travail et des affaires sociales. Les demandes approuvées sont transférées à la Dirección general de ordenación de las Migraciones (DGOM – la direction générale de la gestion de la migration).

La DGOM transmet alors les demandes à l'ambassade espagnole qui, à son tour, les communique à l'institution chargée de la présélection des travailleurs. L'UTSM informe ensuite les autorités espagnoles lorsque certains travailleurs enregistrés dans la base de données correspondent aux profils demandés. La présélection est effectuée en Équateur par une commission conjointe composée de représentants des autorités équatoriennes et espagnoles, ainsi que des employeurs s'ils souhaitent participer (en personne ou par visioconférence). Les travailleurs sont ensuite appelés pour un entretien au cours duquel ils sont sélectionnés par les autorités espagnoles et les entreprises, avec l'assistance des autorités équatoriennes. La liste des travailleurs sélectionnés est transmise à l'ambassade espagnole, qui informe alors les entreprises afin qu'elles puissent préparer les contrats de travail. Ceux-ci sont envoyés à l'UTSM, qui contacte les travailleurs et les aide à préparer leur voyage et à suivre les procédures d'immigration.

Mexique/Canada : Le programme canadien des travailleurs agricoles saisonniers définit le rôle des pays d'origine dans ses directives opérationnelles. Une fois que l'administration mexicaine est avisée du nombre de travailleurs dont un employeur canadien a besoin, il organise un recrutement et une sélection documentée des travailleurs puis, endéans les 20 jours, transmet aux autorités canadiennes le nombre de travailleurs, leur nom et leur date d'arrivée au Canada. Les autorités mexicaines ne sélectionnent que des personnes capables d'effectuer des travaux agricoles et répondant aux critères de santé canadiens. Des examens médicaux doivent donc être organisés avant l'arrivée au Canada, conformément aux directives d'attestation médicale établies par le ministère canadien de la Citoyenneté et de l'Immigration. Le Mexique remet les formulaires de demande, le détail des documents d'identité et les autorisations médicales aux bureaux consulaires canadiens, et confirme que le casier judiciaire des travailleurs est vierge. Ces informations doivent être remises dix jours avant le départ des travailleurs pour le Canada.

Le Mexique doit maintenir une réserve de 300 travailleurs suffisamment qualifiés et prêts à partir pour le Canada lorsqu'arrive une demande d'un employeur canadien (afin de répondre aux besoins urgents ou de remplacement). Le Mexique doit également nommer un ou plusieurs agents au Canada afin de garantir le bon fonctionnement du programme. Celui-ci doit profiter aussi bien aux employeurs qu'aux travailleurs. Enfin, le Mexique doit veiller à ce que ses agents au Canada fournissent au Département canadien des ressources humaines l'information sur des sujets tels que les arrivées et les rapatriements, les avis de transfert, les dossiers des personnes absentes sans autorisation, et autres dossiers et données du programme nécessaires et mutuellement acceptés. Les services médicaux de l'immigration du Canada doivent recevoir les informations personnelles de tous les travailleurs à rapatrier pour raisons médicales, y compris tous les documents relatifs à l'examen médical préalable à l'emploi du travailleur.

Encadré 12 : Prévention de l'exploitation, de la migration irrégulière et de la traite des personnes

Ghana : Campagne d'information pour la prévention de la traite des personnes et de la migration irrégulière (2006-2007)

Partenaires : OIM et PNUD

Ce projet avait pour but de prévenir la traite des personnes et la migration irrégulière à travers la diffusion d'informations aux personnes vulnérables, aux victimes potentielles de la traite des personnes et aux migrants en transit. Dirigé par l'OIM avec l'appui du PNUD, le projet a renforcé les capacités des pouvoirs publics et des partenaires non gouvernementaux locaux, en milieu urbain et dans une sélection de zones rurales d'Accra et de Takoradi. Pour sensibiliser et informer le public à propos du trafic des personnes, du matériel en quatre langues a été distribué pour présenter les réalités de la traite, de la migration irrégulière, des risques sanitaires et du VIH. Ce matériel comprenait des histoires vraies illustrant les dangers auxquels ont été exposés des Ghanéens qui étaient passés par des agents et des trafiquants de visas douteux, ou qui avaient migré clandestinement. Dans le cadre du projet, une ligne d'assistance téléphonique à Accra et des centres de consultation à Accra et Takoradi ont été ouverts pour servir d'instruments de liaison avec la population du Ghana. Le projet ciblait les migrants en transit, originaires des pays voisins et en route vers d'autres républiques africaines, telles que la Libye, l'Algérie, le Maroc et, plus loin, les pays de l'UE.

République du Bélarus : Prévenir, combattre et traiter les conséquences sociales de la traite des êtres humains

(2009-2010)

Partenaires : PNUD, UNICEF, OIM, ministère de l'Intérieur, Commission européenne, Unité de coordination nationale TACIS, Comité des frontières de l'État, ministère du Travail et de la Sécurité sociale, ministère de la Justice, ministère des Affaires étrangères, ministère de l'Économie, ministère de la Santé, ministère de l'Information, ministère de l'Éducation, Association chrétienne des jeunes femmes du Bélarus (YWCA), La Strada, Club des femmes entrepreneurs de Brest, Société de la Croix-Rouge.

Ce projet a pour but de lutter contre la traite des personnes à travers des mesures préventives et une protection et réhabilitation de ses victimes. Grâce à une meilleure coordination entre les ministères, en particulier le Comité des frontières de l'État et le ministère de l'Intérieur, le projet vise à renforcer la capacité de poursuivre les trafiquants en justice. Il cherche également à étendre la formation locale, les campagnes de sensibilisation et les programmes de protection et de réintégration des victimes, sur la base des expériences et pratiques modèles internationales. Dans le cadre de ses efforts de prévention, le projet vise également à contribuer à la création d'emplois dans le secteur privé pour les femmes et les jeunes.

Nigeria et Pologne : Droits des migrants (2009-2011)

Partenaires : Initiative conjointe pour la migration et le développement (ICMD), *Instytut na Rzecz Państwa Prawa* (FIPP – la fondation de l'Institut pour l'État de droit) de Pologne, Services de soutien aux personnes (HSS – Human Support Services) du Nigeria.

Lancé en octobre 2009, le projet vise à accroître la sensibilisation aux pratiques de travail abusives et à l'exploitation, ainsi qu'aux dangers des canaux clandestins de migration, au sein des migrants potentiels, des communautés de migrants ainsi que des responsables de l'élaboration et de la mise en application des lois. Il cherche à mettre en place des plateformes destinées aux communautés de migrants, sous la forme de sites web, de bulletins et de lignes téléphoniques directes pour l'information et l'assistance ainsi que pour signaler les pratiques d'exploitation au travail, y compris la violence à l'égard des migrantes. Avec ses partenaires, le PNUD organise à l'intention des employeurs et des responsables de l'application des lois, des formations et des conférences thématiques portant sur la protection des droits des migrants et de leurs familles dans les deux pays partenaires. La formation comprend un volet consacré au genre, et les travaux sont guidés par les Conventions de l'OIT sur la protection des travailleurs migrants, la Convention sur les travailleurs migrants et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Le PNUD facilite également les possibilités de création de réseaux afin de favoriser l'échange de connaissances sur les questions de migration, dans le cadre des efforts de construction d'une relation bilatérale entre la Pologne et le Nigeria.

Encadré 13 : Formulation d'une politique nationale de migration de main-d'œuvre pour le Sri Lanka

Activité : **Formulation d'une politique nationale de migration de main-d'œuvre**

Acteurs impliqués : Ministère de la Promotion de l'emploi à l'étranger et de l'Aide sociale (MPEEAS), Bureau sri-lankais de l'emploi à l'étranger, ministère du Travail et de la Main-d'œuvre, ministère des Affaires étrangères, ministère des Soins de santé et de la Nutrition, partenaires sociaux (organisations de travailleurs et patronales), secteur du recrutement, société civile, universités, ONG concernées, et organisations internationales concernées (OIM, FNUAP, PNUD), OIT

Pays : **Sri Lanka**

Durée : **2 ans** (2008-2009)

Résultats : L'OIT a aidé l'État sri-lankais à formuler une politique nationale de migration de main-d'œuvre (PNMT). L'intervention était menée en réponse à une demande d'assistance du ministère de la Promotion de l'emploi à l'étranger et de l'aide sociale (MPEEAS).

L'avant-projet de la Politique nationale de migration de main-d'œuvre a été validé au cours d'une consultation nationale tripartite en octobre 2008. Le ministère de la Promotion de l'emploi à l'étranger et de l'aide sociale a adopté le document de politique et obtenu l'approbation du Cabinet du Sri Lanka en avril 2009. La PNMT comprend un Plan d'action pour sa mise en œuvre.

La politique nationale a été élaborée conformément au cadre normatif international, notamment la Convention internationale 1990 sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles, ratifiée par le Sri Lanka en 1996, et les principes et directives énoncés dans les convention de l'OIT sur les travailleurs migrants et le Cadre multilatéral de l'OIT sur les migrations de main-d'œuvre.

Cette politique a été l'une des premières du genre à offrir une approche de la gouvernance de la migration de main-d'œuvre développant une vision à long terme du rôle de celle-ci dans l'économie, ainsi qu'une meilleure protection des droits des migrantes et migrants travaillant à l'étranger. Elle vise également à accroître les avantages de la migration tout en minimisant ses impacts négatifs.

Les sérieux défis auxquels le Sri Lanka est confronté au niveau de la gouvernance de la migration de main-d'œuvre et de la protection des travailleurs migrants ont servi de toile de fond à l'élaboration de la stratégie nationale. La voie choisie a été un processus participatif tripartite, réunissant l'État et les partenaires sociaux, ainsi que tous les autres intervenants concernés par la migration au Sri Lanka. Un Comité directeur tripartite a été mis en place sous la direction du ministère de la Promotion de l'emploi à l'étranger et de l'aide sociale. Trois groupes de travail thématiques représentant les différentes parties prenantes ont été créés pour piloter la préparation de politiques nationales dans les domaines suivants : « gouvernance et réglementation de la migration de main-d'œuvre » ; « protection des travailleurs migrants » ; et « promotion des contributions de la migration au développement ».

La politique identifie les liens entre la migration et les processus de développement en reconnaissant la contribution de la migration de main-d'œuvre à l'emploi, à la croissance économique, au développement et à la génération de revenus. Elle souligne que l'État s'est également engagé à créer des possibilités de travail décent à l'intérieur du pays et à promouvoir une répartition équitable des richesses et des avantages du développement.

En ce qui concerne les liens entre migration et développement, la politique identifie en particulier les questions suivantes :

- promotion et développement des possibilités d'emploi en dehors du Sri Lanka ;
- importance de l'intégration de la migration de main-d'œuvre dans la planification et les politiques nationales de développement ;
- promotion de la migration de main-d'œuvre qualifiée afin d'assurer le développement d'un plus large éventail de compétences et de multiplier les possibilités d'acquisition de qualifications pour les travailleurs migrants potentiels ;
- meilleures compréhension et reconnaissance du rôle des envois de fonds des migrants dans le développement et, en particulier, de leur rôle dans la formation de capital humain à travers les soins de santé et l'éducation des enfants ;
- considérer la migration de retour et la circulation des personnes comme des opportunités majeures de transfert de compétences, d'emploi productif et d'intégration sociale sans heurt, et impliquer les communautés transnationales pour tirer avantage des ressources, des compétences et du savoir-faire des travailleurs migrants sri-lankais en offrant des mesures d'incitation au retour et à d'autres moyens de contribuer au développement de leur pays d'origine.

Enfin, la politique reconnaît la nécessité d'une information et de bases de données complètes sur la migration de main-d'œuvre pour soutenir le développement, la protection et la bonne gouvernance de la migration de main-d'œuvre.

Encadré 14 : Élaborer des politiques et des mécanismes qui renforcent les impacts favorables de la migration sur le développement – Région CEI

Activité : **Vers des partenariats durables pour une gouvernance efficace de la migration de main-d'œuvre en Fédération de Russie, dans le Caucase et en Asie centrale.**

Acteurs impliqués : **Pouvoirs publics nationaux, organisations de travailleurs et patronales, OIT**

Pays : **Fédération de Russie, Arménie, Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan**

Période : 2006-2010

Résultats : Les disparités dans le développement économique au sein de la région, l'héritage historique des migrations passées, et le déficit démographique croissant ainsi que les pénuries de main-d'œuvre qui en résultent, en particulier en Russie et au Kazakhstan, continuent à encourager la migration dans cette région. La majeure partie des migrants se rendent en Fédération de Russie. On estime, par exemple, que chaque année, plus de 500 000 Tadjiks migrent de manière saisonnière vers la Fédération de Russie. Il faut également noter qu'une émigration importante quitte la Fédération de Russie, en particulier les travailleurs instruits et qualifiés : les spécialistes et les managers constituent plus de 40 % de la migration de main-d'œuvre annuelle au départ du pays. Dans ce contexte, tous les pays de la région sont confrontés au défi de maximiser les avantages de la migration pour les pays d'origine comme de destination, tout en en minimisant les éventuelles conséquences négatives. En particulier, il faut combiner une réglementation plus efficace des besoins d'immigration avec des initiatives à plus long terme et plus volontaristes visant à réduire les disparités et à garantir que les personnes qui décident de migrer le font volontairement, dans le respect de la loi et parce qu'elles ont trouvé un emploi.

Avec l'appui financier de l'UE, l'OIT a aidé les États et les partenaires sociaux à élaborer des politiques et des programmes visant à rendre plus efficace la gouvernance de la migration de main-d'œuvre dans la région :

- La Fédération de Russie développe actuellement des outils pour mieux évaluer les exigences professionnelles que les travailleurs migrants doivent satisfaire, sur la base des données disponibles sur le marché du travail.
- Au Kazakhstan, les syndicats ont, pour la première fois, élaboré une politique et un manuel pour permettre à leurs militants de s'adresser directement aux travailleurs migrants ayant besoin de protection.
- Au Kirghizistan, la classification des professions de la construction est en cours de mise à jour afin de refléter les nouvelles réalités économiques du pays et de la région.
- En Arménie et au Tadjikistan, l'accent a été mis sur l'amélioration des impacts de la migration sur le développement, en particulier en termes de mobilisation des diverses ressources des migrants : compétences, savoir-faire, ressources financières, contacts et idées.
 - Le Tadjikistan a rédigé une Note conceptuelle nationale sur l'engagement de la diaspora en tant que partenaire au développement, y compris « des formes et des moyens spécifiques de coopération avec la diaspora tadjik ».
 - Un Manuel destiné aux Arméniens à l'étranger a été préparé pour apporter des informations et des connaissances aux travailleurs migrants arméniens et aux membres de la diaspora, afin de les aider à participer et à contribuer au développement de leur patrie.
 - Tant en Arménie qu'au Tadjikistan, où les envois de fonds des migrants représentent au minimum 20 % du PIB, des recherches ont été entreprises pour identifier le potentiel d'épargne et d'investissement de ces envois de fonds, ainsi que les produits financiers existants susceptibles d'attirer ces derniers. Suite à cette recherche et à la diffusion de ses résultats, certaines banques et institutions de microfinance ont commencé à développer de nouveaux produits de prêt et de dépôt adaptés aux besoins des bénéficiaires des envois de fonds. Ils seront accompagnés d'une éducation financière à la fois des clients potentiels et du personnel des banques.

La question de la gouvernance de la migration de main-d'œuvre a été intégrée dans les Programmes nationaux pour le travail décent de l'OIT dans la région. Au cours d'une conférence des membres de l'OIT (pouvoirs publics, syndicats et organisations patronales) organisée en décembre 2009 à Bakou, la migration de main-d'œuvre a été classée comme l'une des deux principales priorités régionales de la programmation de l'OIT. Auparavant, en octobre 2009, lors des consultations régionales organisées au Kirghizistan et réunissant les membres de l'OIT d'Asie centrale, de Russie et d'Arménie, les délégués ont émis neuf recommandations pour améliorer l'impact de la migration sur le développement, y compris certaines portant sur l'intégration de la migration dans la planification du développement. Il a été reconnu que les politiques et stratégies visant à réduire l'impact négatif de la migration et à en accentuer les effets favorables doivent occuper une place importante dans les processus nationaux de planification du développement dans la région, en particulier dans les pays dont la plupart des migrants sont originaires.

Encadré 15 : Manuel de formation : lutte contre la traite des enfants à des fins d'exploitation par le travail, sexuelle ou autre

Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC), OIT

Depuis plus de dix ans, la traite des êtres humains et, plus particulièrement, celle des enfants figure parmi les principales priorités de l'agenda international. La traite des enfants constitue une grave violation des droits de l'homme. Toutefois, ce n'est que récemment que la communauté internationale a reconnu qu'elle constituait aussi, indéniablement, une question de travail. La plupart des gens sont aujourd'hui conscients que des enfants et des femmes (et parfois des garçons et des hommes) sont soumis à une exploitation sexuelle à des fins commerciales, mais le droit des enfants à ne subir aucune exploitation est aussi bafoué de bien d'autres manières.

Dans le secteur agricole, les enfants sont fréquemment victimes de traite et d'une exploitation par le travail, tant de longue durée que saisonnière. Ils peuvent également être forcés de travailler dans diverses industries manufacturières, depuis les grands ateliers clandestins jusqu'aux petits ateliers artisanaux. Dans certaines parties du monde, les enfants sont exploités dans les mines ou les pêcheries. Les filles sont particulièrement susceptibles d'être exploitées en tant que travailleuses domestiques.

Dans les zones de conflit, les enfants sont aussi enrôlés de force dans des milices et des groupes armés et, même s'il ne s'agit pas à proprement parler d'un « travail », il n'est en pas moins vrai que les enfants sont véritablement mis au travail dans ce type de situation, non seulement en tant que soldats mais aussi dans une variété d'autres rôles : en cuisinant, en servant de messager et, surtout pour les filles, en offrant des services sexuels aux combattants adultes.

Ce manuel de formation, élaboré par l'OIT et l'UNICEF dans le cadre de l'Initiative mondiale de lutte contre la traite des êtres humains des Nations Unies, vise à aider les pouvoirs publics, les travailleurs, les employeurs, les organisations internationales et les ONG qui luttent contre la traite des enfants à des fins d'exploitation par le travail, sexuelle ou autre.

Lien vers le manuel : <http://www.ilo.org/ipecc/areas/Traffickingofchildren/lang--fr/index.htm>

Pour en savoir plus sur IPEC : www.ilo.org/ipecc

3.4 Protection sociale

La protection sociale vise à protéger les individus, les ménages et les communautés contre la réduction ou la perte de leurs revenus provoquée par des risques économiques et sociaux tels que la maladie, l'âge, le chômage, le handicap ou d'autres épreuves. Ces risques peuvent être combattus à l'aide d'un large éventail de mesures, y compris des interventions publiques (telles que les systèmes de pensions officiels, les retraites non contributives financées par l'impôt, les allocations universelles pour enfant à charge, les coupons alimentaires et les programmes de transferts monétaires conditionnels ou non), ou encore à travers la solidarité familiale et communautaire. La protection sociale peut également améliorer la productivité au travail des hommes et des femmes, réduire la pauvreté et les inégalités et stimuler la croissance économique.

Liens avec la migration

- La migration pour l'emploi peut déboucher sur un meilleur accès aux mécanismes de protection sociale et constituer une stratégie d'adaptation individuelle en absence de possibilités d'emploi dans le pays d'origine (ex. : un emploi et un revenu plus élevé peuvent accroître l'accès des travailleurs migrants et de leurs familles aux systèmes publics de protection sociale et à l'assurance privée).
- Pour certains migrants, l'exclusion sociale et le manque d'opportunités dans leur pays d'origine agissent comme des facteurs d'expulsion, tandis que la possibilité de tirer avantage des opportunités et de la protection sociale formelle ou informelle dans les pays de destination constitue un facteur d'attraction.
- Dès lors, la fourniture d'une protection sociale adaptée dans les pays d'origine peut aider à garantir que la migration soit un choix et non une nécessité.²⁴

²⁴ Le Plan d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement organisée au Caire en 1994 oblige les pouvoirs publics des pays d'origine et de destination à s'attaquer aux causes profondes de la migration, en particulier celles liées à la pauvreté, et à faire en sorte que le choix de rester dans son propre pays soit viable pour tous. A cette fin, ils doivent s'efforcer de réaliser des programmes nationaux pour la sécurité alimentaire et les ménages, l'éducation, la nutrition, la santé et la population, et pour garantir une protection efficace de l'environnement.

- À chaque étape du processus migratoire, les migrants et leur famille peuvent être exposés à des risques et vulnérabilités qui nécessitent d'autres stratégies de protection sociale. Par exemple, dans les pays de destination, les migrants peuvent être victimes de discrimination et de marginalisation sociale et rencontrer des difficultés à accéder aux services de base et aux autres prestations sociales. Dans les pays d'origine, la séparation familiale peut entraîner une vulnérabilité des enfants et des familles restés au pays. La protection sociale peut dès lors être considérée comme un moyen d'atténuer les risques et vulnérabilités engendrés par la migration.
- Dans les pays de destination, les travailleurs migrants se voient souvent refuser l'accès à une couverture sociale, soit en raison de l'irrégularité de leur situation ou de la durée insuffisante de leur séjour ou de leur emploi, soit simplement parce qu'ils ne sont ni des ressortissants ni des résidents permanents. En même temps, ces travailleurs risquent de perdre leur droit aux prestations de sécurité sociale dans leur pays d'origine en raison de leur absence.
- Le moyen le plus efficace d'assurer la protection sociale des travailleurs migrants et de leurs familles est de conclure des accords de sécurité sociale, c'est-à-dire des traités qui coordonnent les programmes de sécurité sociale de deux pays ou plus pour garantir la transférabilité des droits à la sécurité sociale. Il existe aussi d'autres mécanismes, tels que l'inclusion de clauses de sécurité sociale dans les programmes de migration temporaire de main-d'œuvre et les régimes d'assurance volontaire offerts par les systèmes nationaux de sécurité sociale des pays d'origine à leurs ressortissants travaillant à l'étranger et aux membres de leurs familles.
- Le Comité des droits de l'enfant (CDE) a identifié les enfants et adolescents migrants comme un groupe en situation vulnérable et a souligné la nécessité d'adopter des mesures spéciales pour assurer leur protection. Alors que de nombreuses mesures de protection sociale bénéficient déjà aux enfants et adolescents sans les cibler explicitement, les systèmes de protection sociale

sensibles aux enfants doivent aider à renforcer les capacités des familles à offrir à leurs enfants un environnement protecteur.

- Dans le pays de destination, l'accès à la protection sociale formelle varie en fonction du statut du migrant (selon qu'il est résident permanent, résident temporaire, demandeur d'asile, migrant sans papiers ou en situation irrégulière). Le statut juridique détermine si et dans quelle mesure les migrants et leurs familles peuvent accéder à la protection sociale et aux services sociaux. Si certains migrants bénéficient d'un régime de protection sociale – lorsqu'ils jouissent d'un accès complet aux services sociaux et aux prestations de sécurité sociale – d'autres, en particulier les migrants en situation irrégulière, n'ont par contre qu'un accès limité, voire nul, à la protection sociale du pays d'accueil. Les enfants sans papiers et de migrants en situation irrégulière peuvent avoir difficile à accéder à l'éducation, aux soins de santé et aux autres services sociaux. Ces enfants n'ont généralement aucun accès à des services appropriés d'identification, d'enregistrement, de documentation ou de conseils juridiques²⁵.
- La direction des flux migratoires détermine également le niveau d'accès des migrants à une protection sociale formelle. Les migrants Nord-Nord sont clairement dans la meilleure position en termes d'accès et de transférabilité des prestations de sécurité sociale. Les migrants Sud-Nord peuvent profiter des systèmes de sécurité sociale de leurs pays d'accueil, qui comprennent souvent une possibilité légale d'exporter les pensions. Les migrants Sud-Sud se trouvent dans la position la moins avantageuse parce que beaucoup d'entre

eux sont sans papiers. De plus, les migrants en situation régulière dans les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire de la tranche inférieure peuvent être confrontés à des prestations formelles de sécurité sociale limitées, même pour les travailleurs autochtones.

- La transférabilité des prestations sociales constitue une question clé, qui peut être résolue à l'aide d'accords multilatéraux ou bilatéraux. Ceux-ci garantissent aux migrants une protection sociale complète en assurant que les droits à la sécurité sociale acquis dans le pays d'accueil soient maintenus et transférés vers le pays d'origine. À titre d'exemple, on peut citer l'Accord de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) sur la sécurité sociale, un accord multilatéral complet signé en 1997 pour harmoniser la législation relative à la sécurité sociale de ses États membres.
- L'absence de transférabilité des droits sociaux peut influencer les décisions de migration. Les personnes qui, sans cela, souhaiteraient rentrer dans leur pays d'origine peuvent décider de ne pas le faire parce qu'elles considèrent les droits sociaux qu'elles ont acquis comme suffisamment précieux pour rester dans le pays de destination. Une meilleure transférabilité des droits sociaux devrait accroître les taux de retour.
- D'autres dispositifs de protection sociale peuvent être mis en place pour les migrants retournant au pays. Par exemple, les Philippines disposent d'un Système de sécurité sociale (SSS) qui offre une couverture volontaire aux travailleurs philippins établis à l'étranger, dans le cadre de deux programmes : le Programme ordinaire et le Programme de fonds flexible ou le Fonds national de prévoyance pour les travailleurs migrants. Le SSS a également ouvert 15 bureaux à travers le monde, principalement hébergés dans les consulats philippins. Le Programme de fonds flexible est un plan d'épargne et de retraite non imposable conçu pour encourager les Philippines établis à l'étranger à épargner une plus grande partie de leurs revenus, de manière à disposer de suffisamment de fonds lorsqu'ils décident finalement de retourner dans leur pays d'origine.

25 Le CDE stipule expressément que la Convention s'applique à tous les enfants relevant de la juridiction des États parties. Dans son Observation générale no 6 sur le traitement des enfants non accompagnés et des enfants séparés en dehors de leur pays d'origine, le CDE réitère l'importance de cette disposition : « La jouissance des droits énoncés dans la Convention n'est donc pas limitée aux enfants de l'État partie et doit dès lors impérativement, sauf indication contraire expresse de la Convention, être accessible à tous les enfants – y compris les enfants demandeurs d'asile, réfugiés ou migrants –, sans considération de leur nationalité, de leur statut au regard de l'immigration ou de leur apatridie. » « ...Les États parties devraient veiller à ce que les enfants séparés ou non accompagnés jouissent d'un niveau de vie suffisant pour permettre leur développement physique, mental, spirituel, moral et social. Comme l'indique le paragraphe 3 de l'article 27 de la Convention, les États parties doivent offrir une assistance matérielle et des programmes d'appui, notamment en ce qui concerne l'alimentation, le vêtement et le logement. »

- Dans les pays d'origine, les envois de fonds des migrants remplissent une fonction de protection sociale privée et jouent un rôle important en soutenant les membres des familles et les enfants restés au pays. Elles peuvent aussi faciliter l'accès de ces familles aux systèmes privés d'assurance sociale.
- Les envois de fonds ne peuvent toutefois remplacer les investissements publics dans les programmes nationaux de protection sociale et de réduction de la pauvreté.
- La migration s'accompagne également de risques et peut entraîner des problèmes requérant des réponses de protection sociale spécifiques. Par exemple, les membres de la famille, notamment les enfants restés au pays, risquent de perdre une part substantielle de leur accès à la protection sociale lorsque l'assurance dont ils bénéficient est liée à l'emploi de la personne migrante. En outre, les organismes publics s'intéressent souvent peu aux enfants restés au pays, dans la mesure où ils les considèrent comme plus privilégiés que ceux qui ne bénéficient pas d'envois de fonds. Ces enfants se retrouvent donc exclus des principaux groupes cibles des politiques traditionnelles de protection sociale.
- Un cadre juridique international a été mis en place pour la protection des travailleurs migrants (voir la liste des instruments pour les droits de l'homme donnée à l'Annexe D2), comprenant des instruments spécifiquement liés à la sécurité sociale. Ceux-ci ont été conçus pour coordonner différents systèmes nationaux de sécurité sociale et pour préserver les droits à la sécurité sociale des travailleurs migrants, en promouvant un traitement égal des ressortissants et non-ressortissants ainsi que le maintien des droits à la sécurité sociale.
- La part des migrants travaillant dans l'économie formelle et couverts par des systèmes nationaux

de sécurité sociale est particulièrement réduite, en particulier dans les pays à faible revenu. Il est donc important de rechercher de nouvelles stratégies, telles que des approches communautaires, pour étendre la protection sociale aux travailleurs migrants et à leurs familles (ex. : des mécanismes utilisant les envois de fonds pour développer la micro-assurance de santé dans le pays d'origine).

- La migration, la vulnérabilité et la protection sociale ont une dimension liée au genre très marquée, les femmes et les filles se trouvant exposées à des risques élevés à chaque étape du processus migratoire. En particulier, les migrantes sont souvent surreprésentées dans les secteurs faiblement réglementés et n'offrant aucune protection sociale, tels que le travail domestique ou le secteur du divertissement. Les politiques de protection sociale doivent donc tenir compte du genre.

Voir la liste de contrôle pour la protection sociale à l'Annexe C4 pour les questions à considérer lors de l'évaluation des liens avec la migration. Les Encadrés 16 à 19 donnent des exemples de programmes²⁶.

26 Pour de plus amples informations, voir : OIT: www.ilo.org/public/english/protection/secsoc ; Banque mondiale : www.worldbank.org/wbi/socialprotection ; Arjan de Haan et Shahin Yaqub. *Migration and Poverty: Linkages, Knowledge Gaps and Policy Implications*. UNRISD. Document no 40 du Programme de politique sociale et développement (juin 2009) ; Avato, Johanna, Johannes Koettl et Rachel Sabates-Wheeler, 2009, "Definitions, Good Practices, and Global Estimates on the Status of Social Protection for International Migrants", Banque mondiale, Document de discussion sur la protection sociale no 0909 ; Kulke, Ursula. 2006. *The Role of Social Security in Protecting Migrant Workers: The ILO Approach*. Association internationale de la sécurité sociale. Document préparé pour la Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique à New Delhi, Inde, 2006 ; Sabates-Wheeler, R. et Waite, M. 2003. *Migration and Social Protection: A Concept Paper*. Centre de recherche sur le développement : migration, mondialisation et pauvreté, Université du Sussex : Brighton ; Sabates-Wheeler, Rachel. *Extending social security coverage: Good practices, lessons learnt and ways forward*. Association internationale de la sécurité sociale. Document de travail no 12, Genève, 2009 ; Tamagno, Edward. *Strengthening Social Protection for ASEAN Migrant Workers through Social Security Agreements*. Programme régional asiatique de l'OIT sur la gouvernance des migrations de main-d'œuvre. Document de travail no 10, janvier 2008 ; et UNICEF. *Migration and Children: A Need to Fill Information Gaps in Order to Guide Policy Responses*.

Encadré 16 : Fonds de prévoyance des migrants philippins

Activité : **Fourniture de services et de prestations de sécurité sociale**

Acteurs impliqués : **Département philippin du travail et de l'emploi (DOLE), Administration de la sécurité sociale des travailleurs établis à l'étranger (OWWA)**

Groupe cible : **Tous les travailleurs philippins établis à l'étranger et leurs personnes à charge**

Durée : **Créé en 1997, toujours en cours**

Résultats en matière de renforcement des capacités : **1,2 million de travailleurs couverts en 2008. En 2007, 10 % s'étaient inscrits en tant que membres établis à l'étranger**

L'Administration de la sécurité sociale des travailleurs établis à l'étranger (OWWA) est un organisme rattaché au Département philippin du travail et de l'emploi (DOLE). Elle est la principale administration publique chargée de la protection et de la promotion du bien-être des travailleurs philippins établis à l'étranger et des personnes qui en dépendent. L'OWWA est un fonds fiduciaire unique alimenté par la cotisation de 25 dollars EU versée par chaque migrant philippin ou son employeur à l'étranger, ainsi que par certains fonds levés à partir d'autres sources.

Les migrants philippins cotisant au fonds ont droit aux services suivants :

1. Assurance et soins de santé

Les membres sont couverts par une assurance-vie pendant toute la durée de leur contrat de travail. Ils ont également droit à une couverture invalidité et funéraires. L'OWWA facture 900 pesos supplémentaires (environ 18 dollars EU) pour une couverture santé gérée dans le cadre de PhilHealth ; les membres restés au pays de la famille du travailleur migrant sont couverts par ce plan.

2. Programmes d'éducation et de formation

Les membres et leurs personnes à charge ont accès à des bourses dispensées sous la forme d'une allocation pré-semestrielle pour tout cours de 4 à 5 ans menant au baccalauréat. Une assistance financière est également à la disposition des membres souhaitant participer aux programmes offerts par l'Autorité de l'enseignement technique et du développement des compétences (TESDA) des Philippines ou par le Programme éducatif Tulay géré par Microsoft, qui propose des formations et un accès aux technologies de l'information.

3. Services sociaux

Les membres se voient offrir un éventail de services pour faciliter leur rapatriement immédiat si le besoin s'en présente, y compris une assistance à l'aéroport, un transport intérieur, un logement temporaire, etc. Un programme de réintégration est également proposé, comprenant l'organisation des communautés, le renforcement des capacités et d'autres activités de préparation sociale. Pour faciliter le processus de réintégration, les membres peuvent faire une demande de prêt à leur retour aux Philippines. Enfin, l'OWWA octroie également des prêts pré-départ et des prêts d'assistance familiale en coordination avec les institutions publiques de financement.

4. Assistance aux travailleurs et services sur place

L'OWWA fournit aux travailleurs des informations, des conseils, des services de conciliation et une assistance juridique et médicale.

Encadré 17 : Programme OPORTUNIDADES (anciennement PROGRESA)

Activité : **Transferts monétaires conditionnels (TMC)**

Acteurs impliqués : **État du Mexique, Secrétariat pour le développement social, agences nationales et étatiques de coordination du programme, et prestataires de services éducatifs et de santé**

Pays : **Mexique**

Groupe cible : **Ménages extrêmement pauvres**

Durée : **Lancé en 1997, toujours en cours**

Résultats en matière de renforcement des capacités : **Cinq millions de ménages couverts (environ 18 % de la population totale du pays) ; incidence de 35 % au niveau du quintile le plus pauvre**

En 2002, au Mexique, 906 000 enfants et adolescents de moins de 18 ans vivaient dans l'extrême pauvreté (moins d'un dollar EU par jour). La politique sociale de l'État était donc concentrée sur la réduction de la pauvreté à travers *Oportunidades*, un programme de transferts monétaires conditionnels visant à encourager l'éducation ainsi que les comportements en faveur de la santé préventive et de la nutrition. Lancé en 1997, le programme Progresa a d'abord démarré dans les zones rurales, avant d'être ultérieurement étendu aux zones urbaines du Mexique (sous le nom d'*Oportunidades*). Son but est d'alléger le fardeau immédiat de la pauvreté et de rompre le cycle de la pauvreté transmise de génération en génération, en donnant aux parents les moyens d'investir dans la santé et l'éducation de leurs enfants. Bien qu'*Oportunidades* n'aborde pas explicitement les questions de migration, certaines conséquences « involontaires » ont été notées suite au succès du projet, notamment une réduction de la migration internationale.

En 2005, *Oportunidades* couvrait environ 5 millions de ménages à faible revenu en milieu tant urbain que rural. Des transferts monétaires étaient octroyés aux femmes pour les encourager à adopter des comportements de santé préventive et de nutrition et à prolonger la scolarisation des enfants. Ces transferts étaient assortis de certaines conditions, telles que le respect par tous les membres de la famille du nombre requis d'examens médicaux et de leçons de prévention sanitaire, l'inscription à l'école avec un taux minimal de fréquentation de 80 % par mois et de 93 % sur l'année.

Selon les résultats publiés dans *The Lancet* en 2006, la composante de transfert monétaire d'*Oportunidades* et d'autres programmes était associée à une amélioration des résultats en matière de santé, de croissance et de développement parmi les 2 400 enfants et adolescents suivis. La Banque mondiale a, elle aussi, conclu que les transferts monétaires conditionnels se traduisaient par un accroissement important, et parfois même considérable, de l'utilisation des services. Les taux de scolarisation ont grimpé parmi les bénéficiaires du programme, en particulier pour ceux dont le taux de scolarisation était faible au départ.

L'impact des politiques d'assistance publique sur la migration dépend des conditions imposées et de l'ampleur de l'assistance fournie. Toutefois, des données aléatoires tirées du programme ont montré qu'en moyenne, Progresa avait tendance à réduire les taux de migration (Angelucci 2004, 2005).

Encadré 18 : Soutien intergénérationnel pour la protection des enfants restés au pays

Activité : **Renforcement des capacités des réseaux de volontaires à soutenir les personnes plus âgées prenant soin de leurs petits-enfants afin d'éviter leur mise en institution et de les réintégrer dans leur famille**

Acteurs impliqués : **Help Age International (HAI), UNICEF**

Pays : **Moldavie**

Groupe cible : **Enfants restés au pays**

Durée : **6 mois**

Résultats en matière de renforcement des capacités : Le projet a touché 514 ménages dirigés par une personne âgée prenant soin d'enfants restés au pays, dans les zones rurales et urbaines de deux régions du pays.

Au cours des dix dernières années, la Moldavie a traversé une période de turbulence économique et sociale. La rigidité du marché du travail, la pauvreté rurale et le manque de possibilités d'activités rémunératrices, en particulier pour les jeunes, a alimenté une émigration continue d'hommes et de femmes dans la force de l'âge, partant chercher du travail en Europe. Selon les estimations, en 2006, le nombre des migrants atteignait 551 000, soit près de 30 % de la population économiquement active du pays, et environ 15 % de la population totale. Plus de 25 % des émigrants moldaves laissaient derrière eux une épouse et une famille, faisant de la Moldavie le pays de la région CEI où la proportion des enfants affectés par la migration était la plus élevée.

Pour mieux comprendre les effets de la migration sur les enfants, l'UNICEF Moldavie et l'OIM ont mené une enquête en 2006. Celle-ci a estimé à approximativement 177 000 le nombre des enfants de 0 à 18 ans laissés au pays par un parent ayant migré à l'étranger. Environ 40 000 enfants étaient séparés de leurs deux parents. Selon l'Enquête démographique et de santé menée en 2005 en Moldavie, près d'un tiers des enfants de moins de 15 ans vivaient sans au moins un de leurs parents. Le déclin du taux de natalité, le vieillissement de la population et la restructuration de l'unité familiale ont été attribués à cette importante émigration.

Les enfants de migrants sont loin d'être considérés comme des victimes par la société moldave. Ils sont au contraire supposés être privilégiés en raison de leur meilleure situation financière. Toutefois, les recherches indiquent qu'ils sont exposés à un large éventail de risques et de traumatismes psychologiques. Les personnes plus âgées qui en prennent souvent soin ne sont pas soutenues par l'État, alors qu'elles sont soudainement confrontées à des responsabilités accrues. Selon les recherches de HAI/UNICEF, les personnes âgées concernées sont principalement des femmes (92 % en milieu urbain et 65 % dans les villages). Un nombre considérable d'enfants vivent avec des grands-parents souffrant de maladies chroniques (14 % dans les villages et 51 % en milieu urbain).

Dans le cadre du projet HAI/UNICEF, un réseau de bénévoles a été mis en place pour conseiller et aider les familles vulnérables où des personnes plus âgées s'occupent d'enfants de migrants. Ces bénévoles ont été formés aux questions d'assistance sociale, juridiques, psychologiques, de développement des ONG et de protection de l'enfance liées à la situation des enfants vivant dans la famille élargie des grands-parents. Les bénévoles ont efficacement apporté un soutien moral aux personnes âgées responsables d'enfants et identifié leurs besoins, notamment l'habillement des enfants, une aide pour remplir les documents de tutelle et d'identité, une assistance médicale gratuite, l'inscription dans des jardins d'enfants/écoles spécialisées, ainsi que le problème de la traite des personnes (des parents comme des enfants), de la violence à l'égard des enfants et du VIH. Après avoir identifié les besoins de chaque famille, les bénévoles en ont informé les autorités locales et les départements d'assistance sociale de la communauté, afin qu'ils coopèrent étroitement pour y répondre. Les bénévoles ont également dispensé aux familles les plus vulnérables une assistance et des conseils réguliers à travers le soutien de pairs dispensé au cours de visites à domicile. Leur rôle consistait à renforcer la relation entre les personnes plus âgées et les autorités locales, et à faciliter l'accès à l'information.

Source : UNICEF

Encadré 19 : Étendre la couverture de sécurité sociale aux travailleurs migrants africains et à leurs familles

Activité : **Renforcer les stratégies nationales et régionales visant à étendre la couverture de la sécurité sociale aux travailleurs migrants africains et à leurs familles.**

Acteurs impliqués : **Ministères du Travail et de la Sécurité sociale, organisations de travailleurs et patronales, Institutions nationales de sécurité sociale, communautés économiques régionales telles que la Communauté de l'Afrique orientale (CAO), OIT**

Pays : **Sénégal, Mali, Mauritanie, Ghana, Éthiopie, Afrique du Sud, Ouganda, Burundi, Kenya, Rwanda, Tanzanie et Maurice**

Durée : **3 ans (2008-2011)**

Résultats (escomptés) : Développer des mécanismes pour l'extension de la couverture de la sécurité sociale aux travailleurs migrants africains et à leurs familles, notamment :

- La conclusion d'accords bilatéraux et multilatéraux de sécurité sociale pour garantir le maintien des droits de sécurité sociale acquis (ou partiellement acquis) des travailleurs migrants et de leurs familles.
- L'inclusion de dispositions en faveur de la sécurité sociale dans les programmes de migration temporaire de main-d'œuvre.
- Une assurance volontaire qui pourrait être offerte par les systèmes nationaux de sécurité sociale des pays d'origine à leurs ressortissants travaillant à l'étranger et aux membres de leurs familles.

Pour atteindre cet objectif, les activités du projet sont concentrées sur la consolidation de l'information et des connaissances sur la sécurité sociale et la migration de main-d'œuvre dans la région, le renforcement des capacités institutionnelles des entités responsables des politiques de sécurité sociale, et la mise en œuvre de mesures opérationnelles pour offrir des prestations de sécurité sociale aux travailleurs migrants et à leurs familles.

Le projet comprend trois grandes composantes : a) le développement des connaissances ; b) le renforcement des capacités ; et c) l'appui au processus de négociation d'accords bilatéraux de sécurité sociale. Le projet vise également à faire progresser l'intégration sous-régionale en appuyant le processus de négociation des accords multilatéraux de sécurité sociale.

La Communauté de l'Afrique orientale (CAO) a entamé un processus visant à conclure un accord multilatéral de sécurité sociale, qui prendra la forme d'une annexe au Protocole du Marché commun de la CAO. Cette annexe sur la sécurité sociale déterminera le cadre de coordination des systèmes de sécurité sociale des États membres de la CAO, ainsi que les réglementations qui seront ultérieurement adoptées par le Conseil des ministres de la CAO pour établir les modalités d'application du cadre. Ensemble, l'annexe et les réglementations constitueront un accord multilatéral de sécurité sociale. Le Secrétariat de la CAO a demandé l'assistance de l'OIT pour la rédaction d'un avant-projet de l'Annexe. Celui-ci a été discuté au cours d'un atelier régional intitulé « Prestations de sécurité sociale au sein d'un marché commun », organisé à Kampala du 19 au 23 octobre 2009. Cet atelier a abouti à un consensus tripartite sur une feuille de route pour la mise en œuvre des dispositions de sécurité sociale dans le cadre du Marché commun de la CAO. L'objectif du Secrétariat de la CAO est d'élaborer un avant-projet d'annexe sur la sécurité sociale qui sera adopté par les chefs de gouvernement de la CAO en juin 2010.

Source : OIT

3.5 Services de santé

La santé est un droit de l'homme fondamental (reconnu dans les principaux instruments des droits de l'homme), essentiel pour le développement humain et la réalisation des OMD. En effet, l'accès à des services de soins de santé, y compris de santé génésique et de prévention du VIH, est une priorité clé des OMD. Mais le droit à la santé va bien au-delà des soins de santé, étant donné qu'une bonne santé nécessite de bénéficier d'autres droits économiques et sociaux. Elle implique, par exemple, le droit à un niveau de vie adéquat, comprenant le droit à une nourriture, un habillement et un logement convenables, ainsi que le droit à la sécurité sociale.

Liens avec la migration

Santé et migration sont liées et interdépendantes. Leurs liens tournent principalement autour de deux groupes de questions :

- 1) La santé des migrants (souvent peu qualifiés) et la manière dont elle affecte le développement humain dans différentes phases du cycle migratoire.
- 2) Les défis que la migration représente pour les systèmes de santé des pays d'origine et de destination, y compris les aspects de contrôle des maladies et de santé des travailleurs migrants.

Santé des migrants

La santé est un bien critique pour les migrants et leurs familles, et une situation de santé défavorable n'affecte pas seulement le migrant lui-même, ni ne constitue uniquement un fardeau social et économique pour les communautés hôtes, mais elle peut également avoir des répercussions sur les familles restées au pays ou sur l'ensemble de la communauté du pays d'origine.

- La question de la santé des migrants va au-delà de celle des maladies infectieuses. Elle inclut les vulnérabilités de santé liées à la migration, telles que la santé sexuelle et génésique, la santé mentale, la santé au travail, les implications sanitaires du changement climatique, l'accès aux soins de santé, ainsi que des questions liées aux droits de l'homme.
- Le risque de maladie et l'absence de soins médicaux appropriés dans le pays d'origine peuvent constituer un motif de migration.

- La répartition géographique actuelle de la prévalence du VIH nous renseigne sur son lien avec la migration. Une incidence plus élevée du VIH est corrélée positivement avec une bonne infrastructure de transport ainsi qu'avec une importante migration interne et transfrontalière.
- La migration ne représente pas nécessairement un risque sanitaire en elle-même, ce sont les conditions entourant le processus migratoire qui peuvent exposer les migrants à des risques et des vulnérabilités en matière de santé. Les migrants sont souvent confrontés à des inégalités d'accès aux services de santé dues à leur marginalisation, à leur impuissance, à l'absence de politiques spécifiques ou à des manquements dans leur application, ou encore à des conditions de travail abusives. C'est pourquoi on peut considérer la migration comme un déterminant social de la santé.²⁷
- La migration peut entraîner un comportement sexuel éventuellement à risque, en raison de la rupture avec les anciens réseaux et normes sociales stables qui régissent autrement le comportement sexuel. La séparation d'avec leurs familles peut conduire les migrants à avoir des rapports sexuels non protégés, occasionnels ou rémunérés, qui augmentent le risque de transmission du VIH. En cas de transit prolongé ou dans les différents endroits qu'ils considèrent comme leur foyer, les migrants vivent souvent des rencontres fortuites et des relations de courte durée à caractère économique, social ou sexuel. La chose est particulièrement évidente dans les situations irrégulières ou dans les situations de migration involontaire, telles que la fuite devant des catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme, ou devant des violations des droits de l'homme. Les facteurs de risque peuvent souvent être liés au statut juridique des migrants, qui détermine les conditions entourant leur situation ainsi que leur niveau d'accès aux services sociaux et de santé.
- La réduction des coûts liés à la migration entraînés par une mauvaise santé, ainsi que l'attention accordée à la promotion du « bien-être physique, mental et social » des migrants²⁸ sont essentielles

27 Aider les migrants et les communautés : Analyse des déterminants sociaux de la santé et des inégalités de santé, OIM/2009.

28 La santé est définie comme « un état de bien-être physique, mental et social ».

pour le processus de développement humain dans le contexte de la migration. Elles constituent également une condition préalable nécessaire à la réalisation complète des avantages de la migration, tant pour le migrant que pour les pays d'origine et de destination. Les politiques et programmes de santé incluant les migrants ont un rôle à jouer, tout comme les politiques et pratiques de travail et de migration visant la santé.

- Lorsqu'elles migrent, les femmes sont particulièrement vulnérables et peuvent être victimes de discrimination, violence, exploitation sexuelle ou traite des personnes. L'accès au planning familial, la protection contre les IST et le VIH, l'accès aux services de santé maternelle, y compris les soins prénatals, l'accouchement sans danger et les soins postnatals, est essentiel pour la santé des femmes migrantes. Au vu de l'augmentation du nombre et de la proportion des femmes dans la migration totale, tant intérieure qu'internationale, les questions de genre et de culture, la fourniture de services de santé sexuelle et génésique ainsi qu'un accès plus aisé et plus abordable à ces services prennent de plus en plus d'importance.
- Pour comprendre les liens entre migration et santé, il faut examiner les différentes phases de la migration : 1) phase précédant le départ ; 2) phase de destination ; et 3) phase de retour et de réintégration.
- Par exemple, pendant la phase **précédant le départ**, beaucoup de travailleurs migrants subissent des examens de santé obligatoires, tels qu'un dépistage du VIH et un test de grossesse. Si ces examens de santé sont effectués d'une manière bienveillante envers les migrants et sont accompagnés de conseils et de mécanismes de renvois appropriés, ils peuvent devenir un point de départ logique et positif pour d'autres interventions de santé, y compris la fourniture d'informations sur les maladies et risques sanitaires que les migrants pourraient rencontrer, ainsi que sur la manière d'accéder aux services de santé dans le pays de destination.
- Il est important d'être conscient que le profil sanitaire des migrants lorsqu'ils quittent leur pays est influencé par leur statut socio-économique et par

l'accessibilité aux services de soins de santé dont ils disposaient dans leur communauté d'origine.

- Dans le **pays de destination**, deux aspects clés sont liés à la santé des migrants : 1) la santé et la sécurité au travail (SST) et 2) l'accès aux services de santé.
 - En ce qui concerne la SST, de nombreux travailleurs migrants ont tendance à être employés dans des secteurs à haut risque et dangereux, tels que le secteur minier, l'agriculture et la construction. Les travailleurs migrants ne sont souvent pas autorisés à adhérer à un syndicat, ce qui constitue potentiellement un obstacle à leur santé et à leur sécurité sur le lieu de travail.²⁹ Différentes études indiquent que le taux d'accident du travail est plus élevé parmi les travailleurs migrants que parmi les non migrants. De plus, les travailleurs migrants temporaires ou saisonniers se trouvent souvent concentrés dans des zones pauvres offrant des logements de mauvaise qualité.
 - En ce qui concerne les barrières à l'accès aux services de santé, il est important de faire la distinction entre 1) les barrières structurelles ; 2) les croyances des migrants et leur attitude vis-à-vis du recours aux soins de santé ; et 3) les problèmes linguistiques et culturels.
 - Les barrières structurelles comprennent les obstacles administratifs, financiers et autres qui empêchent les migrants d'accéder aux systèmes d'assurance santé, aux services de santé financés par l'État ou aux soins de santé du secteur privé.
 - Le recours des migrants aux soins de santé dans le pays de destination est généralement inférieur à celui constaté dans la communauté d'origine. Selon différentes études, les travailleurs migrants retardent souvent le recours aux soins, ont tendance à ne rendre visite aux prestataires de soins qu'en cas d'urgence et préfèrent attendre leur retour dans leur communauté d'origine pour accéder aux soins de santé. Cela peut avoir un impact négatif à la

²⁹ OIT, *La migration internationale de la main-d'œuvre : une approche fondée sur les droits*, Genève, 2010.

fois sur la productivité du travailleur et sur le coût financier du système de santé local.

- Les migrants en situation irrégulière, tels que les migrants sans papiers, peuvent s'abstenir d'avoir recours aux services de santé par peur d'être expulsés si le personnel de santé est obligé de les signaler aux autorités de l'immigration, en particulier dans les pays appliquant de strictes politiques d'immigration criminalisant la migration irrégulière. Les migrants en situation irrégulière ont pourtant tendance à être exposés à de plus grands dangers en matière de santé, par exemple à cause d'un transport périlleux, de conditions de vie dangereuses, et d'expériences de violence et de mauvais traitement, notamment la violence conjugale, qui rendent encore plus urgent leur accès aux soins.
- En ce qui concerne les migrants vivant dans des zones géographiquement isolées, les traitements de prévention et les soins ne sont souvent pas aisément accessibles. De plus, les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI) sont particulièrement exposés au risque de contracter le VIH, souvent en raison des mêmes bouleversements qui ont provoqué leur déplacement au départ.
- De nombreux migrants ne connaissent pas le système de soins de santé local, et peuvent éprouver des difficultés linguistiques et culturelles à faire comprendre leurs problèmes.³⁰ Même dans les pays où les services de santé sont accessibles aux migrants (tels que l'Espagne, l'Italie et l'Argentine³¹), la peur de la discrimination, les barrières linguistiques et culturelles, les différences d'approche médicale, ainsi que l'attitude du personnel de santé peuvent limiter l'utilisation des services de santé par les migrants.³²

30 OIT, *La migration internationale de la main-d'œuvre : une approche fondée sur les droits*, Genève, 2010.

31 La loi 25.871 de 2004 reconnaît l'obligation de l'État de garantir un accès égal, entre autres, à un abri, aux services sociaux, aux biens publics, et à la santé, aux migrants et à leurs familles, quel que soit leur statut d'immigration. Voir www2.ohchr.org/english/bodies/hrcouncil/docs/14session/A.HRC.14.30.en.pdf.

32 OMS, ministère de la Santé et des Politiques sociales (Espagne) et OIM : *Health of Migrants - the Way Forward*, rapport d'une consultation mondiale sur la santé des migrants, Madrid (Espagne) 3-5 mars 2010, pages 61-70.

- Lors de la **phase de retour**, les travailleurs migrant rentrant au pays et leurs familles peuvent également être confrontés à des problèmes de santé, tels que les maladies physiques et mentales, que le système de santé du pays d'origine sera amené à prendre en charge.
- Lors du retour, il ne faut pas seulement considérer la santé des migrants de retour au pays mais aussi celle de leurs familles laissées derrière eux, dans la mesure où la santé physique et mentale de leurs épouses et enfants a pu changer suite à la séparation.
- Le retour au pays des migrants peut entraîner l'introduction dans leur communauté d'origine de problèmes de santé contractés pendant le processus migratoire. Les implications de la migration en termes de santé dépassent donc les migrants eux-mêmes. Elles englobent d'importantes considérations de santé publique pour la société tout entière. Une bonne gestion de la santé des migrants protège la santé publique globale, peut faciliter l'intégration et favorise le bien-être de tous.
- Les familles des travailleurs migrants restées au pays peuvent également être confrontées à des problèmes de santé lorsque la migration de leur principal soutien financier entraîne la perte de leur couverture de santé ou l'adoption de stratégies de subsistance à risque, telles que le travail sexuel. D'un autre côté, les envois de fonds peuvent aider les familles restées au pays à bénéficier d'un meilleur accès aux services de santé.

Migration et systèmes de santé

- Les systèmes de santé des pays d'origine peuvent ne pas être équipés pour prendre en charge les besoins médicaux, y compris en matière de santé mentale, des migrants rentrant au pays. En outre, les prestations de sécurité sociale et les pensions peuvent ne pas être transférables, exposant ainsi les migrants de retour au pays à une absence de soins de santé.
- En investissant dans l'infrastructure de santé des communautés d'origine, les réseaux de la diaspora peuvent y renforcer la fourniture des soins.

- La maladie n'a pas de frontières. Les mouvements transfrontaliers de population peuvent avoir un effet sur la propagation de certaines épidémies, telles que l'Ébola et la grippe aviaire. La gestion des frontières requiert donc une composante d'éducation et de prévention en matière de santé.
- Des afflux importants de migrants peuvent exercer une pression sur le système de santé du pays de destination.
- En entraînant une pénurie de compétences, un exode important des professionnels de la santé peut mettre en danger la fourniture des services dans le pays d'origine. Le manque de professionnels qualifiés affecte non seulement la prestation des services de santé, mais aussi l'innovation et la formation des futurs professionnels de la santé.
- L'émigration ne constitue toutefois pas la cause principale des lacunes dans la fourniture des services de santé dans les pays en développement. Le fait que les professionnels de la santé qui restent préfèrent travailler dans le secteur privé ou en milieu urbain joue un grand rôle dans la pénurie des services en zone rurale ou destinés aux pauvres.
- Dans le pays de destination, l'afflux de professionnels de la santé peut atténuer des pénuries de main-d'œuvre dans ce secteur et contribuer à résoudre certains problèmes, tels que la prise en charge des seniors.
- Lorsque la « fuite des cerveaux » semble nuire aux capacités du système de santé du pays d'origine, un certain nombre d'actions peuvent être entreprises pour la réduire ou en atténuer les impacts³³ :
 - **Rétention.** Les mesures incitant à la rétention visent à encourager les professionnels qualifiés à rester dans leur pays d'origine à travers des actions telles que l'amélioration de la gestion des ressources humaines et des perspectives de carrière ; l'amélioration des salaires et/ou des conditions de travail ; et la valorisation du statut social des professionnels tels que le personnel infirmier. Par exemple, au Ghana, les

professionnels de la santé ont bénéficié d'une amélioration de leurs rémunérations et allocations, ainsi que d'autres avantages tels qu'une nouvelle voiture, afin d'essayer de les faire rester dans le système de santé public du pays.

- **Transfert de tâches.** Lorsque les ressources existantes destinées aux soins de santé sont limitées, elles peuvent être utilisées plus efficacement lorsque certaines tâches sont transférées d'une profession à l'autre : des médecins aux infirmiers (par exemple, la prescription de médicaments), ou des infirmiers et sages-femmes aux professionnels communautaires de la santé (les injections, par exemple). Bien qu'une certaine jalousie professionnelle puisse parfois se manifester (résultant de la peur de voir déchoir la réputation et le statut d'un groupe), le transfert de tâches s'est avéré efficace pour améliorer l'accès aux soins de santé, en particulier dans les pays dont les besoins de soins améliorés sont plus importants en raison d'une grande prévalence du VIH.
- **Personnel de remplacement.** Cela implique de développer des programmes d'immigration sélective afin d'attirer un personnel de remplacement pour combler les vides laissés par le départ des émigrés. Les pays doivent toutefois se montrer prudents en veillant à ne pas créer des pénuries de compétences dans les pays où ils recrutent ces migrants. Les mesures prises pour remédier à une fuite des cerveaux préjudiciable doivent éviter de transférer le problème à un autre pays, vraisemblablement plus pauvre et ayant potentiellement un plus grand besoin de ses travailleurs qualifiés.
- **Migrants de retour au pays.** Les membres de la diaspora revenant au pays peuvent ramener avec eux des compétences, que leur retour soit permanent ou temporaire. Les migrants de retour au pays peuvent néanmoins éprouver des difficultés à se réintégrer et à tirer parti de leurs compétences et expériences acquises à l'étranger. Les pouvoirs publics peuvent faciliter leur réintégration en leur offrant une assistance ciblée. Aux Philippines, par exemple, un centre de réinsertion professionnelle et de suivi, destiné aux travailleurs philippins de retour

³³ Beaucoup de ces stratégies peuvent être adaptées afin d'être utilisées dans d'autres secteurs, lorsqu'on estime que l'émigration qualifiée nuit également au développement de ceux-ci.

au pays, a été créé au sein du ministère du Travail. L'assistance aux migrants de retour au pays doit toutefois prendre en compte les résidents et bénéficier à l'ensemble de la communauté, faute de quoi elle risque de provoquer de l'animosité ainsi que d'éventuelles inégalités supplémentaires.

- **Reconstitution des compétences.** Elle implique de développer les compétences dans le pays d'origine, dans certains cas, avec le soutien des employeurs étrangers engageant les migrants. Elle peut constituer un moyen de remplacer les compétences perdues à cause de l'émigration. Plusieurs moyens peuvent être utilisés :
 - Promouvoir la collaboration entre les institutions des pays développés et en développement dans les secteurs sensibles (par exemple, des programmes de formation/échange de courte durée entre les hôpitaux et les universités). Ainsi, le Royaume-Uni et l'Afrique du Sud ont signé un protocole d'accord pour l'échange éducatif réciproque de concepts et de personnel de santé. Il comprend un accord mutuel sur le recrutement du personnel de santé se rendant au Royaume-Uni ; un échange d'informations sur les réglementations professionnelles, la planification et le développement de la main-d'œuvre ; et la facilitation de l'accès mutuel aux universités et aux instituts de formation des professionnels de la santé.
 - Orienter l'aide publique au développement et l'investissement étranger vers le renforcement des capacités des institutions d'enseignement/formation. Par exemple, l'État australien a financé les collèges techniques d'Australie-Pacifique (APTC – Australia-Pacific Technical Colleges) en Papouasie-Nouvelle-Guinée, aux îles Fidji, à Vanuatu et à Samoa. Il s'agit de centres d'excellence qui dispensent les qualifications professionnelles standards australiennes dans des domaines tels que le tourisme et l'hôtellerie, l'industrie automobile et manufacturière. Le but est de fournir une formation aux compétences répondant aux exigences du travail

dans la région, y compris dans les domaines où l'Australie connaît une pénurie de main-d'œuvre adéquate.

- **Adopter des codes de conduite multilatéraux et nationaux pour prévenir le « débauchage » des travailleurs hautement qualifiés dans les secteurs sensibles.** Ces dernières années, des efforts ont été faits pour adopter des codes de conduite multilatéraux et bilatéraux dans le but de réglementer le recrutement de la main-d'œuvre qualifiée dans les pays en développement. Plus récemment, le 21 mai 2010, après six années de discussions, l'Assemblée mondiale de la santé a adopté à l'unanimité le Code de pratique mondial de l'OMS pour le recrutement international du personnel de santé. Ce Code, qui est non contraignant, sert de cadre éthique guidant le recrutement du personnel de santé par les États membres. Les pays de destination sont encouragés à collaborer avec les pays d'origine afin de maintenir, si nécessaire, le développement et la formation des ressources humaines de santé. Le Code appelle les États à décourager le recrutement actif du personnel de santé des pays en développement confrontés à une pénurie critique de ce personnel. Il encourage sa mise en œuvre en collaboration avec toutes les parties prenantes, notamment le personnel de santé, les recruteurs, les employeurs et la société civile.
- Par le passé, les efforts pour adopter de tels codes ont rencontré un succès mitigé. Les codes de conduite nationaux n'empêchent pas les travailleurs de cibler les pays de destination dépourvus de tels codes et sont peu efficaces pour réglementer les activités du secteur privé. Le Code de l'OMS semble néanmoins constituer une avancée.

L'Annexe C5 fournit une liste de contrôle énumérant d'autres questions à prendre en compte lors de l'évaluation des liens entre la santé et la migration. Des exemples de projets et de programmes sont donnés dans les Encadrés 20 à 23.³⁴

34 Pour plus d'information, voir le site Web de l'Alliance mondiale pour les personnels de santé (AMPS) : <http://www.who.int/workforcealliance/fr/index.html> ; ainsi que Manuel Carballo, *The Challenges of Migration and Health*, ICMH (Centre international pour la migration et la santé – CIMS), Genève, 2007.

Encadré 20 : Interventions dans les domaines de la santé et de la migration

Activité : **Programme conjoint des Nations Unies sur le VIH et la migration**

Acteurs impliqués : **PNUD, ONUSIDA, FNUAP, UNICEF, OMS, OIT, CRNU, ministère du Travail et de l'Emploi, ministère de la Santé**

Pays : **Philippines**

Durée : **Deux ans (2007-2009)**

Résultats : Ce projet soutient la fourniture de services fondés sur les droits aux travailleurs émigrés philippins (TEP) et à leurs familles, afin de réduire leur risque de contracter le VIH au cours de l'un ou l'autre phase du processus de migration.

Au cours de la phase précédant le départ, ce projet veille à la fourniture de séminaires et de programmes de formation à ces questions. La plupart des émigrés philippins étant des femmes, il adopte et renforce une approche sensible au genre pour la sensibilisation et la prévention du VIH destinées aux TEP. De plus, un examen des politiques et protocoles existants en matière de VIH et de migration a été entrepris, afin d'éclairer le renforcement des capacités des pouvoirs publics locaux et des institutions nationales et locales travaillant sur ces questions. Des activités post-retour ont également été entreprises pour réintégrer les TEP de retour au pays, y compris les séropositifs, dans le milieu du travail, leurs familles et la vie de leurs communautés, à travers des soins de santé et psychosociaux, des services de protection sociale, des projets en faveur des moyens de subsistance, et la microfinance.

Le programme est conçu pour contribuer à une série de plans de développement existants, tels que la réalisation des objectifs concernés du 4e Plan SIDA à moyen terme ; la mise en œuvre de la feuille de route du pays pour l'« accès universel » ; et la mise en application des recommandations du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (Comité CEDAW).

Encadré 21 : Code de pratique mondial de l'OMS pour le recrutement international du personnel de santé

Article 1 – Objectifs

Le présent Code a pour objectifs:

1. de définir et de promouvoir des principes et des pratiques non contraignants pour le recrutement international éthique des personnels de santé en tenant compte des droits, des obligations et des attentes des pays d'origine, des pays de destination et des personnels de santé migrants ;
2. de servir de référence aux États membres pour instaurer le cadre juridique et institutionnel requis pour le recrutement international des personnels de santé ou pour l'améliorer ;
3. de donner, au besoin, des indications utiles pour élaborer et appliquer des accords bilatéraux et d'autres instruments juridiques internationaux ;

- de faciliter et d'encourager un débat international et de développer la coopération sur les questions liées au recrutement international éthique des personnels de santé dans le cadre du renforcement des systèmes de santé, en se concentrant plus particulièrement sur la situation des pays en développement.

Article 2 – Nature et portée

- 2.1 Le Code n'est pas contraignant. Les États membres et les autres acteurs sont vivement encouragés à l'utiliser.
- 2.2 De portée mondiale, le Code est destiné à servir de guide aux États membres dans leur collaboration avec des acteurs tels que les personnels de santé, les recruteurs, les employeurs, les organisations de professionnels de la santé, les organisations infrarégionales, régionales et mondiales intéressées, qu'elles soient publiques ou privées, y compris non gouvernementales, et toutes les personnes concernées par le recrutement international des personnels de santé.
- 2.3 Le Code énonce des principes éthiques applicables au recrutement international des personnels de santé de façon à renforcer les systèmes de santé des pays en développement, des pays à économie en transition et des petits États insulaires.

Encadré 22 : Renforcer le secteur de la santé grâce à l'engagement de la diaspora

Activité : **Implication des professionnels de la santé issus de la diaspora somalienne installée en Finlande**
Acteurs impliqués : **OIM, Association des professionnels de la santé somaliens dans les pays nordiques (membres résidant en Finlande), FinnChurchAid, autorités sanitaires, hôpitaux, organisations de la société civile (OSC) et universités ayant des projets liés à la santé**

Pays : **Somalie**

Groupe cible : **Professionnels de la santé somaliens résidant et travaillant actuellement en Finlande, institutions et professionnels de la santé de Somalie du Nord**

Durée : **Douze mois**

Résultats en matière de renforcement des capacités : Vingt missions de retour temporaire ont été effectuées. Chaque migrant de retour au pays a formé au moins cinq membres du personnel local dans son domaine d'expertise.

Ce projet soutient le développement du secteur de la santé de la Somalie du Nord en renforçant la base de ressources humaines des secteurs de la santé privé et public de la région.

En collaboration avec les autorités sanitaires de la Somalie du Nord, les hôpitaux, les OSC, les universités ayant des projets liés à la santé, ainsi qu'avec les bureaux de l'OIM à Hargeisa, Bosasso et Nairobi, le projet a identifié les principales lacunes du secteur de la santé de la région. Au cours de ce processus, l'identification des inégalités entre les sexes au sein des secteurs de la santé de la Somalie du Nord a été l'objet d'une attention particulière.

Une fois ces lacunes identifiées, l'OIM a mené une campagne d'information ciblant les professionnels de la santé somaliens installés en Finlande afin de les amener à assurer des remplacements temporaires en Somalie du Nord. Une importance particulière a été accordée au ciblage des membres féminins du personnel de santé.

Une base de données a été établie pour rapprocher les besoins de la Somalie du Nord avec les compétences et qualifications des professionnels de la santé vivant en Finlande. Dans le cadre de ce projet, vingt ressortissants somaliens qualifiés et hautement qualifiés sont temporairement revenus en Somalie du Nord afin de fournir une assistance technique directe aux autorités sanitaires et ont formé chacun au moins cinq membres du personnel national dans leur spécialité.

Source : OIM

Encadré 23 : Déplacements urbains et vulnérabilité au VIH

Activité : **Réaction à la vulnérabilité au VIH et à la violence à l'égard des femmes**

Acteurs impliqués : **OIM, FNUAP, Population Services International (PSI), le Zimbabwe Community Development Trust (ZCDT – le fonds de développement communautaire du Zimbabwe), LEAD Trust, et le Diocèse anglican du Manicaland (DAM)**

Pays : **Zimbabwe**

Groupe cible : **Résidents zimbabwéens concernés par les déplacements urbains**

Durée : **Douze mois**

Résultats en matière de renforcement des capacités : Pendant la période couverte par les rapports, un total of 123 639 personnes ont été atteintes dans 23 districts de 10 provinces du Zimbabwe.

En 2005, le Zimbabwe a connu une nouvelle vague de déplacements. Dans le cadre de la sévère répression menée par le pouvoir à l'encontre des structures prétendues illégales (telles que les marchands de légumes, les brocanteurs des marchés aux puces et d'autres commerçants informels), des milliers de personnes ont été déplacées de force loin de leurs foyers et ont vu détruire leurs moyens de subsistance. La démolition de ces structures dites illégales a entraîné une pléthore de problèmes pour les ménages concernés. Une grande partie de la population affectée, notamment les enfants et les malades chroniques, dormait à la belle étoile. De même, les points de vente de préservatifs, ainsi que l'accès à des soins et à des informations de prévention potentiellement vitaux en matière de VIH/SIDA ont été interrompus. La violence à l'égard des femmes était particulièrement problématique dans ce contexte de déplacement. En vertu de leur sexe et de leur âge, les femmes et les enfants sont en effet les plus vulnérables à l'exploitation, la violence et les mauvais traitements, en particulier lorsque les pères ou les maris sont partis en quête d'un logement et d'un emploi de remplacement.

Sur base des Directives du Comité permanent inter-organisations applicables aux interventions anti-VIH/sida dans les situations d'urgence, l'OIM, en collaboration avec le FNUAP et PSI, a :

- amélioré l'accès aux préservatifs et leur disponibilité ;
- diffusé un matériel de communication pertinent sur la modification des comportements, destiné à la population affectée ; et
- facilité l'accès des populations déplacées à des services de conseil, aux tests volontaires, à la prévention et aux soins en matière de violence à l'égard des femmes (renvois vers des médecins), à la prophylaxie post-exposition, et à la contraception d'urgence.

Source : OIM

3.6 Éducation

L'accès à l'éducation constitue un pilier central du développement. L'éducation n'est pas seulement essentielle à l'optimisation des capacités des individus, mais également à la progression de la société, car elle accroît les niveaux généraux des capacités, tout en favorisant une adaptabilité au changement et en offrant des possibilités de saisir de nouvelles chances. L'alphabétisation et l'enseignement primaire, par exemple, facilitent la participation à la vie publique, et rendent l'environnement économique, social et politique plus compréhensible, grâce à un meilleur accès aux outils de communication tels que les journaux, Internet, etc. L'éducation améliore également la santé des individus grâce à un meilleur accès à l'information sur les risques pour la santé. Elle facilite l'intégration sur le marché du travail, en permettant de rechercher des opportunités professionnelles offrant des salaires et des conditions de travail meilleurs que ceux à la disposition des personnes n'ayant pas fait d'études.

Liens avec la migration

La liste qui suit donne de manière non exhaustive les interactions complexes entre la migration, le développement et le secteur de l'éducation.

- Le niveau d'études peut influencer la décision d'émigrer. Un accès limité à l'éducation, la médiocre qualité et le coût de l'enseignement dans le pays d'origine peuvent conduire les gens à partir à la recherche de meilleures opportunités.
- Toutefois, le fait de bénéficier d'un meilleur accès à l'éducation dépend des raisons du départ et de la situation socio-économique de la famille. Dans certaines circonstances, les enfants des migrants peuvent rencontrer des difficultés à accéder au système éducatif du pays de destination en raison de la barrière de la langue, du statut juridique et des conditions de séjour (dans un camp de réfugiés, par exemple) de leurs parents. L'accès à l'éducation est soumis à la législation nationale, qui exclut souvent les enfants de migrants en situation irrégulière de la scolarité, soit dans la loi soit en pratique. Cela est en contradiction par rapport au droit à l'éducation inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966, la Convention relative aux droits de l'enfant de 1989, ainsi que de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles de 1990.
- La migration peut accroître l'accès à l'éducation grâce aux envois de fonds qui permettent aux familles des travailleurs migrants de disposer de davantage de ressources à investir dans l'éducation.
- La perspective d'emplois mieux rémunérés à l'étranger peut être une incitation à investir dans l'éducation. Des éléments probants indiquent que, dans certains contextes, cette incitation est assez puissante et stimule de manière substantielle le niveau d'instruction dans un pays.
- La migration peut réduire la qualité de l'éducation au sein des familles pauvres dont aucun membre ne travaille à l'étranger. La capacité des familles de migrants à payer pour l'éducation peut en effet décourager les États d'investir dans l'éducation.
- De tels effets négatifs peuvent être compensés par les investissements effectués par la diaspora dans les écoles de leur communauté d'origine, mais il s'agit là d'initiatives privées ponctuelles, qui ne peuvent remplacer un système éducatif national ouvert à tous.
- Une fois dans le pays de destination, les enfants migrants peuvent ne pas avoir accès à l'éducation en raison de facteurs tels que leur statut juridique ou la barrière de la langue.
- Dans une zone donnée, l'existence et la taille des écoles sont déterminées par le volume de la population, qui est lui-même influencé par la migration. Des fluctuations dans le nombre des élèves peuvent entraîner la fermeture d'écoles par manque d'effectif ou, à l'inverse, conduire à une surpopulation des classes.
- L'émigration des enseignants peut avoir des avantages lorsqu'elle réduit le chômage en ouvrant des postes à d'autres personnes et lorsque les enseignants reviennent avec de nouvelles compétences et connaissances.

- Elle peut toutefois avoir aussi des effets négatifs et entraîner une pénurie d'enseignants, une détérioration de la qualité de l'enseignement et la fermeture d'écoles. De tels effets peuvent être atténués en encourageant l'immigration d'enseignants d'autres pays ou en mobilisant les enseignants de la diaspora (en activité ou retraités) pour des missions de courte ou moyenne durée.

L'Annexe C6 fournit une liste de contrôle pour l'éducation reprenant les questions à prendre en compte

lors de l'évaluation des liens entre éducation et migration. Les Encadrés 24 et 25 donnent des exemples de programmes³⁵.

³⁵ Pour plus d'information sur la migration, le développement et l'enseignement fondamental, voir OIM, *Migration et développement : Opportunités et défis s'offrant aux décideurs*, Migration Research series No. 22, Genève, 2006 ; et Kristina A. Schapiro, *Migration and Educational Outcomes of Children*, PNUD, Rapports sur le développement humain, Research Paper n° 57, 2009.

Encadré 24 : Rapatriement des professionnels de l'éducation

Activité : **Rapatriement des professionnels de l'éducation pour soutenir le ministère de l'Éducation**

Acteurs impliqués : **OIM, ministère de l'Éducation, ambassade du Danemark**

Pays : **Afghanistan**

Groupe cible : **Professionnels hautement qualifiés**

Durée : **15 mois**

Résultats en matière de renforcement des capacités : Rapatriement de sept professionnels hautement qualifiés, travaillant maintenant pour le ministère de l'Éducation.

Lancé en décembre 2001 en Afghanistan, le programme pour le retour d'Afghans qualifiés (RQA – *Return of Qualified Afghans*) a, à ce jour, recruté et assisté 822 Afghans revenant de 28 pays. Parmi eux, 404 travaillent dans 28 ministères afghans, 184 dans 31 autres institutions publiques, 204 dans 75 ONG et organisations internationales actives en Afghanistan, et 30 sont des indépendants.

L'OIM collabore étroitement avec les ministères afghans à l'identification des secteurs et des postes clés essentiels pour la reconstruction et les plans de développement durable du pays, qu'il est impossible de pourvoir avec les Afghans résidant dans le pays. En même temps, les bureaux de l'OIM dans d'autres pays recrutent des Afghans qualifiés, qui sont enregistrés dans une base de données mondiale pour permettre de rapprocher leur expertise et les emplois potentiels.

Le RQA a réussi à constituer une importante réserve de talents pour soutenir le processus de reconstruction de l'Afghanistan. Sept rapatriés travaillent aujourd'hui au ministère de l'Éducation, où ils soutiennent le développement du système éducatif, tandis que d'autres exercent en tant que professeurs et enseignants universitaires. D'autres personnes revenues au pays occupent des postes cruciaux au sein des pouvoirs publics, notamment un ancien vice-président, un ministre et plusieurs vice-ministres, et beaucoup occupent des postes de chefs de département dans différents ministères afghans.

Source : OIM

Encadré 25: Cours de langue pour les enfants rapatriés

Activité : **Éducation des enfants rapatriés**

Acteurs impliqués : **Ministère de l'Éducation, PME, UNICEF**

Pays : **Burundi**

Groupe cible : **13 200 enfants récemment rapatriés qui vivaient précédemment en Tanzanie**

Durée : **Sept semaines de cours**

Résultats en matière de renforcement des capacités : Sur 1 007 élèves inscrits au départ, un total de 875 élèves de deux provinces ont achevé un programme accéléré de sept semaines (taux d'achèvement de 87 %). Plus de la moitié étaient des filles (53 %).

Au début de l'année 2008, le ministère de l'Éducation et les partenaires locaux ont élaboré un plan d'action intégré et un budget afin de répondre aux besoins éducatifs des enfants rapatriés. Ce plan comprenait la construction de salles de classe dans les zones où résidaient ces enfants, ainsi que d'autres programmes spéciaux prenant en charge les besoins scolaires de différentes catégories d'enfants, notamment : un programme de développement de la petite enfance ; un programme pilote de formation linguistique intensive destiné aux enfants en âge d'école primaire et secondaire venant d'un autre système éducatif ; une trousse pédagogique de première nécessité (TEP – *Teacher Emergency Package*) pour les enfants de 9 à 14 ans déscolarisés désirant retourner à l'école ; et une formation professionnelle pour les jeunes. Le Programme linguistique intensif de français et de kirundi était une initiative pilote du ministère de l'Éducation, bénéficiant du soutien de l'UNICEF et du PEM.

Le ministère de l'Éducation a mis au point un module d'enseignement et sélectionné des manuels pour les enseignants et les élèves. Quarante enseignants qualifiés sélectionnés par les bureaux provinciaux du ministère de l'Éducation ont suivi un cours accéléré de quatre jours délivré par des formateurs du ministère, pour se préparer à dispenser ce programme linguistique accéléré aux enfants récemment rapatriés. Les enseignants ont également reçu des orientations et du matériel pédagogique pour intégrer des compétences pratiques dans leur enseignement, notamment des sujets tels que les droits de l'homme, les valeurs humaines, l'éducation à la paix et à l'environnement. Pour les préparer à la rentrée scolaire burundaise à la mi-septembre, les enfants revenus au pays identifiés par les bureaux provinciaux du ministère de l'Éducation et inscrits par leurs parents ont suivi un cours de langue intensif pendant sept semaines entre juillet et septembre 2008. Celui-ci a été dispensé dans deux internats des provinces de Makamba et Bururi, qui concentrent un grand nombre de migrants partis en 1972 et rentrés depuis au Burundi.

Les initiatives de réintégration des enfants rapatriés dans le système éducatif burundais ont eu des impacts positifs sur les enfants, leurs parents, la communauté et la nation. Elles ont permis à ces enfants de bénéficier de leur droit à l'éducation et de se préparer pour l'avenir. La réintégration des jeunes dans l'enseignement secondaire représente une chance de réduire la délinquance juvénile au sein de la communauté, ainsi que de consolider le processus de paix dans l'ensemble du pays. La scolarisation des enfants crée des liens entre les familles et l'école, lorsque les parents des élèves participent aux activités scolaires et du comité des parents. Dans ce sens, la réintégration scolaire des enfants et des adolescents facilite la réintégration communautaire et sociétale des familles récemment revenues ou arrivant pour la première fois dans un pays qu'ils peuvent appeler « patrie ». La réintégration scolaire sera toutefois une encore plus grande réussite si elle bénéficie du soutien d'autres secteurs, tels que la santé ou l'agriculture, pour ne citer que ceux-là.

Source : UNICEF

3.7 Développement de l'enseignement supérieur, des connaissances et des compétences

L'enseignement supérieur correspond à l'enseignement postsecondaire dispensé par les universités et les institutions publiques ou privées d'enseignement supérieur (instituts supérieurs d'enseignement, écoles d'infirmières, laboratoires de recherche, centres d'enseignement à distance, etc.) Les connaissances et les compétences sont des éléments critiques du développement humain et une pierre angulaire de la croissance économique et du développement d'un pays. Elles influencent les capacités des pays à développer de nouvelles idées, à produire des biens et services, à disposer d'un secteur public efficace, ainsi qu'à attirer davantage de compétences et d'investissements, notamment de l'étranger (à travers l'investissement direct étranger). Pour les individus, ces types de compétences sont essentiels pour déterminer beaucoup de leurs capacités, y compris, de manière importante, le salaire auquel ils peuvent prétendre.

Liens avec la migration

Certains des liens entre migration, développement et enseignement supérieur sont présentés ci-dessous :

- Le manque d'accès à l'enseignement supérieur est un facteur de motivation de la migration. La migration des étudiants peut résulter de la restriction des opportunités éducatives dans le pays d'origine, due soit au nombre limité des institutions d'enseignement supérieur, soit à leur médiocre qualité. En effet, des salaires peu élevés, de mauvaises conditions d'emploi et l'absence de possibilités de développement de carrière peuvent alimenter l'émigration des universitaires et des prestataires de services éducatifs (formateurs, etc.), qui à son tour peut provoquer la migration des étudiants. Cela peut entraîner un cycle autoentretenu de manque d'étudiants, de ressources et d'enseignants.
- Une absence de convergence entre ce qu'offre l'enseignement supérieur (par exemple, en termes de domaines d'études et de types de compétences enseignées) et ce que demande le marché du travail peut contribuer au chômage et à l'émigration des jeunes diplômés.
- La mise en place de réseaux académiques et la participation à des projets de recherche internationaux peuvent inciter les étudiants et les

professeurs à revenir au pays, que ce soit temporairement ou de manière permanente. La reconnaissance des qualifications acquises à l'étranger est susceptible de faciliter de tels retours.

- Le développement du secteur de l'enseignement supérieur peut faire d'un pays une destination attractive pour les étudiants des pays voisins et d'autres pays en développement, avec des répercussions bénéfiques en termes de compétences et d'afflux financiers. Le développement de pôles d'excellence régionaux dans le monde du Sud peut également contribuer à empêcher la fuite des cerveaux.
- L'émigration peut réduire le réservoir des personnes qualifiées d'un pays, un phénomène appelé « fuite des cerveaux », mais il peut être compensé par d'autres aspects de la migration tels que l'immigration, le retour au pays, les envois de fonds dépensés pour le développement des compétences, et les effets incitatifs. Quel que soit le contexte, l'effet précis de la migration doit être mesuré avec précaution : il ne faut pas supposer qu'il est négatif sans examiner la situation sur le terrain.

Un certain nombre de stratégies, détaillées ci-dessous, peuvent être mises en œuvre pour maximiser le développement des compétences et combler leur déficit :

a) Promouvoir l'acquisition de compétences par les ressortissants installés à l'étranger et la reconnaissance des compétences existantes

Pour qu'à l'étranger, les migrants soient à même de saisir des opportunités leur permettant de valoriser l'investissement qu'ils (et aussi leur pays d'origine) ont consenti dans l'éducation et la formation, il est essentiel de garantir que leurs qualifications et compétences soient reconnues par le pays de destination. Trop souvent, les migrants sont employés à des niveaux inférieurs à celui de leurs compétences et sont donc moins productifs qu'ils ne pourraient l'être, un phénomène appelé « gaspillage des compétences ». Un emploi à la mesure de ses compétences n'est pas seulement important pour la satisfaction professionnelle et le salaire de l'individu, même si la chose est certainement importante, mais il s'accompagne souvent aussi, entre autres, de meilleures possibilités d'évolution professionnelle et d'un accès à des prestations de sécurité sociale.

Il existe divers exemples de programmes soutenant la reconnaissance et l'acquisition de compétences, dont ceux décrits dans l'Encadré 26.

Encadré 26 : Projets de reconnaissance et d'acquisition des compétences

Australie/Chine : L'Accord de reconnaissance des qualifications de l'enseignement supérieur conclu entre l'Australie et la Chine facilite la reconnaissance des diplômes universitaires. Les ministères de l'Éducation des deux pays doivent désigner un organisme pour fournir de l'information sur la reconnaissance des qualifications et émettre des recommandations en accord avec les réglementations et les pratiques existantes. Les institutions concernées conservent toutefois le droit de fixer leurs propres exigences à l'entrée.

Hollande/Pologne : En 2005, les ministères néerlandais et polonais de la Santé ont réalisé un projet pilote visant à stimuler l'acquisition de compétences par les infirmiers et infirmières polonais vivant aux Pays-Bas, en leur donnant accès à une formation professionnelle.

Cap-Vert/Portugal : L'acquisition et la reconnaissance des compétences peuvent également être soutenues par des initiatives destinées aux migrants potentiels avant leur départ. Au Cap-Vert, le Centre d'appui du pays d'origine (CAMPO) est un service et centre d'information mis en place à Praia, au Cap-Vert, avec la collaboration du Haut comité portugais pour l'immigration et le dialogue interculturel, afin d'informer les travailleurs sous contrat temporaire de leurs droits et responsabilités au Portugal. Les principaux objectifs sont d'aider à résoudre les problèmes et de fournir des informations sur ce qui est requis pour vivre, étudier, travailler et voyager au Portugal, afin d'aider les migrants à trouver des possibilités appropriées au Portugal et à comprendre quand leur migration risque de déboucher sur un emploi qui n'exploite pas toutes leurs compétences.

b) Faciliter le transfert de connaissances

En plus d'apporter un soutien aux migrants lorsqu'ils sont partis, les États peuvent également entrer en contact avec les migrants et/ou élaborer des mesures incitatives pour essayer de garantir que les connaissances et compétences acquises à l'étranger par les migrants puissent revenir vers le pays d'origine. Quelques idées pour y parvenir sont données ci-dessous.

- **Améliorer le système national de reconnaissance des qualifications** pour aider les étrangers, y compris les réfugiés, ainsi que les citoyens qui ont acquis un diplôme à l'étranger, à entrer dans le système éducatif et le marché du travail à un niveau correspondant à leurs qualifications, et leur permettre ainsi de partager leur expertise et leur capacité productive.
- **Simplifier le processus d'obtention de visas professionnels de courte durée** pour permettre davantage d'échanges et de collaborations professionnels entre les pays. Cela peut également contribuer à inciter des membres de la diaspora, tels que des enseignants, professionnels de la santé, ingénieurs, etc., à revenir au pays pour des

contributions de courte durée. Voir un exemple dans l'Encadré 27.

c) Créer des réseaux et des forums destinés à la diaspora

Les réseaux et forums destinés à la diaspora peuvent faciliter le transfert de connaissances et faire connaître aux expatriés les manières dont ils peuvent contribuer au développement de leur pays d'origine. Ces activités de réseautage peuvent prendre diverses formes. La création d'une coopération bilatérale entre les chambres de commerces des pays d'origine et de destination s'est avérée particulièrement efficace dans de nombreux cas. D'autres exemples figurent dans l'Encadré 28.

Voir à l'Annexe C7, une liste de contrôle pour l'enseignement supérieur reprenant d'autres questions à prendre en compte lors de l'évaluation des liens entre l'éducation et la planification. Les Encadrés 29 à 31 donnent des exemples de programmes³⁶.

³⁶ Pour plus d'information, voir Nonnenmacher, Sophie. OPEN FORUM: Recognition of the Qualifications of Migrant Workers: Reconciling the Interests of Individuals, Countries of Origin and Countries of Destination. *Journal international sur les sociétés multiculturelles*. 2007, vol. 9, n° 1, pages 91-112. UNESCO. ISSN 1817-4574. www.unesco.org/shs/ijms/vol9/issue1/art5 et unesdoc.unesco.org/images/0015/001538/153803E.pdf#page=93.

Encadré 27 : Expériences de programmes dans le monde

Transfert de connaissances par les ressortissants expatriés (TOKTEN)

Le programme TOKTEN a été lancé par le PNUD en 1977 dans le but de contrer les effets de la « fuite des cerveaux » dans les pays en développement, en faisant rentrer dans leur pays d'origine les expatriés talentueux dans un esprit de bénévolat. Ce programme est maintenant placé sous l'égide du Programme des volontaires des Nations Unies et est géré par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS). Il est actuellement mis en œuvre dans 35 pays. TOKTEN est considéré comme une dimension supplémentaire de la coopération technique, contribuant à réduire les effets négatifs de la « fuite des cerveaux » avec plusieurs avantages. Les institutions bénéficiaires peuvent profiter, à faible coût, de l'expertise apportée par les consultants TOKTEN, tandis que ceux-ci ont la satisfaction de contribuer au développement de leurs pays. À titre d'exemple, le programme TOKTEN du Rwanda, mis en œuvre par le PNUD et l'État rwandais entre 2005 et 2008, a facilité l'apport de l'expertise bénévole de courte durée de Rwandais expatriés hautement qualifiés dans les secteurs de l'agriculture, de l'ingénierie, de l'économie, de la protection environnementale, de l'éducation et des services de santé, entre autres.

Encadré 28

Égypte – Le projet « Transfert des compétences des migrants dans l'aquaculture et la pêche : Le cas de la Grèce et de l'Égypte » est mis en œuvre conjointement par l'Association agro-industrielle égyptienne et Athens Network of Collaborating Experts. Il vise à soutenir le développement de l'industrie égyptienne de l'aquaculture et de la pêche (ACP) en facilitant l'échange et le transfert de connaissances entre les expatriés égyptiens travaillant en Grèce dans ce secteur et les hommes d'affaires égyptiens concernés. Une base de données a été développée pour regrouper les travailleurs, universitaires et scientifiques égyptiens travaillant dans l'industrie ACP en Grèce et en Égypte. Le programme comprend également des sessions de perfectionnement des compétences pour les migrants égyptiens travaillant en Grèce ; la facilitation des investissements et du transfert de connaissances par les travailleurs égyptiens qualifiés de l'industrie ACP installés en Grèce ; et le renforcement des liens entre les industries ACP grecques et égyptiennes.

La Coalition des organisations africaines pour la sécurité alimentaire et le développement durable (COASAD) a été fondée par les migrants résidant en Europe dans le but d'apporter leur expertise à leur pays d'origine en Afrique.

Les réseaux d'affaires libanais rapprochent les entrepreneurs libanais à l'étranger et les opportunités d'affaires au Liban.

Encadré 29 : Évaluation du programme Migration pour le développement en Afrique (MIDA) dans la région des Grands Lacs

Le programme MIDA Grands Lacs a été lancé en 2001 dans le but de renforcer les capacités institutionnelles au Burundi, au Rwanda et en République démocratique du Congo, en mobilisant la diaspora de ces trois pays et en atténuant les effets de la fuite des cerveaux. En 2007, une évaluation systématique a été décidée pour le programme MIDA Grands Lacs. Réalisée par la Société d'études et d'évaluation SARL (SEE), elle avait pour but principal d'analyser l'efficacité du programme. Une combinaison de méthodes a été utilisée dans ce but, notamment des rencontres individuelles, des discussions de groupe et un questionnaire.

Contexte

Le programme MIDA Grands Lacs était axé sur les trois composantes suivantes :

- **transferts des compétences** : retours temporaires d'experts des trois domaines prioritaires de l'éducation, du développement rural et de la santé ;
- **transferts financiers** visant à faciliter les envois de fonds des migrants et à les orienter vers le développement ; et
- **transferts virtuels** : mise en place de cours en ligne et d'apprentissages à distance, etc.

Les résultats clés de l'évaluation indiquaient que :

- Les transferts de compétences, effectués au cours de visites de courte durée d'experts de la diaspora, ont été particulièrement réussis, et leurs résultats ont été reconnus à la fois par les bénéficiaires directs (tels que les étudiants) et les institutions bénéficiaires. Au total, 150 transferts de ce type ont été effectués. Il a été reconnu qu'en plus d'apporter des ressources humaines supplémentaires aux institutions bénéficiaires, les experts faisaient également passer des informations culturelles et pratiques entre la société au sein de laquelle ils vivent au quotidien et une autre société à laquelle ils se sentent toujours appartenir. Selon l'évaluation, plus la durée ou le nombre des missions effectuées par un expert étaient élevés, plus grand était le succès.
- Des liens de coopération ont été créés entre les institutions de la région des Grands Lacs et des institutions similaires en Europe.
- De nouvelles pratiques ont été introduites dans le secteur de la santé, une formation des enseignants a été entreprise, etc. À plus long terme, cela aidera les institutions à définir leurs propres stratégies et à déterminer les priorités de leurs besoins.
- Pour la composante des transferts virtuels de compétences, des activités ont été plus difficiles à mettre en œuvre et toutes n'étaient pas achevées à la fin du projet. Deux institutions ont reçu un appui pour l'élaboration de cours d'apprentissage à distance, toutefois ceux-ci n'ont pas été mis en pratique. Les outils d'apprentissage à distance ont été identifiés comme un vrai besoin des pays cibles, mais les conditions préalables à leur mise en place ne semblaient pas réunies. Plus spécifiquement, le développement de modules comparables à ceux mis au point par des institutions spécialisées, ainsi que l'implication à long terme nécessaire pour lancer correctement et maintenir en permanence ces activités dépassaient la portée des fonds et des ressources humaines disponibles dans le cadre du programme MIDA.
- Pour la composante des transferts financiers, l'évaluation a conclu que les résultats étaient également limités. Si certains résultats ont été obtenus (par exemple, une étude sur les envois de fonds a été effectuée et deux guides sur l'investissement ont été publiés), les activités ont en général pris plus de temps et exigé plus de ressources, tant financières qu'humaines, que prévu initialement. Du point de

vue structurel, le climat des affaires dans les trois pays n'encourage pas les transferts financiers, et l'investissement étranger est difficile et risqué. Les investissements individuels ne bénéficiant d'aucun suivi personnel ont peu de chances de réussir. Les investissements doivent être effectués au sein d'un cadre/programme beaucoup plus large, aux côtés d'investisseurs, ce qui suggère que les interventions visant à mettre en contact les membres de la diaspora avec des institutions spécialisées dans ce domaine pourraient s'avérer plus utiles.

Recommandations : L'évaluation reflète la nécessité d'inscrire plus efficacement la durabilité dans le programme. Elle a souligné, par exemple, l'importance de la capacité des États respectifs à reprendre les activités à leur compte à la fin du programme, et a recommandé que les visites de transfert de compétences aient une durée minimale de trois mois pour avoir le plus grand impact possible.

Encadré 30

Soutien technique des expatriés somaliens qualifiés – Migration pour le développement en Afrique (QUESTS-MIDA)

(2009 – 2011)

Le PNUD Somalie et l'OIM mettent actuellement en œuvre le projet QUESTS-MIDA, une composante du Programme de développement institutionnel du PNUD en Somalie (SIDP – *Somali Institutional Development Programme*). Le programme s'appuie sur les efforts déployés par le PNUD au cours des quatre dernières années à travers son projet de soutien technique aux expatriés somaliens qualifiés (QUESTS – *Qualified Expatriate Somali Technical Service*), inscrit dans le cadre d'un programme plus large de gouvernance en Somalie. L'OIM met en œuvre ce programme, à l'aide de l'expertise qu'elle a acquise dans le cadre de son initiative MIDA et de son réseau de missions dans les pays où résident des Somaliens possédant les compétences appropriées. Le projet cible les Somaliens dotés d'une expertise professionnelle dans le domaine des politiques et de la législation, de la gestion des ressources humaines et de la gestion des finances publiques, et résidant en Amérique du Nord, au Royaume-Uni et dans les pays nordiques. Dans le cadre du projet, ces experts effectueront de courts séjours de renforcement des capacités en Somalie, d'une durée moyenne de six mois, afin de dispenser une formation de pair à pair sur le lieu de travail. L'amélioration de la gestion des finances publiques est l'un des domaines qui doivent être ciblés de toute urgence, étant donné que des décennies de conflit ont laissé derrière elles une économie presque entièrement informelle, dépourvue de la plupart des structures nécessaires pour prendre en charge les flux provenant des donateurs, percevoir les impôts, payer les forces de sécurité ou maximiser le potentiel des envois de fonds évalués à un milliard de dollars EU que le pays reçoit chaque année.

El Salvador : Programme Desarrollo Humano y Migraciones

(2007-2010)

Partenaires : PNUD, Ministerio para Salvadoreños en el Exterior del Ministerio de Relaciones Exteriores, Universidad Centroamericana José Simeón Cañas (UCA)

L'analyse et les recommandations relatives à la migration du Rapport sur le développement humain 2005 pour El Salvador ont inspiré le lancement d'une série de projets axés sur la maximisation des avantages de la migration et le soutien de réseaux reliant la diaspora et le pays d'origine. Dans le contexte de la migration de retour, le PNUD est en train de créer pour les jeunes membres de la diaspora (nés ou élevés en dehors d'El Salvador) des possibilités de stages liés aux domaines programmatiques du PNUD (en particulier la migration, le développement humain, la prévention du VIH/SIDA, le développement local, les questions environnementales, le genre et la violence). Cette initiative ciblera les étudiants de l'enseignement secondaire et des universités des États-Unis.

Encadré 31 : Rapatriement des chercheurs

Activité : **Offre de subventions de recherche pour attirer les scientifiques vivant à l'étranger**

Acteurs impliqués : **Conseil national de la science et de la technologie (CONACYT), Gouvernement mexicain, 150 universités et instituts**

Objectif clé : **Rapatriement des scientifiques**

Pays : **Mexique**

Groupe cible : **Scientifiques expérimentés, étudiants en doctorat et post-doctorat**

Durée : **9 ans**

Résultats en matière de renforcement des capacités : **Rapatriement de 2 093 chercheurs et étudiants**

Le Mexique a mis en place un programme financé par le Gouvernement fédéral mexicain visant à rapatrier des chercheurs qualifiés travaillant ou venant d'obtenir un diplôme à l'étranger. Ce programme fonctionne depuis 1991. Son but est d'accroître et renforcer la production scientifique du Mexique en offrant des incitations au retour aux chercheurs nés au Mexique et résidant ou ayant obtenu un diplôme d'études supérieures à l'étranger. Les avantages offerts par le programme comprennent une subvention d'un an pour l'université employant le chercheur, afin de couvrir le salaire et les avantages sociaux de celui-ci ; une subvention de recherche mensuelle ; et les frais de transport pour le rapatriement du chercheur, de sa famille et de leurs biens. Le montant de la subvention est fixé par le Comité pour l'évaluation du rapatriement. Une fois les chercheurs rentrés au pays, ils doivent introduire une demande d'adhésion au *Sistema Nacional de Investigadores* (SNI), une organisation nationale de recherche.

Source : Solimano, Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement de l'Université des Nations Unies (UNU-WIDER), 2006

3.8 Croissance économique

La croissance économique est traditionnellement au cœur de la politique de développement, dans la mesure où l'augmentation des ressources financières permet aux individus, communautés et nations d'en faire plus et de disposer d'un plus large éventail de choix et de capacités. Au niveau individuel, des rentrées accrues réduisent la pauvreté de revenu, ouvrent davantage de possibilités en termes de santé et d'éducation, améliorent la qualité du logement, etc. La croissance économique permet à l'État de financer des projets d'infrastructure publique, de fournir de meilleurs services publics, tels que l'éducation, et de garantir une protection sociale à travers un filet social de sécurité, par exemple.

La manière dont cette croissance est générée est toutefois importante. Par exemple, si la croissance est fondée sur l'exploitation des travailleurs, elle peut entraîner une réduction plutôt qu'une amélioration, des capacités. Ses effets distributifs sont également importants, étant donné qu'une croissance inéquitable peut causer plus

de problèmes qu'elle n'en règle. Si ces types de restrictions doivent à tout moment rester présents à l'esprit, dans beaucoup de cas, la croissance économique et la réduction de la pauvreté de revenu qui lui est associée, apportent généralement un soutien important au développement.

Liens avec la migration

Les liens entre la migration, le développement et la croissance économique présentent de multiples facettes. Voici quelques unes des manières dont ils peuvent interagir :

- Les privations économiques peuvent conduire la population à migrer et à chercher du travail à l'étranger afin de diversifier ses moyens de subsistance.
- D'un autre côté, le manque de ressources économiques peut empêcher les pauvres de quitter leurs pays d'origine. Les personnes les plus pauvres, en particulier celles appartenant à des

groupes vulnérables (telles que les personnes âgées et les ménages dirigés par une femme), ont moins tendance à migrer pour cette raison. Lorsqu'elles le font, elles se dirigent le plus souvent vers des pays voisins, qui n'offrent pas nécessairement les meilleurs gains en termes de salaires et d'autres avantages apportés par la migration.

- La pauvreté peut également signifier que lorsque les migrants s'en vont, eux-mêmes et/ou leurs familles se retrouvent liés par des dettes, étant donné que pour couvrir le coût de la migration, ils doivent souvent emprunter auprès de prêteurs non autorisés pratiquant généralement des taux élevés. Le risque de servitude pour dette se présente également dans le cas de la migration irrégulière (à laquelle les migrants les plus pauvres sont les plus susceptibles d'avoir recours), organisée par des trafiquants faisant payer le passage extrêmement cher.
- La perspective de croissance économique peut également agir comme un aimant pour l'immigration et/ou la migration de retour. Un accroissement de la demande, par exemple, peut générer de nouvelles opportunités et inciter la population à migrer vers elles.
- La migration est susceptible d'affecter tous les éléments déterminant le PIB d'un pays – la consommation, les investissements, les dépenses publiques, les exportations et importations – ainsi que son développement dynamique, ou croissance économique.
- De manière générale, les impacts économiques de la migration sont plus diffus au niveau national qu'au niveau régional ou local. Tant l'émigration que l'immigration ont tendance à concerner certaines régions particulières, si bien que leurs impacts sont ressentis de manière inégale dans les différentes parties d'un pays.
- Plus la part de la population migrant à l'étranger est importante, plus les impacts sur la population restée au pays sont susceptibles d'être répandus et profonds. Les effets de la migration sont donc

plus importants sur le PIB des pays plus petits, tels que les petits États insulaires, qui connaissent une émigration à grande échelle, que sur celui des États plus grands et plus peuplés.

- Les envois de fonds contribuent de manière significative aux recettes en devises des pays, excédant souvent les flux de l'IDE.
- Les envois de fonds peuvent également améliorer la solvabilité d'un pays et ainsi améliorer son accès aux marchés des capitaux internationaux lorsque le calcul de la notation du pays prend en compte le volume des flux d'envois de fonds.
- Lorsque les ménages sont confrontés à l'inefficacité du crédit et des marchés financiers, les envois de fonds peuvent réduire les contraintes pesant sur le crédit et créer des opportunités d'activité entrepreneuriale et d'investissement privé. Au-delà des investissements physiques, les envois de fonds peuvent aider à financer l'éducation et la santé, qui constituent des variables clés pour la stimulation de la croissance économique (à long terme).
- Les études examinant les impacts des envois de fonds sur la croissance à long terme du pays bénéficiaire suggèrent toutefois que ces impacts sont généralement petits. Les impacts positifs semblent dépendre dans une grande mesure des structures institutionnelles locales. En effet, à l'instar des flux de l'aide étrangère, les envois de fonds ne peuvent lever les contraintes structurelles qui entravent souvent la croissance économique, le changement social et l'amélioration de la gouvernance dans les pays à faible niveau de développement humain.
- Il est important d'examiner les effets multiplicateurs potentiels des envois de fonds. Un accroissement de l'investissement d'un ménage peut générer un revenu supplémentaire pour d'autres ménages, ainsi que des opportunités locales d'emploi. Il sera important de suivre si ces retombées augmentent ou réduisent les inégalités existantes.

- Au niveau macroéconomique, l'appréciation du taux de change constitue le risque le plus communément observé quand on considère des afflux importants et soutenus d'envois de fonds. Elle peut rendre la production des biens commercialisables moins rentable (le phénomène connu sous le nom de « syndrome hollandais ») en entraînant un déclin de la compétitivité des exportations du pays, avec des conséquences négatives pour la croissance de la production et l'emploi.
- Au niveau local, les envois de fonds peuvent affecter indirectement l'offre de main-d'œuvre en encourageant les ménages bénéficiaires à moins travailler (même si cela peut constituer un développement plus positif que négatif pour les ménages concernés).
- Une perte de main-d'œuvre et de compétences due à l'émigration peut conduire à une chute de la production.
- D'un autre côté, il semblerait que certains migrants soutiennent des activités productives dans leur pays d'origine à travers un transfert de technologie et l'importation de meilleures pratiques de travail et de gestion.
- Les nouvelles industries peuvent également se propager à travers des réseaux internationaux de professionnels qualifiés. Le secteur indien des TI en est un exemple marquant souvent cité. Le succès de ce type de transferts semble toutefois dépendre fortement de l'ouverture de l'environnement politique et des affaires du pays d'origine.
- Dans certains cas, la migration de main-d'œuvre crée des possibilités d'amélioration de l'intégration dans des pôles économiques. Le Rapport sur le développement humain de 2009 cite un grand nombre de preuves historiques montrant qu'en conduisant à une intégration dans les marchés du travail, la mobilité entraîne une réduction des disparités de salaires existant entre les pays.
- Les conclusions du Rapport sur le développement humain de 2009 suggèrent également qu'en dépit de la perception locale que l'inverse est vrai, la migration de main-d'œuvre n'affecte en général pas significativement l'emploi ou le chômage local. L'immigration peut stimuler la consommation locale, ainsi que l'emploi et les affaires, mais ces effets ultérieurs varient selon le contexte.
- Les effets fiscaux de la migration peuvent être assez négligeables. Lorsque les migrants et les autochtones sont en grande partie actifs au sein de marchés du travail informels, ils sont peu susceptibles de générer des recettes fiscales. De plus, là où les prestations d'aide sociale sont limitées ou non disponibles pour de larges tranches de la population, les impacts fiscaux de l'immigration ont également tendance à être négligeables.
- Il existe cependant des implications potentielles en termes de services publics, tels que l'eau, l'électricité, le logement, la santé, l'éducation, etc.

L'Annexe C8 fournit une liste de contrôle pour la croissance économique reprenant les questions à prendre en compte lors de l'évaluation des liens avec la migration³⁷. Le nombre des exemples de programmes portant spécifiquement sur la migration et la croissance économique est limité.

37 Pour plus d'information, voir DAES, World Economic and Social Survey 2004, (sur la migration), www.un.org/esa/policy/wess/wess2004files/part2web/part2web.pdf ; le Rapport sur le développement humain de 2009, *Lever les barrières : mobilité et développement humains*, PNUD ; document de travail de la CESAP, *Workers' Remittances, Economic Growth and Poverty in Developing Asia and the Pacific Countries*, préparé par Juthathip Jongwanich, autorisé à la distribution par Ravi Ratnayake, janvier 2007, www.unescap.org/pdd/publications/workingpaper/wp_07_01.pdf ; document de travail n° 40 de Sussex Migration, *Rural out-migration and economic development at origin: What do we know?*, par Mariapia Mendola, Université de Milan-Bicocca et Centro Studi L. d'Agliano, mai 2006 www.sussex.ac.uk/migration/documents/mwp40.pdf.

Encadré 32 : Circulation des cerveaux

Activité : **Création de parcs technologiques et inversion de la fuite des cerveaux**

Acteurs impliqués : **État taïwanais, diaspora taïwanaise**

Objectifs clés : **Recherche de conseils en matière de politiques auprès des migrants travaillant à l'étranger, création de parcs industriels de haute technologie**

Pays : **Taïwan (Chine)**

Groupe cible : **Les Taïwanais vivant aux États-Unis**

Durée : **10 ans**

Résultats en matière de renforcement des capacités : **Inversion de la fuite des cerveaux et stimulation d'une croissance économique durable**

Les décideurs politiques de Taïwan, dont beaucoup étaient des ingénieurs de niveau doctorat ayant étudié aux États-Unis, ont forgé des liens avec les Taïwanais travaillant aux États-Unis, depuis Bell Labs et IBM sur la côte Est jusqu'aux entreprises de la Silicone Valley sur la côte Ouest. Les technocrates taïwanais ont demandé des conseils en matière de politiques aux Taïwanais travaillant à l'étranger et introduit un certain nombre d'éléments tirés d'un modèle de développement axé sur le marché de style américain. L'État a également facilité la croissance industrielle en créant, en 1985, un secteur du capital-risque (bien avant les autres régions asiatiques), en inaugurant le Parc industriel scientifique de Hsinchu, et en y investissant dans les entreprises de recherche et éducation fondées par des migrants revenus de la Silicone Valley.

Source : OIM

3.9 Services financiers

Les marchés financiers bénéficient aux individus et aux ménages en leur permettant d'épargner et d'emprunter, ainsi que d'échelonner leurs dépenses de consommation dans le temps. Ils profitent également aux communautés et sociétés en leur permettant de faire passer leur argent des endroits où il est moins productif vers d'autres où il l'est plus. Les marchés financiers doivent toutefois être réglementés pour empêcher les prêteurs d'exploiter les personnes vulnérables (en pratiquant, par exemple, des taux d'intérêts exorbitants), et pour lutter contre les risques systémiques (tels que ceux observés lors de la crise financière mondiale). Le développement des marchés et des services financiers reste encore assez limité dans de nombreux pays en développement, en partie en raison du manque de disponibilité des capitaux nationaux et d'une dépendance vis-à-vis des sources extérieures pour le financement de leur

développement, notamment l'aide publique au développement (APD), les investissements directs étrangers (IDE) et les envois de fonds.

Liens avec la migration

La liste non exhaustive qui suit donne quelques uns des liens étroits et complexes unissant la migration, le développement et le secteur des services financiers. Les envois de fonds sont abordés de manière plus détaillée dans la sous-section suivante.

- L'accès limité aux services financiers peut motiver la migration dans la mesure où les personnes ayant un projet commercial ou une autre aspiration nécessitant un crédit (comme l'achat d'une maison ou le financement d'un événement tel qu'un mariage) peuvent décider de migrer à l'étranger pour y gagner les sommes requises,

alors que normalement elles devraient pouvoir les emprunter.

- Beaucoup de migrants doivent se tourner vers les marchés financiers pour financer leur déplacement vers l'étranger, car ils n'ont pas les moyens de couvrir les coûts initiaux. Les systèmes plus formels et réglementés sont généralement plus favorables pour les migrants et leurs familles car les coûts d'emprunt y sont souvent plus bas. Certains pays ont mis en place des systèmes de prêts pour les voyages afin de permettre aux personnes pauvres d'émigrer, par exemple.

Envois de fonds

- La migration génère habituellement des envois de fonds, qui représentent un flux financier important vers les pays en développement. Selon les estimations, les flux vers les pays en développement devaient atteindre 335 milliards de dollars EU en 2010³⁸, marquant un retour aux niveaux de 2008 après le léger déclin de 2009 (316 milliards de dollars EU) dû aux effets de la crise économique mondiale. Comme les calculs officiels ne tiennent en général compte que des fonds expédiés à travers les canaux formels, le montant total des envois de fonds devrait être considérablement plus élevé.
- Les envois de fonds étant des actifs financiers privés, leur potentiel d'investissement ne doit pas être surestimé : il n'est pas possible de forcer leurs bénéficiaires à les déposer en banque, à les investir ou à prendre toute autre décision semblable. Les politiques peuvent prévoir des mesures incitant les bénéficiaires à le faire (ex. : à travers des cours d'éducation financière ou la subvention des opérations bancaires destinées aux bénéficiaires des envois de fonds) mais ils ne devraient pas chercher à les forcer.

- Au niveau macroéconomique, les envois de fonds peuvent contribuer à renforcer les institutions financières en accroissant les flux financiers qui passent par leur intermédiaire. Ces fonds peuvent ensuite être utilisés pour créer du crédit au sein du système financier, bénéficiant ainsi à ceux qui souhaitent emprunter et stimulant potentiellement la productivité et la croissance lorsqu'ils sont dirigés vers des activités productives.
- L'accès limité aux institutions financières, telles que les banques et les coopératives de crédit, constitue un obstacle majeur empêchant les groupes pauvres et vulnérables de tirer des envois de fonds le profit qu'ils pourraient en espérer.
- La microfinance est généralement plus accessible aux personnes pauvres et vulnérables (souvent les femmes) que les institutions financières plus importantes. Les petits prêts, les comptes d'épargne, les comptes bancaires et les cartes de crédit fournis par les institutions de microfinance constituent un moyen de permettre aux couches les plus pauvres de la société de participer à la vie commerciale. De plus, en créant des possibilités d'emploi pour les individus entreprenants, cette forme d'accès au financement a souvent un effet multiplicateur en permettant aux bénéficiaires de fournir du travail à d'autres personnes. Dans certains pays, les institutions de microcrédit acceptent les envois de fonds en garantie pour l'octroi de prêts aux membres de la famille des migrants ou à la communauté locale, multipliant ainsi ces possibilités.
- Selon les recherches, certains facteurs accroissent ou réduisent les flux d'envois de fonds. L'Encadré 33 ci-dessous présente les connaissances les plus récentes sur les facteurs qui semblent les plus importants.

38 *Fiche d'information no 12 sur la migration et le développement*, Équipe Migration et envois de fonds, Groupe d'étude des perspectives de développement, Banque mondiale, 23 avril 2010.

Encadré 33 : Facteurs affectant les envois de fonds

Caractéristiques des migrants

- Plus longtemps les migrants restent à l'étranger, moins ils ont tendance à envoyer des fonds, bien qu'il semble qu'il faille du temps (plus de dix ans dans beaucoup de cas) pour que les montants envoyés déclinent significativement.
- En valeur relative, les migrants peu qualifiés envoient souvent plus de fonds que les migrants hautement qualifiés. La raison en est que ces derniers, qui gagnent plus, sont souvent issus de familles plus aisées qui ont moins besoin des envois de fonds. Ils sont aussi mieux placés pour emmener leurs familles avec eux et s'installer dans le pays d'accueil de manière plus permanente.
- En termes de genre, les femmes ont tendance à envoyer et investir plus de fonds dans l'éducation et la santé de leur famille. Souvent, elles envoient également des montants plus petits mais plus réguliers et pendant une période plus longue. La culture, la solidarité, l'altruisme et d'autres valeurs d'une société influencent les motivations et les préférences individuelles.
- Les personnes les plus pauvres ont généralement un accès plus limité aux possibilités de migration et reçoivent donc aussi moins d'envois de fonds.

Caractéristiques des ménages bénéficiaires

- Parmi les bénéficiaires des envois de fonds, les différences entre les sexes se manifestent dans la manière dont ces envois profitent au ménage. Un certain nombre de rapports ont observé des différences importantes dans la manière dont les hommes et les femmes restés au pays utilisent les envois de fonds : les femmes ont tendance à privilégier les besoins familiaux tels que l'alimentation, l'habillement, le logement, l'éducation et la santé, tandis que les hommes préfèrent souvent épargner ou investir afin de générer de plus grands profits à l'avenir.
- Lorsque des adolescents laissés au pays doivent assumer les responsabilités d'un parent migrant (ex. : s'occuper des jeunes frères et sœurs), leurs résultats scolaires se détériorent souvent et ils sont plus susceptibles d'abandonner l'école. Les tendances observées chez les adolescents bénéficiant d'envois de fonds (même si elles peuvent être symptomatiques d'autres impacts plus larges et non mesurables de la migration) comprennent l'usage de drogues, la grossesse juvénile et la délinquance sociale.
- Habituellement, les ménages bénéficiaires moins bien nantis sont souvent obligés d'utiliser une partie importante des envois reçus pour rembourser des dettes contractées pour financer le processus migratoire. Ainsi, en dépit du désir d'aider les enfants restés aux pays et les personnes qui s'en occupent, seule une faible portion des envois reçus est effectivement dépensée pour les enfants. Enfin, l'effet spécifique des envois de fonds sur le revenu des ménages dépend aussi de la contribution au ménage du migrant, avant sa migration.

Facteurs macroéconomiques et institutionnels

- Coût de la vie dans le pays d'origine : Lorsque le coût de la vie est bas, les migrants peuvent être enclins à envoyer des fonds plus faibles, étant donné que de petits montants suffisent à couvrir les dépenses quotidiennes ;

- Le coût de la vie et le niveau des salaires dans les pays de destination affectent la capacité d'épargner de l'argent une fois que les besoins quotidiens sont couverts ;
- Taux de change : Les envois de fonds ont tendance à augmenter lorsque le taux de change s'apprécie en faveur de la monnaie locale du pays d'origine ;
- Fonctionnement des institutions financières : plus le service est efficace et de bonne qualité, plus les envois de fonds sont élevés.

Ces schémas varient toutefois fortement suivant les pays et il serait bon de consulter les recherches existantes sur le contexte concerné avant de baser les politiques sur ces généralisations. Une autre solution consiste à commanditer de plus amples recherches avant de formuler les politiques. Par exemple, afin d'examiner ces flux particuliers, l'OIM d'Islamabad a mené une étude sur « La nature, l'utilisation et l'impact des flux d'envois de fonds expédiés par les travailleurs migrants pakistanais d'Arabie saoudite à leurs familles restées au Pakistan ». L'Arabie saoudite est la principale destination des travailleurs migrants pakistanais, si bien que l'identification des envois de fonds en provenance d'Arabie saoudite fournit aux décideurs politiques et aux institutions financières des données intéressantes, à utiliser pour élaborer de nouvelles stratégies de migration de main-d'œuvre. Cette étude visait à éclairer les aspects de la société pakistanaise liés au genre, dans la mesure où l'enquête couvrait principalement les ménages dirigés par une femme, bénéficiaires d'envois de fonds, et cherchait à montrer comment les femmes et les hommes utilisent les envois qu'ils reçoivent.

- Gardant ceci à l'esprit, nous décrivons ci-dessous deux types d'activités qui peuvent être menées pour renforcer le rôle des envois de fonds dans le développement. Notons que tous les programmes décrits considèrent les envois de fonds comme des transferts privés. Ils partent donc du principe que le rôle de l'État est de faire évoluer les motivations des gens pour les inciter à utiliser les envois de fonds de la façon la plus favorable possible au développement, et non de réquisitionner les fonds ou d'essayer de forcer les migrants à en envoyer.
- 1) Encourager le recours aux canaux formels**
- Les pouvoirs publics peuvent être désireux d'encourager le transfert formel des envois de fonds parce que, comme dit précédemment, il peut stimuler le système financier en augmentant le volume d'argent qu'il traite. De plus, lorsque les envois de fonds sont expédiés de manière formelle, les pouvoirs publics sont plus à même de les suivre efficacement, facilitant ainsi l'élaboration des politiques. Un certain nombre de mesures peuvent contribuer à promouvoir le recours aux canaux formels :
- La baisse des coûts de transfert par la promotion de la concurrence et d'une tarification équitable, notamment :
 - à travers la réglementation des services financiers ; et
 - en encourageant la transparence des prix et services, par exemple à travers plus d'information sur les coûts comparés des différents canaux de transfert des envois de fonds, comme le fait par exemple la Banque mondiale sur remittances-prices.worldbank.org. (Ce site web donne la liste des coûts d'expédition et de réception de petites sommes d'argent d'un pays à l'autre, pour 120 corridors d'envoi de fonds à travers le monde, représentant environ 60 % du total des envois vers les pays en développement.)
 - Améliorer l'accès aux services d'envoi de fonds, par exemple, en :
 - autorisant les ONG de microfinance et les institutions commerciales à fournir des services

liés aux envois de fonds. Par exemple, aux États-Unis, *Alante Financial* joue un rôle important en tant qu'institution commerciale destinée au marché hispanique, en offrant un guichet unique pour tous les services financiers de base, depuis les transferts d'argent jusqu'à l'encaissement des chèques, en passant par l'octroi de prêts, d'assurances et de crédits hypothécaires.

- encourageant les partenariats entre les banques des pays de destination et celles des pays d'origine, afin d'étendre la portée des services financiers, y compris dans les zones reculées.
- limitant les démarches administratives au minimum requis par les contraintes de sécurité, telles que les réglementations anti-blanchiment d'argent.
- passant avec les banques et les autorités des pays d'accueil et de destination des accords permettant aux services consulaires de délivrer aux migrants (quel que soit leur statut migratoire) des papiers d'identité qui sont acceptés pour l'ouverture d'un compte en banque. Ici aussi, on peut citer diverses initiatives modèles aux États-Unis, telles que *Partnership for Prosperity*, qui accepte l'immatriculation consulaire (*matricula consularis*) comme preuve d'identité officielle, afin de permettre aux migrants mexicains en situation irrégulière d'ouvrir un compte en banque aux États-Unis.
- introduisant de nouvelles technologies (telles que le transfert de fonds par internet, le téléphone mobile, des guichets automatiques, etc.). En Géorgie, le projet *Essayer de nouveaux canaux et produits pour maximiser l'effet des envois de fonds sur le développement de la population rurale pauvre de Géorgie* cherche à faciliter l'accès aux envois de fonds des familles de migrants établis à l'étranger, en diversifiant les services de transfert des envois destinés aux Géorgiens installés en Grèce. Ce

projet de deux ans, financé par le FIDA et mis en œuvre par l'OIM, inclut, entre autres, une étude de faisabilité technique et une comparaison des coûts pour l'utilisation de la téléphonie mobile en tant qu'outil de transfert de fonds. Le projet vise le lancement commercial de transferts de fonds par la téléphonie mobile en Géorgie.

- améliorant l'éducation financière des migrants et permettant ainsi l'apparition d'une série de nouvelles options de transfert. Cela peut, par exemple, consister à introduire une composante financière dans les programmes pré-départ destinés aux migrants. L'information peut également être diffusée dans les bureaux consulaires ou par le biais des associations de migrants.

2) Encourager les bénéficiaires des envois de fonds à épargner et à investir

Les options possibles pour y parvenir, comprennent :

- La création de produits d'épargne sur-mesure, notamment des comptes à taux d'intérêt avantageux et des comptes libellés en devise étrangère. L'Inde, le Pakistan et le Sri Lanka, par exemple, proposent à leurs ressortissants des comptes en devise étrangère avec un taux d'intérêt supérieur à celui du marché, grâce auxquels les devises peuvent être converties en monnaie locale à des taux avantageux. Aux Philippines, les banques et les institutions financières proposent une série d'instruments d'épargne et d'investissement : le Programme Pag-Ibig est un programme d'épargne volontaire qui donne aux travailleurs philippins établis à l'étranger, aux immigrants et aux résidents permanents la possibilité d'épargner mais aussi d'obtenir un prêt hypothécaire. Les Certificats d'investissement Kinabusakan (CIK) de la Banque philippine de développement sont un mécanisme d'épargne dont la valeur de rachat peut être utilisée pour couvrir les frais de scolarité des travailleurs philippins à l'étranger bénéficiaires et les frais

d'hospitalisation. L'achat de CIK donne également droit à chaque détenteur de certificats à une couverture d'assurance-vie équivalente à la valeur des certificats achetés.

- Une acquisition plus aisée de propriétés commerciales. En Inde, par exemple, les ressortissants indiens non résidents peuvent librement acquérir et vendre des propriétés résidentielles et commerciales, tandis que les ressortissants étrangers doivent obtenir l'autorisation de la Banque de réserve indienne.
- Le développement de prêts et produits d'investissement ciblant la diaspora, tels qu'un accès privilégié aux actions des sociétés nationales, la participation au marché des valeurs mobilières, etc.
- Le développement de services de facilitation des investissements. Cela peut comprendre des initiatives telles que la mise en place d'un « guichet unique » où la diaspora peut trouver des informations sur les possibilités d'investissement/d'affaires, découvrir les mesures d'encouragement (ex. : allègement fiscal, facilités pour l'importation d'équipement, soutien financier), suivre une formation sur l'élaboration des plans d'affaires et études de faisabilité, et bénéficier d'une assistance pour l'obtention d'autorisations administratives. De telles institutions peuvent être mises en place dans le pays de destination et/ou d'origine pour les migrants de retour au pays. Par exemple, la Fondation pour les Pakistanais établis à l'étranger a créé une Cellule de conseil à l'investissement comprenant un guichet unique traitant les questions des Pakistanais établis à l'étranger. Il fournit des informations de base sur les investissements, la procédure de lancement d'une entreprise, les politiques d'investissement, les études de faisabilité, les données de contact des entreprises associées, etc. Il est en contact permanent avec le Bureau des investissements, la Cellule de conseil spécialisé et d'autres organisations publiques afin de four-

nir une information actualisée aux Pakistanais établis à l'étranger.

- La création de nouveaux réseaux d'affaires et d'investissement rassemblant des ressortissants établis à l'étranger et des entreprises, chambres du commerce et institutions financières du pays d'origine. Par exemple, le Centre de facilitation destiné aux Indiens établis à l'étranger (OIFC) est une initiative publique/privée sans but lucratif du ministère des Affaires indiennes à l'étranger et de la Confédération des industries indiennes. Son objectif est de faciliter l'établissement de liens entre l'Inde et les Indiens établis à l'étranger. Le mandat de l'OIFC couvre de vastes domaines : facilitation de l'investissement, création de réseaux de connaissances, et établissement de partenariats d'entreprise à entreprise, dans des secteurs phares, tels que l'immobilier, la gestion du patrimoine, la fiscalité, la loi, les soins de santé, l'éducation et l'infrastructure.
- Le développement de mécanismes d'épargne collective. Le but est de consolider l'épargne des migrants et d'obtenir un cofinancement de projets par des institutions bancaires ou de microcrédit.

Voir la liste de contrôle pour les marchés financiers à l'Annexe C9, reprenant d'autres questions à prendre en compte. Des exemples de programmes sont décrits dans les Encadrés 34 à 36.^{39,40}

39 Pour plus d'information et d'exemples, voir CNUCED, *Rapport sur l'investissement dans le monde 2006 : L'IDE en provenance des pays en développement ou en transition: Incidences sur le développement*, www.unctad.org/Templates/WebFlyer.asp?intlItemID=3968&lang=1 ; Banque mondiale, *Perspectives de l'économie mondiale 2006 : Implications économiques des envois de fonds et de la migration*, econ.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/EXTDEC/EXTDECPROSPECTS/GEPEXT/EXTGEP2006/0,,contentMDK:20709766~menuPK:1026823~pagePK:64167689~piPK:64167673~theSitePK:1026804,00.html ; et Griffith-Jones et Ocampo, *The Financial crises and its impact on developing countries*, PNUD, 2009, sur www.undp.org/poverty/focus_inclusive_development.shtml

40 Pour plus d'exemples et d'information, voir OCDE, *Migration, transferts de fonds et développement*, Paris, 2005 ; Ratha, D. *Leveraging Remittances for Development* ; et le site web de la Banque mondiale sur les envois de fonds et le développement : web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/TOPICS/0,,contentMDK:21924020~pagePK:5105988~piPK:360975~theSitePK:214971,00.html.

Encadré 34 : Les obligations destinées à la diaspora, en tant que source de financement en période de difficultés

En période de crise de confiance dans les marchés de la dette, certains pays en développement (et même développés) rencontrent de grandes difficultés à obtenir des financements privés à l'aide des instruments financiers traditionnels. Cette pénurie de capitaux menace d'entraver la croissance et la génération d'emplois à long terme dans les pays en développement, dont beaucoup ont déjà un accès limité aux capitaux, même dans les meilleures circonstances. À elle seule, l'aide publique ne peut suffire à combler les écarts de financement à court ou long terme. Il est donc nécessaire d'adopter des approches de financement innovantes pour cibler les investisseurs jusque là négligés. Les obligations destinées à la diaspora sont l'un de ces mécanismes, utilisé par les pays en développement pour faire appel à leurs communautés expatriées (diaspora). Une obligation destinée à la diaspora est un titre de créance délivré par un pays — ou, éventuellement, par une entité sous-souveraine publique ou privée — pour obtenir un financement auprès de sa diaspora. Par le passé, les obligations destinées à la diaspora ont permis à Israël et à l'Inde de lever plus de 35 milliards de dollars EU en faveur de leur développement. Les produits de ces obligations ont été utilisés pour soutenir les besoins de la balance des paiements et pour financer des projets d'infrastructure, de logement, de santé et d'éducation. Plusieurs pays, tels qu'El Salvador, l'Éthiopie, le Népal, les Philippines, le Rwanda et le Sri Lanka, ont récemment envisagé d'émettre (ou ont émis) des obligations destinées à la diaspora pour combler leurs écarts de financement.

Dans le cas de Haïti par exemple, si 200 000 Haïtiens établis aux États-Unis, au Canada et en France investissaient chacun 1 000 dollars EU dans des obligations destinées à la diaspora, cela permettrait de réunir 200 millions de dollars EU. Si ces obligations étaient ouvertes aux amis de Haïti, y compris des organisations caritatives privées, des sommes bien plus élevées pourraient être réunies. Si leur notation pouvait être remontée au niveau de celle d'un investissement grâce aux garanties apportées par des donateurs bilatéraux et multilatéraux, ces obligations pourraient même attirer des investisseurs institutionnels.

Pour les pays, les obligations destinées à la diaspora constituent une source stable et peu onéreuse de financement extérieur, en particulier en période de stress financier. Pour les investisseurs issus de la diaspora, ces obligations offrent une occasion d'aider leur pays d'origine mais aussi d'investir. Par patriotisme, les membres de la diaspora sont généralement plus enclins à investir dans leur pays que les investisseurs étrangers. Toutefois, dans les pays où la gouvernance est faible et le risque souverain élevé, les obligations destinées à la diaspora peuvent parfois nécessiter de la part d'agences bilatérales et multilatérales, un appui au renforcement des capacités institutionnelles et/ou à l'amélioration du crédit. Le respect des réglementations en matière de change et de valeurs mobilières à l'étranger peut également s'avérer contraignant dans certains pays de destination des migrants.

Sources : « *Diaspora Bonds: Tapping the Diaspora during Difficult Times* », de Suhas L. Ketkar et Dilip Ratha, 12 mars 2010, Banque mondiale ; « *Mobilize the Diaspora for the Reconstruction of Haiti* » de Dilip Ratha, 11 février 2010 ; *Haiti : Now and Next, SSRC Features* (www.ssrc.org/features/pages/haiti-now-and-next/1338/1438/)

Encadré 35 : Renforcer l'impact des envois de fonds sur le développement

Sénégal : Mobiliser les envois de fonds des migrants en faveur du développement local (2009 – 2011)

Partenaires impliqués : PNUD, Union des mutuelles d'épargne et de crédit des artisans du Sénégal (UMECAS), Échanges internationaux pour le développement et la coopération (ECIDEC)

Ce projet vise à canaliser les envois de fonds des migrants vers le support au développement économique et social dans cinq régions du Sénégal. Des enquêtes auprès de la communauté des migrants sénégalais établis en France ont éclairé la conception et la mise en place de canaux formels et transparents pour l'envoi de fonds vers le pays d'origine, pour des projets de développement tant individuels que communautaires.

Corée : Microcrédit pour les ménages pauvres de migrants (2007-2009)

Partenaires impliqués : **PNUD, ministère de l'Éducation, de la Science et de la Technologie, Banque de solidarité sociale**

L'objectif de ce projet est de soutenir les ménages pauvres contenant des « migrants pour cause de mariage ». Ceux-ci éprouvent souvent des difficultés à trouver un travail ou d'autres sortes d'activité rémunératrices en Corée. Il n'existe actuellement aucun programme de soutien systématique à leur intention. Au départ, le projet était supposé identifier les bénéficiaires individuels et leur fournir une formation commerciale et un accès au microcrédit, mais le processus s'est avéré difficile, et le projet a donc reporté son attention sur les organisations communautaires.

Tadjikistan : Partenariats avec des banques, des organisations de microfinancement et d'autres institutions financières en faveur de l'investissement des envois de fonds au Tadjikistan

Au Tadjikistan, un projet de l'OIM et du PNUD offre aux ménages bénéficiaires d'envois de fonds un accès à des microcrédits pour démarrer ou agrandir leurs entreprises, en utilisant leurs flux d'envois de fonds comme garantie. Ces petites entreprises aident les ménages à accroître leur revenu, font circuler plus d'argent au sein de la communauté et créent des emplois, trois éléments qui contribuent au développement local. Les familles participantes bénéficient également d'une formation à l'entrepreneuriat, tandis que les centres de ressources communautaires reçoivent une formation pour renforcer leur aptitude à soutenir ces activités. De plus, en coordination avec les comités locaux de développement, l'OIM fournit des facilités de financement pour les initiatives communautaires ; l'infrastructure de télécommunication ; et des services de conseil aux travailleurs migrants potentiels et à leurs familles.

Encadré 36 : Microcrédits

Activité : **Offrir des microcrédits pour empêcher la migration économique**

Acteurs impliqués : **OIM**

Pays : **Nakhitchevan, République autonome de l'Azerbaïdjan**

Groupe cible : **Groupes de crédit de femmes**

Durée : **12 mois**

Résultats en matière de renforcement des capacités : Le projet soutenait l'autonomisation des femmes à travers la création d'une coopérative féminine de transformation des aliments et la commercialisation de ses produits. Les femmes ont suivi une formation intensive à la planification commerciale, à l'évaluation des besoins, à la gestion des ressources communautaires, à la tenue des comptes, etc., dispensée par le personnel du projet. Elles ont également obtenu un accès au crédit. La coopérative a créé de l'emploi pour six femmes et amélioré les moyens de subsistance de 600 autres personnes.

L'isolement géographique par rapport au territoire principal de l'Azerbaïdjan, les embargos économiques et la mauvaise qualité des moyens de communication ont laissé le développement du Nakhitchevan à la traîne par rapport au reste du pays. Le blocus a coupé tout accès par voie terrestre entre le Nakhitchevan et le reste de l'Azerbaïdjan, tout contact économique étant dorénavant limité à la courte frontière de 15 kilomètres avec la Turquie, à l'Ouest du pays, et à une route difficile et tortueuse à travers l'Iran. Les prix alimentaires ont fortement augmenté par rapport aux autres parties du pays. L'incertitude croissante quant aux conditions économiques futures du pays a entraîné une baisse de l'âge moyen du mariage et du nombre des jeunes diplômés de l'éducation supérieure, ainsi qu'une augmentation des mariages simulés et de la traite des personnes.

L'expérience de l'OIM au Nakhitchevan montre que les femmes sont intéressées et capables de participer aux activités économiques, même si ce genre de responsabilités leur inspirait initialement de la méfiance. Traditionnellement le rôle des femmes avait tendance à être centré sur la famille.

Source : OIM

3.10 Commerce

Le commerce peut apporter une contribution importante au développement, principalement en stimulant la croissance économique. Le commerce international permet aux pays d'allouer plus efficacement leurs ressources, de se spécialiser dans des secteurs où ils disposent d'un avantage comparatif, de créer des emplois et d'accéder aux technologies et aux savoir-faire, etc. La relation entre le commerce, la croissance économique et le développement n'est cependant pas automatique. L'expansion des exportations de marchandises à faible valeur ajoutée et sans lien avec le reste de l'économie (par exemple, les exportations de minéraux ou de pétrole, ou de produits primaires de l'agriculture) peut entraîner une croissance non créatrice d'emplois, qui aura peu d'effet sur la réduction de la pauvreté.

Les barrières à l'entrée sur les marchés étrangers et autres distorsions commerciales, telles que les subventions agricoles, empêchent les pays les plus pauvres d'exploiter pleinement le potentiel du commerce pour leur croissance et leur développement. La libéralisation du commerce peut également accroître la concurrence sur les marchés locaux, exerçant ainsi une pression sur les secteurs incapables de concurrencer les importations, tout en n'arrivant pas à se positionner plus solidement au niveau des exportations. Le résultat net en termes de croissance économique et de création d'emplois peut être négatif ou neutre. Les coûts d'ajustement à la libéralisation du commerce peuvent aussi être importants, au moins à court terme, et nécessiter des mesures complémentaires pour soutenir les groupes vulnérables, en particulier dans les pays en développement.

Liens avec la migration

Les liens qui unissent la migration, le développement et le commerce sont complexes. La liste suivante décrit certaines des interactions entre ces trois aspects :

- Certains aspects du commerce sont analogues à ceux de la migration. Suivant l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), ces derniers peuvent être principalement échangés de quatre manières différentes ou « modes » :
 - Mode 1 : fourniture transfrontalière, ex. : une compagnie d'électricité fournissant des services dans un autre pays ;
 - Mode 2 : consommation à l'étranger, ex. : tourisme ;
 - Mode 3 : présence commerciale, ex. : installation d'une entreprise ou d'un établissement professionnel dans un autre pays ; et
 - Mode 4 : déplacement temporaire des prestataires de services, ex. : experts TI installant des équipements dans une entreprise cliente située dans un autre pays. Le déplacement des prestataires de services ou mode 4 de l'AGCS peut être considéré comme une forme particulière de migration dans la mesure où il implique une circulation temporaire des travailleurs. Cependant, en tant qu'accord commercial, il n'aborde pas la question des droits des migrants et, actuellement, il cible principalement des personnes hautement qualifiées.
- Le commerce des services à travers le déplacement des prestataires peut représenter un fort potentiel pour les pays en développement, à condition de leur permettre de trouver des opportunités de revenu pour leurs nombreux travailleurs peu qualifiés.
- Le déplacement des prestataires de services hautement spécialisés est d'un moindre intérêt pour les pays en développement, dans la mesure où leurs professionnels de ce type sont assez rares, et que peu de ces pays souhaitent les voir s'en aller, la majorité cherchant avant tout à les retenir (même si, dans certains domaines, quelques pays ont délibérément facilité la formation de plus de professionnels qualifiés qu'ils n'en avaient besoin ; par exemple, les Philippines avec les professionnels de la santé).
- Un nombre croissant d'accords commerciaux régionaux (ACR) couvrent également le commerce des services et le déplacement temporaire des personnes physiques dans le cadre du Mode 4. La manière dont les ACR traitent les déplacements de main-d'œuvre varie suivant les régions, allant d'une mobilité complète de la main-d'œuvre à une absence totale de dispositions. La plupart des ACR se concentrent toutefois toujours sur la facilitation des déplacements des travailleurs hautement qualifiés.
- L'expérience tirée de l'augmentation de la migration observée suite à la signature des ACR suggère que les partenaires des ACR doivent mettre en place des mécanismes coopératifs pour gérer efficacement cet accroissement initial de la migration après l'entrée en vigueur de nouveaux accords commerciaux.
- Les politiques et modèles commerciaux peuvent affecter la migration. Par exemple, dans les pays les plus industrialisés, les politiques protectionnistes peuvent considérablement renforcer la position des secteurs nationaux à haute intensité de main-d'œuvre et entraîner une augmentation de la demande de main-d'œuvre étrangère – ce qui fait des politiques commerciales des nations développées un facteur d'attraction.
- Parallèlement, ces mêmes politiques constituent un obstacle aux exportations à haute intensité de main-d'œuvre des pays en développement, en réduisant les possibilités d'emploi dans ces pays et en poussant les gens à émigrer.
- De plus, l'ouverture du commerce implique souvent une restructuration économique susceptible de rendre plus volatile la situation de l'emploi et donc de créer de nouvelles incitations à migrer.
- La migration peut créer de grandes possibilités de développement de liens de commerce extérieur et donc de promotion de l'exportation et de l'importation de biens et services stimulant la croissance économique et une augmentation du niveau des revenus. La mobilité de la main-d'œuvre et les

réseaux de migrants peuvent faciliter la création d'entreprises transnationales et le transfert de technologies, de connaissances et d'idées.

- Les migrants peuvent promouvoir la consommation de produits de leur pays d'origine par les habitants du pays d'accueil en influençant leurs habitudes et normes culturelles, et créer ainsi pour leur pays d'origine de nouvelles occasions d'exporter des marchandises qui sont souvent produites par des petites et moyennes entreprises (PME).
- L'afflux important de devises étrangères sous la forme d'envois de fonds peut entraîner une appréciation du taux de change réel et menacer ainsi la compétitivité internationale des entreprises nationales. Ce phénomène nommé « syndrome hollandais » peut entraîner un déclin de la production des biens échangeables.

Voir la liste de contrôle pour le commerce à l'Annexe C10 reprenant les questions à prendre en compte lors de l'évaluation des liens avec la migration⁴¹.

3.11 Agriculture et développement rural

L'agriculture est l'une des stratégies de subsistance les plus répandues dans le monde en développement et un élément crucial pour la sécurité alimentaire. Selon la Banque mondiale, le niveau de pauvreté dans les zones rurales des pays en développement s'élève à 75 % de la population, si bien que le développement rural peut être considéré comme essentiel pour la lutte contre la pauvreté.

Liens avec la migration

Ce qui suit est une liste non exhaustive des liens mutuels complexes qui unissent la migration et le développement rural.

41 Pour plus d'information, voir Wickramasekara, Piyasiri (2007), *Skilled labour mobility: the resurgence of the "brain drain" debate*, Programme des migrations internationales, OIT, Genève (2008) ; Ghose, Majid et Ernst, *The Global Employment Challenge*, Genève, OIT ; Hollifield, James F (2006), *Trade, Migration and Economic Development, The Risks and Rewards of Openness*, document préparé pour la conférence sur la migration, le commerce et le développement, Federal Reserve Bank de Dallas, Texas, octobre 2006 ; OIT (2010, à paraître), *GATS Mode 4- Movement of natural persons and protection of migrant workers' rights*, Programme des migrations internationales, Genève, OIT ; Marion Panizon, *Trade and Labour Migration, GATS Mode 4 and trade agreements*, FES, document occasionnel no 47, janvier 2010 ; Chanda, Rupa. *Low skilled workers and bilateral, regional and unilateral initiatives: lessons for the GATS Mode 4 negotiations and other agreements*, PNUD, 2008 ; et Sophie Nonnenmacher, Chapitre 13, "Achieving best outcomes from global, regional and bilateral cooperation", *Rapport État de la migration dans le monde 2009*.

- La nature précaire des moyens de subsistance ruraux pousse souvent les familles à rechercher d'autres possibilités d'emploi, y compris en dehors de leur pays d'origine. Les facteurs qui influencent le développement rural, tels que l'éloignement, l'accès aux marchés, le niveau de mécanisation, les droits fonciers, l'étendue de l'érosion des sols, etc., affectent la probabilité de migration.
- Les effets de la migration sur la production agricole diffèrent selon les sexes. Même si les particularités varient fortement d'une région à l'autre, l'absence de main-d'œuvre masculine dans certaines activités agricoles peut avoir de profondes conséquences pour la production, en particulier dans les ménages plus petits. Les femmes laissées en charge du ménage et des activités agricoles peuvent bénéficier de moins de crédit et d'aide publique, et être fréquemment confrontée à une non acceptation et à de la discrimination de la part de la communauté agricole masculine.
- La migration crée souvent un « déficit de main-d'œuvre » dans les ménages restés au pays. Dans certains cas, les envois de fonds peuvent le compenser (en permettant aux ménages de payer pour de la main-d'œuvre supplémentaire) mais dans beaucoup d'autres, les ressources envoyées sont insuffisantes ou l'achat de main-d'œuvre est carrément impossible pour des raisons culturelles ou autres. Le déficit de main-d'œuvre peut accroître le poids des tâches des personnes restées au pays, et certaines peuvent tout simplement ne pas pouvoir être effectuées. À nouveau, les impacts de cette situation sont susceptibles de varier fortement selon les sexes.
- Le transfert des envois de fonds vers les zones rurales peut s'avérer coûteux et problématique en raison de l'absence de services bancaires.
- L'intensification agricole nécessite généralement une main-d'œuvre accrue. L'émigration peut donc éventuellement limiter l'intensification agricole. Toutefois, l'immigration peut fournir une main-d'œuvre étrangère de remplacement, les envois de fonds peuvent faciliter l'investissement dans des méthodes agricoles plus productives, ou les migrants peuvent revenir au pays avec de nouvelles connaissances et technologies. Chacun de

ces facteurs peut à lui seul promouvoir l'intensification agricole. En particulier, les programmes de travail saisonnier flexible permettent aux migrants de préserver leurs liens avec leurs terres et biens, et peuvent constituer une impulsion particulière pour l'intensification agricole.

Voir la liste de contrôle pour l'agriculture et le développement rural à l'Annexe C11 pour les questions à prendre en compte lors de l'évaluation des liens avec la migration, ainsi que les Encadrés 37 à 39 pour des exemples de programmes.

Encadré 37 : Expériences de programmes dans le monde

Activité : **Développement communautaire intégré en faveur des moyens de subsistance et de la cohésion sociale à Mae Hong Son**

Acteurs impliqués : **PNUD, ministère de l'Intérieur, Bureau du gouverneur de Mae Hong Son**

Pays : **Thaïlande**

Durée : **2 ans (2008-2010)**

Résultats escomptés : Le projet vise à multiplier les possibilités de moyens de subsistance et à promouvoir la cohésion sociale dans la province de Mae Hong Son, qui présente l'indice de développement humain le plus bas de la Thaïlande et abrite un grand nombre de personnes déplacées du Myanmar et de migrants en situation régulière ou non. À l'aide de méthodes de développement communautaire intégré, axées sur la génération de moyens de subsistance, le renforcement des capacités des autorités locales et la gestion des ressources naturelles, le projet œuvre à la création d'un environnement propice au développement à long terme. En partenariat avec le ministère de l'Intérieur et les administrations de Mae Hong Son, le PNUD concentre ses efforts sur le renforcement de la sécurité alimentaire et la multiplication des opportunités agricoles ou non de génération de revenu ; sur l'amélioration de la prestation des services, avec une attention particulière aux processus de planification locaux ; et sur le développement de compétences managériales et techniques pour les activités environnementales et de gestion des risques de catastrophes naturelles, notamment les entreprises respectueuses de l'environnement.

Encadré 38 : Développement des compétences et de l'emploi des migrants ruraux

Activité : **Évaluer les impacts de la migration sur le développement**

Acteurs impliqués : **Ministère des Ressources humaines et de la Sécurité sociale, Banque mondiale**

Pays : **Chine**

Groupe cible : **Travailleurs migrants des zones rurales chinoises**

Durée : **5 ans**

Résultats (escomptés) en matière de renforcement des capacités : Augmentation du pourcentage des migrants passés par les institutions de formation du projet qui trouvent un emploi dans les six mois suivant la fin de leur formation ; augmentation du pourcentage des migrants passés par les institutions de formation du projet qui trouvent un emploi dans le domaine professionnel auquel ils ont été formés dans les six mois suivant la fin de leur formation ; augmentation du salaire des migrants diplômés des programmes de formation de longue durée des institutions de formation du projet, par profession.

L'objectif du Projet de développement des compétences et de l'emploi des migrants ruraux en Chine est d'appuyer la transition des travailleurs ruraux vers les zones urbaines en vue d'accéder à des possibilités d'emploi améliorant leurs revenus et leurs conditions de travail. Le projet comprend quatre composantes. La première

est le développement des compétences : a) renforcer les capacités des provinces du projet à dispenser des formations aux migrants potentiels ; b) améliorer la qualité, la pertinence et la flexibilité des formations proposées, ainsi que leur prise en compte des besoins des migrants et du marché dans les régions réceptrices ; c) améliorer le fonctionnement du marché de la formation.

La deuxième composante concerne les services pour l'emploi : a) fournir aux migrants ruraux de meilleures informations sur le marché du travail et de meilleurs services publics pour l'emploi ; et b) continuer à développer les politiques et les institutions des services pour l'emploi et soutenir le développement du marché de la prestation des services pour l'emploi. La troisième composante concerne la protection des travailleurs : a) améliorer les conditions de travail des travailleurs migrants ; et b) faire mieux connaître les droits des travailleurs et les services d'aide juridique destinés aux migrants. Enfin, la quatrième composante concerne l'analyse des politiques, le suivi et évaluation, ainsi que la gestion de projet : a) appuyer un programme de recherche axé sur les politiques ainsi que le partage des informations et connaissances relatives à la migration rurale-urbaine ; b) aider à améliorer le suivi des programmes de l'État relatifs au développement des compétences, aux services pour l'emploi et à la protection des travailleurs, et mener des évaluations d'impact pour certaines interventions politiques ; et c) appuyer la gestion du projet et renforcer les capacités générales de gestion et de planification.

Source : Banque mondiale

Encadré 39 : Envois de fonds des migrants vers les communautés rurales

Activité : **Renforcer l'impact sur le développement des envois de fonds des migrants vers les communautés rurales**

Acteurs impliqués : **Programme communautaire du PNUD, comités de développement des jamoats (municipalités), autorités locales, consultants en développement des coopératives, OIM**

Pays : **Tadjikistan**

Groupe cible : **Travailleurs migrants vivant dans les jamoats**

Durée : **12 mois**

Résultats en matière de renforcement des capacités : Formations au micro-entrepreneuriat (méthodologie pour le démarrage et l'amélioration des entreprises) d'au moins 100 membres des ménages de migrants. Un total de 67 devrait exploiter des microentreprises et au moins 90 % de tous les bénéficiaires de crédits devrait exploiter leurs entreprises avec succès ou avoir amélioré leurs moyens de subsistance.

Le projet visait à renforcer la capacité des ménages de migrants, des communautés locales et des acteurs de la société civile à tirer profit des envois de fonds des migrants et à promouvoir leur investissement dans le développement de moyens de subsistance durables pour les familles des migrants et les communautés affectées par l'émigration. Les principaux groupes cibles comprenaient les ménages de migrants, principalement ceux dirigés par une femme, dans les jamoats de la province de Khatlon.

L'idée était d'offrir des services de financement aux initiatives agricoles coopératives et aux ménages de migrants, ainsi que des services de conseil aux travailleurs migrants potentiels. Le but ultime était de créer un modèle reproductible d'optimisation des envois de fonds dirigée par la communauté au Tadjikistan.

Source : PNUD

3.12 Infrastructure

L'infrastructure constitue l'un des principaux déterminants du développement ainsi que la base du développement de divers autres secteurs, dans la mesure où elle facilite la prestation des services essentiels (transport, communications, énergie, approvisionnement en eau, etc.). L'infrastructure a une importance considérable pour les moyens de subsistance des populations, et les différences d'accès aux infrastructures telles que le logement, l'eau et l'assainissement constituent souvent une cause majeure, et un indicateur, des inégalités existant dans une société.

Liens avec la migration

Ce qui suit est une liste non exhaustive de certaines des interactions entre la migration, le développement et l'infrastructure :

- L'infrastructure peut être un déterminant critique de la migration. Le manque ou la difficulté d'accès aux infrastructures publiques (routes, électricité, écoles, hôpitaux, logement, infrastructure agricole telle que l'irrigation) dans un pays peut constituer un facteur de répulsion encourageant la migration. La raison en est que les migrants pensent pouvoir accéder à ce type d'infrastructure à l'étranger et/ou qu'ils espèrent pouvoir gagner de l'argent et envoyer des fonds à leurs familles pour leur permettre de payer pour l'éducation, un meilleur logement, etc.
- L'infrastructure peut également être un facteur d'attraction lorsque les personnes migrent dans l'espoir de profiter des possibilités d'emploi dans la construction ou l'entretien.
- Les grands afflux de migrants, en particulier vers les zones urbaines, peuvent exercer une pression sur les infrastructures existantes et entraîner une dégradation des conditions de vie dans les zones mal desservies, telles que les quartiers insalubres.
- Les envois de fonds expédiés à leurs familles par les migrants augmentent le produit intérieur brut (PIB) qui, à son tour, peut être utilisé pour soutenir des projets d'amélioration des infrastructures publiques, telles que les écoles, les hôpitaux, les routes, l'électricité, l'approvisionnement en eau,

l'assainissement, etc. Toutefois, la nature de l'impact de l'infrastructure sur la migration et les liens entre les deux dépendent fortement du contexte et, entre autres, du système fiscal et de l'aptitude d'un pays en développement à tirer avantage des revenus de ses ressortissants établis à l'étranger (ou des nouveaux immigrants venus chercher du travail sur son territoire).

- Les groupes de la diaspora peuvent investir dans des projets d'infrastructure publique dans leurs communautés d'origine.
- Des politiques ont soutenu ces investissements dans plusieurs pays, qui ont pris des mesures incitatives pour encourager les migrants à mutualiser leurs envois de fonds et à les canaliser vers des projets de développement des infrastructures dans leurs communautés d'origine. Cela peut être réalisé, par exemple, en soutenant des partenariats avec des « associations de villes d'origine » – des organisations de migrants qui, dans le pays de destination, se rassemblent pour aider leurs communautés d'origine. Le programme mexicain « 4-por-1 » réunit des associations de villes d'origine, des autorités locales et fédérales et Western Union. Pour chaque dollar EU envoyé par les migrants, les autres partenaires donnent un autre dollar pour financer des projets locaux d'infrastructure et de développement dans les régions à fort taux d'émigration.
- Ce type de stratégies doit toutefois considérer avec soin quand il est plus adapté de ne cibler que les migrants et les communautés de la diaspora, et quand une approche universelle (ouverte aux autres investisseurs intéressés) semble plus prometteuse et propice à la participation des parties prenantes nationales. De plus, les pouvoirs publics ne doivent pas réduire leurs investissements dans les infrastructures publiques en raison du supplément de ressources apportés par les migrants et les communautés de la diaspora.

Voir la liste de contrôle pour l'infrastructure à l'Annexe C12 pour les questions à prendre en compte lors de l'évaluation des liens avec la migration, ainsi que l'exemple de programme donné dans l'Encadré 40.

Encadré 40 : Populations déplacées dans leur propre pays et infrastructure portuaire

Activité : **Amélioration de l'infrastructure portuaire à Champerico**

Acteurs impliqués : **OIM, Empresa Portuaria Nacional de Champerico**

Pays : **Guatemala**

Groupe cible : **Populations déplacées à l'intérieur de leur propre pays**

Durée : **12 mois**

Résultats en matière de renforcement des capacités : Les utilisateurs directs du quai et de la jetée de pêche, soit environ 400 petits pêcheurs (400 familles/2 000 personnes) ont un emploi durable et un endroit pour charger et décharger leurs bateaux. Cela leur assure un revenu régulier.

Ce projet vise à fournir des ressources financières et une assistance technique à l'*Empresa Portuaria Nacional de Champerico* pour construire des infrastructures maritimes pour les petits pêcheurs. Le volet technique du projet comprend la réparation d'un quai, la construction d'une jetée de pêche et la réalisation d'études pour la construction d'un bassin de marée pour la pêche artisanale.

Ce projet devrait créer des emplois durables au niveau local dans une zone où la population vit dans la pauvreté et l'extrême pauvreté, avec des taux élevés d'insécurité alimentaire, de malnutrition chronique et de migration.

Source : OIM

3.13 Environnement

L'environnement peut être considéré comme un élément constitutif du développement dans la mesure où a) les conditions environnementales affectent la qualité de vie, la santé et le bien-être des communautés ; et b) les moyens de subsistance, les industries et les systèmes de production dépendent de ce que l'on nomme les « services écosystémiques », qui vont de la fourniture de ressources telles que des sols fertiles, des minéraux et des ressources en eau, jusqu'à la capacité des écosystèmes à absorber le dioxyde de carbone et à résister à l'érosion.

Les changements dans l'environnement naturel peuvent prendre différentes formes. Ils peuvent se produire de manière brutale (catastrophes naturelles avec peu ou pas de préavis, ex. : inondations soudaines, ouragans, séismes), auquel cas la population se déplace souvent pour survivre. Ils peuvent aussi se déclencher lentement (avec une dégradation progressive des conditions, ex. : désertification, érosion des côtes et des sols, élévation du niveau des mers), ce qui rend les moyens de subsistance et les activités économiques de plus en plus difficiles à maintenir et compromet en fin de compte les

efforts de développement. Certaines formes de dégradation de l'environnement peuvent être directement provoquées par l'activité humaine (ex. : pollution industrielle, surexploitation des terres).

Le développement durable est essentiel pour la réduction de la vulnérabilité des communautés et des pays à la dégradation de l'environnement et aux catastrophes naturelles. La migration est souvent considérée comme le résultat d'une incapacité à s'adapter à des circonstances environnementales particulières ou changeantes. Elle devrait toutefois être également reconnue comme une stratégie d'adaptation possible, en particulier au cours des premières phases de dégradation de l'environnement.

Liens avec la migration

Ce qui suit donne un aperçu des interactions complexes unissant la migration, le développement et l'environnement.

- Aux stades précoce et intermédiaire, la dégradation environnementale peut entraîner une migration majoritairement temporaire. Lorsque la

dégradation devient sévère ou irréversible, la migration qui en découle peut devenir permanente et même impliquer la réinstallation des populations touchées.

- La migration environnementale, quel que soit son type, peut avoir lieu à l'intérieur, régionalement ou internationalement. La plupart des recherches empiriques semblent indiquer que la migration interne, par exemple rurale-urbaine, ou transfrontalière entre pays voisins est plus susceptible de se produire à grande échelle que la migration internationale sur de longues distances ou entre continents.
- La migration environnementale est un phénomène à causes multiples : dans la plupart des cas, c'est un ensemble de causes qui détermine la décision de migrer. Des facteurs tels que des conflits préexistants, le genre, la gouvernance, l'accès aux ressources et aux réseaux – en fait des éléments qui influencent le développement lui-même – ont également un effet sur les conséquences migratoires de la dégradation environnementale et des catastrophes naturelles.
- Les pays les moins développés, à cause de leur faible capacité d'adaptation, et les pays dotés d'une géographie particulièrement sensible (tels que les petits États insulaires) sont les plus vulnérables aux conséquences de la dégradation environnementale et des catastrophes naturelles.
- De même, les groupes économiquement et socialement marginalisés au sein de la société sont les plus affectés. Ils disposent rarement des ressources financières et de l'information nécessaires à la migration, si bien que les plus pauvres parmi les pauvres ont rarement la capacité de se déplacer afin de s'éloigner d'un environnement dangereux ou précaire.
- La migration peut avoir des effets positifs sur l'environnement et le développement socio-économique dans les régions d'origine. Par exemple, elle peut alléger les pressions exercées par la population sur les terres et le marché du travail local, et promouvoir ainsi directement le redressement environnemental et économique de la zone. De plus, les migrants peuvent également stimuler le développement de leur région d'origine à travers

des envois de fonds et d'autres contributions non monétaires. En particulier, la migration temporaire ou circulaire peut favoriser l'acquisition de nouvelles idées, technologies ou pratiques en matière d'utilisation des terres, qui peuvent être reproduites dans la communauté d'origine grâce à un transfert d'idées et des activités de formation et de renforcement des capacités.

- Dans les pays de destination, la migration peut améliorer les compétences et les connaissances de la main-d'œuvre en matière d'utilisation plus efficace des ressources environnementales ou d'amélioration de la qualité de l'environnement, par exemple grâce à des méthodes moins destructives sur le plan environnemental et/ou à la diversification des cultures.
- Lorsqu'elle est mal gérée, et en particulier en cas d'afflux massifs soudains, la migration peut avoir des effets néfastes sur l'environnement des régions de destination, notamment les conséquences d'une consommation non durable de l'eau, de la nourriture et des carburants. En particulier dans les camps de personnes déplacées ou les grandes agglomérations urbaines, les migrants peuvent être forcés de vivre dans des conditions précaires, par exemple sur des pentes raides ou dans des plaines inondables. Ces conditions peuvent à leur tour entraîner une intensification de la déforestation, des dangers pour la santé publique et une mise sous pression des ressources en eau et des services publics, qui accentuent les risques non seulement de nouvelles dégradations environnementales mais aussi de tensions sociales.

Suggestions pour les politiques et les programmes relatifs à la migration, au développement et à l'environnement

- a. Planifier bien à l'avance afin de tenir compte des conséquences migratoires potentielles du changement environnemental, y compris résultant du changement climatique. Une approche proactive des politiques est cruciale pour une gestion ordonnée et humaine de la migration environnementale. Les stratégies de développement durable doivent explicitement prendre en compte les besoins des communautés agricoles et autres particulièrement

- vulnérables aux effets de la dégradation environnementale et des catastrophes naturelles, afin de réduire au minimum les déplacements forcés.
- b. Faciliter le rôle de la migration en tant que stratégie d'adaptation au changement environnemental et climatique. Par exemple, des systèmes de migration temporaire et circulaire de main-d'œuvre peuvent être élaborés avec les communautés vulnérables du point de vue environnemental, en particulier au cours des phases peu avancées de la dégradation environnementale, et souvent en combinaison avec des programmes de stabilisation des communautés. Ces systèmes devraient également chercher à renforcer les avantages en termes de développement de la migration pour les régions d'origine.
 - c. Porter assistance aux groupes vulnérables, tels que les communautés agricoles et autochtones, afin d'atténuer les impacts de la dégradation environnementale et des catastrophes naturelles, et de réduire leur vulnérabilité aux conséquences de ces phénomènes.
 - d. Prendre en compte l'impact environnemental des installations humaines, en particulier dans le domaine de l'aménagement urbain, et anticiper l'effet d'éventuelles augmentations de la migration rurale-urbaine résultant de facteurs environnementaux. Les évaluations de l'impact environnemental sont des outils utiles pour assurer la durabilité des conditions de vie humaines.
 - e. Renforcer les stratégies de préparation, notamment en investissant dans des systèmes d'alerte rapide, des plans d'évacuation et des mesures assurant une assistance et une protection adéquates aux personnes en déplacement à la suite d'une dégradation environnementale ou d'une catastrophe naturelle.
 - f. Renforcer les synergies entre l'action humanitaire et le développement durable, notamment à travers des mesures d'adaptation au changement climatique et de réduction des risques de catastrophe.
 - g. Tirer profit des possibilités technologiques. Une éventuelle discordance entre les ressources disponibles et la taille de la population peut être résolue par une meilleure gestion de la migration ou une meilleure utilisation de la technologie pour préserver les ressources. Les migrants de retour au pays peuvent également contribuer à la diffusion des connaissances relatives aux technologies et aux pratiques respectueuses de l'environnement.

Voir la liste de contrôle pour l'environnement à l'Annexe C13 pour les questions à prendre en compte lors de l'évaluation des liens avec la migration et la planification des actions. Les Encadrés 41 à 44 donnent des exemples de programmes⁴².

42 Pour plus d'information et d'exemples, voir *Migration, environnement et changement climatique*, OIM, Genève, 2009 ; *Migration and Development: Opportunities and Challenges for Policymakers*, Migration Research Series No. 22, OIM, Genève, 2006 ; et PNUD, *Rapport sur le développement humain 2007\2008. La lutte contre le changement climatique : un impératif de solidarité humaine dans un monde divisé*, 2008, disponible sur : hdr.undp.org/en/reports/global/hdr2007-2008.

Encadré 41 : Gestion des catastrophes

Acteurs impliqués : **Commission européenne, OIM, Agence suédoise pour le développement international (SIDA)**

Domaines clés : **Gestion des catastrophes, soins de santé, renforcement des capacités, état de préparation**

Pays : **Mozambique**

Groupe cible : **Environ 34 000 personnes dans 54 districts**

Durée : **2 ans, toujours en cours**

Résultats en matière de renforcement des capacités : Trois cliniques médicales en fonctionnement et 80 abris construits.

Fin 2007 et début 2008, le Mozambique a été frappé par des inondations sévères. Alors que les communautés touchées reçoivent toujours une assistance sous la forme d'une réhabilitation des infrastructures, les efforts se tournent actuellement vers la mise en place de mécanismes d'atténuation des conséquences de futures catastrophes naturelles. Le Mozambique est aussi potentiellement vulnérable aux cyclones, à la sécheresse et aux séismes.

La Commission européenne (DG ECHO) a financé l'OIM pour qu'elle accroisse la disponibilité des soins de santé pour les populations déplacées suite aux inondations ainsi que les communautés d'accueil, en réhabilitant trois centres de santé et en construisant sept postes de premiers soins dans les districts de Mutarara et Morrumbala. Les dix sites sont aujourd'hui terminés et les trois cliniques sont pleinement fonctionnelles. Avec l'appui du SIDA, l'OIM a également construit 40 abris de transition dans les zones de réinstallation de Morrumbala et 40 autres dans celles de Mutarara. Ces abris sont fournis à des ménages certifiés vulnérables qui n'ont pas les moyens de construire ou de louer une maison.

En même temps, l'OIM collabore avec d'autres organes des Nations Unies dans le cadre d'un programme conjoint visant à renforcer les stratégies de réduction des risques de catastrophe et à améliorer l'état de préparation des communautés aux situations d'urgence. Dans ce but, l'OIM a entrepris des activités de soutien au renforcement des capacités et fourni une assistance technique aux stations radiophoniques communautaires des zones affectées par des catastrophes naturelles. Elle a également mis au point du matériel pour des programmes de préparation aux catastrophes à diffuser par les radios communautaires.

Entretanto, la OIM colabora con otros organismos de las Naciones Unidas en un programa conjunto para reforzar las estrategias de reducción de riesgo de desastres y para mejorar la preparación de las comunidades ante las emergencias. A este respecto, la OIM ha emprendido acciones para apoyar el fomento de capacidades y para prestar asistencia técnica a las emisoras de radio comunitarias en zonas afectadas por los desastres naturales, así como para diseñar material de programas de preparación ante desastres para su difusión a través de las radios comunitarias.

Encadré 42 : Migration temporaire et circulaire

Activité : **Programme de travail temporaire pour les familles confrontées à des catastrophes**

Acteurs impliqués : **Fundación Agrícola Solidaria (FAS), Unio de Pagesos (UP) municipalités locales, autorités départementales, ministère des Affaires étrangères, Université Pompeu Fabra (Espagne), Université de Salamanque (Espagne), Réseau universitaire Alma Mater (Colombie), Asociación America-España Solidaridad Colombia (AESCO), OIM**

Domaines clés : **Formation, assistance, investissement durable, réduction de la pauvreté**

Pays : **Colombie**

Groupe cible : **1 519 personnes les plus défavorisées**

Durée : **2 ans**

Résultats en termes de renforcement des capacités : Formation au leadership et au développement local de 322 agents en charge du développement ; services financiers pour 1 021 travailleurs migrants ; formation technique de base pour 1 519 travailleurs migrants

Le programme colombien de migration temporaire et circulaire de main-d'œuvre (MTCM) propose des moyens de subsistance alternatifs aux familles confrontées à des catastrophes naturelles, telles que des inondations ou des éruptions volcaniques, par le biais d'emplois temporaires à l'étranger jusqu'au redressement de la zone touchée. Le modèle de migration circulaire aide les migrants et leur famille à optimiser l'impact des envois de fonds sur le redressement de la zone, à travers un cofinancement public-privé et la coopération internationale. Les domaines d'intérêt de la coopération comprennent la production, le logement et les projets éducatifs. Pour rendre ces investissements durables, un suivi et une assistance technique sont également fournis.

Source : *OIM Colombie*

Encadré 43 : Camps de réfugiés

Activité : **Efficiences énergétiques dans les camps de réfugiés du Libéria**

Acteurs impliqués : **HCR, Environmental Foundation for Africa**

Domaines clés : **Efficiences énergétiques, conservation des ressources**

Pays : **Liberia**

Groupe cible : **Environ 5 000 foyers et familles.**

Durée : **Moins d'un an**

Résultats en termes de renforcement des capacités : Sensibilisation accrue, accès à des fourneaux de cuisine à bon rendement énergétique, réduction de la demande de bois de chauffe

Un an après leur arrivée au Libéria, les réfugiés sierra-léonais se sont retrouvés en grave conflit avec leurs communautés d'accueil. Auparavant, le bois de chauffe et les feuilles de palme pour la confection des toitures étaient abondants dans la région, mais l'arrivée de plus de 1 500 réfugiés a vite provoqué une pénurie. Pour résoudre ce problème, le HCR, par le biais d'*Environmental Foundation for Africa*, a formé des réfugiés et des membres des communautés d'accueil à la production et à l'utilisation de fourneaux à bon rendement énergétique. Des formations ultérieures ont permis à d'autres réfugiés d'accéder à ces fourneaux, dont chacun a contribué à réduire la demande de bois de chauffe, ce qui, à son tour, a aidé à réduire la pression sur la couverture végétale amoindrie.

Source : *PNUE, Guide 2006*

Encadré 44 : Réhabilitation des zones touchées par la présence des réfugiés

Activité **Réhabilitation communautaire des zones touchées par la présence des réfugiés au Sud-Soudan**

Acteurs impliqués : **HCR, État du Soudan**

Domaines clés : **Réinstallation durable, renforcement des capacités locales, agroforesterie**

Pays : **Soudan**

Groupe cible : **1,1 million de réfugiés**

Durée : **3 ans, toujours en cours**

Résultats en termes de renforcement des capacités : 1 200 dollars EU de revenu par an ; 14 hectares de forêt gérés localement

Le cas des réfugiés éthiopiens et érythréens installés au Soudan oriental (principalement dans les États de Gedaref et de Kassala) représente l'un des déplacements les plus massifs et les plus durables d'Afrique. L'arrivée d'un aussi grand nombre de personnes – culminant à environ 1,1 million de réfugiés en 1985 – a eu un impact significatif tant sur l'environnement que sur le plan social et économique.

En octobre 2002, une mission d'évaluation pluridisciplinaire a élaboré une proposition exhaustive pour traiter les questions liées à la fermeture des camps et aux besoins de réhabilitation de la zone affectée. Lancé par le HCR et l'État du Soudan, le programme d'options durables pour la sécurité des moyens de subsistance au Soudan oriental (SOLSES, *Sustainable Options for Livelihood Security in Eastern Sudan*) a été conçu comme un exercice de retrait progressif du HCR dans la région. Il s'accompagnait d'une préparation au transfert des actifs aux communautés et aux autorités locales, ainsi que d'une certaine réhabilitation environnementale. Des évaluations ont été menées pour déterminer les besoins actuels et futurs de la population par rapport à une série de ressources environnementales, mais aussi en matière d'installations sanitaires et éducatives ainsi que d'eau et assainissement.

En novembre 2006, des Plans de gestion environnementale communautaire ont été élaborés pour neuf régions affectées par la présence des réfugiés dans les États centraux (Sennar et El Gezira) ainsi que pour la région de Setit dans l'État de Kassala. Le développement de ces plans constituait une partie importante de l'évaluation globale des besoins des communautés affectées, dont certaines comprenaient des réfugiés dans l'impossibilité de rentrer en Érythrée. Beaucoup de ces personnes vivent dans des camps depuis plus de trente ans et se sont déjà presque totalement intégrés à la communauté locale au point qu'il n'est parfois même plus possible de faire la distinction entre un camp et un village local.

Alors que les membres des communautés apprennent à connaître et acceptent les approches promues à travers SOLSES, le programme les aide également à satisfaire d'autres besoins pressants allant bien au-delà du concept initial de réhabilitation environnementale, tels que l'approvisionnement en eau propre, l'élimination des déchets, l'utilisation des produits chimiques agricoles, et les maladies provoquées par l'eau polluée ou les moustiques.

Source : PNUE, *Rapport sur le Darfour, 2005*



UN Photo/Albert Gonzalez Farran

Annexes

Annexe A Glossaire des termes et abréviations

Cette liste reprend la plupart des termes et abréviations utilisés dans le manuel. Ils sont accompagnés de définitions de travail, fournies pour faciliter la compréhension.

APD – Aide publique au développement

But du projet – Objectif qui sera directement atteint par un projet. Il définit la principale raison d'être du projet.

Cadre logique – Méthode utilisée pour conceptualiser les projets et outil analytique permettant au promoteur ou gestionnaire d'un projet de détailler celui-ci de façon claire et compréhensible.

CDMT – Cadre des dépenses à moyen terme

CE – Commission européenne

Cibles – Niveaux quantifiés des indicateurs qu'un pays ou une société souhaite atteindre à un moment donné.

CN – Agent de coordination national

Communauté de migrants – voir *diaspora*

Demandeurs d'asile – Personnes en quête d'une protection internationale, soit en tant qu'individu soit en tant que groupe. Dans les pays dotés de procédures individualisées, le demandeur d'asile est une personne sur la demande de laquelle le pays où elle a été introduite n'a pas encore définitivement statué. Tout demandeur d'asile ne sera pas nécessairement reconnu comme réfugié, mais tout réfugié a d'abord été un demandeur d'asile.

Diaspora/communauté de migrants – Communauté regroupant les migrants installés de façon permanente dans des pays autres que le leur. Le concept de diaspora renvoie à une situation où les ressortissants d'un pays sont dispersés à l'étranger et forment une communauté dans leurs pays d'accueil. En revanche, le concept de communauté de migrants correspond généralement à une communauté regroupant des migrants temporaires. Aujourd'hui, toutefois, la distinction entre les concepts de diaspora et de communauté de migrants s'estompe. Les deux termes sont de plus en plus utilisés indifféremment pour désigner les ressortissants d'un pays établis à l'étranger, que ce soit temporairement ou définitivement, et quel que soit leur statut juridique.

EDP – Examen des dépenses publiques

Évaluation – Évaluation systématique et objective de la conception, de la mise en œuvre et des résultats d'un projet, d'un programme ou d'une politique en cours ou achevé. Le but est de déterminer sa pertinence et la réalisation des objectifs, son efficience, son efficacité, son impact et sa soutenabilité.

Flux migratoires – Nombre des personnes entrant dans un autre pays ou quittant le leur au cours d'une certaine période (les statistiques sont généralement fournies sur une base annuelle).

FMI – Fonds monétaire international (une organisation intergouvernementale)

HCR – Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

IDE – Investissement direct étranger

IFI – Institution financière internationale

Indicateurs de performance – Mesures prédéterminées qui permettent de suivre les changements réalisés ou les résultats spécifiques d'un projet. Les indicateurs de performance sont directement liés à la mesure des progrès accomplis en direction des objectifs du projet et sont souvent une combinaison de suivi et d'évaluation.

Indicateurs – Données de comparaison quantitatives ou qualitatives qui fournissent une base simple et fiable pour évaluer des réalisations ou des changements.

M&D – Migration et développement

Migrant – Toute personne qui change de pays de résidence habituelle.

Migrants de longue durée – Personnes qui se déplacent vers un pays autre que celui de leur résidence habituelle pour une période d'au moins un an.

Migrants de courte durée – Personnes qui se déplacent vers un pays autre que celui de leur résidence habituelle pour une période supérieure à 3 mois mais inférieure à 12, sauf dans les cas où le déplacement vers ce pays se fait à des fins de loisirs, de vacances, de visite à des parents et amis, d'affaires, de traitement médical ou de pèlerinage religieux.

Migrants en situation de détresse – Migrants qui ne sont pas autorisés à rester dans l'État où ils se trouvent, tout en étant incapables de retourner dans leur État d'origine ou de résidence précédente, alors qu'aucun autre pays ne les autorise à entrer sur son territoire.

Migrants en transit : Personnes qui s'arrêtent dans un pays pour une durée variable, au cours de leur voyage entre deux ou plusieurs pays.

Migrants permanents – Migrants qui partent à l'étranger sans intention de retour ou qui bénéficient d'un statut leur permettant de rester indéfiniment dans le pays d'accueil.

Migrants temporaires ou saisonniers – Migrants qui restent dans un pays de destination pour une période limitée et retournent ensuite dans leur pays, définitivement ou pour un court séjour avant d'émigrer à nouveau (vers le même pays de destination ou un autre). Lorsque ce type de migration intervient dans les deux sens, entre un lieu de résidence donné et un pays d'accueil, il est aussi appelé « migration circulaire ».

Migration irrégulière – Migration qui intervient en dehors des normes et procédures établies par les États pour gérer des flux ordonnés de migrants à l'intérieur, à travers, et à l'extérieur de leurs territoires.

Migration forcée – Mouvement migratoire comportant un élément de coercition, notamment la peur de la persécution et de menaces de mort et de destruction des moyens de subsistance, provenant de causes humaines ou naturelles, (ex. : réfugiés, personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ou personnes déplacées suite à des catastrophes naturelles ou environnementales, à des catastrophes chimiques ou nucléaires, à la famine, ou à des projets de développement). Voir aussi PDI, demandeurs d'asile, réfugiés, victimes de la traite des personnes.

Migration volontaire – Déplacements résultant du choix ou du libre arbitre des personnes (par opposition à la migration forcée). Ces choix individuels peuvent néanmoins être fortement influencés par des contraintes sociales ou économiques (ex. : pauvreté, stagnation économique, ou tensions raciales dans les pays d'origine), mais celles-ci n'impliquent pas nécessairement que les personnes concernées ont été obligées de migrer de la même manière que les réfugiés sont forcés de quitter leur pays par crainte de la persécution.

Moyens de vérification/MdV – Éléments probants sous-tendant les indicateurs, c'est-à-dire la documentation prouvant que la mesure fournie par un indicateur correspond à une réalité.

Objectif général – Énoncé du but majeur d'un programme, c'est à dire la façon dont le programme peut contribuer à un plan ou à une action de développement de plus grande envergure. Le programme ne pouvant généralement

que contribuer à l'objectif de développement plus global mais non le réaliser complètement, cette déclaration doit normalement utiliser des verbes comme « contribuer à », « améliorer », « consolider », « appuyer », « renforcer », etc.

Objectifs SMART – acronyme utilisé pour caractériser les objectifs :

Spécifiques (Specific) : en termes d'ampleur et de temps. Les résultats et produits visés doivent décrire une condition future bien déterminée ;

Mesurables (Measurable) : les résultats, tant quantitatifs que qualitatifs, doivent être accompagnés d'indicateurs mesurables permettant d'évaluer si l'objectif a ou non été atteint ;

Réalisables (Achievable) : l'obtention des résultats doit être à la portée des partenaires ;

Pertinents (Relevant) : les objectifs doivent être accompagnés d'indicateurs qui reflètent ou mesurent l'effet du projet lui-même (plutôt que, par exemple, celui de facteurs externes) ;

Temporellement définis (Time-bound) : le délai de réalisation des résultats n'est jamais indéfini ; il y a une date de réalisation prévue.

OI – Organisation internationale

OIM – Organisation internationale pour les migrations (une organisation intergouvernementale)

OIT – Organisation internationale du travail

ONG – Organisation non gouvernementale

PAN – Plan d'action national

Parties concernées, intervenants – Agences, organisations, groupes ou individus qui ont un intérêt direct ou indirect dans les enjeux ou activités en question, et qui affectent la mise en œuvre des activités ou sont, positivement ou négativement, affectés par elle. Les parties concernées peuvent notamment être des administrations publiques, la communauté des bailleurs de fonds, les partenaires de mise en œuvre, les entreprises et les bénéficiaires des projets.

Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays/PDI – Personnes qui ont été forcées ou contraintes de fuir ou de quitter leurs domiciles ou lieux de résidence habituels à la suite ou afin d'éviter les effets d'un conflit armé, de troubles intérieurs, de situations de violence généralisée, de violations systématiques des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou d'origine humaine, et qui n'ont pas franchi la frontière internationalement reconnue d'un pays.

PNUAD – Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement

PNUD – Programme des Nations Unies pour le développement

Produits – « Biens » concrets et actions générés par une intervention

Réfugiés – En vertu du mandat du HCR, personnes qui se trouvent en dehors de leur pays d'origine ou de leur lieu de résidence habituel et ne peuvent ou ne veulent pas y retourner en raison d'une crainte bien fondée de persécution pour un des motifs énoncés dans la Convention de 1951, ou en raison de menaces graves et sans discrimination pour leur vie, leur intégrité physique et leur liberté, résultant de violences généralisées ou d'événements troublant gravement l'ordre public.

S&E – Suivi et évaluation

Stock de migrants – Nombre total des migrants présents dans un pays.

Suivi – Outil de gestion qui contribue à la mise en œuvre efficace et efficiente d'un projet. Il utilise systématiquement les données recueillies sur des indicateurs spécifiques pour fournir aux responsables et aux parties concernées, des indications sur les progrès réalisés et de l'information leur permettant de prendre des mesures pour améliorer les performances.

SWAp – Approche sectorielle

TdR – Termes de référence

Trafic illicite de migrants – le fait d'assurer, en vue d'en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou un autre avantage matériel, l'entrée illégale dans un État Partie d'une personne qui n'est ni un ressortissant ni un résident permanent de cet État (Voir le protocole des Nations Unies contre le trafic illicite de migrants).

Traite des personnes – Le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes. (Voir le Protocole des Nations Unies contre la traite des personnes).

UE – Union européenne

UNICEF – Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Victimes de la traite des personnes – Personnes recrutées, transportées ou hébergées, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre à des fins d'exploitation.

Annexe B Outils pour conduire un processus d'intégration

Annexe B1	Projet de TdR pour la détermination de la portée
Annexe B2	Projet de TdR pour le Comité M&D
Annexe B3	Projet de TdR pour l'analyse/évaluation de la situation
Annexe B4	Questions pour la conception de l'évaluation d'impact

Annexe B1: Projet de TdR pour la détermination de la portée et la proposition

Ce qui suit est une ébauche de TdR pour la détermination de la portée qui intervient en tant qu'étape préparatoire dans le processus d'intégration de la migration. Elle peut, si nécessaire, être adaptée au contexte.

- Cartographier les outils existants et prévus de planification du développement national/régional. Récolter les documents relatifs à ces processus et l'information sur les délais, les cadres de planification stratégique et la mesure dans laquelle ceux-ci intègrent la migration. La proposition résultant de la détermination de la portée devrait donner des indications sur le cadre le plus approprié pour poursuivre, dans un premier temps, l'intégration de la migration. Il est raisonnable d'intégrer au départ la migration dans la stratégie la plus globale. Par exemple, si un pays a un DSRP, celui-ci devrait être ciblé en priorité, mais en temps utile, d'autres plans nationaux de développement pourraient également être considérés. (Voir Annexe C3.)
- Procéder à une identification préliminaire des questions et priorités éventuelles de M&D. Ces sujets seront étudiés plus à fond et évalués au cours de l'analyse de la situation et de l'exercice d'évaluation, mais pour cette première étape, il suffit de prendre note des domaines émergents.
- Faire un inventaire préliminaire des projets, initiatives et grandes conférences portant sur la migration et le développement (au niveau national et, si possible, régional).
- Constituer un premier relevé des recherches et analyses disponibles sur la migration et la pauvreté, la réduction de la pauvreté et le développement, applicables au pays et à la région.
- Commencer à dresser une liste des experts/consultants nationaux (et régionaux).
- Identifier les ressources potentielles
- Créer, diffuser et analyser un bref questionnaire destiné aux départements ministériels clés, sur les données, l'information et les compétences disponibles dans leurs structures (Un exemple de questionnaire est disponible à l'Annexe C8).
- Projet de TdR pour l'analyse de la situation et l'évaluation à venir (Voir Annexe C9, pour un projet de TdR).
- Définir le contenu potentiel d'un plan d'action national de M&D rassemblant toutes les informations disponibles à ce jour.
- Indiquer si l'exercice d'intégration de la migration est cohérent avec d'autres domaines des politiques et de la planification de l'État. L'exercice d'intégration de la migration doit promouvoir la *cohérence institutionnelle des politiques*, c'est-à-dire la coordination entre les différents outils de planification, parties concernées et mécanismes. Le processus doit également veiller à la *cohérence des politiques*, c'est-à-dire que les politiques de l'État relatives à d'autres questions ne portent pas atteinte à l'agenda de migration et développement, et réciproquement.
- Cartographier les parties concernées (administrations publiques, autorités locales, représentants élus/parlementaires, universitaires, secteur privé, ONG, représentants des migrants) aux niveaux national et régional (dans la mesure du possible). Cet exercice doit examiner les forces, les faiblesses, la représentativité, les objectifs et les contributions potentielles à l'ensemble du processus des différentes parties concernées. La dimension consultative étant très importante pour le succès d'une stratégie, l'identification de toutes les parties concernées clés est essentielle.

- Indiquer si l'exercice d'intégration devrait adopter une approche large ou plutôt limitée à certains sujets et parties concernées. *(Les avantages et inconvénients des deux approches sont énumérés à l'Annexe C2.)*
- Proposer un dispositif pour la structure institutionnelle de M&D, c'est-à-dire le Comité M&D et la structure d'appui. La proposition doit donner un avis sur :
 - L'endroit où le comité doit siéger au sein de l'administration.
Il est important de le placer, chaque fois que possible, sous l'égide des institutions existantes, de préférence celles en charge des questions de développement (le ministère du Développement, le cabinet du Premier ministre ou du Président, ou les ministères de la Planification ou des Finances) ou de migration (les ministères de l'Émigration, des Ressortissants vivant à l'étranger (diaspora), ou de l'Immigration).
 - Les ressources et l'appui nécessaires.
Cette structure devrait rester administrativement légère et bénéficier de l'appui de l'institution d'accueil pour assurer sa soutenabilité.
 - Les mécanismes du processus de consultation.
Après avoir identifié les différentes parties concernées, la proposition doit indiquer la manière et le moment de les impliquer.

Annexe B2 : Projet de TdR pour le Comité M&D

Ce qui suit est une ébauche de TdR décrivant les rôles et responsabilités du Comité M&D. Elle peut, si nécessaire, être adaptée au contexte.

But

Le but du Comité national M&D est de rassembler les parties concernées clés pour apporter un appui au processus d'intégration.

Composition

Le Comité M&D est composé de toutes les parties concernées nationales qui jouent un rôle dans la M&D. Il comprend deux sous-groupes : i) le Comité interministériel (CIM) rassemblant les représentants de haut niveau des ministères concernés, tels que les ministères de l'Émigration et/ou de l'Immigration, du Développement, des Finances, de la Santé et de l'Éducation ; ii) le Comité consultatif national (CCN) qui est composé de représentants de la société civile, du secteur privé, des syndicats et des institutions de recherche. Ces sous-groupes ont pour mandat de travailler de façon indépendante et conjointe afin de coordonner la position et la réaction nationales en matière de M&D. Ensemble, les deux groupes (CIM et CCN) forment le comité de pilotage de l'exercice d'intégration.

Fonctions du Comité M&D dans son ensemble

- Suivre l'ensemble du processus et les activités d'intégration de la migration.
- Assurer une coordination efficace et une adhésion au sein des institutions de l'État, du secteur privé, de la société civile et des autres parties concernées.
- Veiller à la prise en compte d'une large diversité de points de vue dans le processus d'intégration.
- S'assurer de la prise en compte des questions de M&D dans l'agenda des bailleurs de fonds.
- Approuver le plan de travail de l'exercice d'intégration.
- Suivre la mise en œuvre de l'exercice d'intégration.

Fonctions du Comité interministériel

- Contribuer à l'élaboration d'une position/vision commune au sein de l'État sur les questions de M&D.
- Recommander au Comité national M&D, les domaines prioritaires pour les politiques et programmes liés à la migration.
- Apporter une assistance à la conception, la planification, la mise en œuvre, la communication et le suivi et évaluation des activités de M&D.
- Faire régulièrement rapport aux autorités en charge de la supervision de l'outil de développement national ciblé (DSRP, SWAp, etc.) ainsi qu'à l'autorité responsable de la coordination du travail sur la migration (lorsqu'il en existe une). Le cas échéant, faire rapport lors d'autres réunions.
- Plaider en faveur de l'inclusion des questions de migration dans les outils nationaux de planification du développement existants.
- Faciliter la coordination avec les bailleurs de fonds et autres structures de l'État, en matière de migration et développement.

- Mener des activités de sensibilisation aux questions de M&D destinées aux fonctionnaires de l'État à tous les niveaux

Fonctions du Comité consultatif national

- Aider à l'élaboration d'une position/vision commune sur les questions de M&D dans la société civile, le secteur privé et les universités.
- Partager l'information et fournir aux entités étatiques des avis sur les défis et les opportunités de la migration dans le cadre du développement.
- Mener des activités de sensibilisation aux questions de M&D dans les groupes qu'ils représentent.

Rôle du président (qui peut être l'agent national de coordination)

- Agir en tant qu'agent de coordination pour les activités de M&D et le travail du Comité M&D.
- Coordonner le travail quotidien du Comité M&D.

Il est très probable que les acteurs clés jouant un rôle dans les phases de conception de la stratégie de M&D soient différents de ceux impliqués dans la mise en œuvre des activités de M&D. Il est donc important de s'assurer de l'engagement des principales parties concernées dans les différentes phases du cycle de la stratégie – le Comité peut être adapté en fonction des circonstances pour inviter d'autres partenaires clés tels que les chargés de la mise en œuvre des projets. De plus, des groupes de travail spéciaux peuvent être mis en place au cours du processus, si et quand le besoin s'en fait sentir, par exemple lors de la mise en œuvre de programmes spécifiques.

Annexe B3 : Projet de TdR pour l'analyse/évaluation de la situation

Ce qui suit est une ébauche de TdR pour l'étape d'analyse/évaluation de la situation. Elle peut, si nécessaire, être adaptée au contexte.

Améliorer la compréhension de la migration et du développement, à travers :

- l'analyse de la situation de la migration dans le pays, en donnant un aperçu des tendances et des modes de migration (ex. : nombre d'immigrants et d'émigrants, estimation de la migration irrégulière, situation socio-économique des migrants, volume des envois de fonds, taille de la diaspora, etc.)
- l'analyse des facteurs de migration.
- l'analyse de la façon dont la migration semble affecter (positivement ou négativement) les secteurs clés ou les grands objectifs nationaux de développement (les objectifs existants ou ceux envisagés pour la stratégie nationale de développement).

Analyse du cadre des politiques à travers la préparation de :

- une description de la législation et des politiques nationales existantes liées à la migration, y compris un recensement des traités sur les droits de l'homme et des instruments internationaux de protection des droits des migrants ratifiés.
- une analyse de la façon dont les politiques migratoires nationales existantes semblent influencer les résultats de M&D.
- une analyse de la façon dont les politiques nationales de développement semblent influencer les résultats de M&D.
- une description des accords et coopérations régionaux et internationaux sur la migration et le développement.
- une analyse des fonctions et des capacités (humaines, financières) des différents ministères et organismes étatiques.
- une analyse des points d'entrée pour l'intégration de la migration dans le Plan national ou régional de développement (DSRP, SWAp, etc.)
- une description du rôle des principaux acteurs non étatiques, de leurs intérêts, caractéristiques, capacités et relations avec le processus politique (associations de migrants, agences de recrutement, instituts de formation professionnelle, etc.)
- une description des processus participatifs existants (pour la consultation ou la prise de décision) pour l'élaboration du plan national de développement et les questions de M&D.

Ressources :

- Quelles sont les contraintes de capacités actuelles, notamment les déficits de ressources humaines et financières, empêchant de faire avancer les questions de M&D ? Les ressources requises pour tous les aspects du processus doivent être considérées, y compris celles nécessaires à l'exécution des processus participatifs, par exemple, et pour le plaidoyer et la communication.
- Des changements institutionnels sont-ils nécessaires pour faire avancer l'agenda ?
- Est-il nécessaire de renforcer la collecte des données et le suivi des questions de M&D pour améliorer la formulation des politiques à plus long terme ?

Annexe B4 : Questions pour la conception de l'évaluation d'impact

Ces questions peuvent aider à concevoir une évaluation d'impact et à décider de ce qu'il y a à faire, quand et par qui.

- **Qu'est ce qu'une évaluation ?** – Un examen systématique et méthodique de l'efficacité d'une politique ou d'un cycle programmatique. Elle examine si les résultats ont apporté une contribution utile et cohérente aux priorités de développement spécifiées.
- **Comment est-elle réalisée ?** – Quelle a été la méthodologie utilisée : quantitative, qualitative ou les deux ?
- **Par qui ?** – Ressources externes (spécialistes de la migration, experts en évaluation, organisations/groupes de réflexion ou instituts de recherche), internes (entité publique spécifique telle que les assemblées nationales ; personnel en charge des politiques ou de la recherche), comité consultatif ou de pilotage indépendant ou autres commissions mises en place ou en charge de la recherche et des évaluations. Il est important de tenir compte des principes d'indépendance et d'impartialité au moment de décider de l'organisme qui aura à réaliser l'évaluation.
- **Qui doit gérer les évaluations ?** – Mettre les cours et le matériel de formation à l'évaluation à la disposition des fonctionnaires peut considérablement augmenter la capacité des pouvoirs publics à réaliser des évaluations.
- **Quelle est l'échelle de temps ?** – annuelle, semestrielle, mensuelle ou quinquennale ? À court, moyen ou long terme? Cette décision dépend de la disponibilité des données et du type de politiques/programmes évalués.
- **Quel est le niveau d'impact examiné ?** – Niveau individuel, familial, communautaire, national ou mondial ?
- **Quels sont les coûts associés ?** – Les contraintes de ressources doivent être prises en compte ; les activités de suivi et évaluation prévues doivent donc être viables à long terme et pas trop ambitieuses. Cela implique la détermination de priorités.
- **Comment cela s'inscrit-il dans le processus institutionnel plus large ?** – S'agit-il d'un mécanisme d'évaluation permanent et récurrent ou d'un examen ponctuel? Existe-t-il une approche systématique pour s'assurer de la prise en considération des résultats dans la planification ou l'ajustement futurs des politiques ?
- **De quel type d'évaluation s'agit-il ?** – Est-elle réalisée **avant** la conception et la mise en œuvre des politiques pour évaluer l'impact attendu et leur faisabilité (ce qui permet d'évaluer les éventuelles faiblesses et forces) ; **au cours** de la mise en œuvre du programme/projet pour évaluer les produits existants ; et/ou **après** le produit final afin d'évaluer l'impact des politiques et programmes, y compris leur soutenabilité.

Annexe C Listes de contrôle pour l'intégration de la migration dans les programmes sectoriels

Annexe C1	Liste de contrôle pour la gouvernance
Annexe C2	Liste de contrôle pour la protection juridique
Annexe C3	Liste de contrôle pour l'emploi
Annexe C4	Liste de contrôle pour la protection sociale
Annexe C5	Liste de contrôle pour les services de santé
Annexe C6	Liste de contrôle pour l'éducation
Annexe C7	Liste de contrôle pour l'enseignement supérieur
Annexe C8	Liste de contrôle pour la croissance économique
Annexe C9	Liste de contrôle pour les services financiers
Annexe C10	Liste de contrôle pour le commerce
Annexe C11	Liste de contrôle pour l'agriculture et le développement rural
Annexe C12	Liste de contrôle pour l'infrastructure
Annexe C13	Liste de contrôle pour l'environnement
Annexe C14	Liste de contrôle pour la diaspora

Annexe C1 : Liste de contrôle pour la gouvernance

Cette annexe regroupe les facteurs à prendre en considération au moment de décider si et comment un programme ciblant ce secteur doit être mis sur pied.

Principales parties concernées impliquées dans les discussions/le processus d'intégration relatifs à cette question

Considérer les parties suivantes :

- Cabinet du Premier ministre/Président
- Ministère de l'Intérieur
- Ministère de l'Éducation
- Autorités locales
- Membres du Parlement
- Système judiciaire
- Autres ?

Impact de la gouvernance sur la migration

- L'émigration peut-elle être attribuée à l'absence de possibilités de participation aux processus de prise de décision politique ?
- La migration et les déplacements forcés peuvent-ils être attribués à une absence de mécanisme de résolution des conflits pour apaiser les tensions sociales et prévenir les troubles ?
- La corruption, le manque de transparence et l'absence d'une administration publique efficace encouragent-ils l'émigration des habitants ? Cela affecte-t-il la capacité de l'État à gérer la migration ?

Structures de gouvernance en place pour aborder les questions de migration et de développement humain

- Votre pays a-t-il ratifié des instruments juridiques internationaux relatifs à la protection des droits des migrants ? Sont-ils effectivement mis en application dans la loi nationale ?
- Le système judiciaire et les responsables de l'application des lois sont-ils sensibilisés aux besoins d'assistance des migrants vulnérables ?
- Existe-t-il une institution ou un mécanisme central au sein des pouvoirs publics chargé de coordonner l'élaboration des politiques de migration et de développement ?
- Existe-t-il une capacité institutionnelle spécifique pour atteindre la diaspora ? Est-il nécessaire d'en avoir une ?
- Les émigrants sont-ils capables de contribuer aux processus politiques dans leurs pays d'origine, à travers la double nationalité, le vote à l'étranger, etc. ?
- Dans votre pays, les immigrants peuvent-ils légalement participer aux processus de prise de décision les concernant ? Ont-ils le droit de voter, d'adhérer aux syndicats ou d'en former, de créer des associations, etc. ?

Impact de la migration sur la gouvernance

- L'émigration du personnel qualifié du secteur public entraîne-t-elle un manque de fonctionnaires compétents, affectant ainsi la capacité de l'État à remplir ses fonctions clés ?
- L'immigration ou le retour s'opposent-ils d'une manière ou d'une autre à ces tendances ?
- L'émigration réduit-elle l'assiette fiscale et la capacité de financer les services publics ?
- L'immigration ou le retour s'opposent-ils d'une manière ou d'une autre à ces tendances ? Ou bien les immigrants et les migrants de retour au pays accentuent-ils la pression sur la prestation des services publics, sans apporter grand-chose en termes de ressources humaines ou d'assiette fiscale ?
- L'expérience de l'émigration modifie-t-elle la perception des normes de gouvernance par les ressortissants, et des idées nouvelles sont-elles répandues par la diaspora et les migrants de retour au pays ?

Annexe C2 : Liste de contrôle pour la protection juridique

Cette annexe regroupe les facteurs à prendre en considération au moment de décider si et comment un programme ciblant ce secteur doit être mis sur pied.

Principales parties concernées impliquées dans les discussions/le processus d'intégration relatif à cette question

Considérer les parties suivantes :

- Cabinet du Premier ministre/Président
- Ministère de la Justice
- Ministère du Travail
- Membres du Parlement
- Système judiciaire
- Employeurs
- Syndicats
- Société civile
- Agences de recrutement
- Associations de migrants
- Prestataires des services publics (pour l'éducation, la santé, le logement)
- Autres ?

Impact de la protection juridique sur la migration

- L'absence d'une protection juridique adéquate encourage-t-elle l'émigration ?
- Les émigrants nationaux et les immigrants sont-ils bien informés de leurs droits et obligations en tant que migrants ?
- L'absence d'une législation et d'un cadre des politiques sur la migration place-t-elle les migrants dans une situation de vulnérabilité pendant le voyage ? Existe-t-il des différences de vulnérabilité spécifiquement liées au genre et à l'âge résultant du cadre des politiques sur la migration ou de l'absence de ce dernier ? Cette situation affecte-t-elle les vies professionnelle et familiale des migrants une fois arrivés à destination ?
- L'absence de reconnaissance des droits de propriété, de régimes fiscaux entrave-t-elle les contributions au développement économique des migrants et migrants de retour au pays ?

Annexe C3 : Liste de contrôle pour l'emploi

Cette annexe regroupe les facteurs à prendre en considération au moment de décider si et comment un programme ciblant ce secteur doit être mis sur pied.

Principales parties concernées impliquées dans les discussions/le processus d'intégration relatifs à cette question

Considérer les parties suivantes :

- Ministère de l'Emploi
- Ministère du Travail
- Chambres de commerce
- Associations patronales
- Syndicats
- Autres ?

Impact de la situation de l'emploi/du marché du travail sur la migration

- Les possibilités limitées d'emploi dans le secteur formel encouragent-elles l'émigration ? Des tendances de l'émigration sont-elles spécifiquement associées au nombre limité de possibilités d'emploi pour les femmes et les jeunes ?
- Les emplois non pourvus génèrent-ils une demande de main-d'œuvre étrangère ? Cette situation a-t-elle une influence sur l'immigration ?
- Le secteur informel satisfait-il certains de ses besoins en ayant recours à des travailleurs migrants en situation irrégulière/victimes de traite ?

Impact de la migration sur le marché du travail

- La migration accentue-t-elle/réduit-elle certains des problèmes liés à l'excès de main-d'œuvre, au chômage et au sous-emploi ?
- L'immigration réduit-elle les effets de l'évolution démographique, en remplaçant une main-d'œuvre décroissante et vieillissante ?
- Les pénuries de compétences sont-elles accentuées/atténuées par la migration ?
- Comment la migration affecte-t-elle l'équilibre des genres sur le marché de l'emploi ?
- Comment la migration modifie-t-elle la répartition de l'emploi entre les secteurs privé et public ?
- La migration apporte-t-elle de nouvelles compétences à travers l'expertise ou les connaissances acquises à l'étranger par les ressortissants de retour au pays ?
- Les migrants de retour au pays ont-ils des difficultés à trouver du travail après leur retour ? Cette situation augmente-t-elle le risque de marginalisation et de pauvreté, ou entraîne-t-elle un « gaspillage des compétences » ?
- L'immigration contribue-t-elle à la préservation des emplois en offrant une main-d'œuvre bon marché aux industries, qui sans cela ne seraient pas compétitives ?

- La migration multiplie-t-elle les possibilités d'emploi dans le pays d'origine, par exemple à travers la création d'entreprises utilisant les envois de fonds ou l'investissement de la diaspora ?

Impact de la migration sur les salaires et les conditions de travail

- L'émigration des travailleurs qualifiés augmente-t-elle les salaires des travailleurs qualifiés dans le pays d'origine, dans la mesure où elle limite l'offre ?
- L'émigration des travailleurs qualifiés du secteur public (santé, éducation, administration) pousse-t-elle l'État à augmenter les salaires afin de retenir son personnel ?
- L'immigration réduit-elle les pressions salariales dans les secteurs critiques en accroissant l'offre de main-d'œuvre ?
- L'immigration (en particulier irrégulière) entraîne-t-elle une baisse des salaires et la détérioration des conditions de travail des nationaux ?

Annexe C4 : Liste de contrôle pour la protection sociale

Cette annexe regroupe les facteurs à prendre en considération au moment de décider si et comment un programme ciblant ce secteur doit être mis sur pied.

Principales parties concernées impliquées dans les discussions/le processus d'intégration relatifs à cette question

Considérer les parties suivantes :

- Ministère du Développement social (ou son équivalent)
- Institutions régionales/locales possédant un mandat de protection sociale
- Ministère de l'Éducation
- Ministère du Travail
- Ministère des Finances/de l'Économie
- Ministère de la Santé
- Autres ?

Impact de la protection sociale sur la migration

- Un accès et une qualité de la protection sociale meilleurs dans d'autres pays encouragent-ils l'émigration ?
- Un manque d'accès à la protection sociale et aux filets sociaux de sécurité (dans votre pays) conduit-il les parents et les enfants à migrer ?
- L'accès à la protection sociale et aux filets sociaux de sécurité – ou leur absence – dans votre pays empêche-t-il de migrer des parents et des enfants qui sans cela l'auraient voulu ?
- L'accès à des transferts de fonds conditionnels accroissant les revenus des ménages et l'accès des enfants à l'éducation et aux services de santé réduisent-ils la migration vers d'autres pays ?
- La disponibilité (ou non disponibilité) de systèmes de transférabilité des pensions et des avantages sociaux encourage-t-elle (ou non) le retour des migrants vers votre pays ?

Impact de la migration sur la prestation, l'accessibilité et la qualité de la protection sociale

- Les migrants et leurs familles ont-ils des difficultés d'accès à l'éducation et aux services de protection sociale dans les pays de destination/dans votre pays (par exemple, en raison de leur statut juridique ou, pour les enfants, de celui des parents) ?
- Le recours à des canaux de migration régulière facilite-t-il l'accès à la protection sociale dans les pays de destination ?
- Les femmes migrantes ont-elles plus/moins difficile que les hommes à avoir accès aux services de protection sociale ?
- Les migrants de retour au pays n'ont-ils pas accès aux services sociaux à cause de l'impossibilité de transférer les avantages sociaux ?
- L'émigration des chefs de famille laisse-t-elle leurs ménages restés au pays sans accès ou avec un accès réduit à la protection/assurance sociale ?

- La migration – à travers les envois de fonds – fournit-elle une stratégie de subsistance et accroît-elle la capacité des ménages à investir dans les soins de santé, le logement et l’assainissement, une nourriture et une eau adéquates, l’éducation et la santé des enfants ?
- La diaspora investit-elle dans le système de protection sociale (notamment les régimes contributifs de pension) de son pays d’origine, améliorant ainsi éventuellement les normes de service et les ressources ?
- La migration est-elle un facteur d’incitation (ou de dissuasion) à l’investissement de fonds publics (par l’État, les autorités locales) dans la protection sociale ?

Migration et protection sociale : risques, opportunités et domaines d’intervention

		Pays de destination et de transit	Pays d'origine	
		Migrants	Familles laissées au pays	Migrants de retour au pays
Protection sociale	Opportunités	<ul style="list-style-type: none"> • Accroissement du revenu • Possibilités d’emploi • Amélioration des conditions de vie • Amélioration de la qualité des services de base • Échapper à la violence, aux abus et autres violation des droits de l’homme 	<ul style="list-style-type: none"> • Accroissement des revenus grâce aux envois de fonds • Un revenu accru permet aux individus et aux familles un meilleur accès aux services et assurances sociaux privés/publics 	<ul style="list-style-type: none"> • Accès à la sécurité sociale/aux pensions acquises dans les pays d’accueil • Incitation accrue au retour –transfert de biens et de compétences vers le pays d’origine
		Interventions de protection sociale pour maximiser les opportunités		
		<ul style="list-style-type: none"> • Assurance sociale publique offerte par le pays d’origine (coût payé par le travailleur migrant) 	<ul style="list-style-type: none"> • Régimes d’assurance publics/privés pour les familles laissées au pays (coût payé par les ménages à partir des envois de fonds ou par les migrants à l’étranger) 	<ul style="list-style-type: none"> • Accords bilatéraux ou régionaux de transférabilité • Programme volontaire de pensions/ sécurité sociale pour les travailleurs migrants
	Risques	<ul style="list-style-type: none"> • Vulnérabilité à la traite des personnes, aux abus et à l’exploitation, en particulier pour les enfants, les femmes et les migrants en situation irrégulière. • Discrimination et marginalisation sociale • Accès limité ou absent aux services de base et autres avantages sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> • La séparation des membres de la famille expose les enfants et les familles laissées au pays à des vulnérabilités • Instabilité familiale • Accroissement des charges des ménages • Stigmatisation sociale 	<ul style="list-style-type: none"> • Incapacité à accéder aux avantages sociaux/pensions acquis • La perte des avantages décourage le retour au pays d’origine • Charge accrue sur les systèmes de protection sociale dans les pays d’origine
Interventions de protection sociale pour traiter les risques				
	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la situation juridique des migrants • Améliorer les conditions de travail des travailleurs migrants • Donner accès aux services de base quel que soit le statut migratoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Services sociaux (psychologiques, juridiques, etc.) pour les familles laissées au pays • Inclusion des familles/ enfants laissés au pays dans les programmes d’assistance sociale existants, en tant que population vulnérable 	<ul style="list-style-type: none"> • Accords bilatéraux ou régionaux de transférabilité • Paiement forfaitaire des prestations 	

Annexe C5 : Liste de contrôle pour les services de santé

Cette annexe regroupe les facteurs à prendre en considération au moment de décider si et comment un programme ciblant ce secteur doit être mis sur pied.

Principales parties concernées impliquées dans les discussions/le processus d'intégration relatifs à cette question

Considérer les parties suivantes :

- Ministère de la Santé
- Ministère de la Migration
- Ministère de la Condition féminine
- Ministère de la Jeunesse
- Ministère des Finances
- Associations professionnelles
- Fournisseurs d'assurance-maladie
- Écoles médicales
- Institutions régionales/locales dotées d'un mandat de santé
- Autres ?

Impact du système de santé sur la migration

- Un meilleur accès et la qualité des soins de santé disponibles dans d'autres pays encouragent-ils l'émigration ?
- Les conditions d'emploi (heures de travail, infrastructures, développement de carrière) et les salaires dans le secteur de la santé encouragent-ils l'émigration des travailleurs de la santé ?

Impact de la migration sur la santé publique

- Les migrants sont-ils plus exposés à certaines maladies que les nationaux ? Cette situation peut être due, par exemple, à leurs conditions de vie ou de travail (les migrants peuvent, par exemple, vivre dans des logements plus pauvres ou travailler dans des environnements insalubres, difficiles ou dangereux). Les migrants peuvent aussi être plus susceptibles d'attraper des maladies du fait qu'ils sont exposés à des environnements qu'ils connaissent peu.
- Le mouvement migratoire contribue-t-il à la propagation des maladies ?

Impact de la migration sur la prestation, l'accès et la qualité des services de santé disponibles

- Les mouvements migratoires entrants et sortants affectent-ils (en plus ou en moins) la demande de services de santé du pays ?
- Les migrants et leurs personnes à charge ont-ils moins (ou plus) accès aux soins de santé à l'étranger qu'à leur retour au pays ?
- Les femmes migrantes ont-elles plus facile/difficile que les hommes à avoir accès aux services de santé, compte tenu en particulier de leur besoin de services de santé sexuelle et génésique ?
- Les familles des migrants restées au pays ont-elles accès aux services de santé (légalement et de facto en fonction de leurs ressources et des infrastructures disponibles) si elles ne sont plus couvertes par l'assurance-maladie du soutien de famille ?

- Les migrants de retour au pays ont-ils accès aux services de santé/sociaux ? Les prestations de sécurité sociale sont-elles transférables ?
- L'immigration des travailleurs de la santé étrangers augmente-t-elle le réservoir des professionnels de la santé disponibles dans le pays ? Remplace-t-elle les professionnels qui ont émigré ?
- Les titres de compétences des travailleurs de la santé étrangers sont-ils reconnus par le pays ? Existe-t-il une mobilité ascensionnelle ou descendante en ce qui concerne l'intégration des travailleurs de la santé dans le corps national de la santé ?
- L'émigration des travailleurs de la santé entraîne-t-elle des pénuries de personnel et des perturbations dans les services du système de santé au niveau local/national ?
- Les professionnels de la santé migrants retournent-ils au pays ? Si oui, réintègrent-ils le secteur ? Rentrent-ils avec de nouvelles compétences, et si oui, sont-elles utiles pour le pays d'origine ?
- Les professionnels de la santé de la diaspora souhaitent-ils accepter des missions de courte durée dans les zones confrontées à un manque de prestataires des services de santé ?
- Les membres de la diaspora sont-ils impliqués dans l'amélioration de l'accès aux services de santé (par exemple, en soutenant financièrement la création de nouvelles infrastructures) ?
- À travers les envois de fonds, la migration accroît-elle la capacité à investir dans la santé aux niveaux familial, communautaire et national, dans votre pays ?
- Les perspectives d'emploi à l'étranger constituent-elles une incitation à former plus et mieux les travailleurs de la santé ? Comment cette situation affecte-t-elle la qualité des services de santé à l'intérieur du pays ?

Annexe C6 : Liste de contrôle pour l'éducation

Cette annexe regroupe les facteurs à prendre en considération au moment de décider si et comment un programme ciblant ce secteur doit être mis sur pied.

Principales parties concernées impliquées dans les discussions/le processus d'intégration relatifs à cette question

Considérer les parties suivantes :

- Ministère de l'Éducation
- Ministère des Finances
- Conseils scolaires locaux
- Associations locales de parents/enseignants
- Institutions régionales/locales dotées d'un mandat d'éducation
- Autres ?

Impact du système éducatif sur la migration

- Un meilleur accès et la qualité de l'enseignement offerts dans d'autres pays (dans votre pays) poussent-ils les parents à émigrer (immigrer) ?
- Les conditions d'emploi (nombre d'enfants par classe, infrastructures, possibilités de carrière) et les salaires poussent-ils les enseignants à migrer ?

Impact de la migration sur la prestation, l'accessibilité et la qualité de l'enseignement

- La migration des enfants conduit-elle à une concentration des infrastructures scolaires dans certaines régions ? Entraîne-t-elle, par exemple, la fermeture d'écoles dans les régions éloignées ?
- L'émigration des enseignants crée-t-elle des pénuries au niveau local/national ? Cette situation affecte-t-elle la prestation/l'accessibilité/la qualité de l'enseignement, par exemple, à travers la fermeture d'écoles ou des classes trop peuplées ?
- L'immigration des enseignants étrangers joue-t-elle un rôle important, par exemple, en remplaçant les professeurs partis à l'étranger ?
- Le retour au pays d'enseignants ayant suivi des formations et acquis de l'expérience à l'étranger a-t-il introduit de nouvelles compétences/méthodes dans le système éducatif de votre pays ?
- Les enseignants de la diaspora peuvent-ils jouer un rôle, par exemple, en acceptant des missions de courte durée dans les régions en manque de personnel ?
- La migration constitue-t-elle un facteur d'incitation (ou de dissuasion) à l'investissement de fonds publics (par l'État, les autorités locales) dans l'éducation ? Quelles sont les conséquences de l'amélioration (ou de la détérioration) de la qualité de l'enseignement ?
- Les migrants souhaitent-ils investir dans le système éducatif de leur pays d'origine ? Une amélioration des normes de service ou une offre d'éducation plus large peuvent-elles les inciter à le faire ?
- Les perspectives d'emploi à l'étranger constituent-elles une incitation à former les enseignants selon les normes internationales ? Si oui, cette situation améliore-t-elle la qualité générale du corps enseignant dans le pays, et par conséquent, la qualité de l'enseignement en général ?

Annexe C7 : Liste de contrôle pour l'enseignement supérieur

Cette annexe regroupe les facteurs à prendre en considération au moment de décider si et comment un programme ciblant ce secteur doit être mis sur pied.

Principales parties concernées impliquées dans les discussions/le processus d'intégration relatifs à cette question

Considérer les parties suivantes :

- Ministère de l'Enseignement supérieur/de la Recherche
- Ministère de l'Emploi
- Responsables des universités nationales
- Associations patronales
- Membres du Parlement
- Autres ?

Impact de l'enseignement supérieur/de la recherche sur la migration

- La limitation des infrastructures éducatives et de recherche pousse-t-elle les étudiants et chercheurs à émigrer ?
- Les institutions d'enseignement supérieur/recherche attirent-elles les étudiants et les professeurs étrangers ? Dans quels domaines d'études ?

Impact de la migration sur l'enseignement supérieur/la recherche

- Quelle est l'ampleur de la migration tertiaire, et quel est son impact sur le rendement attendu de l'investissement public dans l'enseignement supérieur ?
- Les institutions éducatives nationales attirent-elles des étudiants étrangers faisant entrer de l'argent dans le pays (frais de scolarité, logement, dépenses d'alimentation) ?
- L'émigration des prestataires de service entraîne-t-elle un manque de formateurs et de professeurs, avec un impact négatif sur l'enseignement de certaines compétences et matières ?
- L'émigration des chercheurs facilite-t-elle l'implication des institutions nationales de recherche dans les réseaux de recherche internationaux ?
- Les qualifications acquises à l'étranger par les migrants sont-elles reconnues sur le marché de l'emploi intérieur à leur retour au pays ? Comment l'État peut-il faciliter la reconnaissance des compétences ?
- Les perspectives de migration augmentent-elles la demande d'enseignement supérieur ?
- Les acteurs privés sont-ils intéressés par l'investissement dans l'enseignement supérieur, la création d'opportunités d'affaires et la stimulation de l'investissement dans ce secteur ?

Annexe C8 : Liste de contrôle pour la croissance économique

Cette annexe regroupe les facteurs à prendre en considération au moment de décider si et comment un programme ciblant ce secteur doit être mis sur pied.

Principales parties concernées impliquées dans les discussions/le processus d'intégration relatifs à cette question

Considérer les parties suivantes :

- Cabinet du Premier ministre
- Ministère de l'Économie
- Ministère du Commerce
- Ministère de l'Emploi
- Ministère du Budget
- Organismes commerciaux nationaux
- Autres ?

Impact de la croissance économique sur la migration

- Comment les modes de croissance de votre pays affectent-ils les modes de migration ? Par exemple, la croissance donne-t-elle confiance aux habitants et réduit-elle l'émigration ? Incite-t-elle la diaspora à revenir au pays ?
- Comment les taux de croissance des pays voisins et des grands pays de destination et d'origine affectent-ils les modes de migration ?

Impact de la migration sur la croissance économique

- La migration diminue-t-elle/augmente-t-elle le niveau d'épargne du pays, avec un effet négatif/positif sur la croissance économique ?
- La migration augmente-t-elle/diminue-t-elle le niveau de l'investissement dans le pays, avec un effet négatif/positif sur la croissance économique ? (Les effets sur l'investissement peuvent provenir, par exemple, des envois de fonds, de l'IDE de la diaspora et de l'influence que ces flux financiers liés à la migration peuvent avoir sur l'attraction d'autres investisseurs.)
- La migration augmente-t-elle/diminue-t-elle la production dans le pays (par exemple, en affectant la capacité des ménages à consommer et produire des articles locaux) ?
- La migration induit-elle de l'innovation (par exemple, grâce au transfert de savoir-faire, de technologies) ?
- La migration permet-elle aux personnes de passer d'une économie de subsistance à une économie monétaire, facilitant ainsi l'expansion de l'économie de marché ?
- L'émigration et l'afflux des envois de fonds diminuent-ils la motivation de l'État à développer l'économie (maintenant ainsi la dépendance) ?

Annexe C9 : Liste de contrôle pour les services financiers

Cette annexe regroupe les facteurs à prendre en considération au moment de décider si et comment un programme ciblant ce secteur doit être mis sur pied.

Principales parties concernées impliquées dans les discussions/le processus d'intégration relatifs à cette question

Considérer les parties suivantes :

- Ministère des Finances
- Ministère du Budget
- Cabinet du Premier ministre/Président
- Banque de réserve/institutions financières/de microcrédits
- Autres ?

Impact du secteur financier sur la migration

- L'accès limité aux services financiers constitue-t-il une incitation à migrer pour pouvoir réaliser des projets entrepreneuriaux à l'étranger ?
- La corruption dissuade-t-elle la diaspora d'investir dans l'économie nationale, y compris de placer ses économies dans les banques nationales ?

Impact de la migration sur le secteur financier

- À travers les envois de fonds, la migration génère-t-elle une inflation, en améliorant le pouvoir d'achat sans accroître la productivité ?
- À travers les envois de fonds, la migration aide-t-elle le pays à mieux se situer sur le plan macro-économique, en ayant un effet positif sur l'offre de devises étrangères ?
- La migration favorise-t-elle le développement du système financier national, avec de nouveaux services destinés aux ménages bénéficiaires des envois de fonds, conduisant ainsi à l'élargissement des infrastructures financières ?
- L'utilisation des systèmes bancaires et de transferts d'argent informels pour les envois de fonds affecte-t-elle de manière négative le développement du système bancaire formel ?
- Le fait d'être en situation irrégulière dans les pays de destination empêche-t-il les migrants d'utiliser les systèmes bancaires formels pour leurs envois de fonds ?
- De mauvais taux de change ou des réglementations pesantes découragent-ils les migrants d'utiliser les canaux formels ?
- Des frais de transfert élevés diminuent-ils de manière considérable le montant des sommes perçues par les ménages dans les pays d'origine ?
- La taxation des capitaux décourage-t-elle le rapatriement du capital vers l'économie d'origine ?
- Leur compréhension limitée du système financier restreint-elle l'utilisation de celui-ci par les bénéficiaires des envois de fonds ? Une formation aux questions financières pourrait-elle accroître le nombre des bénéficiaires qui épargnent ou investissent leurs envois de fonds ?

Annexe C10 : Liste de contrôle pour le commerce

Cette annexe regroupe les facteurs à prendre en considération au moment de décider si et comment un programme ciblant ce secteur doit être mis sur pied.

Principales parties concernées impliquées dans les discussions/le processus d'intégration relatifs à cette question

Considérer les parties suivantes :

- Ministère du Commerce
- Ministère des Finances
- Chambres de commerce
- Associations patronales
- Autorités douanières
- Autres ?

Impact du commerce sur la migration

- Le manque d'accès aux marchés internationaux entrave-t-il le commerce des biens et services, réduisant ainsi les opportunités d'emploi et entraînant l'émigration ?
- L'ouverture commerciale a-t-elle provoqué la restructuration de secteurs primaires/secondaires/tertiaires et généré un chômage qui, à son tour, alimente l'émigration ?

Impact de la migration sur le commerce des biens et services

- L'afflux de travailleurs migrants permet-il aux producteurs nationaux de s'étendre et de produire pour l'exportation ?
- La migration accroît-elle la demande de biens nationaux dans les pays de destination (au sein de la diaspora, etc.) ?
- Les envois de fonds reçus dans votre pays rendent-ils la monnaie nationale plus coûteuse, sapant ainsi la compétitivité ?

Annexe C11 : Liste de contrôle pour l'agriculture et le développement rural

Cette annexe regroupe les facteurs à prendre en considération au moment de décider si et comment un programme ciblant ce secteur doit être mis sur pied.

Principales parties concernées impliquées dans les discussions/le processus d'intégration relatifs à cette question

Considérer les parties suivantes :

- Ministère de l'Agriculture et du Développement rural
- Ministère de l'Environnement
- Coopératives agricoles et associations d'exploitants agricoles
- Autres ?

Impact de l'agriculture/du développement rural sur la migration

- Le manque de développement agricole entraîne-t-il la migration ? Il peut résulter de toutes sortes de problèmes rencontrés dans les zones rurales, tels que le manque d'infrastructures, ou des problèmes de terres/ de propriété/d'héritage.
- L'introduction de nouveaux engins agricoles réduit-elle le besoin de main-d'œuvre, avec pour conséquence du chômage et une pauvreté des populations rurales ? Cela constitue-t-il un facteur poussant à la migration ?
- L'intensification de l'agriculture requiert-elle davantage de main-d'œuvre et attire-t-elle les migrants étrangers ?

Impact de la migration sur l'agriculture/le développement rural

- La migration constitue-t-elle une stratégie de subsistance pour les agriculteurs, en cas de mauvaises récoltes ou de pénuries alimentaires ?
- La migration affecte-t-elle la viabilité de l'agriculture commerciale, en limitant la disponibilité de main-d'œuvre ?
- Les envois de fonds permettent-ils d'investir dans le matériel et les techniques agricoles offrant une plus grande productivité et une meilleure sécurité alimentaire ?
- Quels impacts spécifiques au genre et à l'âge la migration a-t-elle sur l'agriculture/le développement rural ?

Annexe C12 : Liste de contrôle pour les infrastructures

Cette annexe regroupe les facteurs à prendre en considération au moment de décider si et comment un programme ciblant ce secteur doit être mis sur pied.

Principales parties concernées impliquées dans les discussions/le processus d'intégration relatifs à cette question

Considérer les parties suivantes :

- Ministère de l'Intérieur
- Ministère des Transports
- Ministère des Finances
- Le Ministère en charge des logements sociaux
- Prestataires des services publics
- Conseils locaux du logement
- Investisseurs,
- Autres ?

Impact des infrastructures sur la migration

- La qualité des infrastructures dans votre pays incite-t-elle à l'émigration/immigration (par exemple, parce qu'une grande partie de la population ne peut pas/peut avoir accès aux infrastructures et à des services de qualité) ?
- Un meilleur accès et la qualité des infrastructures dans d'autres pays sont-ils des incitations à l'émigration dans votre pays ?

Impact de la migration sur la disponibilité, l'accessibilité et la qualité des infrastructures

- La migration entraîne-t-elle une surexploitation ou un délabrement des infrastructures dans les régions/zones d'intenses entrées ou sorties, débouchant sur une réduction de l'accès ou de la qualité des infrastructures pour les migrants et/ou les communautés locales ?
- Les immigrants dans votre pays/région ont-ils moins accès aux services d'infrastructures que les nationaux/locaux ?
- Les migrants de retour au pays rencontrent-ils des difficultés d'accès aux services d'infrastructures (logement, etc.) ?
- Le genre affecte-t-il l'accès des migrants aux infrastructures de base (par exemple, l'eau potable et les systèmes d'assainissement) ?
- La migration entraîne-t-elle un manque de compétences, affectant ainsi les plans de développement des infrastructures ?
- Le retour aux pays des travailleurs ayant suivi des formations et acquis de l'expérience à l'étranger a-t-il introduit de nouvelles compétences/méthodes dans la fourniture des services d'infrastructures de votre pays ?
- La diaspora investit-elle dans le développement des infrastructures de son pays d'origine (par exemple, l'immobilier) ?
- La migration constitue-t-elle un facteur d'incitation (ou de dissuasion) à l'investissement de fonds publics (par l'État, les autorités locales) dans l'infrastructure, contribuant ainsi à l'égalité d'accès et à la qualité des services ?
- La migration a-t-elle un effet incitatif (dissuasif) sur l'investissement privé dans les services d'infrastructures et/ou l'offre privée de ceux-ci (par exemple, les services publics et le logement) ?

Annexe C13 : Liste de contrôle pour l'environnement

Cette annexe regroupe les facteurs à prendre en considération au moment de décider si et comment un programme ciblant ce secteur doit être mis sur pied.

Principales parties concernées impliquées dans les discussions/le processus d'intégration relatifs à cette question

Considérer les parties suivantes :

- Ministère de l'Environnement
- Ministère de l'Industrie/de l'Agriculture/de la Mer/de l'Énergie
- Autorités locales
- Groupes de pression et ONG défendant l'environnement
- Membres du Parlement
- Autres ?

Impact de l'environnement sur la migration

- La dégradation de l'environnement entraîne-t-elle des migrations ? Y a-t-il eu des déplacements causés par des catastrophes naturelles ?
- Quels groupes sociaux sont-ils les plus vulnérables aux effets de la dégradation de l'environnement et des catastrophes naturelles ? Quels types de mesures ciblées peut-on appliquer pour les aider ?
- Quelles mesures peuvent-elles être prises pour réduire les risques et la vulnérabilité aux catastrophes naturelles ? Des mécanismes adéquats de préparation aux catastrophes sont-ils en place ?
- En quoi la migration, y compris temporaire et circulaire, peut-elle représenter une option d'adaptation pour les populations touchées par la dégradation de l'environnement ?
- Là où le changement environnemental est grave et/ou irréversible, comment la migration peut-elle être convertie en une solution appropriée ?

Impact de la migration sur l'environnement

- La migration accroît-elle la demande de terrains et autres ressources limitées, y compris dans les zones urbaines dans le cas de la migration interne, en accroissant éventuellement la pression pesant sur les ressources de base ?
- L'immigration ou le retour au pays des émigrés nationaux affectent-ils les attitudes sociétales et les comportements vis-à-vis de l'environnement ?
- La diaspora apporte-t-elle l'une ou l'autre forme de contribution dans ce domaine, par exemple, en investissant dans la protection de l'environnement dans son pays d'origine ; en apportant des secours et un appui à la reconstruction après des catastrophes naturelles ; ou en transférant des compétences et des connaissances en matière de gestion de l'environnement ou de techniques agricoles ?

Annexe C14 : Liste de contrôle pour la diaspora

Cette annexe regroupe les facteurs à prendre en considération au moment de décider si et comment un programme ciblant ce secteur doit être mis sur pied.

- a) Existe-t-il une définition commune de la diaspora et si oui, que recouvre-t-elle (par exemple, tous les ressortissants émigrés installés de manière permanente à l'étranger, la communauté des migrants) ?
- b) Que sait-on de la diaspora, des différences et des points communs entre les diasporas établies dans les différents pays de destination ? Quels sont les types de données nécessaires ?
- c) Quelles sont les structures institutionnelles en charge de l'agenda de la diaspora et leur niveau de ressources humaines et financières ? Comment coordonnent-ils leurs travaux ?
- d) Quels sont les objectifs de développement pour lesquels l'implication de la diaspora pourrait avoir une valeur ajoutée ?
- e) Ces objectifs ont-ils de l'intérêt pour les diasporas et sont-ils conformes à leurs priorités ?
- f) Quels types de ressources disponibles dans une diaspora donnée (humaines, sociales et financières) faut-il viser ?
- g) Quels types de réseaux et d'organisations de la diaspora faut-il approcher pour élaborer une politique de la diaspora ?
- h) Quels types d'entités du secteur privé et des ONG seraient-ils intéressés au niveau local par une collaboration avec la diaspora ? Est-il possible de s'inspirer des politiques des pays de destination vis-à-vis de certaines diasporas pour maximiser l'impact de l'agenda d'une diaspora nationale ?
- i) La facilitation de la participation politique (droit de vote, éligibilité à des postes politiques) suscite-t-elle un plus grand engagement de la diaspora vis-à-vis de l'agenda de développement ?
- j) Une meilleure transférabilité des droits sociaux (par exemple, la sécurité sociale et les pensions) et une rationalisation fiscale (évitant la double imposition) favoriserait-elle une plus grande implication de la diaspora dans les activités de développement ?
- k) Existe-t-il une confiance ou une tension entre l'État et la diaspora ou certains groupes de la diaspora ?
- l) Quels sont les principaux obstacles qui pourraient compromettre l'efficacité de la politique de la diaspora (la macroéconomie, un cadre administratif inadéquat, le manque de ressources, de confiance, etc.) ? Comment pourrait-on les surmonter ?

Annexe D Références

- Annexe D1 Sources d'informations statistiques sur les flux migratoires
- Annexe D2 Aperçu des instruments internationaux relatifs aux droits des migrants
- Annexe D3 Bibliographie et ouvrages complémentaires

Annexe D1 : Sources d'informations statistiques sur les stocks de migrants et les flux migratoires

Sources de données :

- Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES), Division Population (2009), International Migration 2009, accessible sur : www.un.org/esa/population/publications/2009Migration_Chart/ittmig_wallchart09.pdf
- Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES), Division Population (2009). Base de données des Nations Unies sur les migrations internationales v.0.3.6, accessible sur : esa.un.org/unmigration/
- Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES), Division Population (2009). International Migration Flows to and from Selected Countries. POP/DB/MIG/Flow/Rev.2008.
- Banque mondiale (2008a), Migration and Remittances Factbook 2008, disponible sur : <http://econ.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/EXTDEC/EXTDECPROSPECTS/0,,contentMDK:21352016~pagePK:64165401~piPK:64165026~theSitePK:476883,00.html>, dernière visite le 13 mars 2008.
- Banque mondiale (2007) Remittances Data, disponible sur : http://siteresources.worldbank.org/INTPROSPECTS/Resources/334934-1110315015165/RemittancesData_Nov07.xls
- Base de données statistiques du HCR sur Internet relatives à la population, accessible via : <http://www.unhcr.fr/pages/4aae621d303.html>
- Site statistique du HCR : <http://www.unhcr.fr/pages/4aae621d2f7.html>

Annexe D2 : Instruments internationaux relatifs aux droits des migrants

En tant qu'êtres humains, les migrants sont couverts par les droits de l'homme, au même titre que n'importe quelle autre personne. Dans le cadre de la loi internationale sur les droits de l'homme, les États ont l'obligation de protéger ces droits pour toutes les personnes présentes sur leur territoires, y compris les migrants en situation irrégulière (ou sans papiers). Depuis 1999, un Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants suit cette question pour la Commission des droits de l'homme des Nations Unies.

Les instruments relatifs aux droits de l'homme protégeant les droits fondamentaux des migrants en tant qu'êtres humains comprennent :

- Déclaration universelle des droits de l'homme, 1948
- Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (ICESCR), 1966 (entrée en vigueur : 1976)
- Pacte international relatif aux droits civils et politiques (ICCPR), 1966 (entrée en vigueur : 1976)
- Convention internationale sur l'élimination de toutes formes de discrimination raciale (ICERD), 1965 (entrée en vigueur : 1969)
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), 1979 (entrée en vigueur : 1981)
- Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (CAT), 1984 (entrée en vigueur : 1987)
- Convention relative aux droits de l'enfant (CRC), 1989 (entrée en vigueur : 1990)
- Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (ICRMW), 1990 (entrée en vigueur : 2003)
- Convention relative aux droits des personnes handicapées (CRPD), 2006 (entrée en vigueur : 2008)

En tant que travailleurs, les migrants sont également couverts par les instruments et conventions de l'OIT relatifs aux normes du travail. Ceux-ci comprennent :

Conventions de base de l'OIT :

Convention concernant le travail forcé ou obligatoire, 1930 (no 29)

Convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948 (no 87)

Convention sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949 (no 98)

Convention sur l'égalité de rémunération, 1951 (no 100)

Convention sur l'abolition du travail forcé, 1957 (no 105)

Convention concernant la discrimination (emploi et profession), 1958 (no 111)

Convention sur l'âge minimum, 1973 (no 138)

Convention sur les pires formes de travail des enfants, 1999 (no 182)

Autres conventions de l'OIT présentant un intérêt particulier pour les travailleurs migrants

- Convention sur l'égalité de traitement (accidents du travail), 1925 (no 19)
- Convention sur l'inspection du travail, 1947 (no 81)
- Convention sur les clauses de travail (contrats publics), 1949 (no 94)
- Convention sur la protection du salaire, 1949 (no 95)
- Convention concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952 (no 102)
- Convention sur les plantations, 1958 (no 110)
- Convention sur l'égalité de traitement (sécurité sociale), 1962 (no 118)
- Convention sur la politique de l'emploi, 1964 (no 122)
- Convention sur l'inspection du travail (agriculture), 1969 (no 129)
- Convention sur la fixation des salaires minima, 1970 (no 131)
- Convention sur le personnel infirmier, 1977 (no 149)
- Convention sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981 (no 155)
- Convention sur la conservation des droits en matière de sécurité sociale, 1982 (no 157)
- Recommandation sur la conservation des droits en matière de sécurité sociale, 1983 (no 167)
- Convention sur les services de santé au travail, 1985 (no 161)
- Convention sur la sécurité et la santé dans la construction, 1988 (no 167)
- Convention sur les conditions de travail dans les hôtels et restaurants, 1991 (no 172)
- Convention sur la sécurité et la santé dans les mines, 1995 (no 176)
- Convention sur les agences d'emploi privées, 1997 (no 181)
- Convention sur la protection de la maternité, 2000 (no 183)
- Convention sur la sécurité et la santé dans l'agriculture, 2001 (no 184)

Instruments de l'OIT spécifiques aux travailleurs migrants

- Convention sur les travailleurs migrants (révisée), 1949 (no 97)
- Recommandation sur les travailleurs migrants (révisée), 1949 (no 86)
- Convention sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975 (no 143)
- Recommandation sur les travailleurs migrants, 1975 (no 151)
- Cadre multilatéral pour les migrations de main-d'œuvre, Principes et lignes directrices non contraignants pour une approche des migrations de main-d'œuvre fondée sur les droits, 2006

Autres instruments internationaux pertinents :

Conventions des Nations Unies relatives à la traite des personnes et au trafic illicite de migrants

Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, ainsi que son Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants et son Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, 2000

Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes A/64/L.64, 2010

Protection des réfugiés

Convention relative au statut des réfugiés, 1951

Protocole relatif au statut des réfugiés, 1967

Déclaration sur l'asile territorial, 1967

HCR, Principes directeurs applicables aux politiques et procédures concernant les enfants non accompagnés en quête d'asile, 1997

Autre

Code de pratique mondial de l'OMS WHA63.16

Annexe D3 : Bibliographie et ouvrages complémentaires

Bibliographie :

Avato, Johanna, et Johannes Koettl et Rachel Sabates-Wheeler. *Definitions, Good Practices, and Global Estimates on the Status of Social Protection for International Migrants*. Banque mondiale, SP Discussion Paper No. 0909, 2009.

Awad, Ibrahim. *The Global Economic Crisis and Migrant Workers: Impact and Response*, Programme des migrations internationales, OIT, Genève, 2009.

Banque mondiale. *Migration and Development Brief*, Migration and Remittances Team Development Prospects Group, 10 juillet 2009.

Chanda, Rupa. *Low skilled workers and bilateral, regional and unilateral initiatives: lessons for the GATS Mode 4 negotiations and other agreements*, PNUD, 2008.

Chappell, L. et D. Sriskandarajah. *Mapping Migration's Development Impacts*. Development on the Move Working Paper 1. ippr et GDN, Londres, 2007.

Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. Philippines. CMW/C/PHL/17, mars 2008.

de Haan, Arjan et Yaqub, Shahin. *Migration and Poverty: Linkages, Knowledge Gaps and Policy Implications*, Programme Politique sociale et développement, document no 40, UNRISD, juin 2009.

Ghose, Majid et Ernst. *The Global Employment Challenge*, Genève, OIT, 2008.

Groupe mondial sur la migration. *Migration internationale et droits de l'homme : défis et opportunités au seuil du 60ème anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme*, 2008.

Hollifield, James F. "Trade, Migration and Economic Development, The Risks and Rewards of Openness," document préparé pour la conférence sur la migration, le commerce et le développement, Federal Reserve Bank of Dallas, Texas, octobre 2006.

OIT. *GATS Mode 4 - Movement of natural persons and protection of migrant workers' rights*, Programme des migrations internationales, Genève, 2010 (à paraître).

OIT. *La migration internationale de main-d'œuvre : une approche fondée sur les droits*, Bureau international du Travail, Genève, 2010.

OIT. *International Labour Migration and Development: the ILO Perspective: International Migration Brief*, Genève, 2007.

OIT. *Protéger les droits des travailleurs migrants: une responsabilité partagée*, Programme des migrations internationales, Genève, 2009.

OIT. « Résolution concernant une approche équitable pour les travailleurs migrants dans une économie mondialisée, adoptée lors de la 92e session de la Conférence internationale du travail, Genève », in : Rapport VI, Conférence internationale du travail, 92e session, pages 55 à 64.

OIT. *Rights, Labour Migration and Development: The ILO Approach*, Programme des migrations internationales, Genève.

OIM. *Glossaire de la migration*, 2004.

- OIM. *Migration and Development: Opportunities and Challenges for Policymakers*, Migration Research Series No. 22, Genève, 2006.
- Kulke, Ursula. *The Role of Social Security in Protecting Migrant Workers: The ILO Approach*. Association internationale de la sécurité sociale. Document préparé pour la Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique, New Delhi, Inde, 2006.
- Lucas, Robert E.B. *Integrating Migration Issues Into Development Planning*, Programme des migrations internationales, OIT, Genève, 2008.
- Nonnenmacher, Sophie. "Chapter 13, Achieving best outcomes from global, regional and bilateral cooperation," World Migration Report, 2009.
- Nussbaum, M. *Women et Human Development*, Cambridge University Press, New York, 2000.
- HCDH. *Migration and Development: A Human Rights Approach*, 2005. (Disponible sur : www2.ohchr.org/english/bodies/cmw/docs/HLMigration/MigrationDevelopmentHC'spaper.pdf)
- Panizon, Marion. "Trade and Labour Migration, GATS Mode 4 and trade agreements, FES," document occasionnel, n. 47, janvier 2010.
- Portes, Alejandro. *Migration and Social Change: Some Conceptual Reflections*, Princeton University, août 2008.
- Sabates-Wheeler, R. *The Impact of Irregular Status on Human Development Outcomes for Migrants*, Human Development Reports Research Paper 2009/26, PNUD, juillet 2009.
- Sabates-Wheeler, R. et M. Waite. *Migration and Social Protection: A Concept Paper*. Development Research Center on Migration, Globalization and Poverty, University of Sussex: Brighton, 2003.
- Sabates-Wheeler, R. et Sabates et Castaldo. *Tackling Poverty-Migration Linkages: Evidence from Ghana and Egypt*. Development Research Center on Migration, Globalization and Poverty, University of Sussex: Brighton, 2005.
- Sen, A. *Development as Freedom*, Oxford University Press, Oxford, 1999.
- Touzenis, Kristina. *International Migration Law N°15 - Human Rights of Migrant Children*, OIM, 2008.
- PNUD. Droits de l'homme et développement humain, Rapport sur le développement humain, 2000, <http://hdr.undp.org/fr/rapports/mondial/rdh2000/>.
- PNUD. Lever les barrières : Mobilité et développement humains, Rapport sur le développement humain, 2009, <http://hdr.undp.org/fr/rapports/mondial/rdh2009/>.
- UNICEF. *Migration and Children: A Need to Fill Information Gaps in Order to Guide Policy Responses*.
- Wickramasekara, P. "Globalisation, International Labour Migration and the Rights of Migrant Workers," in *Third World Quarterly*, Vol. 29, no 7, 2008.
- Wickramasekara, P. "Protection of Migrant Workers in an Era of Globalization: The Role of International Instruments," in R. Blainpain (ed.): *Comparative Labour Law and Industrial Relations in Industrialized Market Economies*, 9th edition. Austin, Wolters Kluwer, 2007.
- Wickramasekara, Piyasiri. *Skilled labour mobility: the resurgence of the "brain drain" debate*, Programme des migrations internationales, OIT, Genève, 2007.

Liens vers les documents clés :

Convention relative aux droits de l'enfant

Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Entré en vigueur le 2 septembre 1990

<http://www2.ohchr.org/french/law/crc.htm>

Global Economic Prospects 2006: Economic Implications of Remittances and Migration (en anglais)

Banque mondiale

<http://econ.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/EXTDEC/EXTDECPROSPECTS/GEPEXT/EXTGEP2006/0,,menuPK:1026834~pagePK:64167702~piPK:64167676~theSitePK:1026804,00.html>

Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels

Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Entré en vigueur le 3 janvier 1976

<http://www2.ohchr.org/french/law/cescr.htm>

Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille

Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 45/158 du 18 décembre 1990

<http://www2.ohchr.org/french/law/cmw.htm>

Monterrey Consensus (en anglais)

www.un.org/esa/ffd/monterrey/MonterreyConsensus.pdf

Politique nationale relative à la migration de la main-d'œuvre pour Sri Lanka (en anglais)

www.ilo.org/public/english/protection/migrant/info/mpolicy_srilanka.htm

Guide pour la préparation de DSRP

Banque mondiale

web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/TOPICS/EXTPOVERTY/EXTPRS/0,,contentMDK:22404376~pagePK:210058~piPK:210062~theSitePK:384201~isCURL:Y,00.html

Déclaration universelle des droits de l'homme

Adoptée le 10 décembre 1948 par l'Assemblée générale des Nations Unies

www.un.org/fr/documents/udhr/

Déclaration du Millénaire des Nations Unies

<http://www.un.org/french/millenaire/ares552f.htm>

Qu'est ce que la croissance pro-pauvre ? (en anglais)

Banque mondiale

web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/TOPICS/EXTPOVERTY/EXTPGI/0,,contentMDK:20292383~menuPK:524081~pagePK:148956~piPK:216618~theSitePK:342771,00.html

Rapport sur l'investissement dans le monde 2006: L'IED en provenance des pays en développement ou en transition: incidences sur le développement

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)

unctad.org/fr/docs/wir2006overview_fr.pdf (vue d'ensemble en français)

www.unctad.org/Templates/WebFlyer.asp?intItemID=3968&lang=1

Enquête économique et sociale mondiale 2004: La migration internationale (en anglais)
Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat des Nations Unies
www.un.org/esa/policy/wess/wess2004files/part2web/part2web.pdf

Liens vers des sites offrant plus d'information :

- Child Migration Research Network: www.childmigration.net/index
- Development Research Centre on Migration, Globalisation and Poverty: www.migrationdrc.org
- Bureau international du Travail : <http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/who-we-are/international-labour-office/lang--fr/index.htm>
- Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social: www.unrisd.org
- Banque mondiale : www.worldbank.org/wbi/socialprotection

Membres du GMG :

l'Organisation internationale du travail (OIT)
l'Organisation internationale pour les migrations (OIM)
le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)
la Banque mondiale
le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)
la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)
le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (ONU-DESA)
le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR)
l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR)
l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)
le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP)
les Commissions régionales des Nations Unies

Depuis septembre 2010, il compte deux nouveaux membres :

l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU FEMMES)
l'Organisation mondiale de la santé (OMS)



Ce manuel a été financé
par l'Union Européenne



MIGRATION FOR DEVELOPMENT

L'Initiative Conjointe pour la Migration et le Développement

